

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2025

PÉRIODIQUE n°14

11/02/2026

49. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés	325
--	-----

50. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques Publiques locales - Direction des Ressources Humaines des Pouvoirs Locaux	326
--	-----

51. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques Publiques locales - Direction des Ressources Humaines des Pouvoirs Locaux	327
--	-----

52. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n°71 à 80

71. Résolution relative à la modification du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut pécuniaire des agents provinciaux (élargissement de la valorisation des services prestés)	327
72. Résolution relative à la modification du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux (élargissement de la valorisation des services prestés)	329
73. Résolution relative à l'abrogation de la résolution du 16 décembre 2021 portant fixation du prix des repas pris par le personnel des centres d'accueil et d'hébergement de la personne handicapée	330
74. Résolution relative au règlement relatif à l'organisation des formations Réaction 112 à destination des jeunes Brabançons wallons	331
75. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2024 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées	334
76. Résolution relative à la dissolution de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon	537
77. Résolution relative au contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)	539
78. Résolution relative au contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon (MIA BW)	546
79. Résolution relative à la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles	549
80. Note de politique générale	550

53. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 16 octobre 2025

Questions n°31 à 35 relatives à la faillite de la plateforme de logistique Made in BW	575
Questions n°36 et 37 relatives à l'impact des récentes mesures prises sur l'enseignement	582
Question n°38/25 relative au plan provincial de lutte contre le frelon asiatique	585
Question n°39/25 relative à l'impact des récentes mesures prises sur le secteur de la petite enfance	587
Question n°40/25 relative à l'accueil des Gens du voyage	588
Question n°41/25 relative au financement de la Zone de secours	589
Question n°42/25 relative à la lutte contre le cancer du sein	590

Séance du 27 novembre 2025

Question orale d'actualité n°43/25 relative à l'opération « Gardiens de la ruche »	591
Questions orales d'actualité n°44 et 45/25 relatives à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	594
Question orale d'actualité n°46/25 relative au projet du Ministre des Pouvoirs locaux de détachement de travailleurs provinciaux dans les CPAS wallons	597
Question orale d'actualité n°47/25 relative à la taxation du domaine de Waterloo	600
Question orale d'actualité n°48/25 relative à la grève des 25 et 26 novembre dernier dans l'enseignement	601
Question orale d'actualité n°49/25 relative à l'état des lieux du secteur agricole	603
Question orale d'actualité n°50/25 relative à l'accueil des réfugiés par le collectif RixRefugees	604

54. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales de fin de séance

Séance du 27 novembre 2025

Question de fin de séance n° 6/25 relative au suivi de la faillite de l'ASBL Made in BW	605
---	-----

49. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés

- Arrêté Tutelle ZP/C2024/261260

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 23 décembre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « Brabant wallon Est » en date du 11 juin dernier, concernant les comptes annuels de l'exercice 2024, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/261983

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 23 décembre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnnes » en date du 2 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2025/MB1/262044

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 23 décembre 2025, la délibération du Conseil de police de la zone « La Mazerine » en date du 9 décembre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2025, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/262016

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 5 janvier 2026, la délibération du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en date du 17 novembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/262111

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 8 janvier 2026, la délibération du Conseil communal de Waterloo en date du 15 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/262134

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 23 janvier 2026, la délibération du Conseil de police de la zone « Orne-Thyle » en date du 22 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/D/262198

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 23 janvier 2026, la délibération du Conseil communal d'Incourt en date du 17 décembre dernier, concernant la dotation à la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour l'exercice 2026, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/C2024/261345

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 23 janvier 2026, la délibération du Conseil communal de Waterloo en date du 30 juin dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2024, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/C2024/261276

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 13 janvier 2026, la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 20 mai dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2024, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/262104

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 13 janvier 2026, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 15 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

- Arrêté Tutelle ZP/B2026/262129

Par arrêté de Monsieur le gouverneur du 14 janvier 2026, la délibération du Conseil de police de la zone « Brabant wallon Est » en date du 3 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2026, est approuvée.

50. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques Publiques locales - Direction des Ressources Humaines des Pouvoirs Locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la délibération du 18 décembre 2025 du conseil provincial de la Province du Brabant wallon, relative à la modification des articles 8 et 9 du statut pécuniaire des agents provinciaux, parvenue complète, le 19 décembre 2025 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation syndicale du 5 décembre 2025 ;

Considérant que, par cette délibération du 18 décembre 2025, le conseil provincial apporte des modifications aux articles 8 et 9 du statut pécuniaire, en élargissant la valorisation des services prestés pour la fixation du traitement aux ressortissants Suisse et d'un pays hors Espace économique européen ;

Considérant que la délibération précitée respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La délibération du conseil provincial de la province du Brabant wallon du 18 décembre 2025 relative à la modification des articles 8 et 9 du statut pécuniaire relatifs à l'élargissement de la valorisation des services prestés dans le calcul du traitement individuel **est approuvée.**

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 19 janvier 2025

François DESQUESNES

51. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques Publiques locales - Direction des Ressources Humaines des Pouvoirs Locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la délibération du 18 décembre 2025 du conseil provincial de la Province du Brabant wallon, relative à la modification du statut administratif des agents provinciaux, parvenue complète, le 19 décembre 2025 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation syndicale du 5 décembre 2025 ;

Considérant que, par cette délibération du 18 décembre 2025, le conseil provincial apporte des modifications à l'article 58 du statut administratif, en élargissant la valorisation des services prestés aux ressortissants Suisses et d'un pays hors Espace économique européen ;

Considérant que la délibération précitée respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La délibération du conseil provincial de la Province du Brabant wallon du 18 décembre 2025 relative à la modification de l'article 58 du statut administratif **est approuvée.**

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 19 janvier 2025

François DESQUESNES

52. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n°71 à 80

71. Résolution relative à la modification du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut pécuniaire des agents provinciaux (élargissement de la valorisation des services prestés)

(Personnel – statut pécuniaire)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 19 janvier 2026)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, particulièrement ses articles L2212-32 et L2212-38 ;

Vu la résolution du Conseil provincial relative au règlement du 4 septembre 1997 portant le statut pécuniaire des agents provinciaux ;

Vu l'avis du Comité de direction du 5 décembre 2025 ;

Vu le protocole n°14/2025 signé en séance du 5 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que les dispositions du règlement portant le statut administratif relatives au recrutement ont été élargies afin de permettre aux ressortissants de la Suisse ainsi qu'aux ressortissants hors Espace économique européen disposant d'un titre de séjour et d'un permis de travail valides d'être candidats à un emploi du cadre de l'administration provinciale ; que ces dispositions sont entrées en vigueur au 28 août 2025 ;

Considérant qu'actuellement, dans le calcul de l'ancienneté pécuniaire, seuls les services prestés dans un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sont admissibles ; qu'afin d'être en concordance avec les nouvelles dispositions donnant accès à l'emploi d'une part, et la volonté d'augmenter l'attractivité provinciale d'autre part, il est proposé que les services - publics et privés – prestés en Suisse soient admissibles dans le calcul de l'ancienneté pécuniaire et que les services prestés dans un Etat hors Espace économique européen soient admissibles à condition que ceux-ci constituent une expérience particulièrement utile à la fonction ; que par ailleurs, il y a lieu d'adapter la définition des services admissibles en remplaçant les termes cotisations ONSS, restrictifs, par les termes "cotisations sociales" et ce, afin d'élargir l'admissibilité des services ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Au 2^{ème} alinéa de l'article 8 du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut pécuniaire des agents provinciaux, le mot « *ONSS* » est remplacé par le mot « *sociales* ».

Article 2 – Le 5^{ème} tiret du §1^{er} de l'article 9 du règlement précité est complété par les termes suivants : « *(ou de la Suisse)* ».

Article 3 – Au §1^{er} de l'article 9 du règlement précité, un 6^{ème} tiret est ajouté et rédigé comme suit :

« - *d'agent d'un autre Etat hors Espace économique européen si ces services constituent une expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction dans laquelle le membre du personnel est recruté ou engagé dans les liens d'un contrat de travail.*

L'expérience professionnelle particulièrement utile à la fonction est celle qui confère un avantage manifeste en termes de compétences techniques, administratives et/ou managériales pour la fonction à conférer. Cette expérience doit être démontrée notamment par le biais d'attestations détaillées du ou des employeur(s) précédent(s) ou par tout autre document probant attestant de cette expérience. ».

Article 4 – Le 5^{ème} alinéa du §2 de l’article 9 du règlement précité est complété par les termes suivants :

« (ou de la Suisse), ou d’un autre Etat si ces services constituent une expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction dans laquelle le membre du personnel est recruté ou engagé dans les liens d’un contrat de travail. ».

Article 5 – La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Les articles 1 à 4 de la présente résolution produisent leurs effets le 28 août 2025.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

72. Résolution relative à la modification du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux (élargissement de la valorisation des services prestés)

(Personnel - statut pécuniaire)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 19 janvier 2026)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, particulièrement ses articles L2212-32 et L2212-38 ;

Vu la résolution du Conseil provincial relative au règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux ;

Vu l’avis du Comité de direction du 5 décembre 2025 ;

Vu le protocole n°15/2025 signé en séance du 5 décembre 2025 ;

Vu l’avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d’avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu’en application de l’article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l’avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant qu’en date du 26 juin 2025, le Conseil provincial a modifié les dispositions du règlement portant le statut administratif des agents provinciaux relatives au recrutement afin de permettre aux ressortissants de la Suisse ainsi qu’aux ressortissants hors Espace économique européen disposant d’un titre de séjour et d’un permis de travail valides d’être candidats à un emploi du cadre de l’administration provinciale ; que ces dispositions sont entrées en vigueur en date du 28 août 2025 ;

Considérant qu’en cohérence, il y a lieu d’adapter le règlement dont question également pour élargir les dispositions définissant l’admissibilité des services accomplis antérieurement et démontrant une expérience utile à la fonction pour la valorisation de l’ancienneté pécuniaire ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Au §2, 1^o de l'article 58 du règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif des agents provinciaux, le 2^{ème} alinéa est remplacé comme suit :

« Sont également valorisés, dans les mêmes conditions, les services accomplis antérieurement dans les secteurs privé ou public d'un état membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (ou de la Suisse) ou d'un état hors Espace économique européen pour les services démontrant une expérience professionnelle particulièrement utile à la fonction. ».

Article 2 – Au §2, 2^o de l'article 58 du règlement précité, le 2^{ème} alinéa est remplacé comme suit :

« Sont également valorisés, dans les mêmes conditions, les services accomplis antérieurement dans les secteurs privés subventionnables ou public d'un état membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (ou de la Suisse) ou d'un état hors Espace économique européen pour les services ayant constitué une expérience professionnelle particulièrement utile à la fonction. ».

Article 3 – La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Les articles 1 et 2 produisent leurs effets le 28 août 2025.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

73. Résolution relative à l'abrogation de la résolution du 16 décembre 2021 portant fixation du prix des repas pris par le personnel des centres d'accueil et d'hébergement de la personne handicapée
(Personnel – Avantages sociaux)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2212-32 à L2212-38 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 portant fixation du prix des repas pris par le personnel des centres provinciaux d'accueil et d'hébergement de la personne handicapée ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que, depuis le déménagement des unités SRJ sur le site de l'IMP de Nivelles, plus aucun repas n'est proposé, et dès lors facturé, aux membres du personnel de l'IMP ; qu'il convient dès lors d'abroger la résolution devenue sans objet ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial abroge la résolution du 16 décembre 2021 portant fixation du prix des repas pris par le personnel des centres provinciaux d'accueil et d'hébergement de la personne handicapée.

Article 2 – La présente résolution entre en vigueur à la date de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

**74. Résolution relative au règlement relatif à l'organisation des formations
Réaction 112 à destination des jeunes Brabançons wallons**

(Règlement – Réaction 112)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2212-32 et L2212-38 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de favoriser la formation des jeunes Brabançons wallons aux premiers secours ;

Considérant le coût de l'octroi du label « *Brevet Européen des Premiers Secours (B.E.P.S.)* » par la Croix-Rouge de Belgique, tant pour l'organisateur que pour le bénéficiaire et le manque de formateurs dont dispose cette association ;

Considérant que la Province du Brabant wallon a formé certains agents à donner des formations « *Brevet Européen des Premiers Secours (B.E.P.S.)* » afin de répondre à ce manque ;

Considérant que les agents concernés ont, outre la capacité de former aux premiers secours dans le cadre du label de la Croix-Rouge, acquis une certaine expérience du fait d'interventions sur le terrain ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de consacrer ses compétences internes à l'organisation de formations aux premiers secours détachées du label « *Brevet Européen des Premiers Secours (B.E.P.S.)* » ;

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de réserver ces formations aux jeunes domiciliés et scolarisés en Brabant wallon, ainsi aux jeunes membres d'un mouvement de jeunesse ou d'un club sportif établi en Brabant wallon ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Objet

Le présent règlement encadre l'organisation de formations aux premiers secours, appelées « Réaction 112 », à destination des jeunes Brabançons wallons et détermine les conditions de participation à ces formations.

Article 2 – Public cible

La participation aux formations décrites à l'article 1^{er} du présent règlement est ouverte aux personnes qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir entre 14 et 21 ans à la date de la formation suivie ;

- Être domicilié ou scolarisé sur le territoire du Brabant wallon, ou être membre d'un mouvement de jeunesse ou d'un club sportif établi sur le territoire du Brabant wallon.

Article 3 – Organisation et contenu des formations

§1^{er} – Les formations Réaction 112 sont organisées par la Province du Brabant wallon et consistent en des séances de formation de 7 heures consacrées à l'initiation aux gestes destinés à apporter les premiers soins en situation d'urgence.

§2 – Lesdites formations visent à initier les participants à l'appel aux services d'urgence, à la chaîne de survie, à la réanimation cardio-pulmonaire avec défibrillateur, aux manœuvres de désobstruction, à la mise en position latérale de sécurité, aux intoxications, à l'application de bandages et à la gestion des brûlures.

§3 – À la fin de la journée de formation, les participants reçoivent une attestation de formation Réaction 112 organisée par la Province du Brabant wallon.

Article 4 – Principe de gratuité

La participation à la formation Réaction 112 est gratuite.

Article 5 – Modalités d'inscription

§1^{er} – Les personnes visées à l'article 2 du présent règlement peuvent solliciter la participation à la formation Réaction 112 en complétant le formulaire électronique mis à disposition sur le site internet de la Province du Brabant wallon.

§2 – Les inscriptions à la formation Réaction 112 sont acceptées par ordre chronologique des demandes. L'organisation d'une formation n'est confirmée aux personnes inscrites qu'à partir de huit inscriptions définitives.

Article 6 – Traitement de données à caractère personnel

La Province du Brabant wallon, responsable de traitement, s'engage à respecter la vie privée de ses abonnés et utilisateurs, ainsi que les données les concernant, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

La collecte des données a pour finalité l'organisation des formations Réaction 112 et n'est destinée qu'à des fins de prestation des services offerts.

Les données personnelles collectées dans le cadre des formations ne seront pas transférées à des tiers. Les données seront conservées pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales.

Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à leurs données personnelles, qu'elles peuvent exercer directement auprès de la Province du Brabant wallon, par courrier électronique ou voie postale, aux coordonnées indiquées sur le site internet.

Les personnes reconnaissent avoir été informées et acceptent que leurs données soient utilisées aux finalités décrites ci-avant. Pour plus de précisions, voir la note provinciale visant la Politique de gestion des données à caractère personnel sur : <https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>.

Article 7 – Disposition finale

La présente résolution entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et est applicable jusqu'au 31 décembre 2031, sous réserve de sa publication au bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

M. Karim-Hosselet

75. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2024 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées
(*Contrat de gestion – Evaluation*)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier ne devait pas être demandé ;

Considérant que la présente résolution est relative à l'ensemble des rapports d'évaluation 2024 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées ;

Considérant que le contenu de chaque rapport d'évaluation est repris individuellement dans les pièces ci-annexées ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 31

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2024 tels qu'annexés et repris dans le tableau récapitulatif ci-joint.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

Annexes à la résolution n°160/1/25 telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 18 décembre 2025

Annexe 0

Associations subventionnées par la Province du Brabant wallon et dont les rapports d'évaluation pour l'année 2024 sont annexés en pièces jointes	
/	
1	A.S.B.L. UCLouvain-Open Hub
2	A.S.B.L. Comité du contrat de rivière de la Senne
3	A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette
4	Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon (MIABW)
5	A.S.B.L. Groupe politique MR
6	A.S.B.L. Groupe politique Ecolo
7	A.S.B.L. Groupe politique PS
8	A.S.B.L. Groupe politique CDH (« Les Engagés »)
9	A.S.B.L. Groupe politique DÉFI
10	A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes (APW)
11	A.S.B.L. TV Com
12	A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature (MCL)
13	A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine (MEF)
14	A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (CCO)
15	A.S.B.L. Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)
16	A.S.B.L. PromoLecture Brabant wallon
17	A.S.B.L. La Chaloupe
18	A.S.B.L. Les Baladins du Miroir (BDM)
19	A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)
20	A.S.B.L. Fédération des Maisons de la laïcité (FML)
21	A.S.B.L. Les Amis du Parc de la Dyle
22	A.S.B.L. CAP INNOVE (Centre d'Accompagnement de Projets Innovants)
23	A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne
24	A.S.B.L. Mind & Market
25	A.S.B.L. Pro Velo
26	A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)
27	A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS – BW)
28	Régie foncière provinciale autonome, exerçant son activité commerciale sous nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW)
29	A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS)
30	S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)
31	A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon
32	CPAS de Chaumont-Gistoux (dans le cadre du service « Sour'Dimension »)
33	A.S.B.L. Relais social intercommunal du Brabant wallon dans le cadre du projet Territoire Zéro Sans-Abrisme
34	A.S.B.L. Soli-dons dans le cadre du réseau Alim'Entraide

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL UCLouvain-Open Hub

Bases légales :

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;
- La loi du 12 août 1911 modifiée par la loi du 28 mai 1970, octroyant à l'UCLOUVAIN (Université catholique de Louvain) le statut de personne morale de droit privé poursuivant un but d'utilité publique et jouissant de la personnalité civile ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu avec la Province du Brabant wallon.
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 12 septembre 2025 par l'UCLouvain - Open Hub.

Localisé à Louvain-la-Neuve, l'Open Hub aide les porteurs de projet et les entreprises à tester leurs idées avec créativité afin d'en capturer tout leur potentiel.

Pour ce faire, l'équipe Open Hub accélère les projets à l'aide de 3 outils technologiques :

- le Fab Lab pour les Makers en mode « Do It Yourself » ;
- le Tech Lab pour les entreprises en mode « Do It with me » ;
- le xR Lab pour tous les projets devant simuler des contextes d'usage (UX centered approach).

Connectée à d'autres partenaires universitaires, l'Open Hub développe des méthodologies d'accompagnement dédiées au « Fast & Creative Testing » afin de capturer la valeur de chaque projet en vue d'éventuels financements.

L'Open Hub accueille aussi dans ses espaces de coworking les personnes à la recherche d'un lieu de travail grâce à ses formules de « 3D & Virtual Makers en résidence ».

L'Open Hub fait partie du réseau des hubs créatifs de Wallonie. A ce titre, il est le Hub du Brabant wallon qui permet à chaque porteur de projet ou entreprise d'être dirigé vers les opérateurs de terrain les plus adéquats.

En pratique, l'Open Hub organise 2 ateliers thématiques de 2 heures dans le but de sensibiliser les élèves de 5ème et 6ème primaire, du Brabant wallon, aux nouvelles technologies. Ces 2 ateliers se scindent comme suit :

- un atelier de robotique : se familiariser et apprendre à commander un robot ;
- un atelier de découpeuse laser : le but de cet atelier est de prendre en main un logiciel de conception 2D pour graver à l'aide d'une découpeuse laser.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs :

- Rapport qualitatif du développement du service Fab Lab Mobile ;
- Rapport qualitatif des différentes interventions du Fab Lab Mobile dans les écoles et événements ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs :

- Statistiques quantitatives du nombre d'écoles, de classes, d'élèves, de professeurs sensibilisés et/ou formés via les animations Fab Lab Mobile ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;
- Nombre de ressources humaines dédiées aux projets.

Rapport d'évaluation :

Pour l'année 2023, ce sont 1.720 élèves qui ont bénéficié des ateliers Tech truck, soit 232 élèves en plus que l'année 2022. Le nombre de classes visitées est également passé de 76 à 86, soit 10 de plus qu'en 2022. Au niveau des ateliers proposés, 77 ont opté pour les ateliers laser et 82 pour les ateliers robot.

En 2024, les ateliers Tech Truck ont accueilli 1 820 élèves, soit 100 de plus qu'en 2023. Le nombre de classes visitées a également progressé, passant de 86 à 91 (+5). Concernant le choix des activités, 89 classes ont privilégié les ateliers laser tandis que 85 ont opté pour les ateliers robot.

Rapport coût du service/qualité :

- le carburant, en 2024, la location Truck a pu être convertie en achat ;
- le salaire de l'animateur/coordonateur engagé à mi-temps et des frais de fonctionnement ;
- des animateurs externes, les séances s'exécutent en binôme ;
- le renouvellement de l'équipement ;
- les consommables lors des ateliers.

Liquidation des subventions :

2020 : 60.000 €

2021 : 54.000 €

2022 : 54.000 €

2023 : 60.000 €

2024 : 60.000 €, un acompte de 60%, soit 36.000 € a déjà été versé le 28 octobre 2024, en attente des justificatifs pour le solde.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'UCLouvain - Open Hub, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

Annexe 2

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Contrat de rivière Senne

Bases légales :

- le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-15 ;
- le Code des sociétés et des associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2022 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Contrat de rivière Senne ;
- Le rapport récapitulatif des tâches réalisées au cours de l'année, ses bilan et comptes, rapport de gestion et de situation financière, pour l'exercice 2024 transmis par l'ASBL Contrat de rivière Senne ;
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 23 mai 2025 par la co-coordinatrice et chargée de mission EEE du Contrat de rivière Senne ;

- Les justificatifs d'emploi de la subvention 2024, tels que mentionnés dans l'arrêté d'octroi de cette subvention transmis à la Province et vérifiés lors de la liquidation de la subvention.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs :

- Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
- Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions, ... (à destination des membres permanents) ;
- Organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... (à destination de l'ensemble de ses membres et des citoyens) ;
- Réalisation des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;

2. Indicateurs quantitatifs :

- Établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau. L'indicateur quantitatif étant le nombre de kilomètres de linéaire parcouru (en km) ;
- Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne. L'indicateur quantitatif étant le taux de réalisation (en %) calculé comme suit « (nombre d'actions réalisées / nombre d'actions totales) * 100 ».

Rapport d'évaluation :

Pour l'année 2024, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'ASBL Contrat de rivière Senne.

1. Indicateurs qualitatifs :

- *Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...)*

En 2024, le Contrat de rivière a pu sensibiliser 1875 enfants et adultes à différentes thématiques liées à l'eau.

Au travers d'une exposition et d'animations sur les amphibiens, proposée en début d'année dans 5 lieux différents de 4 communes, la Cellule de coordination a permis la sensibilisation de plusieurs centaines d'enfants, de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire.

L'animation « Ici commence la mer » (ICLM) a été proposée dans plusieurs écoles, avec cette année principalement des animations auprès d'AMO (pour jeunes en décrochages scolaires) et des écoles secondaires.

Au printemps 2024, des animations sur les habitants de la mare et les petites bêtes des rivières ont été proposées.

Une animation sur les stations d'épuration « L'or bleu » a été présentée aux élèves de l'enseignement primaire durant l'automne 2024.

Les Journées wallonnes de l'eau (JWE) organisées notamment à Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles, Tubize et Waterloo, ont permis la sensibilisation des écoles primaires à la qualité de l'eau et à la problématique des inondations et au fonctionnement d'une zone d'immersion temporaire (ZIT).

De nombreuses autres activités ont par ailleurs été proposées par plusieurs partenaires du Contrat de rivière Senne.

Au total, 932 personnes ont été touchées par les 32 activités mises en place lors de cette session des JWE.

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise depuis 2015 des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une Commune du sous bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau. Un recueil de 23 Balad'eau (format papier ou informatique) a été édité.

La Cellule de coordination organise également depuis quelques années des campagnes de nettoyage de cours d'eau, appelées « Opération Rivière propre » (ORP), avec des citoyens volontaires (entreprises, Maison de jeunes, Comités de quartier, scouts, etc.). Ces campagnes permettent un entretien des cours d'eau mais aussi une sensibilisation des citoyens. En 2024, 14 opérations (ex. sur la Thines à Nivelles, le Hain et la Senne à Tubize) ont été organisées par le Contrat de rivière (organisation, encadrement, fourniture de matériel, organisation de l'évacuation des déchets) et 195 bénévoles y ont participé.

En 2024, diverses actions de sensibilisation se sont déroulées en matière de lutte contre les inondations, elles sont décrites dans les mesures d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

Depuis 2017, le Contrat de rivière participe en outre activement au projet LIFE Belini, qui consiste à lutter contre les inondations par la création de zones d'immersion temporaires (ZIT). Les rôles du CR Senne sont d'assurer la coordination et la communication entre les différents partenaires et la Région, d'assister les pouvoirs locaux dans les démarches nécessaires, de maintenir une sensibilisation et une information de la population, et de développer l'aspect « services écosystémiques » lié au projet.

En 2024, 4 ZIT ont été réalisées et sont fonctionnelles, dont 3 en Brabant wallon, à Tubize, Braine-le-Château et Ittre.

- Coordination du Comité de rivière et organisation des réunions

La Cellule de coordination a organisé :

- 2 assemblées générales du comité de rivière ;
- 2 séances de Conseil d'administration.

- Organisation de réunions techniques, de visites guidées

Des groupes de travail sont organisés autour de thématiques vouées à évoluer.

En 2023, 8 groupes de travail ont été constitués par les Contrats de rivière wallons.

Les groupes de travail « animation » et « sensibilisation » ont tenu régulièrement leurs réunions. Un GT sur le rejet des eaux usées est prévu pour 2025.

Le CR Senne a en outre participé et/ou animé plus de 170 réunions dans le cadre de divers projets.

- Réalisation des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Depuis 2021, une coordinatrice wallonne est en place au sein de la Cellule de coordination du Contrat de rivière pour le projet LIFE RIPARIAS concernant la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes. Ce projet a démarré par un inventaire précis des différentes Espèces Exotiques Envahissantes sur les bassins de la Senne, de la Dyle et de la Marcq.

Les 14 contrats de rivières ont été mandatés par la Région wallonne pour réaliser un inventaire exhaustif des espèces exotiques envahissantes présentes dans ou à proximité des cours d'eau et plans d'eau. Au contrat de rivière Senne, l'inventaire, complémentaire à celui réalisé dans le cadre du LIFE Riparias,

s'est concentré sur la berce du Caucase, les espèces rivulaires et aquatiques, la pose de nasses à écrevisses jusqu'en octobre et s'est poursuivi en hiver avec l'inventaire des espèces animales.

Cette année, les efforts de gestion des espèces émergentes (faux arum jaune, élodée dense, élodée à feuilles alternes, la jussie rampante, la pétasite du Japon et la crassule de Helms) ont été intensifiés, avec l'éradication du faux arum jaune avec 5 populations éradiquées et plus de 245 pieds retirés. Les autres espèces émergentes ont également été gérées, à plus petite échelle.

En été, le suivi des 26 sites précédemment gérés pour les espèces aquatiques répandues a été poursuivi, avec en outre 15 nouveaux sites ajoutés en 2024.

Concernant les espèces rivulaires invasives, la gestion a en outre été poursuivie principalement pour la balsamine de l'Himalaya.

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

La modification de la fréquence et de l'intensité des inondations est une conséquence inévitable des changements climatiques. La lutte contre les inondations est une des missions principales du contrat rivière Senne. De nouvelles missions relatives à la lutte contre les inondations ont été confiées aux contrats rivières par le SPW en 2023. L'objectif de ces nouvelles missions est de favoriser le développement de la culture du risque d'inondation et de projets visant à améliorer la résilience du territoire face aux inondations. Parmi ces nouvelles missions, les quatre principales sont : les actions de communication, la reprise de l'organisation de CTSBH (Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique), la réalisation de supports d'auto-diagnostic de la vulnérabilité des habitations, et la mise en place d'un soutien aux communes pour le développement, la mise en œuvre, et le suivi de projets entrant dans le cadre de la subvention « droit de tirage ».

Les actions de lutte contre les inondations récurrentes du CR Senne sont les suivantes :

- Organisation et participation active aux réunions de CTSBH. Un CTSBH « PGRI » a été organisé le 27 juin 2024 ;
- Via les éco-cantonniers par l'aide aux communes pour l'entretien de leur cours d'eau et l'assistance et le transfert de bonnes pratiques en matière de gestion de cours d'eau ;
- Suivi et relais des travaux réalisés par les différents gestionnaires sur les cours d'eau ;
- Aide au développement de projets de la part des communes du bassin pouvant être subsidiés par le droit de tirage « PGRI – résilience » ;
- Information sur la thématique « inondations » via divers média (Newsletter, Info-Senne, site web et page Facebook) ;
- Poursuite de l'action « barrages flottants » et des animations associées, qui permet de sensibiliser la population à l'impact des déchets dans les cours d'eau ;
- Sollicitation des communes pour la résolution des points noirs sur les cours d'eau communaux.

Un deuxième axe concernant ce point est la lutte contre les pollutions des cours d'eau, et notamment les pollutions accidentelles. La mise au point d'une méthodologie spécifique pour la procédure en cas de pollution de cours d'eau est inscrite au plan d'action du CR Senne.

Dans ce cadre, en hiver 2024, une matinée d'information à destination des communes a été organisée afin d'expliquer les modalités de pose d'un boudin absorbant sur un cours d'eau.

En novembre 2024, un groupe de travail a rassemblé des agents communaux pour l'élaboration d'une « fiche-réflexe ».

2. Indicateurs quantitatifs :

- Etablissements et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau (indicateur quantitatif = nombre de kilomètres de linéaire parcouru)

Le nouvel inventaire de terrain a démarré fin 2023, sur 2 communes du Hainaut.

En 2024, les communes de Braine-le-Château, Ittre, Tubize, Waterloo, Rebecq, Braine-l'Alleud et Tubize ont été complètement inventoriées.

- Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne (indicateur quantitatif = taux de réalisation (en %))

Au programme d'action 2023-2025, 514 actions de base et 26 actions supplémentaires sont répertoriées en 2023 et 2024, soit un total de 540 actions à réaliser.

À la fin de l'année 2024, 27,8 % des actions ont été réalisées (ou le sont annuellement si ce sont des actions récurrentes), soit 150 actions.

210 actions sont en cours de réalisation (soit 38,9 %) et 161 sont programmées (soit 29,8 %).
17 actions ont été reportées (soit 3,1 %) et 2 actions ont été annulées (soit 0,4 %).

Rapport coût du service/qualité :

L'a.s.b.l. occupe 11 employés permanents (9,8 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 800.000,00 euros, dont 10 % sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 91 % du budget annuel de l'a.s.b.l. Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 7 font partie de la Province du Brabant wallon.

Il couvre 130 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (22%). Il est actif dans 7 communes du Brabant wallon.

Les objectifs de l'a.s.b.l. rencontrent ceux de la Province du Brabant wallon en matière de gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie ainsi qu'en matière de lutte contre les inondations. Le rôle de l'a.s.b.l. comme médiateur et comme promoteur des objectifs poursuivis par la Province est reconnu par l'ensemble des acteurs de l'eau. En outre, son rôle de conseil et de vulgarisateur auprès du grand public est également largement reconnu, l'a.s.b.l. intervenant très souvent comme agent de liaison entre les citoyens et la Province. L'a.s.b.l. apporte en outre une aide précieuse aux gestionnaires de cours d'eau via son inventaire des points noirs qui est une source d'information essentielle permettant de compléter la connaissance du terrain du gestionnaire et nécessaire à l'élaboration de son programme d'interventions. L'équipe de coordination de l'a.s.b.l. est un partenaire sollicité dans le cadre de tous les projets d'envergure initiés par la Province. Le Contrat de rivière est le partenaire principal avec lequel la Province du Brabant wallon collabore en vue de l'éradication des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Brabant wallon.

Au regard de ces éléments, le rapport coût/qualité de la subvention de 82.094,77 euros est jugé positif.

Liquidation des subventions :

Pour l'année 2024, une subvention d'un montant total de 82.094,77 euros a été octroyée au Contrat rivière Senne en application du contrat de gestion. Cette subvention a été entièrement justifiée et liquidée.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'a.s.b.l. Contrat rivière Senne, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Contrat de rivière Senne.

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'ASBL Contrat de rivière Dyle-Gette

Bases légales :

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;
- Le Code des sociétés et des associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 28 avril 2022 relative au contrat de gestion 2022-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;
- Rapport récapitulatif des tâches réalisées au cours de l'année, ses bilans et comptes, rapport de gestion et de situation financière, pour l'exercice 2024 transmis par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 28 mai 2025 par l'Administrateur délégué ;

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

Indicateurs qualitatifs

1. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser
2. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée...) ;
3. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions... (à destination des membres permanents) ;
4. Organisation de réunions techniques, de visites guidées... (à destination de l'ensemble de ses membres et des citoyens) ;
5. Réalisation d'actions et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
6. Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

Indicateurs quantitatifs

1. Etablissements et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau. L'indicateur quantitatif étant le nombre de kilomètres de linéaire parcouru (en Km) ;
2. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette. L'indicateur quantitatif étant le taux de réalisation (en %) calculé comme suit « (nombre d'actions réalisées/nombre d'actions totales)*100 ».

Rapport d'évaluation :

Indicateurs qualitatifs

1. En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique

La lutte contre le changement climatique et la préservation des cours d'eau sont intimement liées, car la restauration des milieux aquatiques et des zones humides renforce la résilience des écosystèmes face aux impacts climatiques (sécheresses, inondations) tout en stockant du carbone. Par ses multiples actions de sensibilisation sur la problématique des déchets et de la pollution dans les cours d'eau, le Contrat de rivière permet de préserver notre environnement et donc de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

2. En matière d'information et de sensibilisation

La cellule de coordination est régulièrement sollicitée par des demandes d'avis de riverains, principalement pour des cas de pollutions diverses, d'obligations en matière de rejets des eaux usées, de présence de castors, de présence d'espèces exotiques envahissantes, de lutte contre les inondations ou encore de travaux effectués sur les cours d'eau.

Elle répond également aux sollicitations des partenaires membres de l'a.s.b.l. (communes, provinces, régions) pour des matières similaires ainsi que pour la résolution de points noirs et la protection de zones humides.

Le Contrat de rivière aide aussi aux rencontres interrégionales avec les acteurs flamands des bassins de la Dyle et de la Gette. A ce titre, une rencontre entre gestionnaires flamands et wallons a été organisée sur le terrain le long de la Dyle en janvier 2024. Une réunion en visioconférence a également été organisée au sujet du projet de transformation du Lac de Genval, rassemblant le gestionnaire flamand, la Commune de Rixensart et la Province du Brabant wallon.

Le Contrat de rivière est très actif dans l'accueil de demandes d'étudiants dans divers domaines (recherche d'information) ou dans l'accueil de stagiaires.

Dans le cadre d'une action de sensibilisation à destination des manèges et des propriétaires de chevaux, le Contrat de rivière a mis à jour une fiche de présentation de la problématique du stockage de fumier à proximité des cours d'eau.

En 2024, il n'y a plus eu d'animation spécifique dans le cadre du programme d'animation extrascolaire « Ici commence la mer ». Par contre, la campagne de sensibilisation tout public « Ici commence la mer » portant sur les rejets toxiques dans les avaloirs, évier et WC se poursuit.

L'évènement des Journées Wallonnes de l'Eau, a regroupé en 2024 pas moins de 15 activités destinées au grand public, représentant 504 personnes, coordonnées par le Contrat de rivière. Concernant le public scolaire, le Contrat de rivière a coordonné 13 activités pour 837 élèves.

Par ailleurs, le Contrat de rivière assure une communication ciblée vers le Brabant wallon notamment sur l'inventaire des zones sensibles et à haute valeur écologique le long des cours d'eau pour adapter les entretiens et travaux aux cours d'eau et abords dans ces zones. Dans cette optique, le programme provincial des travaux pour l'année 2024 a été analysé et des remarques ont été formulées par le Contrat de rivière.

Le Contrat de rivière souhaite organiser une formation à destination des communes, aux bonnes pratiques en matière de gestion intégrée et concertée des petits cours d'eau et abords. Faute de temps, il n'y a pas encore eu de formation mais le contrat de rivière communique à ce sujet avec les communes tout au long de l'année, au travers de visites de terrain par exemple.

En 2024, le Contrat de rivière en collaboration avec les communes de Genappe, Grez-Doiceau, Court-Saint-Etienne, Ottignies-Louvain-la Neuve et Wavre s'est attelé à poursuivre l'organisation de l'édition 2024 de la descente de la Dyle en kayak. L'évènement a comptabilisé 624 participants. Cette activité a lieu tous les deux ans.

Un autre évènement, le « Big Jump », a été organisé en juillet 2024 au lac de Genval à Rixensart avec 81 jumpers.

Le Contrat de rivière était également présent à diverses manifestations hors partenariat, telles que des vernissages, colloques, webinaires, cérémonies et inaugurations divers.

Le Contrat de rivière favorise le développement d'opération « rivières propres » à l'échelle locale. Un grand nombre de chantiers de nettoyage des cours d'eau ont été organisés par la prestation de bénévoles ou hors bénévolat de l'a.s.b.l. Aer Aqua Terra. Un stand de sensibilisation accompagne régulièrement les chantiers de nettoyage. Le CRDG assure notamment la communication de cette opération vers les riverains, les passants, InBW, les Communes mais aussi avec les entreprises désireuses d'organiser un teambuilding.

Il aide également à assurer un suivi des opérations de traitement biologique des petits cours d'eau pollués en attente d'égouttage. A Ramillies, un traitement biologique a été effectué dans une zone en assainissement autonome.

En 2017, une procédure coordonnée a été développée au travers d'un « vademecum » pour lutter contre les infractions environnementales le long des cours d'eau. Suite à l'évolution de la législation, des mises à jour du projet ont été nécessaires. Un nouvel outil a été mis en place à l'échelle de la Wallonie. Des formations à ce sujet ont à nouveau été organisées, par le Contrat de rivière notamment, à destination des agents constatateurs communaux.

En matière de lutte contre les pollutions accidentelles des cours d'eau, le projet pilote entre le SPW-DPC/Zone de Secour du BW et le CRDG se poursuit avec la vérification des bases légales ainsi que diverses rencontres afin d'établir le cahier des charges du marché public.

Les collaborations pour la lutte contre les pollutions accidentelles des cours d'eau se poursuivent également en 2024 avec l'activation d'une alerte du Dispatching de la ZSBW lors d'intervention sur un épisode de pollution. Divers cas concrets ont été gérés en 2024 de manière plus rapide que précédemment grâce à ce travail collaboratif.

Le Contrat de rivière s'est aussi investi dans une aide à l'a.s.b.l. Dung Dung (économie circulaire) pour la mise au point d'un boudin absorbant à base de cheveux recyclés. En 2022, des tests ont été effectués en situation réelle sur les cours d'eau. En 2024, une mise au point a été réalisée sur les boudins absorbants.

En partenariat avec le secteur du développement rural, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a participé en 2024 à 2 réunions de co-construction organisées par la FRW dans le cadre de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) de Beauvechain et celle de Chastre.

Le Contrat de rivière continue de mener des actions dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse homme-castor au niveau du sous bassin hydrographique Dyle-Gette. En collaboration avec le Groupe de travail castors de Natagora et le SPW-DNF, un inventaire cartographique des sites de présence du castor continue de s'étoffer. Sur 23 communes des sous bassins Dyle et Gette, le castor a été observé dans 21 communes. En 2024, la Cellule de coordination a apporté son expertise dans plusieurs cas de cohabitation problématique à Genappe, Rixensart, Villers-la-Ville, avec la PBW et d'autres (69 personnes sensibilisées en 2024). La convention établie en 2023 entre les contrats de rivière de Wallonie et la Wallonie, dans le but d'inventorier les zones où la cohabitation est problématique, s'est poursuivie en 2024-2025.

Deux nouveaux projets pédagogiques, nommés « poissons en classe » ont été préparés en 2024 en vue d'une réalisation en 2025, dans une école à Walhain notamment.

Le Contrat de rivière a participé, en mai 2024, à un inventaire piscicole ciblé par une pêche électrique sur le Pisselet à Grez-Doiceau.

Le Contrat de rivière a assuré un service d'aide-conseil pour les propriétaires non-membres du CRDG de zone humide et d'étang : pour une mare à Hélécine, pour une zone humide à Genappe et pour une zone humide à Grez-Doiceau.

Un nouveau projet de pose de nichoirs à oiseaux et chauves-souris le long des cours d'eau a vu le jour en 2024 avec l'aide du SPW/DCENN.

Une nouvelle opération de plantation d'arbres le long des cours d'eau a été initiée en 2024 sur certains cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie, entre le Contrat de rivière et le gestionnaire, soit le SPW-DCENN.

Le Contrat de rivière participe avec les 13 autres CR de Wallonie et le SPW à la mise en œuvre d'une convention de partenariat inondations, soit le développement de la culture du risque d'inondation et de projets visant à améliorer la résilience du territoire face aux inondations. Cette convention s'axe sur 4 missions (qui forment 4 groupes de travail) : la sensibilisation (11 réunions organisées par CRDG en 2024), l'auto-diagnostic (8 réunions organisées par CRDG en 2024), CTSBH et la subvention résilience.

Le Contrat de rivière Dyle Gette a coordonné la réalisation d'un ouvrage « Histoire(s) en Gette » en collaboration avec les historiens locaux du bassin de la Gette.

Il a également réalisé et diffusé des supports de communication et de sensibilisation adéquats à l'attention des riverains et de la population à l'échelle du bassin Dyle-Gette (ex. géocaching à Perwez, placement de bâches humoristiques sur les thématiques des infractions environnementales, création d'une brochure en collaboration avec la PBW comme un code de bonnes pratiques du riverain de cours d'eau, etc.).

Le Contrat de rivière poursuit le projet de complétion du réseau de panneaux nominatifs en place le long des cours d'eau. En 2024, 12 nouveaux panneaux ont été commandés.

Le site internet et la page Facebook de l'a.s.b.l. sont régulièrement alimentés (74 publications sur la page Facebook en 2024).

L'exposition du Contrat de rivière a été présentée sur 13 événements grand public en 2024.

En parallèle, le Contrat de rivière continue à éditer une lettre d'information électronique trimestrielle du CRDG et l'agenda du CRDG ; à fournir des articles pour les bulletins/sites web des communes et associations ; à relayer les activités du Contrat de Rivière Dyle-Gette auprès de la presse.

3. En matière de coordination du Comité de rivière, d'organisations de réunions

La cellule de coordination :

- A organisé 2 assemblées générales du comité de rivière ;
- A organisé 3 séances de Conseils d'administration ;
- A participé au réseau des 14 contrats de rivière de Wallonie et une convention de partenariat a été signée entre la Région wallonne et les 14 contrats de rivière de Wallonie, où 8 groupes de travail ont été mis en place ;
- A suivi divers formations et recyclage du personnel sur des thèmes tels que les assurances, les eaux pluviales, sur le GISER, l'IA, l'adaptation du bâti à l'inondation.

4. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

Dans le cadre de l'élaboration des PGRI, et afin de gérer les problèmes d'érosion, de ruissellement et de coulées boueuses en provenance de zone agricoles, des visites de terrain ont été organisées pour les communes avec le Contrat de rivière et le GISER.

Le Contrat de rivière a organisé en collaboration avec d'autres partenaires locaux, en avril 2024, une balade guidée le long de l'Orbais à Incourt ; en août 2024, une balade guidée le long du Nil (dit « Le Hain ») à Walhain ; en octobre 2024, une balade guidée le long de la Dyle à Ottignies.

Enfin, la Cellule de coordination est intervenue dans diverses manifestations ou exposés et « team building », notamment organisés par la SNCB, InBW, Alliance Centre BW, Alliance du Lac et Aer Aqua Terra.

5. En matière d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le projet LIFE RIPARIAS traitant les espèces exotiques envahissantes, dont le Contrat de rivière est partie prenante, a débuté début 2021. Au 1^{er} semestre 2024, 3 formations ont été dispensées à destination des gestionnaires de cours d'eau et des agents de triages forestiers du cantonnement de Nivelles (SPW/DNF). 2 formations à la reconnaissance des EEE ont été dispensées à destination des chargés de mission des parcs naturels et nationaux. En 2024, les gestions ont démarré avec l'engagement de 4 ouvriers et 3 étudiants.

Chaque année, la cellule de coordination du Contrat de rivière mène des actions d'information et de sensibilisation en rapport avec la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (17 actions de ce type en 2024).

Une convention de partenariat avec le SPW a été mise en œuvre dans une démarche d'inventaires biologiques des espèces exotiques envahissantes. Cette convention a permis de sensibiliser 199 personnes du grand public et 123 acteurs professionnels.

Le Contrat de rivière a par ailleurs géré les plantes invasives suivantes sur de nombreux cours d'eau du sous-bassin via l'engagement de 3 personnes de terrain en temps-plein entre début juin et mi-septembre :

La balsamine de l'Himalaya :

Des actions de gestion ont été poursuivies via 50 jours de travail pour les 3 ouvriers (12 cours d'eau), l'organisation de chantiers participatifs avec les partenaires locaux via 10 jours de travail (7 cours d'eau, 6 communes, 68 collaborateurs).

L'inventaire est mis à jour en continu au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations.

Les petits cours d'eau et affluents commencent à être complètement libérés des balsamines, ce qui est positif pour la suite.

La berce du Caucase :

L'inventaire a été mis à jour. En 2024, au moins 12 jours ont été consacrés, en tout ou en partie aux suivis et gestions de cette plante, par la cellule de coordination du Contrat de rivière.

L'hydrocotyle fausse-renoncule :

Le partenariat avec la Province du Brabant wallon dans le cadre d'un chantier de gestion sur l'Argentine à La Hulpe, entamé en 2018, a pris fin en 2024 en raison de la très faible densité de plantes dans le cours d'eau. Le projet LIFE RIPARIAS a permis en 2023 de faire progresser cette gestion par le nettoyage manuel des étangs situés en amont sur la Commune de Waterloo. Le projet a été poursuivi en 2024 et le cours d'eau continue d'être contrôlé par le Contrat de rivière.

Un étang privé situé à Plancenoit (Lasne) est traité et surveillé par le Contrat de rivière depuis 2021. Des résultats encourageants d'éradication ont été observés lors des gestions de 2024.

Un étang privé situé à Villers-la-Ville a également été traité par le riverain propriétaire avec le suivi et la surveillance du Contrat de rivière et l'équipe du LIFE RIPARIAS.

La Jussie à Grandes fleurs :

Un chantier de gestion initié en 2022 sur un étang à Court-Saint-Etienne, a été poursuivi grâce à l'équipe du LIFE RIPARIAS durant l'été 2024.

6. En matière de participation à l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette

Cette action a été finalisée fin juin 2020 par l'encodage du programme d'action par l'ensemble des gestionnaires de cours d'eau.

Le contrat de rivière a néanmoins soutenu les communes jusqu'en fin 2024 pour l'envoi du rapport formel de l'utilisation des droits de tirage PGRI notamment.

Indicateurs quantitatifs

1. En matière d'établissement et de la tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau

34 journées d'inventaire ont été effectuées ; 83 cours d'eau ont été entièrement parcourus (380 km) sur 19 communes.

2. En matière de programme d'actions

Au programme d'actions 2023-2025, pour 50 % des partenaires ayant répondu au 17 avril 2024, 228 actions ont été réalisées et 199 actions étaient en cours de réalisation. Le taux de réalisation et en cours de réalisation est de 37,5 %.

Rapport coût du service/qualité :

L'a.s.b.l. occupe 6 employés permanents (4,65 ETP). Elle disposait d'un budget annuel de l'ordre de 596.000 euros, dont 43 % étaient couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondaient à 77 % du budget.

Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 21 font partie de la Province du Brabant wallon. Il couvre 470 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (78%).

Les objectifs de l'a.s.b.l. rencontrent ceux de la Province du Brabant wallon en matière de gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie ainsi qu'en matière de lutte contre les inondations. Le rôle de l'a.s.b.l. comme médiateur et comme promoteur des objectifs poursuivis par la Province est reconnu par l'ensemble des acteurs de l'eau. En outre, son rôle de conseil et de vulgarisateur auprès du grand public est également largement reconnu, l'a.s.b.l. intervenant très souvent comme agent de liaison entre les citoyens et la Province. L'a.s.b.l. apporte en outre une aide précieuse aux gestionnaires de cours d'eau via son inventaire des points noirs qui est une source d'information essentielle permettant de compléter la connaissance du terrain du gestionnaire et nécessaire à l'élaboration de son programme d'interventions. L'équipe de coordination de l'a.s.b.l. sont des partenaires sollicités dans le cadre de tous les projets d'envergure initiés par la Province. Le Contrat de rivière est le partenaire principal avec lequel la Province du Brabant wallon collabore en vue de l'éradication des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Brabant wallon.

Au vu de l'exécution de ses missions, le rapport coût/qualité de la subvention de 202.485,20 euros est jugé positif.

Liquidation des subventions :

Pour l'année 2024, une subvention d'un montant total de 202.485,20 euros a été octroyée au Contrat de rivière Dyle-Gette en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2024, ont été correctement remplies.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'ASBL Contrat de rivière Dyle-Gette

Annexe 4

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'ASBL Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon (MIABW)

Bases légales :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15
- Code des sociétés et des associations

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » couvrant les exercices 2022 à 2024
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 14 juillet 2025 par la Conservatrice de l'ASBL « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Développer des activités à destination des familles (animations, stages, ...) ;
- Informer et associer le Château d'Hélécine à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'agenda des animations du Château d'Hélécine ;
- Présenter la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation :

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'ASBL « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire

Le MIABW a continué à démarcher les écoles maternelles et primaires d'Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche. L'asbl a aussi fait de la publicité via le site enseignement.be et via Facebook. Le Musée étant reconnu par la FWB, il applique la gratuité d'entrée (accès aux collections) mise en place pour les écoles en visite libre.

En 2024, le MIABW a proposé des animations scolaires pour 1.373 élèves accompagnés par 107 enseignants.

Le MiaBW propose aux écoles des formules d'animations de la maternelle au secondaire adaptées à la demande des enseignants sur une demi-journée, deux tiers de journée ou à la journée sur base de 3 thématiques combinables :

1. Préhistoire (dès 3 ans)

Préhistoire standard :

- Découverte introductive sur l'évolution humaine sous forme d'histoire contée avec manipulation des crânes.
- Au temps des mammoths : présentation de la faune, More, environnement. Manipulation de véritables os fossiles d'animaux (rennes, hyènes, mammoth, ...). Initiation à la chasse avec un propulseur et une sagaie
- Immersion Cro-magnons : Jeux de rôle sur la vie des hommes et des femmes du paléolithique.

Préhistoire cro-magnons artistes :

- Découverte des arts paléolithiques : faire de la musique avec les os, peinture sur le visage à l'ocre, travail de l'argile ; création de petite figurine d'animaux de vénéus, des médaillons, ...

Au cœur de la grotte de Folx les caves :

- Utilisation des lampes à graisse avec visite de la grotte et animation musicale ou peinture.

2. Antiquité (dès 8 ans)

Antiquité standard :

- Antiquité quelle Histoire ! : Introduction historique et interactive pour comprendre les peuples celtes et l'Histoire (commerciale, religieuse, culturelle et linguistique).
- Un saut dans le temps : manipulation de vrais objets antiques. Identification et comparaison avec notre vaisselle moderne.
- Trouver Lucius ! : immersion et manipulation d'une maquette d'une villa gallo-romaine entièrement démontable pour retrouver Lucius (découverte de tous les métiers de l'époque et résolution d'une intrigue).
- Apprentis mosaïstes : création de mosaïque.
- Votre propre dé en argile : découverte des jeux de société de l'époque romaine.

Antiquité complémentaire :

- Manœuvres militaires : ordre en latin et apprentissage de la discipline de l'armée romaine et des figures de parade militaire (tortue, marcher au pas...)
- Olfactorium : apprentissage de l'art de la table. Identification des épices et des denrées
- Chiffres et des Lettres ... à en perdre son latin : découverte du latin grâce au cadran solaire en été ou traduction de tablettes en hiver à travers des petits jeux
- Par Jupiter ! : découverte de la mythologie greco-romaines

3. Savanturier (à partir de 10 ans)

Savanturier standard :

- Découverte des métiers : céramologue, paléanthropologie, l'expérimentateur, le laboratoire de datation, ...

Savanturier complémentaire :

Simulateur de fouilles : application méthodologique de la fouille (fouille, prélèvement, datation, élaboration des fiches, choix des œuvres à exposer et mise en conservation des œuvres non choisies...)
+ analyse des trouvailles via différents types de laboratoires d'études

Développer des activités à destination des familles (animations, stages, ...)

En 2024, le musée a continué le développement de la zone d'accueil à l'entrée du musée par l'installation d'un nouveau comptoir boutique. Celle-ci a bien été développée.

L'aménagement vestiaire a été développé par l'installation d'un parking poussettes, d'une banquette de 3 places assises, d'une vidéo surveillance,...

Animations (725 participants sur réservation) :

- Tous les après-midis, à partir de 3 ans, le MIABW propose une formule Préhistoric Family dont l'objectif est d'emmener les familles dans 1h30 immersive dans la vie d'une tribu préhistorique (comment manger, s'habiller, chasser, ...) et dans l'âge de glace avec des manipulations sensorielles, ... des ateliers psychomoteurs pour petits (couture, sculpture, ...) et pour finir une photo déguisée à destination des familles avec enfants de 3 à 6 ans. Cette animation est intergénérationnelle et permet ensuite de découvrir le Château d'Hélécine.

- Inventeurs de la préhistoire : animation printemps été dans le cadre de l'exposition « Les grandes inventions de la Préhistoire ». Cette animation est découpée en 3 moments : argile, feu et chasse. Elle permet aux visiteurs du Domaine de prendre l'animation en cours de route via un tarif dégressif.
- Formule « Mon anniversaire au MiaBW » : thématique de la préhistoire. Développé en fonction de l'âge de l'enfant : 5/8 ans et 8/12 ans. 131 enfants

Evènements (892 participants) :

- Le Mammouth qui n'avait jamais froid : animation immersive dans l'âge de glace autour du mammouth qui a eu lieu entre décembre et mars d'une durée d'une heure et demie

(Comment se protéger du froid à la préhistoire, toucher les fossiles de mammouth, créer un médaillon en argile) à destination des familles dès 3 ans.

- Halloween au musée
- Saint-Valentin : voyage mythologique et sensoriel.
- Portes ouvertes : 24 août 2024 : After work, présentation des activités et animations diverses pour 454 visiteurs.
- Exposition temporaire : Les grandes inventions de la préhistoire en collaboration avec la FWB + vernissage et 10 ans du MIABW
- Journée Patrimoine et Châteaux : entrée gratuite + visite de l'exposition temporaire pour 310 visiteurs

En 2024, le MIABW a accueilli 3067 personnes.

Musée Hors-Murs :

- Journée romaine au Tumulus de Glimes : mosaïque, jeux en bois.
- Journée de l'homme de Spy à Jemeppe-sur-Sambre : atelier feu et animation travail de l'argile et peinture corporelle – 450 personnes
- Animations avec l'asbl Tada qui s'occupe de jeunes après l'école dans les quartiers défavorisés à Molenbeek : activités sur le métier d'archéologue.
- Accueil des nouveaux habitants à Hélécline

Stages :

En 2024, Le MIABW propose 6 stages thématiques (1 en mai, 2 en juillet, 1 en août et 1 octobre) – 337 stagiaires entre 5 et 15 ans. Chaque stage peut accueillir maximum 20 enfants.

- Nature et préhistoire : vie immersive d'une tribu de Cro-Magnon pour les 8-13 ans
- Préhistoire à petits pas : jeux de rôle en tant que chasseur et cueilleur et ensuite agriculteur pour les 5-8 ans
- Mon aventure romaine : immersion dans la vie romaine (nourriture, habillement, armée, art romain, ...) pour les 8-13 ans
- Tour d'Histoire en 5 jours : du big bang à l'époque médiévale par immersion, ateliers et observation de la nature faune et flore pour les 5-8 ans.
- Mini stage archéo : immersion dans le métier d'archéologue de la fouille à conservation des vestiges y compris les différentes études. Pour les 10-15 ans.
- Ethno – Kangourou et l'Aigle : découverte des amérindiens et aborigènes. Découverte de leur style de vie et comparaison avec la vie de nos ancêtres. Pour les 10-15 ans.

Informez et associez le Château d'Hélécline à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'agenda des animations du Château d'Hélécline

Le MIABW informe le Château d'Hélécline de sa programmation tout au long de l'année.

Présenter la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'organisation de toutes ses activités

L'ASBL a bien présenté le Brabant wallon lors de ses activités y compris lors des salons. De plus, on peut signaler que le public venu en 2024 provient du Brabant wallon, mais aussi des autres provinces comme Liège, Hainaut et Namur. Le MIABW accueille de plus en plus de visiteurs néerlandophones. Le public fait plus de 40 km pour participer aux activités du musée et visiter le domaine. Malheureusement, les promeneurs du parc du Château rentrent difficilement dans le musée par manque de visibilité extérieure.

Associer la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux)

Le MIABW a bien mis le logo du Brabant wallon et du Château sur tous ses supports de promotion y compris sur son site internet et sur chaque publication faite sur Facebook et Instagram.

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

Le MIABW essaye de réduire les déplacements en voiture individuelle vers les grottes de Folx les caves en privilégiant les bus scolaires.

De plus, la zone accueil a été réaménagée en vue de réduire la déperdition de chaleur grâce à de nouveaux plexiglas et a installé un guichet pour accueillir et renseigner les visiteurs sans devoir ouvrir la porte.

2. Indicateurs quantitatifs

Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité

Tous les chiffres de fréquentation ont bien été transmis à l'administration provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Le rapport d'activité de l'association

Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

L'administration provinciale a bien reçu le rapport d'activités et les comptes et bilan de l'association.

Rapport coût du service/qualité :

L'association a pour but l'organisation et la gestion d'un musée destiné à recevoir les objets découverts lors de l'exploration de sites essentiellement belges renfermant des vestiges des époques humaines antérieures, la promotion de l'intérêt pour l'archéologie et l'Histoire s'y rapportant par des études, des fouilles, des animations et des manifestations culturelles. Elle a aussi pour but de promouvoir, encourager, coordonner des initiatives culturelles dans le cadre du musée et de favoriser les contacts en matière culturelle entre les initiatives privées, les pouvoirs publics et autres organismes.

Le Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon a accueilli 3067 personnes.

Il a proposé des animations scolaires pour 1373 élèves accompagnés par 107 enseignants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public.

En effet, le MIABW a accueilli 725 personnes sur réservation pour les animations et 892 participants aux événements.

Sur base de ces chiffres, le rapport coût/qualité est positif.

Liquidation des subventions :

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien de 13.500 euros a été octroyée le 22 août 2024. La subvention est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

L'ASBL bénéficie d'un avantage en nature par la mise à disposition de locaux au Château d'Hélécine pour un montant annuel de 40.000 €.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2024, ont été correctement remplies.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'ASBL Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon (MIABW)

Annexe 5

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique MR

Bases légales

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;
- Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et la comptabilité ouverte des partis politiques ;
- Règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus par le Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005, le 20 décembre 2007 et le 31 janvier 2008 ;
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et modifié en séance du 19 décembre 2019, et plus particulièrement son article 10 ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Action Libérale Brabançonne Wallonne, dénommée « *groupe politique MR* » ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Action Libérale Brabançonne Wallonne ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Action Libérale Brabançonne Wallonne.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Action Libérale Brabançonne Wallonne a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par Conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé aux articles 5 des arrêtés d'octroi approuvés par le Collège provincial en ses séances du 16 mai 2024 et du 19 décembre 2024 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique MR a notamment pour objectif d'organiser diverses activités, visant à aider et informer ses élus en Brabant wallon, afin de mettre en œuvre le projet politique commun inscrit dans la Charte du Mouvement Réformateur et de son programme.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure qu'il a participé aux activités et réunions des instances provinciales dont les commissions et les séances du Collège et du Conseil, notamment pour la mise en place de la Déclaration de politique provinciale.

Par ailleurs, les conseillers de ce groupe ont appuyé l'institution provinciale dans les différents projets portés par le Brabant wallon au cours de l'année 2024.

En outre, le groupe a également veillé à maintenir les liens avec les différents niveaux de pouvoirs, dont les Villes et Communes de notre territoire.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 36.960 euros pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 4 juillet 2024 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Une subvention de 3.660 euros pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 19 décembre 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 8 janvier 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 27 août 2024, pour un montant de 36.618,93 euros, et un autre bon à ordonnancer établi en date du 12 décembre 2024, pour un montant de 8.001,07 euros, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

La totalité de cette subvention a été mise en liquidation sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 21 mai 2024, et d'un versement de 8.437,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 11 avril 2025, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2024 avec l'A.S.B.L. Action Libérale Brabançonne Wallonne, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique MR

Annexe 6

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique ECOLO

Bases légales

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;
- Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et la comptabilité ouverte des partis politiques ;
- Règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus par le Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005, le 20 décembre 2007 et le 31 janvier 2008 ;
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et modifié en séance du 19 décembre 2019, et plus particulièrement son article 10 ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ECODOTA-ECOLO FEDERAL, dénommée « *groupe politique ECOLO* » ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. ECODOTA-ECOLO FEDERAL pour l'année 2024 ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. ECODOTA-ECOLO FEDERAL pour l'année 2024.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. ECODOTA-ECOLO FEDERAL a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- **Dotation par Conseiller provincial** : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé aux articles 5 des arrêtés d'octroi approuvés par le Collège provincial en ses séances du 16 mai 2024 et du 19 décembre 2024 ;
- **Dotation annuelle par groupe politique** : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024 ;
- **Dotation annuelle spécifique par groupe politique** : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique ECOLO a notamment pour objectif de gérer les moyens financiers du parti ÉCOLO dans le respect des législations en vigueur.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure que les membres de ce groupe ont participé aux activités politiques au sein de leur parti, tels des groupes de travail ou des réunions de coordination provinciales.

Les conseillers du groupe se sont également impliqués dans de nombreuses réunions des instances provinciales (Commissions, Conseil provincial, ...) et ont assumé les éventuels mandats dérivés liés à ce rôle.

En outre, les membres du groupe ont participé à des activités protocolaires, tels la « *Mercuriale* » du gouverneur ou encore les « *Orchidées* ».

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 20.790 euros pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 4 juillet 2024 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Une subvention de 840 euros pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 19 décembre 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 8 janvier 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 14 mai 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

La totalité de cette subvention a été mise en liquidation sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 21 mai 2024, et d'un versement de 8.437,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 14 mai 2025, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2024 avec l'A.S.B.L. ECODOTA-ECOLO FEDERAL, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique ECOLO

Annexe 7

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique PS

Bases légales :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;
- Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et la comptabilité ouverte des partis politiques ;
- Règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus par le Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005, le 20 décembre 2007 et le 31 janvier 2008 ;

- Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et modifié en séance du 19 décembre 2019, et plus particulièrement son article 10 ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon, dénommée « *groupe politique PS* » ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon pour l'année 2024 ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon pour l'année 2024.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Pour la dotation par Conseiller provincial

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiées, tels que décrits au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par Conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé aux articles 5 des arrêtés d'octroi approuvés par le Collège provincial en ses séances du 16 mai 2024 et du 19 décembre 2024 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique PS a notamment pour objectif d'apporter un soutien technique aux activités du Parti socialiste et de ses conseillers provinciaux en Brabant wallon.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure que les conseillers qui en sont membres ont participé à diverses activités des institutions provinciales.

Ainsi, outre les séances du Conseil provincial, les membres ont participé à des réunions préparatoires aux commissions, à une réunion de travail sur le budget provincial pour l'année 2024 ou encore à une autre réunion portant sur le financement de la zone de secours.

On peut encore citer d'autres réunions portant sur les investissements dans les infrastructures scolaires et sur le financement de l'Agence Immobilière Sociale.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 13.860 euros pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 4 juillet 2024 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Une subvention de 840 euros pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 19 décembre 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 8 janvier 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 16 juillet 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

La totalité de cette subvention a été mise en liquidation sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 21 mai 2024, et d'un versement de 8.437,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 16 juillet 2025, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2024 avec l'A.S.B.L. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique PS

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique Les Engagés

Bases légales

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants
- Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et la comptabilité ouverte des partis politiques
- Règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus par le Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005, le 20 décembre 2007 et le 31 janvier 2008
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et modifié en séance du 19 décembre 2019, et plus particulièrement son article 10

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Groupe politique CDH-BW, dénommée « *groupe politique Les Engagés* »
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Groupe provincial Les Engagés-BW pour l'année 2024
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Groupe provincial Les Engagés-BW pour l'année 2024

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Groupe provincial Les Engagés-BW a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel elle a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés est la suivante :

- Dotation par Conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé aux articles 5 des arrêtés d'octroi approuvés par le Collège provincial en ses séances du 16 mai 2024 et du 19 décembre 2024 ;

- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique Les Engagés a notamment pour objectif le soutien et la promotion des conseillers provinciaux du groupe politique dans l'exercice de leur mandat.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation aux réunions du Conseil provincial, notamment par la préparation de dossiers mais également par la pose de questions, orales ou écrites, en séance.

Les Conseillers du groupe se sont également impliqués dans différentes sessions de groupes de travail thématiques ainsi que dans les réunions des « 27+1 ».

Outre ces éléments, on peut également noter la participation du groupe à des activités d'études, telles des soirées-débats, ainsi qu'à des événements sur le territoire brabançon wallon pour en rencontrer les citoyens.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 6.930 euros pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 26 juin 2024 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Une subvention de 2.100 euros pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 19 décembre 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 8 janvier 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 17 juillet 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

La totalité de cette subvention a été mise en liquidation sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 21 mai 2024, et d'un versement de 8.437,50 euros, par un

bon à ordonnancer établi en date du 16 juillet 2025, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2024 avec l'A.S.B.L. Groupe provincial Les Engagés-BW, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique Les Engagés.

Annexe 9

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique DÉFI

Bases légales

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;
- Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et la comptabilité ouverte des partis politiques ;
- Règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus par le Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005, le 20 décembre 2007 et le 31 janvier 2008 ;
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et modifié en séance du 19 décembre 2019, et plus particulièrement son article 10.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité DÉFI, dénommée « *groupe politique DÉFI* » ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Solidarité DÉFI pour l'année 2024 ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Solidarité DÉFI pour l'année 2024.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Solidarité DÉFI a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel elle a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiées, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par Conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique DÉFI a notamment pour objectif de recueillir, en dehors de tout esprit de lucre, des fonds destinés à soutenir l'action de ses représentants et de les encadrer sur le plan administratif.

Les pièces transmises par ce groupe politique mettent en lumière l'implication des conseillers provinciaux du groupe dans les différents bureaux et commissions ou encore aux séances du Conseil provincial ainsi qu'à leur préparation.

Elles permettent également de démontrer leur participation à de nombreuses activités, telles des webinaires, des congrès, des visites d'écoles ou encore la rentrée académique de l'U.C.L., mais aussi à des réunions internes.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

Complément à la dotation par conseillers pour l'année 2023

Une subvention complémentaire de 700 euros pour l'année 2023 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 19 décembre 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 8 janvier 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation par Conseiller provincial

Une subvention de 6.930 euros pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Cette subvention a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 21 mai 2024 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Onze douzièmes de cette somme, à savoir 40.901,37 euros, ont été mis en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 16 juin 2025 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2024 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2024.

Onze douzièmes de cette somme, à savoir 30.937,50 euros, ont été mis en liquidation sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 21 mai 2024, et d'un versement de 5.625 euros, par un bon à ordonnancer établi en date du 4 juin 2025, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2024 avec l'A.S.B.L. Solidarité DÉFI, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2024 avec l'ASBL du groupe politique DÉFI

Annexe 10

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes (APW)

Bases légales :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;
- Code des sociétés et associations ;
- Décision du Conseil d'administration de l'Association des Provinces wallonnes du 1^{er} juin 2010 validant la nécessité pour les Provinces wallonnes membres de l'A.S.B.L. de conclure un contrat de gestion avec l'Association des Provinces wallonnes ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 27 juin 2024 relative au contrat de gestion 2024-2026 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes pour l'année 2024 ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes pour l'année 2024.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;
- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région Wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des Provinces assurées l'Association des Provinces wallonnes dans des réunions auprès des autorités supérieures ;

- Inventaire des réunions des groupes de travail inter provinciaux ;
- Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants ;
- Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la cotisation tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser : l'Association des Provinces wallonnes a représenté notre institution dans des instances traitant du développement durable, notamment le « Collège wallon de l'alimentation durable » ;
- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne et Communauté française : l'Association des Provinces wallonnes a remis un avis sur de nombreux documents conformément au décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

L'association a ainsi pu notamment se positionner sur un projet d'arrêté portant exécution du Code wallon du Tourisme ou encore une proposition de loi relative à la sécurité dans les domaines récréatifs.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des Provinces assurées par l'APW dans des réunions auprès des autorités supérieures : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir représenté les provinces auprès des autorités suivantes :
 - Chambre de recours régionale ;
 - Collège de prévention (aide à la jeunesse) ;
 - Comité C ;
 - Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales ;
 - Comité d'orientation « *Circular Wallonia* » ;
 - Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité ;
 - Comité de suivi FEDER-FSE ;
 - Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
 - Conseil économique et social de Wallonie– Pôle ruralité ;
 - École d'Administration Publique WB – Collège scientifique ;
 - Groupement d'Informations Géographiques ;
 - IMIO – Observateur CA ;
 - Observatoire des Politiques culturelles ;
 - Partenariat wallon pour le développement durable ;
 - Collège wallon de l'alimentation durable ;

- Commission Coordination de chantiers – Impétrant ;
 - Commission de Promotion de la Santé à l'école ;
 - Commission de Promotion et de Prévention de la Santé ;
 - Commission des marchés publics – Fédéral ;
 - Commission de conservation des sites Natura 2000 ;
 - Commission transversale ATL-ONE ;
 - Conseil régional de la Formation.
- Inventaire des réunions des groupes de travail inter provinciaux : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir organisé les groupes de travail suivants :
 - CEPLI ;
 - Culture ;
 - Égalité des chances ;
 - Élections
 - Finances et fiscalité ;
 - Formation ;
 - Ressources humaines ;
 - Santé et social.
 - Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants : le rapport d'activité ne mentionne pas l'organisation de journées d'études thématiques au cours de l'année 2024. Néanmoins, il convient de signaler que des réunions de travail ont notamment été organisées sur le décret de la santé mentale et animées au moyen d'une boîte à outils adaptée.
 - Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes : le site Internet de l'Association des Provinces wallonnes nous informe que seul le rapport d'activité pour l'année 2023 a fait l'objet d'une publication en 2024. En revanche, il convient de signaler qu'une nouvelle étude a été commandée par l'association.

Rapport coût du service/qualité

L'Association des Provinces wallonnes a pour objectif d'assurer aux Provinces wallonnes tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Les pièces transmises par cette association à l'administration provinciale permettent de conclure qu'elle a rempli ces missions au cours de l'année 2024.

En effet, elle a veillé à représenter les Provinces dans diverses instances et à présenter leurs points de vue dans le cadre de sa fonction consultative. En outre, elle a participé à des groupes de travail inter provinciaux portant sur l'organisation des élections locales.

Le rapport coût/qualité de la cotisation octroyée à l'Association des Provinces wallonnes est donc satisfaisant.

Liquidation de la cotisation

La cotisation annuelle pour l'année 2024 de 72.094 euros due par la Province du Brabant wallon à l'Association des Provinces wallonnes a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi le 13 août 2024.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2024-2026 avec l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes (APW)

Annexe 11

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL TV Com

Bases légales :

- Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants ;
- Code des sociétés et associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 29 juin 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com ;
- Résolution du Conseil provincial du 28 mars 2024 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. TV Com ;

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'émissions d'informations générales
- Nombre d'émissions et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement)
- Nombre de partenariat avec des partenaires locaux mis en place dans le cadre du projet « *M.O.J.O.* »
- Nombre de contenu transmis par les partenaires locaux dans le cadre du projet « *M.O.J.O.* » diffusé par TV Com
- Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com
- Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, etc.)
- Fréquentation du site

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 6 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. TV Com a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel : l'association a été inspectée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel afin d'obtenir sa reconnaissance pour 2024 et est en attente de la décision ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser : l'association a assuré une information du public sur les thèmes du développement durable, notamment l'environnement, avec son émission « Colibris » ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'émissions d'informations générales : l'association déclare avoir diffusé 613 émissions d'informations générales en 2024, soit 441 émissions en diffusion linéaire et 172 en diffusion par Internet. Elles sont réparties comme suit :
 - Diffusion linéaire :
 - Actu BW : 302 éditions ;
 - Actu BW LS : 41 éditions
 - Gradins : 37 éditions ;
 - Le monde d'après : 8 éditions ;
 - Votre commune et vous : 15 éditions ;
 - Élection 2024 : 34 éditions ;
 - Orchidées : 2 éditions ;
 - Les 80 ans du bombardement : 1 ;
 - Euroscope : 1 éditions ;
 - Diffusion sur Internet :
 - Diverses vidéos d'informations : 106 éditions ;
 - Captations du Conseil provincial : 9 éditions ;
 - Castors Braine : 3 éditions ;
 - Derrière l'écharpe : 9 éditions ;
 - Les coups de cœur de nos libraires : 7 éditions ;
 - Le micro-trottoir des élections : 18 éditions ;
 - A voté : 20 éditions ;
- Nombre d'émissions et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement) : l'association déclare avoir diffusé 778 émissions d'informations et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne en 2024, soit 567 émissions en diffusion linéaire et 211 en diffusion par Internet. Elles sont réparties comme suit :
 - Diffusion en linéaire :
 - Actu BW : 302 éditions ;
 - Actu BW LS : 41 éditions ;
 - Gradins : 37 éditions ;
 - Pause Culture : 33 éditions ;
 - Pause culture LS : 29 éditions ;
 - C'est noté : 7 éditions ;
 - Coin lecture : 18 éditions ;
 - Le monde d'après : 8 éditions ;
 - Votre commune et vous : 15 éditions ;
 - Élections 2024 : 34 éditions ;
 - Colibris : 9 éditions ;
 - Bewomen : 9 éditions ;

Pédagoscope : 7 éditions ;
Musiq3 : 6 éditions ;
Orchidées : 2 éditions ;
Musica Mundi : 5 éditions ;
La semaine des artistes belges en BW : 5 éditions ;

◦ Diffusion sur Internet :

Diverses vidéos d'informations : 106 éditions ;
Regard d'enfants : 9 éditions ;
Captations du Conseil provincial : 9 éditions ;
Le Vilar prend l'air : 20 éditions
Castors Braine : 3 éditions ;
Derrière l'écharpe : 9 éditions ;
Brab'en Nature : 6 éditions ;
Paroles d'ainés : 4 éditions ;
Les coups de cœur de nos libraires : 7 éditions ;
Le micro-trottoir des élections : 18 éditions ;
A voté : 20 éditions ;

- Nombre de partenariats avec des partenaires locaux mis en place dans le cadre du projet « M.O.J.O. » : l'association a comptabilisé 18 kits « M.O.J.O. » distribués depuis le début de l'opération ;
- Nombre de contenus transmis par les partenaires locaux dans le cadre du projet « M.O.J.O. » diffusé par TV Com : l'association signale que le projet a été suspendu du fait des scrutins de 2024 mais que quatre contenus ont été transmis par les partenaires locaux ;
- Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com : le logo provincial est bien affiché sur le site Internet et l'antenne de TV Com ;
- Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : Orchidées, BW en fête, etc.) : l'association a réalisé 9 captations du Conseil provincial ainsi que 2 captations des Orchidées ;
- Fréquentation du site : l'association comptabilise un total 1.326.002 pages vues sur son site Internet ainsi que 520.104 utilisateurs.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. TV Com a notamment pour objectif de produire et réaliser des programmes qui rendent compte de la vie politique, culturelle, économique, sociale et sportive du Brabant wallon.

Au cours de l'année 2024, cette association a rempli ses missions d'information, de valorisation du patrimoine et d'éducation permanente, par la diffusion de ses émissions phares, telles « *Actu BW* », « *Le Monde d'Après* », ... mais aussi par la création d'un nouveau programme nommé « *Pédagoscope* » et consacré aux idées novatrices en matière d'éducation.

Dans cet esprit, elle s'est fortement impliquée lors des scrutins électoraux afin notamment d'en expliquer les enjeux aux citoyens brabançons wallons, par des débats, des reportages, ... On peut notamment signaler un effort particulier dans la stratégie éditoriale pour la vulgarisation des règles électorales.

En outre, malgré le fait que le projet « M.O.J.O. » ait été suspendu du fait des scrutins, de nouveaux kits ont été distribués et des partenaires locaux ont pu transmettre du contenu.

Au vu de ce qui précède, les pièces transmises par l'A.S.B.L. TV Com démontrent qu'elle a rempli ses missions de service public au cours de l'année 2024. Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

La subvention en nature pour l'année 2025, d'un montant total estimé à 230.000 euros, octroyée le 18 juillet 2024.

Une avance de 115.000 euros a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 13 août 2024. Le solde de ce subside n'a pas encore été liquidé, l'association peut transmettre les pièces justificatives à l'administration provinciale jusqu'au 31 octobre 2025 afin que celle-ci puisse les examiner et procéder à la liquidation de cette aide.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. TV Com, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL TV Com

Annexe 12

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Maison du Conte et de la Littérature (MCL)

Bases légales

- Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 27 juin 2024 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature pour l'année 2024 ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature pour l'année 2024 ;
- Note d'intention de l'A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature pour l'année 2026.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Lister les dispositions prises pour promouvoir le conte et les arts du récit particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;
- Définir un concept et une ligne de gestion et de programmation cohérente et prendre les dispositions nécessaires pour l'animation des infrastructures que mettra à sa disposition la Ville de Jodoigne mais également dans toutes les autres infrastructures du Brabant wallon ;
- Mentionner le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera ;
- Lister les mesures utiles prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Lister les contacts pris avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public ;

- Lister les ateliers organisés autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibai (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit) ;
- Lister les animations, les spectacles et les formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non ;
- Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue ;
- Lister les partenaires possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
- Lister les dispositions prises afin de promouvoir les pratiques du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial ;
- Veiller à s'investir dans les tâches de médiations culturelles :
 - Lister les rencontres d'auteurs et les œuvres (littérature jeunesse et adulte) ;
 - Énumérer les projets mis en place (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux du conte et de la littérature ;
- Diffusion de spectacles :
 - Lister les spectacles/conteries (créations) des animatrices ;
 - Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
- Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire des élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.
Pour ce faire, elle proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animateurs pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe ;
- Assurer une visibilité de la Province du Brabant wallon :
 - Lors de tout événement qu'il serait amené à organiser (banner, stand, beachNag, drapeaux, roll-up, ...) ;
 - Sur tout support écrit ou électronique qu'il édite pendant une durée d'un an à compter de la notification de l'arrêté d'octroi. Dans ce cas, il assurera la présence visible d'un lien vers le site web officiel de la Province.
Il assurera la présence de : « Soutenu par + logo » ou « Initié par + logo » sur toutes communications à destination du grand public ou de la presse en lien avec l'objet de ladite subvention (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, inauguration, vernissage, gala, soirée, ...).
À cet effet, le bénéficiaire se procurera tous les documents utiles sur le site Internet de la Province du Brabant wallon et respectera scrupuleusement la charte graphique de la Province.
En outre, la Province du Brabant wallon sera associée à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, inauguration, vernissage, gala, soirée, ...) : le bénéficiaire est tenu de proposer à un représentant du Collège provincial la possibilité d'y prendre la parole ;
- Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Lister les dispositions prises pour promouvoir le conte et les arts du récit particulièrement, mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon : l'association a pris diverses dispositions visant à promouvoir le conte et les arts du récit :
 - Elle est membre de l'A.S.B.L. Cont'Acte, à savoir la fédération des opérateurs de l'art du conte et de l'oralité ;

- Elle a posé sa candidature pour pouvoir siéger à la Commission des avis d'arts vivants afin d'y représenter les opérateurs de l'art du conte ;
- Elle participe au réseau « *Conte et Littérature* » en Belgique francophone ;
- Elle fait partie de la plateforme « *P.E.C.A.* » pour le Brabant wallon ;
- Elle est appelée à participer au plan quinquennal de développement de la lecture publique de Place aux Livres et de la bibliothèque de Perwez ;
- Elle propose de nombreuses activités qu'elle diffuse auprès de ses partenaires ainsi que dans leur « *newsletter* ».
- Définir un concept et une ligne de gestion et de programmation cohérente et prendre les dispositions nécessaires pour l'animation des infrastructures que mettra à sa disposition la Ville de Jodoigne, mais également dans toutes les autres infrastructures du Brabant wallon : l'association occupe des locaux au sein de l'Hôtel des Libertés à Jodoigne, mais ne s'occupe pas de la gestion et de la programmation dans les infrastructures de la localité.
Néanmoins, la Maison du Conte et de la Littérature a construit des liens avec diverses associations locales, dont le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche et la Maison du Tourisme, mais aussi avec des partenaires situés dans tout le Brabant wallon.
- Mentionner le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera : l'association a bien assuré la présence des éléments de visibilité provinciale sur l'ensemble de ses outils promotionnels.
- Lister les mesures utiles prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser : l'association a fait en sorte de rationaliser les déplacements de ses équipes en recourant au covoiturage, au vélo, ... pour se rendre au travail ou sur le lieu des différentes activités.
En outre, la Maison du Conte et de la Littérature permet aux écoles d'éviter des déplacements coûteux en énergie en se rendant dans leurs locaux pour les activités.

2. Indicateurs quantitatifs

- Lister les contacts pris avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public : le pôle animation de l'association mentionne les partenaires suivants :
 - Les bibliothèques de Grez-Doiceau, Jodoigne, Incourt, La Hulpe, Perwez, Gembloux, Waterloo et Hannut, ainsi que la Bibliothèque centrale de Nivelles ;
 - Les centres culturels de Beauvechain, Perwez, Ittre, Rebecq, Tubize, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Jodoigne & Orp-Jauche, ainsi que le Centre culturel du Brabant wallon ;
 - L'association Braine Culture ;
 - Le service culture et tourisme de la Commune de Chaumont-Gistoux ;
 - L'association Article 27 ;
 - L'Action Temps Libre de Jodoigne ;
 - Le Centre Public d'Action Social de Ramillies ;
 - Les Espaces « *Columban* » et « *Marionnette de Saintes* » ;
 - L'Espace Marionnette de Saintes ;
 - Le « *GAL* » Culturalité en Hesbaye brabançonne ;
 - L'Intercommunale Sociale du Brabant wallon ;
 - L'Office de la Naissance et de l'Enfance ;
 - Les crèches « Les Cocons » et « Les Lutins » de Jodoigne ;
 - Les écoles suivantes :
 - Les écoles communales de Jandrain, de Marilles, d'Orp-le-Grand, de Jauche et de Noduwez ;
 - Les écoles libres Saint-Martin et Saint-Joseph à Jauche ;
 - Les écoles communales fondamentales de Beauvechain-implantation Tourinne la Grosse et La Bruyère ;
 - L'école Caritas et La Chouette Ecole à Beauvechain ;
 - L'école communale de Bonlez et Gistoux ;
 - Les écoles communales fondamentales de Rebecq-Quenast ;

L'école maternelle libre Ma Petite école de Malèves-Sainte-Marie ;
 L'école fondamentale d'Orbais ;
 L'école fondamentale n°1 l'Ardoisière à Jodoigne ;
 La Haute école Lucia De Brouckère ;
 L'école libre Saint-Joseph d'Ohain.

Le pôle programmation signale, quant à lui, les partenaires suivants :

- . Les bibliothèques de La Hulpe, Wavre, Grez-Doiceau, Louvain-la-Neuve et Walhain, ainsi que la Bibliothèque centrale du Brabant wallon ;
- . Les centres culturels de Beauvechain, Ittre, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Jodoigne & Orp-Jauche, ainsi que le Centre culturel du Brabant wallon ;
- . Les communes de Grez-Doiceau, Beauvechain, Mont-Saint-Guibert et Chaumont-Gistoux ;
- . Le service culture et tourisme de la Commune de Chaumont-Gistoux ;
- . Le Courlieu ;
- . Le Quatre quart
- . Le Centre Régional d'Initiation à L'Environnement de Villers-la-Ville ;
- . Le Centre Public d'Action Social de Court-Saint-Étienne ;
- . L'Espace Culturel « *Columban* » ;
- . Les Baladins du Miroir ;
- . Le Musée L ;
- . Le festival « *Les Nuits d'Encres* » ;
- . Le « *Domaine des Possibles* » à Chastre ;
- . Le Théâtre des Quatre Mains.

- Lister les ateliers organisés autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibai (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit) : l'association mentionne 98 ateliers ayant concerné un total de 1.728 élèves. Ils se répartissent comme suit :

- Ateliers nomades non-scolaires :

2 ateliers « *Raconte ton théâtre d'ombres* » à La Maison du Bailly de Braine le Château dans le cadre de Mik Mak-festival de la marionnette ;

1 atelier « *Raconte ton théâtre d'ombre* » dans le cadre des ateliers à mains proposé par le « *SPOTT* » à Ottignies ;

1 atelier « *Raconte ton théâtre d'ombre* » lors de la journée « *Contes Nomades* » organisée par le Centre culturel de Tubize à l'espace Marionnettes de Sainte ;

1 atelier « *Une histoire en 1001 seconde* » dans le cadre de la journée « *Jeux deux mains* » organisée par le centre Culturel de Jodoigne & Orp-Jauche ;

- Ateliers mis en « *Projets scolaires* » : cette catégorie comprend 93 ateliers dénommés « *Cercles de conte* », « *Contes merveilleux* », « *Contes de randonnée* », « *Une histoire de A à Z* » et « *Labo des histoires* ».

- Lister les animations, les spectacles et les formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non : le pôle animation de l'association énumère les éléments suivants :

- 2 formations « *Comptines et jeux de doigts* » pour les puéricultrices lors de la journée « Eveil culturel chez les Tout-petits » organisée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

- 3 formations « *Comptines et jeux de doigts* » lors de la journée « *Raconte-moi une histoire* » pour les accueillantes organisée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

- 1 formation « *Comptines et jeux de doigts* » à la bibliothèque centrale de Nivelles ;

- 1 journée de formation « *Initiation à la lecture Vivante* » pour les étudiants de première année de la Haute École Lucia De Brouckère ;

- 1 journée de formation « *L'art du kamishibai* » pour les étudiants de première année de Master à la Haute école Lucia De Brouckère ;

- 2 journées de formation « *Initiation à la lecture vivante* » pour les conteurs seniors de la commune de Waterloo ;

- 3 Formations « *Initiation à la lecture vivante* » organisée par l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon dans le cadre des jours blancs à Ohain, Mont- Saint Guibert et Court-Saint-Etienne.
Le pôle programmation signale, quant à lui, les éléments suivants :
- 3 rencontres « *Goûts des Lettres* » en partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain et la Bibliothèque de Grez-Doiceau. Ces rencontres ont impliqué trois auteurs, Thomas Gunzig, Tuyêt-Nga Nguyen et Olivier Terlinden ;
- 1 atelier dans le cadre des Nuits d'encre avec Marie Colot précédé d'une visite de l'exposition *Murs d'images d'écrivains* au Musée L.
- Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue : l'association, en tant que membre du « Cont'Acte » et du secteur du conte est en mesure de se tenir informée des évolutions dans le conte en Belgique francophone et de transmettre ces informations à ses partenaires. Par ailleurs, son personnel veille à visionner les spectacles en vue de les sélectionner et à se former.

Dans le cadre du « *P.E.C.A.* », l'association fait partie de la plateforme pour le Brabant wallon en qualité de référent scolaire, ce qui lui permet d'informer ses partenaires sur les appels à projets, ... mais aussi les enseignants sur l'offre disponible.

- Lister les partenaires possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon : l'association s'est montrée disponible en 2024 en assurant la participation de deux artistes conteuses aux événements suivants :
 - Les « Kidicontes » à l'Espace de Cultures « Columban » ;
 - L'accueil nouveaux bébés lecteurs à la bibliothèque de Jodoigne ;
 - Le « *Mik Mak-Festival* » à Braine-le-Château ;
 - L'opération « *Lire dans les parcs* » organisée le réseau des bibliothèques de Jodoigne-Incourt ;
 - La « *Nuit des Bibliothèques* » à Perwez ;
 - La journée des familles organisée par « *Marmailles & Co* » au Musée L ;
 - La journée « *Contes Nomades* » organisée par le Centre culturel de Tubize et l'Action en Milieu Ouvert de Tubize ;
 - L'évènement « Les Coquelicots Givrés » organisé par la commune de Chaumont-Gistoux ;
 - Les « *Ateliers à 4 mains* » du « *SPOTT* » ;

En outre, il convient de signaler que la Maison du Conte et de la Littérature maintient des liens avec des partenaires récurrents :

- Les centres culturels d'Ittre, Beauvechain et Jodoigne & Orp-Jauche ;
- Les bibliothèques de Grez-Doiceau et de La Hulpe, ainsi que le réseau des bibliothèques de Jodoigne-Incourt ;
- Place aux Livres ;
- L'Intercommunale Sociale du Brabant wallon ;
- La Commune de Grez-Doiceau ;
- Le festival « *Les Nuits d'Encre* » ;
- Les Plans de Cohésion Sociale de Ramillies et de Beauvechain, ainsi que le Centre Public d'Action Sociale de Ramillies ;
- La Haute École Lucia de Brouckère.
- Lister les dispositions prises afin de promouvoir les pratiques du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial : l'association a pris des dispositions afin de promouvoir les pratiques du conte et des arts du récit entre les générations :
 - La mise en place du projet « *Semeurs d'histoires* » ;

- La mise en place de convention avec les C.P.A.S. de Beauvechain et de Ramillies pour organiser la tenue d'activités « *Instants Contés* » ;
- La mise en place du projet « *Fonds de Conte – Il était 1001 fois* » avec Place aux Livres.
- Veiller à s'investir dans les tâches de médiations culturelles :
 - Lister les rencontres d'auteurs et les œuvres (littérature jeunesse et adulte) :
3 rencontres culino-littéraire « *Goûts des Lettres* » ;
1 rencontre avec une autre adulte dans le cadre des « *Nuits d'Encre* ».
 - Énumérer les projets mis en place (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux du conte et de la littérature :
6 médiations dans le cadre de la programmation « *Périples, moments vivants autour du conte* » ;
5 rencontres d'artistes dans le cadre d'activités à destination des personnes âgées et/ou isolées.
- Diffusion de spectacles :
 - Lister les spectacles/conteries (créations) des animatrices :
 - 17 représentations du spectacle « *Les petites formes* » ;
2 représentations du spectacle « *Hé oh petit bruit* » ;
3 représentations du spectacle « *Boîtes à Histoires* » ;
9 représentations du spectacle « *Vélo Kamishibai* » ;
3 représentations du spectacle « *La balade de Toc* »
 - Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) : l'association déclare avoir programmé douze spectacles dans le cadre de « *Périples, moments vivants autour du conte* ». Ces représentations se répartissent en :
6 spectacles pour adultes/tout public, dont 1 repas-spectacle ;
3 spectacles pour enfants et jeune public ;
3 balades contées ;

En outre, 1 balade contée a été programmée pour les « *Grands Feux* » d'Ittre.
- Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire des élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.

Pour ce faire, elle proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animateurs pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe : outre son implication dans le « *P.E.C.A.* », la Maison du Conte et de la Littérature a proposé un total de cent cinq activités scolaires dans le cadre scolaire, qui ont impliqué 1954 élèves de 24 écoles, dont notamment 11 spectacles donnés par ses artistes conteuses.
- Assurer une visibilité de la Province du Brabant wallon :
 - Lors de tout évènement qu'il serait amené à organiser (banner, stand, beachNag , drapeaux, roll-up, ...) ;
 - Surtout support écrit ou électronique qu'il édite pendant une durée d'un an à compter de la notification de l'arrêté d'octroi. Dans ce cas, il assurera la présence visible d'un lien vers le site web officiel de la Province.

Il assurera la présence de : « Soutenu par + logo » ou « Initié par + logo » sur toutes communications à destination du grand public ou de la presse en lien avec l'objet de ladite subvention (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, inauguration, vernissage, gala, soirée, ...).

À cet effet, le bénéficiaire se procurera tous les documents utiles sur le site Internet de la Province du Brabant wallon et respectera scrupuleusement la charte graphique de la Province. En outre, la Province du Brabant wallon sera associée à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, inauguration, vernissage, gala, soirée, ...) : le bénéficiaire est tenu de proposer à un représentant du Collège provincial la possibilité d'y prendre la parole : l'association a bien assuré la présence des éléments de visibilité provinciale sur l'ensemble de ses outils promotionnels.

- Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants : le pôle animation de l'association signale 208 activités ayant impliqué 3.975 participants. Elles se répartissent comme suit :
 - 78 animations pour 1.306 participants ;
 - 5 ateliers nomades pour 87 participants ;
 - 12 formations pour 156 participants ;
 - 17 « *Petites formes* » pour 726 participants ;
 - 93 activités organisées dans le cadre de projets scolaires pour 1.641 personnes ;
 - 3 activités de coordination de projets pour 59 personnes.

Le pôle programmation signale, quant à lui, 23 activités ayant impliqué 1.986 participants. Elles se répartissent comme suit :

- 3 spectacles « *tout public* » pour 153 participants ;
- 1 spectacle « *adulte* » pour 31 participants ;
- 3 spectacles « *jeune public* » pour 91 participants ;
- 1 repas-spectacle pour 29 participants ;
- 4 balades contées pour 1.278 participants ;
- 1 prestation « *Conte* » pour 102 participants ;
- 3 rencontres d'auteurs pour 195 participants ;
- 4 ateliers « *adulte* » pour 36 participants ;
- 3 ateliers « *famille* » pour 71 participants ;
- 1 atelier « *Ado* » pour 7 participants.

Rapport coût du service/qualité

La Maison du Conte et de la Littérature a pour but la promotion du conte, de la littérature et de la poésie dans la Province du Brabant wallon et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette association a proposé 231 activités en 2024, ces activités variées (formation, balades contées, ...) ont impliqué un total de 5.961 participants dont 1.641 élèves dans le cadre scolaire.

Elle propose ses activités et animations à divers partenaires, telles des bibliothèques, des pouvoirs locaux (Commune, C.P.A.S., ...), centres culturels, théâtres, ... ou encore le festival « *Nuit d'encre* ». Certaines de ces activités ont permis aux brabançons wallons de rencontrer trois auteurs.

Outre ces éléments, la Maison du Conte et de la Littérature a veillé à s'impliquer dans la promotion du conte et des arts du récit en s'impliquant dans divers organismes, tels l'A.S.B.L. Cont'Acte, la Commission des avis d'arts vivants afin d'y représenter les opérateurs de l'art du conte et le réseau « *Conte et Littérature* » en Belgique francophone.

Elle assure également un rôle de référent scolaire au sein de la plateforme du Brabant wallon dans le cadre du « *P.E.C.A.* ».

En 2025, l'association a pour objectif de maintenir ses activités avant un éventuel passage à une gouvernance partagée grâce à un accompagnement extérieur en 2026.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour la subvention mentionnée dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

La subvention en nature pour l'année 2024, d'un montant total estimé à 64.800 euros, octroyée le 23 mai 2024.

Une avance de 51.840 euros a été mise en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 28 mai 2024. Le solde de ce subside, à savoir 12.960 euros, a été mis en liquidation par un bon à ordonnancer établi en date du 3 juin 2025 après que l'ensemble des pièces remises par la Maison du Conte et de la Littérature ait été examiné par l'administration.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'association ont été examinées par l'administration, les comptes et bilans font l'objet d'une analyse des indicateurs financiers par le service budget de la Province.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Maison du Conte et de la Littérature (MCL)

Annexe 13

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'ASBL Musée de l'Eau et de la Fontaine (MEF)

Bases légales :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Code des sociétés et des associations ;
- Statuts de l'asbl « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine ».

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- La résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » couvrant les exercices 2022 à 2024
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 15 avril 2025 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine ».

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Développer des activités liées à la thématique de l'eau à destination des familles ;
- Informer et associer le Bois des Rêves à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'agenda des animations du Bois des Rêves ;
- Présenter la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves à l'ensemble des supports de promotion de l'Asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Rapport d'évaluation :

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

** Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire*

Le musée de l'Eau et de la Fontaine a reçu 102 groupes scolaires soit 4 155 enfants et 300 accompagnants (50% de maternelle et 50% de primaire).

Les thématiques principales développées lors des ateliers sont :

- Sensibilisation à la problématique de l'eau
- Eveil scientifique
- Protection de l'environnement
- Visites des fontaines permanentes

Tous les groupes scolaires travaillent les mêmes thématiques, mais avec une adaptation à chaque degré.

Toutes les animations ont été adaptées au nouveau référentiel scolaire ainsi que tous les dossiers pédagogiques :

- Maternelles : manipulation, activités sensorielles, notion de changement d'état,...
- Primaires : manipulation, activités sensorielles, éveil scientifique sous forme de questions/réponses.

Pour les 3-4-5-6, l'atelier robinet complète les activités avec une visite d'une station d'épuration : cycle anthropique de l'eau jusqu'au robinet. Un atelier Ry Angon a été développé avec prélèvement d'eau à la rivière, analyse de l'eau via la présence des êtres vivants en partenariat avec le guide nature du Bois des Rêves pour les 4-5-6 primaires de janvier à juin 2024.

Le MEF a continué l'atelier intitulé « Boire de l'eau ». Il a modifié le dossier pédagogique pour le rendre plus interactif.

L'ASBL a participé aussi au Printemps des Sciences organisé par l'UCL.

Afin de faire connaître ses activités scolaires, le musée de l'Eau et de la Fontaine fait de la promotion sur les sites gratuits (agendabw, enseignement.be, la Boussole, Marmailles en CO ...) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Il effectue aussi des campagnes d'affichage et dépose des Oyers dans les écoles autour du Bois des Rêves. Le Brabant wallon relaie les informations sur sa page régulièrement.

En 2024, le MEF est passé en radio à plusieurs reprises : Vivacité sur la matinale, les Ambassadeurs et sur Seven radio et a fait de la promotion via la presse écrite : Flair, La DH, Sud Info ainsi qu'en télévision : TV COM.

** Développer des activités liées à la thématique de l'eau à destination des familles*

- 3 animations « famille » - 423 enfants et 309 adultes - Ateliers intergénérationnels à thème en fonction des vacances scolaires ainsi que des animations contes.
- Depuis le 26 mai 2024, le musée est ouvert au public avec ou sans visite guidée – 307 adultes et 229 enfants
- Organisation d'anniversaire pour les 4/10 ans (groupe de 12 enfants maximum) – 2,5h (2h activités et 30' de goûter) – activités ludiques sur l'eau : 57 groupes - 664 enfants et 71 adultes
- Accueil de groupes extrascolaires (plaines de vacances, écoles de devoirs, ...) – de 1h30 à 2h30 si visite du musée – activités avec fil rouge sur l'histoire de l'eau et réalisation de défis sur l'eau avec la thématique éveil scientifique : 8 groupes – 58 enfants et 9 adultes
- Les après-midi « Parents non admis » uniquement les mercredis des grandes vacances d'été : Les enfants sont pris en charge pendant 3 heures sur le Bois des Rêves avec une thématique différente liée à l'eau (les aventuriers, pirates...) afin que les parents puissent profiter de leur temps libre - 5 adultes et 51 enfants.
- Le MEF a organisé des portes ouvertes, le 27 septembre (spectacle, bulles, animations, stands partenaires et visite guidée du musée) - 180 personnes.

** Informer et associer le Bois des Rêves à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'agenda des animations du Bois des Rêves*

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine participe régulièrement à des réunions avec la Direction du Bois des Rêves (ci-après BDR) pour la gestion quotidienne ainsi qu'une à deux fois par an avec la Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme (DA4) pour la programmation annuelle.

L'asbl a collaboré avec le BDR et l'asbl Lost pour l'étude de la course d'orientation dans la nouvelle plaine de jeux. Elle a aussi collaboré à la Fête de l'Eau pour l'ouverture du Spray Park en juin 2024.

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine a aussi collaboré à l'organisation du Festival ADN avec le BDR et le SPOTT.

** Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'asbl Le Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités*

** Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux)*

Le MEF a bien présenté le Brabant wallon comme partenaire de ses activités. Il a, de plus, bien intégré le logo BW sur tous ses supports de promotion (site internet, page Facebook, instagram, dossiers pédagogiques, affiches, dépliants scolaires, ...).

** Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.*

Il est difficile de répondre à ce point précis, car le MEF ne gère pas les dépenses liées au bâtiment. Cependant, le MEF est reconnu comme asbl d'éducation à l'environnement ainsi que du réseau IDEE ; les employés sont donc formés et conscientisés à une gestion responsable des ressources par exemple

l'utilisation de matériaux de seconde main pour leurs animations, de produits d'entretien écologiques, co-voiturage, utilisation du vélo, ...

Indicateurs quantitatifs

** Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité.*

L'asbl a bien transmis, à la demande, les chiffres de fréquentation.

Rapport coût du service/qualité :

L'association a pour but la gestion et l'animation d'un Musée de l'Eau et de la Fontaine et d'un centre de documentation qui rassemblent des documents et des objets relatifs à l'histoire de l'eau, l'histoire des fontaines et qui met tout en œuvre pour sensibiliser le public à l'importance de l'eau dans la vie quotidienne. Elle sensibilise et informe le public et les pouvoirs publics pour la sauvegarde, la rénovation et le classement des fontaines et/ou des sites où sont situées des fontaines ainsi que sur l'importance de l'eau dans la vie quotidienne en organisant des actions et des manifestations culturelles.

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine emploie 3,5 ETP et a accueilli 102 groupes scolaires soit 4 155 enfants et 300 accompagnants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public (anniversaires, visites guidées, accueil de groupes extrascolaires, stages, activités inédites...) pour 2430 personnes. Tout public confondu, le MEF a accueilli 6 885 personnes en 2024. Sur base de ces chiffres, on estime que le rapport coût/qualité est positif.

Liquidation des subventions :

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien de 30.000 euros pour l'année 2024 a été octroyée le 18 juillet 2024 avec une avance de 80% (24.000€) mise en liquidation le 6 novembre 2024. Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

L'asbl bénéficie de deux avantages en nature par la mise à disposition :

- De locaux au Bois des Rêves pour un montant annuel de 63.850 et 36.700€ pour les charges
- D'une aide en main-d'œuvre estimée à 30 jours hommes/an. Cette subvention en nature est évaluée à 6140 euros
- D'un local à l'IPAM pour un montant annuel de 7.000€

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ont été examinées par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2024, ont été correctement remplies.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'ASBL Musée de l'Eau et de la Fontaine (MEF)

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2019-2024 avec l'ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLN (SPOTT)

Bases légales :

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Vu le code des sociétés et des associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- La résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » couvrant les exercices 2019 à 2024 ;
- La résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;
- La résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2023 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SPOTT, Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 2 juillet 2025 par le Directeur de l'a.s.b.l. « SPOTT, Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ».

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

Indicateurs qualitatifs

L'association devra veiller, dans toutes ses initiatives, à respecter au mieux les orientations définies dans la Déclaration de politique provinciale, en particulier :

- Renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;
- Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon.

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- Rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve ») ;
- Construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre ») ;
- S'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde ») ;
- Développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS) ;
- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

En vue de renforcer l'alliance culture-école, l'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

- L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire ;

- Préparation en amont ;
- Accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements ;
- Poursuite et exploitation en classe ;
- Projet prospectif : développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.
- Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...

Indicateurs quantitatifs

En vue de renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :

- 1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) ;
- Organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024) ;
- Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public ;
- Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire ;
- Mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale ;

Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon » ;

Rapport d'évaluation :

Indicateurs qualitatifs

L'association devra veiller, dans toutes ses initiatives, à respecter au mieux les orientations définies dans la Déclaration de politique provinciale, en particulier :

Renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;

Ce point est développé dans le point alliance culture école.

Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon.

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le SPOTT développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des Brabançons wallons des opérations culturelles de qualité. Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente...

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance.

Le SPOTT a obtenu, le 20 décembre 2019, par arrêté ministériel, sa reconnaissance tant pour son action culturelle générale que pour sa spécialisation en arts de la scène. Le nouveau contrat programme reprenant les nouveaux enjeux définis est conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Par avenant, il a été prolongé d'une année suite à la crise du Covid.

L'opérationnalisation des enjeux reste progressive durant toute la période du contrat programme. Après la mise en place des chantiers de réflexion préalable, la mise en œuvre des nouveaux projets a été menée depuis 2023 avec un envol particulier en 2024. De même, des projets ont été arrêtés dès lors qu'ils en rencontraient plus les enjeux. La demande de reconduction visant à la conclusion d'un nouveau contrat-programme pour la période 2026-2030 a été introduite en septembre 2024 et la réunion de concertation a eu lieu en février 2025.

Rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve »)

Le SPOTT souhaite renforcer cette question du territoire, élément principal qui ressortait de l'analyse partagée réalisée en vue de la création du nouveau contrat programme.

Pour la quatrième année consécutive, avec le soutien du Brabant wallon, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, le Centre culturel, La Ferme !, Le Vilar se sont associés pour proposer des activités culturelles de grande qualité à la Ferme et au SPOTT dans le cadre du projet Place aux artistes. L'ancrage local a largement été privilégié ; cette opération se composait de trois concerts, regroupant 751 personnes.

Les nombreuses activités menées par le SPOTT se font également, pour la plupart, dans une logique collaborative et participative avec les associations locales et les habitants. En 2024, de très nombreuses activités culturelles publiques ont été organisées avec l'aide de plus de 80 partenaires brabançons wallons (par exemple : la Bibliothèque centrale publique du Brabant wallon (FWB), les Bibliothèques & Ludothèques publiques d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ASBL, le Centre culturel du Brabant wallon, Pulsart, l'UCLouvain Culture et Exploration du Monde, Le Vilar, l'Espace Garage ASBL, la Ferme !, ...). Le SPOTT a aussi organisé la 9^{ème} édition du Tour des Cafés – débat citoyen avec les habitants et les associations locales autour de la question "Seul.e, va-t-on vraiment plus vite, ensemble, vraiment plus loin ?" Le Tour des cafés 2024. Il y a eu 18 dates d'animation regroupant 324 participants.

Enfin, le projet « Ose le ton ! », qui propose à des femmes d'exprimer ce qu'elles vivent par des ateliers d'écriture, de slam et par une scène ouverte, prend de l'ampleur. Il permet à des habitantes d'exercer ensemble une pratique artistique tout en exprimant leurs vécus. Ce projet a également eu lieu à la Grange du Douaire – 100 personnes pour les 13 ateliers et 70 personnes pour la scène ouverte.

"Vue(s) sur Ville", le nouveau projet de boîtes à images créées en collaboration avec les habitants d'Ottignies, a permis de revisiter un lieu selon le choix du public en mettant en lumière un détail du paysage urbain. En 2024, des associations locales y ont aussi été associées. Le projet a attiré 26 participants au total sur les 3 ateliers.

Construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre »)

Le SPOTT participe activement à de nombreuses activités partenariales qui visent à interroger le citoyen sur sa manière de penser le vivant dans sa manière de vivre au quotidien. Cela se traduit concrètement, par exemple, par les liens réalisés entre l'activité théâtrale et les débats suite à certaines représentations. Le Salon d'hiver 2024, exposition réunissant 62 artistes du Brabant wallon, avait pour thème « Au-delà des murs ». Plus de 4.400 personnes ont pu visiter l'exposition et 244 personnes ont participé à l'inauguration festive. Sur l'année, 5 autres expositions ont été organisées avec 322 personnes présentes aux vernissages et 10.623 visiteurs.

Le SPOTT est aussi partenaire du Festival « Alimentterre », qui propose des films documentaires qui mettent en évidence les désordres agricoles et alimentaires et proposent des alternatives pour relever

ces défis à l'échelle locale et mondiale. En 2024, le film « Demain, la Vallée » a permis d'avoir un débat particulièrement intéressant, devant 26 personnes.

En 2024, le festival ADN (Art Dans la Nature) a eu lieu au Bois des rêves. Il a rassemblé environ 1.900 personnes et a proposé 7 spectacles (12 représentations), 12 ateliers, 3 balades (7 parcours différents).

S'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde »).

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le SPOTT développe de nombreuses activités culturelles réunissant des partenaires et la population de toute la province. Lors de certaines représentations, le SPOTT organise des débats et/ou bords de scène sur des sujets sociétaux ; en 2024, cela a eu lieu après les spectacles "J'ai enlevé Mamie" en juniors et "To bet or not to bet" en tout public.

Développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS)

Avec ses 20 mètres d'ouverture et ses 11 mètres de profondeur, la grande scène dont dispose le SPOTT lui permet sans conteste d'y développer une action spécialisée. La capacité de sa salle de 605 places permet une programmation variée et d'envergure. En 2024, 165 représentations ou activités en arts de la scène ont été tenues pour 31.129 spectateurs (dont 13 spectacles juniors pour près de 2.828 spectateurs). Le public répond pleinement présent à la programmation du SPOTT.

Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

Le SPOTT a bien apposé le logo provincial sur toutes ses publications et les a remises à l'administration provinciale.

En vue de renforcer l'alliance culture-école, l'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école. L'association veillera à :

- ***Développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire ;***
- ***Préparation en amont ;***
- ***Accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements ;***
- ***Poursuite et exploitation en classe***
- ***Projet prospectif : développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.***

Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...

48 représentations ont été organisées pour les écoles pour 9.388 élèves en 2024. Pour chacune de ces représentations, un bord de scène a été organisé.

Dans le cadre du PECA, les relations de travail avec les enseignants sont primordiales. Le SPOTT accueille aussi régulièrement les étudiants de l'ENCBW. Il participe aussi pleinement au comité de pilotage du Consortium PECA en Brabant wallon.

Des ateliers de l'asbl EKLA et un projet "art à l'école" (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse) par année scolaire sont également portés par le SPOTT. Il s'agit d'un rapprochement entre le monde de l'éducation et le monde artistique : formation artistique pour les enseignants et 10 ateliers artistiques dans les écoles.

La Fête « En avant » a permis, le 17 novembre 2024, de souligner les droits de l'enfant et des jeunes, grâce au partenariat avec diverses instances et institutions : la Ville, le Centre Nerveux (maison des

jeunes d'Ottignies), l'AMO La Chaloupe, Chez Zelle (Maison des Jeunes Louvain-la-Neuve), Ateliers d'Art de la Baraque (CEC), Ecole de cirque du Brabant wallon, Bibliothèque publique d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, groupe local d'Amnesty International Belgique, Boîte à clous asbl, Métis Crique asbl et Les Jeunesses Musicales du Brabant wallon. Ce festival a connu un grand succès : plus de 350 personnes ont participé au projet qui comportait un spectacle d'improvisation à partir de 6 ans (Bingo Kids), un atelier Eveil musical (0-3 ans et 3-6 ans), un photomaton (dé)masqué (à partir de 4 ans), une initiation aux techniques de cirque (tout public), une adio En Avant (tout public), un atelier Créer des bancs pour relier les gens (tout public), un atelier de sérigraphie sur textile (tout public), une lecture à haute voix J'ai des droits et je le dis (à partir de 8 ans), une exposition Les droits de l'enfant, un combat majeur (tout public), un jeu A vos droits, GO ! (tout public), un Coin lecture et jeux (de 0 à 12 ans), un Coin doux pour les bébés et, enfin, une restauration.

Indicateurs quantitatifs

En vue de renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :

1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB)

L'édition 2024, autour du thème "Métamorphoses", a été élaborée avec deux écrivains qui ont accepté de composer avec le SPOTT la programmation de 27 activités : dédicace, lectures, ateliers créatifs, balades, expositions, rencontres littéraires, marché des illustrateurs, conférence, spectacles. Ces événements ont rassemblé environ 600 personnes.

Organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2025)

La prochaine triennale d'art contemporain aura lieu en 2025. En 2024, beaucoup de visites et de réunions ont été organisées pour le choix des lieux, des artistes et la concrétisation du projet.

Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public

On remarque une évolution des abonnements « tout public » entre la saison 2023-2024 et celle de 2024-2025 (743 personnes puis 1.131 spectateurs). En 2024, ce sont 37 représentations en soirée pour 15.305 spectateurs et 13 représentations en après-midi pour les familles pour 2.828 spectateurs. Ce qui représente 457 artistes sur scène. La programmation se veut riche et variée, faite de sens et de découverte. Une collaboration renforcée avec Espace Garage a permis de proposer 9 concerts pour 887 personnes. Une collaboration avec Exploration du Monde a proposé 7 invitations au voyage pour 1.224 personnes.

Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire

Comme indiqué plus haut, les activités en lien avec le public scolaire sont nombreuses. Outre les activités et stages, 48 représentations scolaires ont été programmées pour 9.388 jeunes spectateurs en 2024.

Mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale.

Aucune demande n'a été faite par la Province du Brabant wallon en 2024, ni pour la gratuité ni pour le personnel. Cependant, grâce à son droit non utilisé d'occuper gratuitement des locaux, la Province a

permis à l'ASBL "CQFD" d'occuper lesdits locaux pour leur remise de prix dans le cadre de leur évènement "l'ABCD".

Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon ».

Le SPOTT a continué, en 2024, à installer son nouveau nom de l'année précédente ainsi que les nouveaux outils liés : 6 périodiques, 1 brochure de saison, 1 dépliant de saison et 37 newsletters... tout en faisant vivre le site et les réseaux sociaux, qui comptabilisent 9.961 followers.

Rapport coût du service/qualité :

L'ASBL a pour but de promouvoir le développement culturel de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. De plus, elle doit encourager et assister les initiatives culturelles, en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que promouvoir, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Elle contribue à l'exercice du droit de la culture et à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains et favorise le plaisir des populations par la découverte et les pratiques culturelles. Elle assure une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants, notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté, de la Province et de la Ville.

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le SPOTT développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des Brabançons wallons des opérations culturelles de qualité. Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province : cinémas, bibliothèques, associations d'éducation permanente... Plus de 36.500 personnes ont été accueillies lors de représentations ou d'activités organisées par le SPOTT. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Liquidation des subventions :

La subvention annuelle de fonctionnement de 35.000 euros pour l'année 2024 a été octroyée le 28 août 2024 avec une avance de 80 % (28.000 €) mise en liquidation. Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention exceptionnelle de 25.000 € pour l'organisation d'une triennale d'art contemporain a été octroyée le 28 août 2024. Le SPOTT a jusqu'au 31 octobre 2025 pour remettre les justificatifs à l'administration.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « SPOTT - Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2024, ont été correctement remplies. L'exercice 2024 est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2019-2024 avec l'ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLN (SPOTT)

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2026 avec l'ASBL Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)

Bases légales :

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Le code des sociétés et des associations ;
- Le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013 ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion 2022-2026 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon ».
- Résolution du Conseil provincial du 27 juin 2024 relative à l'avenant 1 au contrat de gestion 2022-2026 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon ».
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 25 juin 2025 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon ».

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

Indicateurs qualitatifs

Axe Jeunesse – alliance culture-école

- Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la culture et l'art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant.
 - Contribuer activement au développement du PECA en Brabant wallon

Axe Développement et rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon

- Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous via la mise en place d'un agenda culturel notamment.
- Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon en :
 - Soutenant et/ou en développant des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics ;
 - Favorisant les partenariats entre opérateurs culturels du territoire dont notamment les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ; accordant un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels.

Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.

Axe Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du Brabant wallon aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :

- l'organisation de conférence-débats pour l'implication au sens large des citoyens et professionnels ;
- l'organisation de formations spécifiques, de visites professionnelles et d'animations pour l'accompagnement de publics spécifiques ;
- la publication de la revue Espace-vie, la mise en place de formations pour les services urbanisme des communes et les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin d'informer, organiser le dialogue, le débat et la communication.

Axe Contrat-programme

L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2022-2026).

Indicateurs quantitatifs

Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale

- Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial, mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activités de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciale (beach lags, banners...) ;
- Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.
- Le CCBW met la salle du foyer culturel à la disposition de la Province deux journées par an, et ce, en accord avec la programmation d'occupation du Centre.
- Le CCBW prend toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Axe Culture-école

- Un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extrascolaires au sein de l'école ;
- Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon ;
- Développement de la couverture des classes des écoles du Brabant wallon proposant au moins une activité intra-muros et une activité extra-muros dans le cadre du PECA

Axe Soutien acteurs culturels et développement des partenariats

- Développement d'un agenda culturel ;
- Organiser des événements rassembleurs avec les autres centres culturels du Brabant wallon ;
- Développer des synergies avec les opérateurs culturels du Brabant wallon.

Rapport d'évaluation :

Indicateurs qualitatifs

Axe Jeunesse – alliance culture-école

Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la culture et l'art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant.

Diffusion-médiation jeune public

En 2024, le CCBW a touché 10 321 élèves par son action de diffusion théâtre jeune public via la programmation de 30 spectacles jeune public (68 représentations) au bénéfice de près de 60 écoles différentes. Le nombre d'élèves touchés connaît donc une augmentation par rapport à 2023 (9.238 élèves). Le CCBW a continué à couvrir toujours plus largement le territoire grâce aux nouveaux partenariats initiés en 2023 tels que ceux avec La Sucrerie et la Commune de Wavre, mais aussi avec de nouveaux partenariats à l'automne 2024 comme ceux avec le Théâtre des 4 Mains et le Centre culturel de Beauvechain. Bien que positif, cet accroissement de demandes a comme conséquence une surcharge de travail au sein de l'équipe. Cette augmentation oblige le CCBW à penser sa stratégie future de diffusion-médiation jeune public pour le prochain contrat-programme.

De nouvelles écoles ont donc bénéficié de la programmation jeune public : La Casita (Court-Saint-Étienne), École Nature (Grez-Doiceau), École Fernand Van Bever (Grez-Doiceau), Les Mouchons (Chastre), école communale de Cortil-Noirmont (Chastre), École de Boussu (Boussu), Les Colibris (La Hulpe), Saint-Léon (La Hulpe), Notre-Dame (La Hulpe), Pass'@do (Tubize), Humanités artistiques (Liège), Le Verseau maternelles, primaires et secondaires (Wavre), L'île aux trésors (Wavre), école communale de l'Amitié (Wavre), Athénée royal Maurice Carême (Wavre), École-Vie (Wavre), école Par-delà l'Eau (Wavre).

Écoles déjà partenaires qui participent régulièrement : toutes les écoles communales d'Ottignies-LLN, Wisterzée (Court-Saint-Étienne), Institut Technique Provincial (Court-Saint-Étienne), Collège Saint-Étienne secondaire (Court-Saint-Étienne), CEFA (Court-Saint-Étienne), école communale de Tangissart (Court-Saint-Étienne), école communale d'Ohain (Lasne), école communale de Plancenoit (Lasne), école communale de Maransart (Lasne), école communale de Villers-la-Ville (Villers-la-Ville), école communale de Tilly (Villers-la-Ville), école communale de Marbais (Villers-la-Ville), Le Grand Tour (Wavre), Les Moineaux (Wavre), Institut de la Providence secondaires (Wavre), l'Escale (Wavre).

Écoles déjà partenaires qui participent occasionnellement : Le Chemin des Enfants (Chaumont-Gistoux), Les Hayeffes maternelles, primaires et secondaires (Mont-Saint-Guibert), Les 3 chardons (Chastre), école communale de Tourinnes (Walhain), Institut de la Providence maternelles et primaires (Wavre).

Grâce à l'action du PECA qui vise les écoles ayant peu ou pas de projets culturels et artistiques au sein de leur établissement, des écoles ont été personnellement contactées et se sont, pour la plupart, mobilisées pour accueillir de la diffusion-médiation au sein de leur établissement.

En 2024, une attention particulière a été portée aux communes de Wavre, Lasne, Court-Saint-Étienne et Chastre où se trouvent des écoles à prioriser selon les critères du PECA (Collège Notre-Dame de Basse-Wavre, École Le Verseau, École Sainte-Lutgarde de Lasne, CEFA, École les Papillons, École Les Petits Boullis, École communale de Cortil-Noirmont, École communale de Chastre, École communale de Blanmont). Par ailleurs, parmi les écoles touchées, deux d'entre elles ont participé pour la première fois au projet PECA grâce au CCBW (École communale Vie et l'Athénée Royal Maurice Carême).

Le CCBW a également répondu à un appel à projets initié et financé par la FWB pour faciliter le développement du PECA, ce qui a permis au projet « **Ariane** » de prendre place en 2024. **6 écoles avec un total de 545 élèves** ont été touchées par ce projet en 2024. Mais encore, il a soutenu et participé à deux autres projets PECA portés par le Musée L, à savoir « Mon Patrimoine revisité » et « Ligne, Rythme et mouvement ». Le CCBW continue de proposer aux écoles le projet Cré-Lisons initié par la FWB pour la promotion de la lecture. Celui-ci a lieu notamment dans les bibliothèques depuis 2024.

Parallèlement à la diffusion scolaire, le CCBW a proposé des ateliers dans les écoles via le projet « **Talents croisés** » mené par la Province du Brabant wallon. **Plus de 120 élèves** du secondaire ont pu

participer à des ateliers grâce aux résidences d'artistes (théâtre, mouvement, musique, improvisation, chorégraphie de combat...). Le CCBW et Le Vilar ont assuré conjointement la coordination des ateliers.
Contribuer activement au développement du PECA en Brabant wallon

Le Centre culturel du Brabant wallon est le coordinateur du groupement d'opérateurs culturels référent scolaire PECA Brabant wallon. Pour remplir cette mission, le centre culturel :

- Coordonne et anime un réseau d'opérateurs culturels actifs dans la médiation culturelle et artistique pour les publics scolaires sur le territoire du Brabant wallon. Membres du groupement : la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon, la Maison du Conte et de la Littérature en Brabant wallon, les Jeunesses Musicales du Brabant wallon, le Musée L, le Théâtre des 4 Mains, PointCulture et les Centres culturels du Brabant wallon, de Braine-l'Alleud, d'Ittre, de Genappe, d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Jodoigne-Orp-Jauche, les Ateliers d'Art de la Baraque, l'Abbaye de Villers-la-Ville, Arti'Zik asbl, l'École de Cirque du Brabant Wallon, l'Art qui Show, Laïcité Brabant wallon, Le Tamanoir asbl.
- Organise et anime la plateforme territoriale PECA du Brabant wallon en favorisant la rencontre et la mise en réseau des différents acteurs du PECA, et en assurant la concertation entre ces acteurs quant aux besoins des écoles et aux offres culturelles et artistiques disponibles. Organisation de 4 réunions de cette plateforme, 4 réunions du groupe de travail Actions et 2 réunions du GOC (Groupe d'Opérateurs culturels).
- Promeut, diffuse et accompagne des projets PECA initiés en régie propre par le service de pilotage de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou les actions PECA proposées par l'Administration de la Culture (« Ma Classe au P'tit Cirq'en Palc », « Débarquement culturel », « Ciné Soupe », Rythme et danse, Fête du Court-Métrage, « Premiers Pas » et la tournée de *Mme Georgette*). 1 894 élèves ont ainsi été touchés par nos actions inspirantes et « Premier Pas » lors de l'année scolaire 23-24.
- Amplifie le projet Créa-Lisons : projet de sensibilisation à la lecture et à l'expression plastique dans des classes de 3^e maternelle et 1^{ère} primaire, initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles et amplifié par le CCBW (davantage de classes touchées, scénographie et médiation renforcées pour l'exposition collective et création d'un outil d'inspiration à destination des enseignants). 479 enfants de 5 écoles différentes du Brabant wallon (ateliers en classe) ont participé à ce projet via le CCBW.
- Propose une offre de soutien financier (au travers d'appels à projets) du groupement référent scolaire PECA Brabant wallon pour la réalisation de projets de médiation culturelle et artistique dans les écoles du bassin scolaire Brabant wallon. Cette offre a permis de toucher 1 694 élèves, dans 89 classes de 25 implantations différentes (année scolaire 23-24).
- Participe au CECA (Conseil de l'éducation culturelle et artistique) mis en place par le décret PECA et aux groupes de travail organisés par la FWB.
- Collabore avec l'Administration de la Culture, avec le service de Pilotage du PECA à la FW-B, avec la Province du Brabant wallon et avec les pouvoirs locaux. Pour 2024, cela consiste en 2 réunions du CECA et 7 réunions de son groupe de travail, 6 réunions avec l'administration de la culture et les autres référents scolaires et 2 rencontres organisées par la FWB.

Cette année encore, les dynamiques de travail font la part belle à la consultation, la coopération et la coconstruction, toujours au bénéfice des enfants et des initiatives culturelles et artistiques, et de la sorte amplifient l'action culturelle en faveur du jeune public. Et ce à deux niveaux :

- D'une part, ce qui se dessinait comme un intérêt pour des disciplines moins pratiquées en milieu scolaire (cinéma, podcast, patrimoine/matrimoine...) continue à nourrir les envies du CCBW et fait l'objet de réflexions au sein de groupes de travail spécifiques ou se décline dans de nouvelles propositions artistiques et culturelles ;
- D'autre part, les écoles à prioriser sont toujours en point de mire (dont des écoles DISPA (école de l'enseignement spécialisé qui propose un enseignement d'adaptation sociale et professionnelle) et l'on constate certainement en raison de l'amélioration de la compréhension du PECA, que l'intérêt des écoles pour les initiatives est, lui aussi, en augmentation.

Axe Développement et rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon

Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous via la mise en place d'un agenda culturel notamment.

De manière générale, l'ADN du centre culturel du Brabant wallon est la coopération, c'est-à-dire qu'il mène principalement ses actions en coopération avec les acteurs culturels du territoire : centres culturels, maisons de jeunes, centres d'expression et de créativité, Le Vilar, les organismes d'éducation permanente, les compagnies du territoire...

Opérateurs jeune public : cf. point précédent via le rôle de référent au groupement PECA Brabant wallon.

- Maisons de jeunes :
 - Coorganisation avec les Maisons de jeunes du Brabant wallon du projet Be Wesh!, projet rassembleur autour de la découverte et de la mise en valeur de la culture et des artistes hip-hop à travers ses 5 disciplines (beatmaking, grafAti, danse, rap et beatbox) en Brabant wallon. Au total, ce sont 300 jeunes entre 12 et 35 ans qui participent au projet (soirée et ateliers confondus) -Comité de jeunes spectateurs : découverte de spectacles vivants, rencontres artistiques et ateliers de réflexion et d'expression – groupes 15 à 25 jeunes ayant entre 14 et 20 ans touchés par sorties– 5 maisons de jeunes participantes – 6 sorties et 1 stage.
- Coopérations avec les centres culturels du Brabant wallon :
 - Coopération avec les centres culturels de l'Ouest (CC d'Ittre, Rebecq, Tubize) :

Festival MIKMAK : tournée marionnettes chez les partenaires centres culturels ainsi qu'une tournée itinérante dans 11 petits lieux pour amener la marionnette là où on ne l'attend pas, et des ateliers de création et de manipulation de marionnettes avec une journée rassembleuse autour de ce projet commun dont la thématique 2024 était l'espace. 100 personnes aux ateliers, 450 à la journée rassembleuse, 200 à MIKMAK en tournée et 1 700 à MIKMAK en salle, soit un total de 2 450 participants.

Kunsten Bo(!)s des Arts : c'est LA rencontre festive et culturelle entre Flamands et Wallons. Le temps d'une journée, francophones et néerlandophones sont invités à venir flâner dans le parc de Lembeek à la découverte de nombreux artistes du nord et du sud du pays. 14 spectacles d'artistes francophones et flamands dont les animations – 1 600 personnes dont 75 venues en mobilité douce grâce au dispositif élaboré par La Jacqueline (Balades vélos musicales grâce à des « véloblasters » menant au lieu du festival par la mise en place de 4 parcours démarrant de Rebecq, Tubize, Ittre, Braine-le-Château).

Coopération avec les centres culturels de l'Est (CC de Beauvechain, Jodoigne & Orp-Jauche, Perwez et le Gal Culturalité) :

1. Scènes de villages : depuis 2017, la tournée culturelle Scène de villages égaie les places de villages de l'Est du Brabant wallon pendant la belle saison. C'est un événement pour toutes et tous, au cœur du lieu de vie des habitants de l'est du Brabant wallon. L'objectif de Scène de villages est de mettre en valeur le patrimoine local et, plus particulièrement, les places de villages par une programmation artistique, des animations et des moments de rencontre et de convivialité (notamment avec le projet satellite « On s'PAUSE au village »). En investissant les espaces publics avec une programmation culturelle, Scène de villages met en valeur les lieux patrimoniaux, facilite la rencontre entre voisins, nourrit la convivialité, contribue à l'accès à la culture pour tous, en allant à la rencontre des citoyens sur leur lieu de vie et active le réseau associatif du territoire. 4 dates et près de 1 600 participants sur toute la tournée.

2. Nuit Lumière : mise en place d'un événement mettant à l'honneur le patrimoine local (Jodoigne), grâce à une mise en lumière unique. La soirée est un moment festif qui dévoile la scénographie réalisée lors d'ateliers créatifs et participatifs en amont : programmation variée

avec des spectacles d'arts vivants, sous la forme d'une balade artistique itinérante. La première édition de cet événement aura lieu en 2025, le 5 avril et les ateliers se dérouleront de janvier à mars.

- Coopération PULSART, art contemporain (tous les Centres culturels hormis Centre culturel de Perwez) :
 1. 3 voyages (Paris, Bruges, Anvers) : 184 participants.
 2. Grand projet Ricochets : approche sensible et sensorielle du territoire par les habitants des 11 communes partenaires donnant lieu à une série d'ateliers artistiques. En 2024 : 7 communes touchées et 82 participants.
 3. Mallette pédagogique – Art Explorers : exploration de manière créative de l'art dans l'espace public à l'aide d'un sac à dos contenant tout le matériel utile. En 2024, 98 élèves de 4 écoles différentes ont testé le dispositif.
 4. Soutien à la médiation et organisation de la Journée de l'ambassadeur dans le cadre des Fêtes de la Saint-Martin.
 5. Soutien à la médiation autour de l'exposition de l'artiste Camille Dufour à Jodoigne.
 6. Les laboratoires artistiques du vivant : résidences d'artistes travaillant les arts visuels, performatifs ou des arts chorégraphiques dont le but est de mener une recherche artistique interrogeant le rapport du corps au vivant, et de partager le fruit de ces recherches avec les habitants et les publics. En 2024, le collectif MOSSS (Moving Observations on Surviving Soft Skills) a été sélectionné pour une résidence itinérante. Elle s'est déroulée dans 3 lieux différents (Hangar à Ballons, Bois de Fa et Ferme de Lauzelle) et a compté 65 participants en tout.
- Coordination Éducation permanente : le CCBW coordonne la coordination des asbl d'éducation permanente en Brabant wallon.
- Le Réseau brabançon pour le droit au logement (RBDL) a développé une expertise sur l'habitat léger (HL) qui est mise à disposition d'une multitude d'acteurs en Brabant wallon, mais aussi en Wallonie, parfois plus loin. Par exemple, l'exposition « Habit, habitat, habité » est partie en France, d'Orléans à Brest. Ou encore la réalisation du documentaire « La loi du léger, histoire populaire d'un décret » retraçant le processus d'intelligence collective qui a permis d'aboutir à une reconnaissance de l'HL et de lui donner un cadre législatif en 2019 (documentaire diffusé un peu partout en Wallonie, mais également en France > 11 projections en 2024 > 539 participants et 33 453 vues sur le Web). Interviews, participation à différents référentiels sur l'HL, jury de mémoire en architecture, prises de parole dans des conférences ou encore animation d'ateliers pour personnes concernées par l'Habitat Léger. Depuis 2023, le RBDL participe également à une étude sur la création d'une mutuelle foncière à destination de l'habitat léger groupé en Wallonie. Nouvelle thématique développée par le RBDL : « lutter contre les logements inoccupés ». À la suite d'un important travail de réflexion sur l'inoccupation des logements, le projet « Marches du vie » a vu le jour. Il s'agit de promenades en ville, avec des arrêts adaptés pour permettre à une personne-ressource (juriste, philosophe, artiste) de parler de différents sujets autour de l'inoccupation. Ces rencontres ont pour vocation de créer du débat et des propositions pour le futur. Sa simplicité de mise en œuvre, par l'entremise de l'outil médiation « la carte du vide » en fait une action facilement appropriable par d'autres acteurs actifs dans les questions de droit au logement. Ce projet vient renforcer l'action régionale portée par le RWDH en participant au premier cercle wallon sur l'inoccupation. 1 matinée d'information sur l'action en cessation > 60 personnes de tous horizons – 3 marches du vide organisées par le CCBW > 60 personnes. Mais encore, le RBDL a également mis sur pied un groupe d'action et de réflexion sur la propriété privée et l'habitat (GRAPH). Cette proposition est activement portée par le CCBW. Il est composé de personnes concernées à titre individuel, de collectifs et d'associations. En 2024, le GRAPH a dirigé ses recherches vers des alternatives concrètes à la propriété : le Mietshaüser Syndikat allemand et le CLIP qui est une variante française. 3 journées de conférence et groupes de réflexion > 150 personnes concernées. Par ailleurs, le Relais social du Brabant wallon a mis en place le GOAL (Groupe d'Observation et d'Action sur le Logement) dont le RBDL fait partie. L'objectif de ce groupe est d'élaborer des analyses à propos du logement en Brabant wallon à

destination des acteurs territoriaux. 7 réunions > nombreux professionnels et militants du social et du logement en BW.

- Partenariat avec l'asbl article 27 : mise en place de projets qui touchent des personnes précarisées en vue de favoriser la démocratisation culturelle.
- Résidences d'artistes – soutien à la création : Depuis 2012, l'OA et l'équipe du Centre culturel du Brabant wallon ont décidé de mettre leur salle de spectacle à disposition d'artistes professionnels en cours de création du secteur du cirque et des arts de la rue principalement. Toutefois, depuis quelques années, le CCBW propose également des résidences jeune public ou plus exceptionnellement de marionnettes si le planning le permet. Dans le cadre de ces résidences, le CCBW organise des bancs d'essai, soit publics, soit pour leur équipe, soit pour des programmeurs, en fonction de l'état d'avancement du projet et des besoins des artistes. Ces moments leur permettent de confronter leur travail à un public en vue de se conforter dans leur choix ou de réorienter leur travail. 25 compagnies ou artistes accueillis et 13 bancs d'essai.

Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon en :

- *Soutenant et/ou en développant des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics ;*
- *Favorisant les partenariats entre opérateurs culturels du territoire dont notamment les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ;*
- *Accordant un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels.*

Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.

- Participation à la tournée en décentralisation du théâtre Le Vilar : pour la deuxième fois, le théâtre Le Vilar à Louvain-la-Neuve s'associe aux centres culturels et théâtres de la province pour proposer un projet commun. Le projet fait référence à la diffusion du spectacle *Wireless People*. Pour cette deuxième participation, le CCBW a souhaité mettre son expertise en matière de médiation à disposition des intervenants dans les écoles en créant des outils et animations construits en lien avec le spectacle pour mener des ateliers « d'écriture connectée » et des ateliers d'éducation aux médias avec les jeunes. 2 représentations au CCBW dont 1 scolaire > 240 participants – 2 jours de formation > 13 participants pour 8 partenaires – 37 ateliers > 770 jeunes dans 12 communes différentes – 22 écoles touchées dans 7 communes différentes.
- EN L'AIR Festival CIRQUE : événement qui met en avant la création circassienne actuelle. À côté de la diffusion de spectacles aux disciplines variées, le festival fait la part belle à des initiations aux techniques de cirque et à de la médiation, une programmation attractive pour le tout public, mais aussi pour les professionnels en arts du cirque, de la rue et forains. Pour cette 13^e édition, le cirque s'est invité dans différents lieux de Court-Saint-Étienne : le PAMexpo, le CCBW, le Quatre Quarts, la Bibliothèque et la résidence-service Domitys pour créer et rassembler autour d'un même projet un réseau d'opérateurs culturels et sociaux, et amener la culture au plus près de la population locale.
- En 2024, le CCBW a soutenu l'exposition « Kif kif ...ou pas ! » de l'AMO La Chaloupe, exposition autour de l'histoire de l'immigration marocaine de la région. Pour faire le lien avec cette exposition, le CCBW a ensuite accueilli en résidence deux artistes marocains de cirque. Ces artistes ont donné deux workshops à un groupe de jeunes de l'AMO et ont présenté leur étape de travail devant le public du En l'Air festival. Lors de la programmation d'En l'Air festival, une autre compagnie marocaine a été programmée afin de faire découvrir la tradition acrobatique marocaine au public du festival, de toucher davantage un public de la communauté belgo-marocaine de la région et de faire découvrir les arts du cirque et

l'espace de création du Foyer populaire à des jeunes fréquentant l'AMO La Chaloupe (2200 personnes ont fréquenté le festival).

- Soutien à la programmation pour la 15^e édition du Kidzik, festival de musique pour le jeune public.
- Projet de diffusion-médiation autour de la crise du lien : en vue des élections qui auront lieu en 2024, le CCBW a souhaité s'engager dans une stratégie de diffusion-médiation d'un spectacle questionnant, notamment, l'engagement citoyen sur fond de montée des extrémismes et des théories du complot. C'est la pièce d'Axel Lorette, *Les Grandes Marées*, portée par la Compagnie Éphémère qui a été choisie pour interroger ce qui se révèle être une profonde crise du lien social. Toujours dans une perspective d'éducation permanente, le CCBW souhaite mettre à disposition de ses partenaires des ressources, moyens et outils de médiation pour participer à l'affirmation de l'émancipation et du sens critique de tout un chacun. 10 représentations – 200 personnes touchées
- Participation au projet provincial Place aux artistes : soutien aux communes de Court-Saint-Étienne, Chastre, Grez-Doiceau.

Depuis 2020, le CCBW vient en soutien à diverses communes pour l'opération Place aux Artistes. Ce soutien est variable en fonction des besoins : soutien à la programmation (propositions de programmation spécifiques) ; soutien technique (lecture de fiches techniques, conseils, prêt de matériel, régisseur présent le jour même) ; soutien à la communication (rétroplanning pour plan de communication et soutien aux événements que nous organisons avec les communes) ; soutien à l'organisation de l'événement (apport technique, programmation, communication et présence sur place les jours d'événements).

Le CCBW également mis en place, en 2022, une base de données permettant aux artistes du Brabant wallon de s'enregistrer et aux partenaires de pouvoir choisir au sein de cette base de données pour créer leur programmation. Celle-ci est alimentée par les artistes mêmes et est vérifiée régulièrement par l'équipe du Centre culturel.

- Mise en place d'agendaBW : agenda culturel du Brabant wallon créé par le Centre culturel du Brabant wallon, alimenté par tous les opérateurs culturels de la province à destination du tout public.
- Soutien aux centres culturels : soit via la mise en place de réunions régulières entre les directions et entre les chargés de communication, soit via l'organisation de formations communes à destination des équipes des centres culturels de la province. Les chargées de projet spécialisées dans des disciplines spécifiques (cirque, arts de la rue, jeune public, médiation) sont des références pour les animateurs des autres centres culturels et promulguent régulièrement des conseils quant au choix de compagnies.
- La Nuit des Métamorphoses : soirée de lancement de saison du Centre culturel prenant la forme d'un bal populaire costumé. Moment festif et convivial où les habitants de la commune et de ses alentours, les membres de l'équipe et les partenaires culturels, associatifs et politiques se rencontrent. En amont du bal, des ateliers sont organisés avec le tissu associatif et autres acteurs culturels locaux pour favoriser la participation et l'appropriation du projet par les habitants de la commune.
Ce moment permet d'annoncer leurs actions culturelles et aux partenaires de se rencontrer. 33 participants aux ateliers et 270 personnes au bal.
- Mise en place de l'axe de Développement culturel dans les communes sans centre culturel reconnu. Le projet « Les Rencontres Estivales » veille à couvrir ces communes. Du 3 au 10 juillet 2024, l'équipe des Rencontres estivales est repartie pour un cinquième périple à travers les paysages brabançons. À chaque escale de cette tournée itinérante en mobilité douce, les artistes produisent leur spectacle « Cabane, Cabane ! » chez l'habitant ou des petits lieux culturels qui jouent le jeu d'inviter leur quartier en tant qu'hôte. Un spectacle suivi chaque soir d'une rencontre conviviale pour, ensemble, discuter, tisser des liens et s'amuser. Au petit matin, les artistes et l'équipe reprennent la route pour l'escale suivante. 389 participants – haltes dans 8 communes.
- Soutiens ponctuels aux événements culturels communaux : participation (programmation et mise en place) au festival de Marionnettes « Tête de bois et cœur de chiffon » organisé par la commune de La Hulpe, par exemple.

- Depuis septembre 2022, un nouveau chargé de projets a été engagé. À la suite des rencontres des communes, le CCBW a envisagé des projets en Maisons de repos et proposé des stages. L'année 2024 s'est faite dans la continuité puisque les projets mis en place l'année passée semblent bien rencontrer les besoins et souhaits des communes concernées et leurs missions.

Roue libre : tournée de spectacles de cirque accompagnée d'un dispositif de médiation et d'un bord de scène à l'issue de la représentation.

5 représentations dans 5 communes – 320 participants aux spectacles – 6 ateliers avec 34 participants en lien avec l'école du cirque du Brabant wallon.

Stages artistiques : en 2024, six stages ont été organisés à Court-Saint-Étienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Mont-Saint-Guibert, Walhain et Lasne.

Fréquentation : 87 enfants au total. — En partenariat avec l'Ecole du cirque du Brabant wallon.

Papot'âge : est une opération culturelle intergénérationnelle qui comprend : - la diffusion d'un spectacle

- de la médiation (bord de scène, jeux de jonglerie adaptés)

- des ateliers de création (de marionnettes ou autres)

Cette opération culturelle s'implante systématiquement dans une maison de repos ou dans une résidence-service et y invite un groupe d'enfants, soit via une école, soit via le Conseil consultatif des enfants de la commune visitée. Des portraits des participants sont réalisés au fil des séances et IncTV accompagne la majorité du projet pour réaliser des interviews et captations vidéo. 310 personnes âgées et enfants ont participé au projet – 9 communes touchées – 8 maisons de repos et 8 écoles concernées.

Axe Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du Brabant wallon aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :

- *L'organisation de conférences-débats pour l'implication au sens large des citoyens et professionnels ;*
- *L'organisation de formations spécifiques, de visites professionnelles et d'animations pour l'accompagnement de publics spécifiques ;*
- *La publication de la revue Espace-vie, la mise en place de formations pour les services urbanisme des communes et les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin d'informer, organiser le dialogue, le débat et la communication.*

Actions de sensibilisation

1. Ateliers/débats

Plusieurs ateliers-débats ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Des ateliers animations ayant pour thème ***la mobilité résidentielle des aînés « Habiter 65 + en Brabant wallon »*** se sont tenus le 10/04/2024 à Rebecq, le 17/04/2024 à Ottignies, le 19/04/2024 à Court-Saint-Etienne, le 22/04/2024 Villers-la-Ville et le 27/05/2024 à Court-Saint-Etienne et ont rassemblé en tout une soixantaine de personnes issues de divers horizons : différents professionnels, des développeurs de projets, des représentants du mouvement social des aînés « Eneo », des mutualités et des communes (CCCA, CPAS,...)

Des ***ateliers participatifs basés sur l'attractivité des centres et des dynamiques commerciales*** se sont déroulés le 14/11/2024 à Wavre et le 15/11/2024 à Louvain-la-Neuve, ils ont rassemblé un total de 30 participants composés d'acteurs du commerce et des dynamiques urbaines en croisant le secteur public et le secteur privé. Il s'agissait de débattre et de se concerter sur les manières d'agir afin de renforcer l'attractivité des espaces urbanisés ainsi que d'assurer l'accès de tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente.

Un **atelier participatif sur les New Places of Working (NPoW)** s'est déroulé les 29/01/2024 à Beauvechain et a rassemblé 10 participants composés d'élus, de membres des services communaux, des CCAPTM et des CLDR ainsi que des citoyens intéressés. L'atelier avait pour thème "le travail en milieu rural a le vent en poupe!" et pour objectif d'exposer le concept de NPoW et d'en décoder les modalités de mise en œuvre. Ce faisant, il a permis de sensibiliser les participants sur les nouvelles formes de travail et d'emploi, sur les pratiques de mobilité et sur les innovations territoriales à envisager.

2. Visites

Une visite sur le thème de la mobilité résidentielle des aînés dénommée « Vivre autrement dès 65 ans » a été organisée le 19/10/2024 à Jodoigne et Kortenberg au départ de Court-Saint-Etienne : après une rencontre avec la structure « Un toit deux âges ». Une deuxième visite a eu lieu le 26/11/2024 à la résidence Abbeyfield de Leuven. Au total, 53 personnes ont pris part à ces deux visites.

Actions d'information/communication

1. Conférences

Les conférences - dont les Midis de l'urbanisme - sont des moments-débats qui visent à informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon. En 2024, plusieurs conférences de type « Midis de l'urbanisme », deux webinaires et une conférence en soirée ont été organisées. Toutes ont alimenté le thème des besoins des aînés et elles s'inscrivent en parallèle et en complément de l'étude menée par le Brabant wallon sur les besoins des aînés.

Les **Midis de l'urbanisme** ont apporté des éclairages sur les enjeux territoriaux du vieillissement de la population, des besoins et des dispositifs à mettre en place pour les aînés :

- Le 17/05/2024 : les enjeux du vieillissement pris sous l'angle de la mobilité résidentielle des aînés et leur habitat avec un volet juridique abordant les thèmes de la propriété et de la succession à Court Saint Etienne – 50 participants ;
- Le 7/06/2024 : la cohésion sociale et plus particulièrement les aspects des droits culturels des aînés et les structures d'accueil ont été abordés - Grez-Doiceau – 32 participants ;

2. Formations

Une formation sur le **référentiel habitat léger**, en trois ateliers, était également organisée en 2024 : ceux-ci se sont tenus le 8/04/2024 à Braine-Le-Château, le 18/04/2024 à Walhain et le 23/04/2024 à Ramillies regroupant au total une cinquantaine de participants.

Une formation a aussi été organisée pour faciliter la mobilité résidentielle des aînés. Elle était destinée aux mandataires aux services communaux et aux membres des CCATM, elle s'est tenue à Walhain le 19/09/2024 et 30 personnes y ont pris part.

3. Publications

La **revue bimestrielle Espace-vie** a pour objectif d'informer et ouvrir le débat autour des enjeux liés à l'aménagement du territoire, mais aussi à propos des pratiques culturelles qui façonnent le territoire. En 2024, 6 numéros ont été édités :

- N°316 -janvier 2024 : une nouvelle stratégie à déployer. Comment l'église va valoriser son patrimoine foncier et immobilier ? ;
- N°317 – mars 2024 : Une première wallonne à Braine-l'Alleud. Des rénovations énergétiques simultanées pour 25 maisons. ;
- N°318 – mai 2024 : Tubize, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Nivelles : Qui a octroyé le plus de logements ? ;
- N°319 – juillet 2024 : "e-commerce, centre-ville, retail park. Une structure commerciale en pleine mutation ;
- N°320 – septembre 2024 : Transports, énergie, rénovation, agriculture. Comment décarboner le Brabant wallon ? ;

- N°321 – novembre 2024 : Les trois priorités des communes pour les six prochaines années.

La revue Espace-vie a son propre site internet <https://www.espacevie.be> et, en complément, 5100 abonnés ont reçu la revue papier.

Une publication a également été rédigée en 2024 intitulée « Les récits de la mobilité résidentielle des aînés ». Cette publication retrace 10 récits d'aînés, leur quête, leurs réflexions et leurs choix ainsi que leurs attentes dans le domaine résidentiel. Cette publication s'inscrit dans le projet annuel dédié à « l'(im)mobilité résidentielle des aînés » et vient en complément de l'étude menée par le Brabant wallon sur les besoins des aînés. Elle vise un large public (les aînés, les communes, les professionnels...) dans le but de nourrir le dialogue, le partage des enjeux et des solutions envisageables.

4. Newsletter

En 2024, ce sont 10 newsletters MUBW et 20 newsletters CCBW qui ont été envoyées à respectivement 1.000 et 5.000 personnes. Les newsletters sont à la fois l'occasion d'annoncer des événements à venir, de relater des retours d'expériences et d'informer sur un sujet en lien direct avec notre programme d'activités.

5. Site internet et réseaux sociaux

Le site internet <https://www.mubw.be> de la Maison de l'urbanisme est mis à jour continuellement avec l'agenda, la présentation des activités et des modalités d'inscription, les retours d'activités, les publications, etc., et compte 8700 visiteurs, le taux d'engagement était de 49,7 % en 2024. La MUBW est également active sur LinkedIn (9216 abonnés) et Facebook (932 followers).

3. **Conseil et assistance**

La Maison de l'urbanisme du Brabant wallon veille aussi à répondre aux questions individuelles qui lui sont posées (une à deux par semaine). Le cas échéant, la MUBW réoriente les questions vers les services compétents des niveaux de pouvoir adéquats.

Axe Contrat-programme

L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2022-2026).

Le Centre culturel a bien poursuivi le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat programme. Voir les points des indicateurs qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs

Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale

- *Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial, mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activités de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciale (beach flags, banniers...);*
- *Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.*

Le centre culturel du Brabant wallon a bien valorisé et souligné la collaboration avec la Province du Brabant wallon sur tous ses supports de promotion ainsi que lors des activités réalisées en partenariat.

- *Le CCBW met la salle du foyer culturel à la disposition de la Province deux journées par an, et ce, en accord avec la programmation d'occupation du Centre.*

Aucune demande d'occupation de la province du Brabant wallon n'a été faite en 2024.

- *Le CCBW prend toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.*

En 2024, le CCBW a entamé des travaux de rénovation du bâtiment qui s'inscrivent dans le Plan de relance et de résilience des bâtiments. Les effets de ces travaux ne se mesureront qu'à partir de la fin des travaux (été 2026) mais étant donné la pérennité des ouvrages entrepris (isolation, panneaux solaires, ventilation double flux, etc.), ils pourront se mesurer dans la durée. De plus, le choix des matériaux utilisés concerne des matériaux biosourcés quand cela est possible.

De plus, la sensibilisation et l'information quant aux impacts du changement climatique sur le territoire se fait autour des midis de l'urbanisme, des animations scolaires et des journées de formations afin de conscientiser un large public à ses effets. Cette sensibilisation s'effectue également au travers des articles d'Espace-Vie. En 2024, la MU a également organisé spécifiquement une journée de formation sur la gestion durable des eaux pluviales.

Axe Culture-école

- *Un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extrascolaires au sein de l'école ;*

Ce point a été développé dans les points des indicateurs qualitatifs

- *Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon ;*

Le centre culturel a mis en ligne une page Facebook PECABW ainsi que le site internet www.pecabw.be

- *Développement de la couverture des classes des écoles du Brabant wallon proposant au moins une activité intra-muros et une activité extra-muros dans le cadre du PECA*

Le CCBW a développé la couverture des classes des écoles du Brabant wallon proposant au moins une activité intra-muros et une activité extra-muros dans le cadre du PECA (cf. supra).

Axe Soutien acteurs culturels et développement des partenariats

- *Développement d'un agenda culturel ;*

Le centre culturel du Brabant wallon a développé un agenda culturel : www.agedabw.be

- *Organiser des événements rassembleurs avec les autres centres culturels du Brabant wallon ;*

L'asbl a bien organisé des événements rassembleurs tels le festival MIKMAK et le Kunsten Bo(!)s des Arts pour la coopération Ouest, les Scènes de villages pour la coopération Est, le grand projet, les voyages et la médiation pour la coopération PULSART.

- *Développer des synergies avec les opérateurs culturels du Brabant wallon.*

Le centre culturel organise des réunions des directions culturelles des centres culturels et des chargés de communication ainsi que du prêt de matériel aux autres centres culturels et opérateurs culturels du Brabant wallon.

En 2024, le Centre culturel a créé un consortium avec l'Ecole du cirque du Brabant wallon afin de bénéficier d'un mi-temps Maribel. Ce mi-temps a été accordé par le fond Maribel et la personne engagée est dédiée principalement aux projets en commun (stages, ateliers lors du Festival de cirque EN L'AIR, ateliers lors d'autres événements du CCBW).

Rapport coût du service/qualité :

L'asbl a pour but de promouvoir le développement culturel de la région du Brabant wallon. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle a pour mission d'encourager et d'assister les initiatives culturelles de la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que d'associer les communes et les groupements volontaires à l'action culturelle à développer dans le Brabant wallon et d'assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'État, de la Province, de la ou les communes concernées. De plus, elle favorise la coopération entre foyers culturels et leur apporte une aide de service, d'organiser la formation permanente des animateurs, de programmer et coordonner des actions de diffusion de niveau, de soutenir les initiatives culturelles du point de vue technique, administratif et de gestion, de programmer les artistes, artisans et créateurs culturels afin de diffuser la spécificité culturelle ainsi que de sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'environnement qualitatifs du Brabant wallon.

Le Centre culturel du Brabant wallon a accueilli plus de 45.000 visiteurs sur 2024 dont 10 321 enfants et adolescents pour les représentations scolaires ainsi que 60 classes touchées dans le cadre du PECA. De plus, le CCBW a mené en coopération des projets innovants et participatifs, et a développé de nombreuses démarches de médiation. On peut signaler aussi que le CCBW est suivi par 10 341 followers sur les réseaux et a eu 129 000 visites sur leur site internet. Le rapport coût/qualité est positif.

Liquidation des subventions :

Une subvention de fonctionnement de 311.000€ a été octroyée en date du 22 août 2024. Le montant de la subvention en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour des projets Alliance culture école de 10.000€ a été octroyée le 22 août 2024. Le montant de la subvention en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation de la Maison de l'Urbanisme de 75.000€ a été octroyée le 22 août 2024. Le montant de la subvention en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention en numéraire de 400.000 euros à titre d'intervention dans les frais liés à la rénovation du siège social a été octroyée le 22 août 2024. Le montant de la subvention extraordinaire est à liquider avant le 31 octobre 2027.

Une subvention en nature, d'une valeur estimée à 10.000 euros, consistant en une contribution financière indirecte ou sous forme de services équivalents a été octroyée en date du 22 août 2024.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2022-2026 avec l'asbl Centre culturel du Brabant wallon pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2026 avec l'ASBL Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)

Annexe 16

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Promolecture

Bases légales :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Code des sociétés et des associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- La résolution du Conseil provincial du 27 juin 2024 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Promolecture » couvrant les exercices 2024 à 2026
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 30 juin 2025 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Promolecture ».

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Exposer comment la bibliothèque itinérante "Place aux Livres" mène ses actions en faveur de la lecture publique à travers les communes du Brabant wallon et leurs institutions.
- Décrire et expliquer la manière dont la bibliothèque itinérante, à travers la lecture, initie les enfants en crèche à l'univers du livre, développe les capacités langagières les enfants scolarisés, amène le plaisir et l'oralité comme un moment de rencontre chez les personnes âgées des maisons de repos, et développe le plaisir de lire chez les adolescents et les jeunes adultes fréquentant les maisons de jeunes.
- Expliciter les participations aux événements provinciaux particuliers (cf. liste article 2 §1er).
- Enoncer les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque itinérante "Place aux Livres" ;
- Nombre d'affiliés à "Place aux Livres" ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par "Place aux Livres".

3. Indicateurs financiers calculés par l'Administration provinciale

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association respectivement pour la bibliothèque publique locale et pour la bibliothèque publique itinérante et incidence sur les résultats de chaque bibliothèque ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme pour chaque bibliothèque ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme pour chaque bibliothèque ;
- Evolution des ratios de solvabilité pour chacune des 2 bibliothèques (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité pour chacune des 2 bibliothèques (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité pour chacune des 2 bibliothèques.

4. Éléments de référence à fournir pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de la bibliothèque itinérante "Places aux Livres" ;
- Comptes et bilans de l'association.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution prévu à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation. Ils ne sont pas exhaustifs.

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

Exposer comment la bibliothèque itinérante "Place aux Livres" mène ses actions en faveur de la lecture publique à travers les communes du Brabant wallon et leurs institutions.

Depuis sa création en 2015, la bibliothèque itinérante *Place aux livres* poursuit avec constance sa mission fondamentale : favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la culture sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon, en particulier auprès des plus jeunes. En 2024, malgré certains défis organisationnels et humains, leur action s'est consolidée dans la continuité de l'année précédente, témoignant de la capacité d'adaptation et de l'engagement renouvelé de l'asbl envers l'éducation permanente et l'inclusion culturelle.

Place aux livres rencontre les attentes des citoyens du Brabant wallon : il favorise l'accès au livre et à la lecture à un large public, souvent éloigné, il répond aux problèmes de mobilité, il permet aux communes de bénéficier d'un service de lecture publique en remplissant seul cette mission ou en complétant le travail déjà effectué par les bibliothèques en place.

L'avantage du service itinérant est de pouvoir offrir un service « à la carte » en proposant notamment des plages horaires élargies, des partenariats avec certaines structures en place (centres culturels, écoles de devoirs, crèches...), avec des communes ou encore avec des écoles.

C'est un véritable service de proximité complémentaire au service de prêt fixe des bibliothèques publiques. Il s'adresse à tous les habitants du Brabant wallon, sans distinction, en offrant des prestations multiples et variées : prêt de livres, réservations, prêts interbibliothèques, conseils et aides à la recherche documentaire, dépôts en multiple exemplaires, animations, formations...

L'année 2024 n'a pas connu de bouleversements structurels majeurs comme la réforme de 2023, mais elle a néanmoins été marquée par des réajustements notables liés à l'équipe. L'absence prolongée, dès mars, d'un membre du personnel à temps plein, puis celle de l'animatrice principale dès juin, ont exigé une réorganisation de certaines tâches. Leurs remplacements successifs à partir de septembre et novembre ont permis de maintenir une continuité des services, tout en soulignant l'importance de la stabilité dans leurs missions.

Le cycle de passage de la biblio camionnette, établi à 9 semaines depuis 2023, a été maintenu sans modification – 26 communes du Brabant wallon sont desservies sauf Incourt. Ce rythme, bien qu'encore parfois perçu comme trop espacé par certains usagers, reste un équilibre réaliste pour l'équipe et permet d'assurer un niveau d'animation soutenu et qualitatif.

Place aux livres a également réfléchi avec l'opérateur d'appui (Bibliothèque centrale du Brabant wallon) à une meilleure collaboration afin de mutualiser les services. Car il apparaît que la bibliothèque centrale, qui a connu de nombreux changements dans sa structure et dans son personnel ces deux dernières années, et la bibliothèque itinérante ne se sont pas assez concertés auparavant. Depuis lors, la communication s'est nettement améliorée avec l'opérateur d'appui.

Décrire et expliquer la manière dont la bibliothèque itinérante, à travers la lecture, initie les enfants en crèche à l'univers du livre, développe les capacités langagières les enfants scolarisés, amène le plaisir et l'oralité comme un moment de rencontre chez les personnes âgées des maisons de repos, et développe le plaisir de lire chez les adolescents et les jeunes adultes fréquentant les maisons de jeunes.

Crèches

Avec 54 crèches inscrites, Place aux livres a atteint un niveau de service complet. En plus des prêts de livres, le service a pu mettre en place une nouveauté significative : des animations lecture mensuelles en crèche, rendues possibles grâce au remplacement de l'animatrice, actuellement en maladie longue durée, par une collègue spécialisée dans la petite enfance. Cet élargissement de la mission principale de Place aux livres confirme la volonté de travailler à l'éveil au livre dès le plus jeune âge, puisque certaines animations sont maintenant adaptées pour les sections « bébé » des crèches brabançonnaises.

Haltes dans les crèches avec la bibliocamionnette

Suite aux formations données aux puéricultrices sur les lectures aux tout-petits, le service itinérant a reçu de nombreuses demandes de la part des crèches et accueillantes afin de bénéficier du prêt de livres. Ainsi 2 formules sont proposées, en fonction des besoins et attentes des structures :

- Des haltes avec la biblio-camionnette : les puéricultrices, accompagnées ou non des enfants montent dans le véhicule afin de choisir directement les livres à emprunter.
- Des dépôts de livres : le nombre de livres mis en prêt est calculé en fonction du nombre d'enfants que la crèche accueille. Ces dépôts sont renouvelés selon la même périodicité que les haltes et constitués de livres soigneusement choisis par les bibliothécaires afin de correspondre au public auxquels ils sont destinés.

Les réponses sont globalement positives : tous les bénéficiaires sont ravis de pouvoir bénéficier d'un accès aux livres, apportés directement dans leur structure. Beaucoup soulignent aussi la serviabilité et l'écoute dont font preuve les bibliothécaires qui apportent/prêtent les livres, ainsi que la qualité et le choix de ces derniers. Les formulaires ont permis de pointer que certains types de livres n'étaient pas très présents dans les collections (ce qui a été rectifié) et que les bénéficiaires souhaitent des passages moins espacés.

Tous publics

Les animations telles qu'« *Au bout du fil* » et « *Boire des vers* » sont toujours un grand succès. En novembre, un petit déjeuner « *Lisez-vous le belge* » ? a montré l'intérêt des lecteurs de découvrir ou de relire des auteurs locaux. Le portage à domicile de livres, quant à lui, reste marginal, avec une seule personne bénéficiaire en 2024. Les échanges avec d'autres opérateurs lors des réunions de coordination montrent que cette réalité est partagée : les publics concernés expriment peu de demandes, souvent freinés par des réticences à accueillir des inconnus à domicile. Cette observation suggère qu'un service de portage efficace doit s'appuyer sur une relation de confiance préexistante.

Les adolescents qui fréquentent les Maisons des jeunes sont également repris dans le plan de développement comme un public prioritaire. La demande étant essentiellement liée au dépôt ou au prêt de documents en lien avec des activités thématiques spécifiques, le service a maintenu cette collaboration avec les communes volontaires. C'est pourquoi, chaque mois, Place aux livres effectue des dépôts de livres dans plusieurs maisons de jeunes (MJ) : MJ Woo à Waterloo, MJ Squad à Nivelles, le Cerceau à Rixensart et le Prisme à Braine-l'Alleud. Les animateurs communiquent les thématiques désirées et Place aux livres fait une sélection de livres.

Place aux livres propose aussi une animation à la maison maternelle Paul Henricot :

L'animation se fait vers 17h, une fois par mois. C'est une heure difficile, car les mamans préparent le repas et les enfants reviennent de l'école. Les enfants participent à d'autres activités extra-scolaires et ont des rendez-vous divers (logopédie). Place aux livres a eu une discussion avec l'équipe afin de trouver un créneau qui convenait mieux, sans succès. Il a donc été décidé de garder cette tranche horaire. Les conditions d'animation sont compliquées, car l'âge des enfants est fort différent. Parfois, il y a des bébés ou des enfants en bas âge. Le groupe d'enfants reste généralement le même toute l'année.

Depuis septembre 2024, une annexe a été construite spécialement pour la détente et les animations pour enfants. Place aux livres anime deux groupes différents : les 3 à 4 ans d'abord, et les plus grands ensuite. Les séances sont moins longues pour les enfants et donc plus agréables. Au niveau du lien mère-enfant, le livre ne fait pas de lien, car les mères sont très occupées et les enfants sont turbulents.

Les adultes n'ont pas la tête à assister aux animations même si elles sont présentes. Les enfants en revanche découvrent et apprécient les livres la plupart du temps.

Enseignement maternel et primaire

L'année 2024 a permis à 235 classes primaires et 117 maternelles de bénéficier du service, un chiffre stable et révélateur d'un ancrage fort au sein des écoles. Le service a organisé 72 animations scolaires.

La diversité du catalogue d'animations et la proximité du service ont favorisé une excellente couverture, malgré les contraintes évoquées. Place aux livres a également développé une nouvelle animation en lien avec le prix *Versele*, et a maintenu *La Fabrique à Bouquins*, en partenariat avec la bibliothèque locale de Nivelles. Cette animation permet de découvrir le circuit du livre de « comment est constitué un livre », « comment écrit-on une histoire » la rencontre avec un auteur qui est suivie par de la médiation ainsi que des ateliers philosophiques et des illustrateurs en classe. Les élèves peuvent aussi aller voir une pièce de théâtre tirée du livre lu. Ce projet est un projet PECA (parcours d'éducation culturelle et artistique).

Le projet lié à « l'école du dehors », demandé par plusieurs classes de la province, a pu être maintenu pendant le premier semestre, et été beaucoup apprécié des enseignants bénéficiaires.

Ce projet étant un projet à occurrences multiples, il a pu être mené dans 2 écoles (Ecole Notre-Dame de Cérroux-Mousty avec les maternelles et Petite Ecole libre de Gentinnes avec la 4^{ème} primaire), 5 classes et a touché 79 élèves.

Fonds Conte

Place aux Livres a continué le projet « Fonds conte » et l'animation « Il était 1001 fois » en collaboration avec la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne. C'est ainsi que le service a mis en place, en partenariat, un fonds spécialisé autour du conte à destination des professionnels (enseignants, bibliothécaires, puériculteurs, éducateurs, artistes...).

L'objectif du projet « Il était 1001 fois » est de faire connaître cette tradition orale par le biais des histoires, des livres, des ressources pédagogiques, ainsi que de créer un lien entre le conte de tradition orale, la littérature jeunesse et le conte dans sa démarche artistique à travers des animations, ateliers, formations, rencontres d'artistes.

Le projet exploite trois thèmes : les comptines et jeux de doigts, les contes de randonnées et les contes merveilleux. Chaque thème est couvert par trois valises au maximum, qui contiennent une dizaine de livres chacune, soit une centaine de livres en tout.

L'animation de Place aux livres consiste à prêter une valise à une ou plusieurs classes d'un établissement scolaire. Les bibliothécaires viennent présenter la valise, expliquent ce qu'est un conte, racontent des histoires et discutent des contes avec les élèves.

Pour 2024-2025, 8 écoles ont demandé l'animation « Il était 1001 fois » pour 411 élèves :

- école de la Maillebotte (Nivelles) : 87 élèves, 5 classes
- école de Tangissart (Court-Saint-Etienne) : 55 élèves, 4 classes de maternelle.
- école communale de Marbais (Villers-la-Ville) : 63 élèves, 3 classes
- école Sacré cœur Tubize : 42 élèves, 2 classes.
- Notre-Dame des Hayeffes (Mont-Saint-Guibert) : 2 classes, 41 élèves
- Les papillons (Braine l'Alleud) : 2 classes, 35 élèves
- école Christian Merveille (Bruxelles) : 3 classes, 52 élèves
- école André Hecq (Nivelles) : 2 classes, 36 élèves

Maison de repos

Depuis le covid, Place aux livres n'a plus de possibilité d'aller dans les maisons de repos. Pour pallier ce manque, le service a mis en place des animations intergénérationnelles afin de toucher les personnes âgées :

- Papotes Ages : Animation dans la résidence Joie et Santé de Grez-Doiceau avec une école primaire de Grez-Doiceau : les personnes âgées racontaient des anecdotes de leur vie aux élèves. Ensuite lors d'une activité créative, les élèves accompagnés des résidents ont créé des marionnettes pour mettre en œuvre les récits racontés. Un spectacle a clôturé le projet.
- Dehors dedans et inversement : Animation pour la Résidence le Moulin en collaboration de la Chaloupe (Solidarité) et le CPAS d'Ottignies-LLN : balade pour les résidents autour de la nature et du livre

Expliciter les participations aux événements provinciaux particuliers (cf. liste article 2 §1er).

Offrir une présence et des animations lors d'événements organisés en Brabant wallon ou en partenariat avec le Brabant wallon, dont :

- *La Foire du livre de Bruxelles :*

Place aux livres a eu l'occasion de faire une animation dans l'espace atelier le dimanche 7 avril 2024 à 12.00. L'emplacement n'était pas très adéquat et mal signalé. Ils n'ont eu que 12 participants dont 6 enfants.

- *Les événements dans les domaines provinciaux ;*

Place aux livres a animé une activité intergénérationnelle au Bois des Rêves ayant pour thème les Vikings (découverte du mode de vie viking et apprentissage du langage runique en collaboration avec le musée de l'Eau et de la Fontaine et de la Fontaine les 7 et 8 mars 2024 – 103 participants sur les 2 jours.

- *La Garden Party du MuCH Waterloo festival ;*

Place aux livres a organisé une activité intergénérationnelle basée sur la lecture plaisir et les jeux de société pour les familles à partir de 3 ans pour les lectures et de 6 ans pour les jeux de société. Celle-ci s'est déroulée le 23 juin 2024 à la Chapelle musicale Reine Elisabeth - 75 participants.

Enoncer les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Il est difficile de répondre à ce point précis, car Place aux livres ne gère pas les dépenses liées au bâtiment. Cependant, en hiver, Place aux livres fait en sorte que le chauffage et la température ne soit pas trop élevé.

De plus, le nouveau véhicule en commande sera 100% électrique.

2. Indicateurs quantitatifs

Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque itinérante "Place aux Livres" ;

Le nombre total de prêts s'élève à 31 243 documents, dont 26 827 à destination des 0-18 ans. La taille de la collection au 1er janvier 2024 atteint 53 353 documents, avec une part jeunesse stable à 53,51 %.

Nombre d'affiliés à "Place aux Livres" ;

En 2024, Place aux livres a desservi 27 communes à travers 112 arrêts, pour un total de 10 451 usagers :

- 147 lecteurs individuels
- 8 800 élèves ou enseignants
- 1 350 personnes en lien avec les crèches ou des associations

Nombre d'animations créées ou soutenues par "Place aux Livres".

Le service a réalisé 121 animations, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2023 (130), qui est dû aux absences au sein de l'équipe.

3. Indicateurs financiers calculés par l'Administration provinciale

- *Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;*
- *Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association respectivement pour la bibliothèque publique locale et pour la bibliothèque publique itinérante et incidence sur les résultats de chaque bibliothèque ;*
- *Evolution des dettes à court terme et à long terme pour chaque bibliothèque ;*
- *Evolution des créances à court terme et à long terme pour chaque bibliothèque ;*
- *Evolution des ratios de solvabilité pour chacune des 2 bibliothèques (autonomie financière et solvabilité) ;*
- *Evolution des ratios de liquidité pour chacune des 2 bibliothèques (liquidité générale et fonds de roulement) ;*
- *Evolution du ratio de rentabilité pour chacune des 2 bibliothèques.*

Les indicateurs financiers seront analysés par le service budget de la Province.

4. Eléments de référence à fournir pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- *Rapport annuel d'activités de la bibliothèque itinérante "Places aux Livres" ;*
- *Comptes et bilans de l'association.*

Place aux livres a bien rentré son rapport d'activités et ses comptes et bilan à l'administration provinciale.

Liquidation des subventions

Une subvention pour les frais de fonctionnement non couverts par la Communauté française de 7.440 euros a été octroyée le 22 août 2024. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention pour le service itinérant « Place aux livres » de 130.000 euros a été octroyée le 22 août 2024 avec une avance de 50% (68.720 euros) mise en liquidation. Le solde de la subvention (58.500 euros) n'est pas encore liquidé. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention en nature pour le service itinérant de 817 713,68 euros est prévue dans le contrat de gestion qui se décline comme suit :

- Une bibliocamionnette provinciale de marque Renault de 2015 (valeur du véhicule neuf : 103.000€) ;
- Un véhicule provincial de marque Citroën Berlingo d'occasion de 2009 (valeur : 0€ - amorti). Ce véhicule sera remplacé fin 2024 ou début 2025 par un véhicule utilitaire électrique (valeur du véhicule neuf : +/-45.000€) – le véhicule sera livré fin 2025 ou en 2026 ;
- La collection provinciale de 60.000 ouvrages avec les étagères (valeur estimée : 600.000€)
- La mise à disposition des bâtiments de l'IPET (valeur : 19.220,68 €/an) ;
- Les combustibles liés au bâtiment mis à disposition (valeur : 26.776 €/an) ;
- Le matériel de bureau et le copieur (valeur : 1.500 €) ;
- Les assurances, maintenance et entretiens des véhicules (valeur : 5.000 €/an) ;
- Deux cartes de carburant (valeur : 18.000 €/an). Dès réception du véhicule électrique, une des deux cartes de carburant sera supprimée et remplacée par les recharges électrique (valeur : 0,39 €/kWh) ;

- Une borne de recharge pour le véhicule électrique (valeur : 4.235€).

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de promouvoir et de développer la lecture, la culture et l'éducation permanente en organisant une bibliothèque publique et les territoires de la ville de Nivelles et de la Province du Brabant wallon conformément au décret organisant la Lecture publique en Communauté française de Belgique. Elle développe des synergies avec les milieux scolaires et les associations à vocation socioculturelle de Nivelles et du Brabant wallon. Elle suscite et soutient toute action en faveur des publics éloignés de la lecture et des personnes socialement et culturellement défavorisées ainsi que des publics particuliers comme les personnes âgées, handicapées, jeunes,...

Promolecture a repris le service itinérant organisé par la FWB qui permettait aux communes sans bibliothèque d'avoir accès à des prêts de livres. Ce service itinérant est appelé « Place aux Livres ». Le nombre total de prêts en 2024 s'élève à 31 243 documents, dont 26 827 à destination des 0-18 ans.

La taille de la collection atteint 53 353 documents dont 53% de livres jeunesse. Il y a 10.451 personnes affiliées au service Place aux Livres. Il a organisé 121 animations. Le service est proposé dans 26 communes du territoire grâce à 112 arrêts de la bibliocamionnette. On peut donc estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2024-2026 avec Promolecture asbl, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Promolecture.

Annexe 17

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL La Chaloupe

Bases légales :

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Le Code des sociétés et des associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- La résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2023 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe » couvrant les exercices 2023 à 2025 ;
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 20 mai 2025 par le Directeur de l'a.s.b.l. « AMO La Chaloupe » ;

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le projet « Délibère toi » :

- La procédure de sélection des stages ;
- Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;

- Une évaluation des jeunes sur les stages ;
- Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
- Une information sur les raisons de l'abandon des stages.

Pour le projet « Solidarité » :

- Le profil des animateurs et le choix des formations ;
- Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;
- Une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
- Une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
- Une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
- La procédure de sélection des jeunes ;
- La répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
- Le listing des activités ;
- Une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
- Une évaluation des jeunes sur la formation ;
- Une information sur les perspectives de chaque jeune.

Pour le projet CQFD : le mode de diffusion de l'information et de l'élargissement aux autres communes. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le projet « Délibère toi » :

- Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions) ;
- Nombre de formations aux gestes de premiers secours ;
- Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
- Nombre d'écoles participantes au projet ;
- Nombre de jeunes ayant abandonné les stages ;
- Nombre de jeunes n'ayant pas obtenu un stage.

Pour le projet « Solidarité » :

- Nombre de jeunes inscrits (par âge, par genre et par profil) ;
- Nombre de jeunes ayant terminé ou abandonné le cycle de formations ;
- Nombre de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités).

Pour le projet CQFD :

- Nombre d'élèves en décrochage scolaire inscrits ;
- Nombre de tuteurs.

Rapport d'évaluation :

- Pour le projet « Délibère toi » :

La procédure de sélection des stages

Les opérateurs, véritables passionnés, partagent leur métier avec une énergie contagieuse. Ces individus et structures engagées (asbl, collectifs...) s'investissent pleinement pour former et initier les jeunes à diverses thématiques. Chaque année, la Chaloupe retrouve avec enthousiasme les opérateurs fidèles des années précédentes et accueille de nouveaux partenaires, enrichissant ainsi le catalogue de stages variés et diversifiés. Ce défi stimulant pousse l'AMO constamment à améliorer le projet. De plus, l'asbl constate que certains opérateurs prennent spontanément l'initiative de les rejoindre, afin de profiter de la visibilité du projet pour accueillir un autre public.

La recherche des opérateurs se réalise par le bouche-à-oreille grâce à la notoriété du projet et en contactant une à une plusieurs structures, en convainquant les personnes à rejoindre le projet. Les opérateurs peuvent directement proposer un stage en se créant un compte en ligne via le site www.deliberetoi.be. Le stage est ensuite validé après un contact pris avec la coordinatrice.

Une attention a été portée sur une communication adressée aux opérateurs via les communes (journaux communaux). Cette année, suite à la diminution de budget, il a été proposé aux écoles et communes de financer les formations. Seules 3 communes ont pu dégager un budget pour les financer. Celles-ci pouvaient toujours utiliser la plateforme délibère-Toi pour la visibilité de leurs activités.

Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire

Dans l'évaluation que l'asbl a transmise aux opérateurs pendant l'été, des retours très positifs ont été reçus concernant la prise de contact et la disponibilité de l'équipe Délibère-Toi, le calendrier des échéances, l'organisation et la planification des stages ainsi que la clarté du projet et sa promotion. La Chaloupe a reçu 45 réponses via le formulaire.

La motivation la plus commune des opérateurs à participer au projet est : *"Je trouve le projet intéressant et enrichissant autant pour moi que pour le jeune."*

Cela montre que les participants perçoivent le projet comme ayant une valeur ajoutée significative pour les deux parties.

Le désir de "Partager ma passion" et de "Faire connaître mon association/mon organisation" sont également des motivations très fréquentes, indiquant que les participants sont engagés personnellement et souhaitent promouvoir leur travail et leurs intérêts.

Plusieurs autres motivations spécifiques sont mentionnées, telles que :

- "Recevoir une aide"
- "Faire l'expérience d'accueillir et d'animer des jeunes"

La Chaloupe va donc maintenir et renforcer les aspects enrichissants du projet, en continuant à offrir des expériences positives et enrichissantes, en encourageant le partage de passion et un win win pour les jeunes autant que pour l'opérateur. Bien entendu, l'asbl répondra toujours aux autres motivations spécifiques comme : aider l'asbl avec un coup de main de jeunes et inviter les jeunes à s'inscrire à ce type de stages de service à la collectivité.

Une évaluation des jeunes sur les stages

La Chaloupe a reçu 83 réponses via le formulaire en ligne. Il apparaît qu'une majorité de ces jeunes ont eu connaissance du projet par leurs parents, que ce soit directement par eux ou via la lettre que l'école leur a transmise et un peu via l'affiche ou la bâche présente dans l'école. Il reste donc important de promouvoir le projet via les parents.

Parfois, les jeunes et leurs parents ne saisissent pas pleinement le concept du projet citoyen et des « stages » qui visent à promouvoir l'engagement citoyen. Cette incompréhension peut entraîner des attentes et donc des déceptions. Si certains imaginent que ces stages ressemblent à des stages types « ADEPS » où les participants sont encadrés de bout en bout, ils risquent d'être déçus. En effet, le projet Délibère-Toi vise à rendre les jeunes plus autonomes et proactifs, en les impliquant activement.

La plupart de ces jeunes ont participé au projet Délibère-Toi soit parce qu'ils voulaient : s'occuper pendant cette période creuse (50%), par curiosité (44%) ; pour acquérir des compétences (43%). Le projet continue de proposer un large choix d'activités (268 pour 2024) dont une vingtaine différente des autres années.

Une information sur les raisons de l'abandon des stages

Un des constats est qu'il y a des désinscriptions de dernière minute avec comme argument principal :

- Un agenda qui se modifie en dernière minute (des activités proposées par l'école, remise des bulletins... activités festives personnelles)
 - L'oubli de l'engagement (mauvaise organisation pour les trajets, inscription 1 mois auparavant)
 - Pas de motivation des jeunes, car inscrits « forcés » par les parents
 - Certains stages sont annulés par manque de participants et les quelques jeunes déjà inscrits ne se réinscrivent pas forcément pour un autre stage qui est maintenu.
- Pour le projet « Solidarité » :

Le profil des animateurs et le choix des formations

Le projet Solidarité, encadré par l'asbl La Chaloupe, se compose de 2 assistants sociaux qui sont également coopérants international et anthropologue. Tous deux travaillent à temps plein mais le projet demande également l'intervention d'autres travailleurs de l'AMO et ce à différents moments de l'année. Cependant, des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. D'autre part, l'équipe psychosociale de la Chaloupe accompagne les volontaires de façon individuelle durant l'année afin de dégager un projet post année citoyenne.

Les moments collectifs de dynamique de groupe, d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté rythment les semaines au moyen d'outils utilisés dans la pédagogie active. Les retours à la nature et à l'apprentissage du bien-être sont également au menu de chaque semaine (sport, cuisine, balades, maraîchage). La rencontre du tissu associatif local est aussi un des piliers de l'année et les rencontres faites lors de ces moments sont constructives et inspirantes pour les volontaires.

La procédure de sélection des jeunes

La sélection se fait au départ par une prise de contact du jeune lui-même, l'aspect non contraint est fondamental puisqu'il s'agit d'un engagement citoyen sous forme de volontariat. Le volontaire est alors intégré dans une équipe de 12 jeunes qui formeront un groupe très hétérogène. La force du projet tient dans l'apprentissage du vivre ensemble. Dès lors, 3 axes de travail sont englobés : l'individuel, le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe et participera à des chantiers diversifiés au service de la collectivité (rénovation légère de bâtiments, construction d'une terrasse, désherbage...), à des formations/sensibilisation sur différents thèmes (BEPS, menuiserie, maladies sexuellement transmissibles, assuétudes, relations nord/sud, le développement durable, diversité culturelle, genre et transidentité...) et à des moments de maturation personnelle (réunion d'équipe, parole des jeunes, débats variés...). L'agenda se construit avec les volontaires et selon les affinités de ceux-ci.

Faire connaître le projet reste difficile, cependant la Chaloupe constate que les écoles commencent à le faire, mais la porte d'entrée du projet reste principalement les autres activités de l'AMO et les ponts entre celles-ci. L'affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes, les centres de santé mentale et Inforjeunes ou le CIO reste un moyen de diffusion de l'année citoyenne Solidarité.

Sur 45 demandes, 19 volontaires sur 2024 ont été accompagnés (16 garçons et 6 filles). Les volontaires ont entre 16 et 25 ans (7 mineurs et 12 majeurs) et 16 vivent en famille, 3 seuls. 6 CEB, 3 CE1D, 2 CE2D, 6 CESS, 2 aucun diplôme.

La procédure de sélection :

- Une présentation collective ou individuelle en powerpoint,
- Un dépôt de candidature (un dossier complet reprend une lettre de motivation, la description de leur parcours ainsi que la signature d'une convention de participation),
- Un entretien de sélection individuel.

Les jeunes de moins de 18 ans sont d'office inscrits au CEFA de Court-Saint-Etienne pour être en ordre d'obligation scolaire. La Chaloupe les prend en charge de 9h00 à 17h00.

Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes

Les deux temps pleins s'occupent de :

Accompagnement collectif :

Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :

- De permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- De permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- De garantir d'un point de vue pratique, mais aussi philosophique le cadre de Solidarité. En tant que premier référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Comme les années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers. Le travail est au cœur de tout et permet de bousculer le jeune.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

Accompagnement individuel :

Aide sociale et éducative soit :

- o Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familial, social, scolaire, administratif, juridique, professionnel et économique ainsi qu'à le soutenir et s'il échoue, ses proches, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- o Un suivi psychosocial de l'équipe de La Chaloupe obligatoire au minimum 3x par an : travail sur le relationnel, le rapport à soi et aux autres, ... Un espace permet au jeune de déposer ce qu'il ressent.
- o Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales à la demande.

L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe, ...).

Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (noël/janvier et fin d'année).

En 2024, chaque jeune a eu un « Parrain » (personne de référence au sein de La Chaloupe) autre que quelqu'un de l'équipe psychosociale ou des animateurs.

Le travail en réseau :

L'asbl « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les structures qui ont orienté un jeune vers Solidarité ainsi que les personnes et les structures sollicitées

en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Enseignement spécialisé, Aide à la jeunesse, AVIQ, ...

Une dizaine d'anciens volontaires sont toujours suivis par la Chaloupe : Ils y trouvent un répondant s'ils ont besoin d'aide et leur éducateur est devenu leur référent.

Le listing des activités

L'année 2024 a permis 155 jours de volontariat répartis comme suit :

- Service à la collectivité : 33 jours,
- Projet de rencontre : 12 jours,
- Projet particulier : 17,5 jours,
- Formation technique : 13,4 jours,
- Sensibilisation citoyenne : 14 jours,
- Maturation personnelle : 27 jours,
- Gestion du collectif & Évaluation : 15 jours,
- Séjour international : 23 jours

Au total, 72 partenariats ont été établis dans le domaine d'activités de chacun d'entre eux :

- Service à la collectivité : 12,
- Projet de rencontre : 9,
- Projet particulier : 9,
- Formation technique : 4,
- Sensibilisation citoyenne : 12,
- Maturation personnelle : 14,
- Gestion du collectif & Évaluation : 5,
- Séjour international : 7

Une évaluation des jeunes sur la formation

La Chaloupe constate que les volontaires sont attachés au projet et aux éducateurs longtemps après l'année citoyenne. C'est bel et bien un projet qui a un impact positif sur leur quotidien en mettant du sens dans leurs actions. Par ce biais, les jeunes qui s'impliquent dans l'année citoyenne se construisent une image de soi positive et redéfinissent l'estime d'eux-mêmes sous un angle différent. Ils en sortent grandis et pleins de confiance en leurs capacités. Souvent, il est toutefois compliqué pour l'équipe éducative de suivre de manière soutenue les anciens volontaires et, chaque année, certains d'entre eux se sentent démunis face au vide que laisse un programme comme celui de l'année citoyenne.

Cependant, il reste nécessaire d'encadrer les jeunes de façon intensive lors du projet Solidarité mais l'asbl constate également qu'il est très compliqué de les rendre acteurs dans la construction du programme. Cela conduit généralement à ce que les volontaires soient un peu plus dans la consommation des activités que dans la coconstruction. Dès lors, les volontaires, une fois le projet fini, se retrouvent parfois dans le vide. Il serait bon de repenser le travail post année citoyenne et le suivi des jeunes qui finissent ou arrêtent le projet.

La présence des jeunes lors des cérémonies de clôture montre tout l'attachement au projet et à l'équipe qui les a accompagnés durant Solidarité. Après autant de temps passé ensemble et au travers des différents moments de doutes, de joies, de colère, de rires, le groupe Solidarité est une famille dans laquelle les responsables d'équipe jouent le rôle d'adulte sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour avancer.

Une évaluation des animateurs sur les jeunes

La Chaloupe a accueilli 19 jeunes inscrits durant l'année 2024 divisés en deux groupes. Le premier groupe de janvier à juin et le deuxième de septembre à décembre. Ces deux années citoyennes distinctes ont rassemblé des profils variés, bien qu'il ait été constaté, dans les deux groupes, la présence

de jeunes en souffrance et en difficulté scolaire. La santé mentale des jeunes demeure une préoccupation majeure.

L'asbl prend de leurs nouvelles régulièrement. L'année 2024 a également été marquée par le voyage en France en mai avec le premier groupe. Un voyage riche en apprentissage dont les jeunes sortent grandis et transformés.

Une cérémonie de clôture a eu lieu en juin à la Cabane à Louvain-La-Neuve. En septembre, La Chaloupe a entamé la nouvelle session avec un second groupe, où la dynamique s'est rapidement installée de manière très positive. Un séjour résidentiel a été organisé en novembre placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur dans un habitat groupé.

En ce qui concerne le profil des jeunes, l'asbl constate la présence de participants issus du secteur de la santé mentale. Si les relations entre eux sont généralement empreintes de bienveillance, une tendance marquée à la procrastination a parfois impacté le bon déroulement de l'année citoyenne.

Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune

Les jeunes se sont orientés dans les différents secteurs suivants : Electricité, menuiserie, école, service citoyen, éducatrice spécialisée. L'asbl La chaloupe souhaite continuer à accompagner les jeunes volontaires « sortants » dans l'accomplissement de leurs projets.

Pour le projet CQFD : le mode de diffusion de l'information et de l'élargissement aux autres communes
L'équipe de La Chaloupe a privilégié le site internet, les affichages et les réseaux sociaux pour les élèves. Quant aux tuteurs, l'asbl a fait de la communication via la page « Louvain la job » et des affichages dans les auditoriums.

Afin de toucher plus de communes, la Chaloupe a envoyé un courrier à tous les échevins de la jeunesse et enseignement du territoire. Il est à signaler que le bouche à oreilles en BW fonctionne très bien. Suite à ce courrier, 10 communes ont organisé des tutorats le samedi matin dans leurs locaux (Lasne, Court-Saint-Etienne, Braine-Le-Château, Walhain, Genappe, Nivelles, Chaumont-Gistoux, Louvain-La-Neuve, Rebecq et Mont-Saint-Guibert).

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

La Chaloupe privilégie la mobilité alternative lors de leurs activités, elle utilise toujours 2 vélos électriques et 2 trottinettes ainsi que le train chaque fois que c'est possible malgré le prix pratiqué par la SNCB. Elle a organisé un camp « empreintes » (quelle est mon empreinte sur l'environnement et le monde qui m'entoure) qui a permis à 13 participants de réfléchir sur l'environnement et le développement durable.

La mise au vert des travailleurs de l'asbl a eu comme thématique l'autonomie en pleine nature (faire du feu, logement dans les bois, ...).

La Chaloupe a entrepris le changement de l'éclairage des bureaux par des Leds. De plus, elle a lancé un appel à projet pour le remplacement et l'isolation du toit.

Indicateurs quantitatifs

Pour le projet « Délibère toi » :

Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions) :

Actions citoyennes = 48 stages

Culturels = 43 stages Formations = 110 stages

Métiers = 59 stages Sports = 8 stages

Il est à noter que les stages « actions citoyennes » se déroulent soit sur plusieurs jours soit sur une semaine et seulement tout le long du mois de juillet, car les associations sont plus à même d'accueillir des jeunes pendant les vacances.

Nombre de formations aux gestes de premiers secours

9 jours de formation pour 12 jeunes par stage. Soit 104 participants

Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes)

En 2024, 2107 places de stages ont été proposées pour 1011 inscriptions.

Nombre d'écoles participantes au projet

Pour les éditions Délibère-Toi en 2024, 37 écoles ont accueilli ou organisé des stages au sein de leurs locaux.

Le Collège du Christ-Roi, le Lycée Martin V, l'Athénée royal de Jodoigne, le Collège Cardinal Mercier, la Collège-Saint-Etienne, le Collège Notre Dame de Basse Wavre, l'Institut Vallée Bailly et le Collège Sainte Gertrude ont le plus d'élèves enregistrés sur le site de Délibère-Toi.

Sachant que la proportion des élèves est aussi à mettre en parallèle, ce ne sont pas nécessairement les écoles qui proposent le plus de stages dans leurs bâtiments qui ont le plus d'élèves inscrits. La communication « bouche-à-oreille » du projet dans l'école exerce une grande influence.

Nombre de jeunes ayant abandonné les stages

5% de jeunes ne se sont pas présentés au stage pour raisons diverses (maladie, annulation par manque d'inscription ou de motivation, changement du calendrier scolaire, oubli de l'inscription...) soit 101 jeunes.

Nombre de jeunes n'ayant pas obtenu un stage

Parmi les 959 jeunes enregistrés sur le site, 48 n'ont finalement pas eu de stage.

Pour le projet « Solidarité » :

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Pour le projet CQFD :

- Nombre d'élèves en décrochage scolaire inscrits

112 jeunes en tutorat de groupe dans 10 communes

Partenariat UCLouvain : 448 heures en 329 prestations

En 2024, 2390 jeunes inscrits dont 380 nouveaux inscrits et 480 élèves qui ont suivi des cours.

- Nombre de tuteurs

222 tuteurs essentiellement du Brabant wallon.

Rapport coût du service/qualité :

L'asbl a pour but l'accompagnement des jeunes en difficulté et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social par un travail d'aide individuelle et par des actions communautaires et collectives.

Le projet « Délibère-toi » organisé par l'asbl La Chaloupe a permis 268 stages citoyens différents avec 2107 places disponibles et 1011 inscrits participant dans 5 différents secteurs. Le projet est disponible quasi sur tout le territoire du Brabant wallon. Au vu des différents chiffres, le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Le projet « Solidarité » a permis à 19 volontaires d'être accompagnés entre 16 et 25 ans. On peut estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant

Liquidation des subventions :

La subvention annuelle pour le projet Délibère-toi de 75.000 euros pour l'année 2024 a été octroyée le 20 juin 2024 avec une avance de 80 % (60.000€) mise en liquidation et le solde de 15.000€ a été liquidé sur base de justificatifs.

La subvention annuelle pour le projet Solidarité de 10.000 euros pour l'année 2024 a été octroyée le 20 juin 2024 et a été liquidée sur base de justificatifs.

Une subvention en nature d'une valeur de 6.000€ sous la forme de mise à disposition de formateurs en secourisme (soit 10 jours de formation) a été octroyée le 20 juin 2024. Seuls 9 jours de formation ont été utilisés.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2023-2025, pour ce qui concerne l'exercice 2024, ont été correctement remplies. L'exercice 2024 est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL La Chaloupe

Annexe 18

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Les Baladins du Miroir

Bases légales :

- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 27 juin 2024 relative au contrat de gestion 2024-2026 conclu avec la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Baladins du Miroir ;
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 22 mai 2025 par le Directeur de l'asbl Les Baladins du Miroir.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

Indicateurs qualitatifs :

- Vérifier la création d'au moins un nouveau spectacle grand public tous les 18 mois ;

- Lister des mesures prises en vue de gérer le site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrale, et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;
- Lister les mesures prises en vue de faciliter l'accès à la culture pour tout type de public (article 27, CPAS, personnes porteuses d'un handicap...) en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;
- Vérifier la présence d'éléments de visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels ;
- Lister les mesures prises en vue de contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture ;
- Lister les mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
- Lister les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Indicateurs quantitatifs :

- La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question au 1er tiret, et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques ;
- La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du Miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux ;
- La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation :

Indicateurs qualitatifs :

Vérifier la création d'au moins un nouveau spectacle grand public tous les 18 mois

Cette année, les "Baladins du Miroir" ont créé le spectacle "Soudain la pierre". La première de Soudain La Pierre à Thoricourt, le 16 août 2024 souligne le travail commencé dès le mois de janvier et poursuivi jusqu'en juillet avec toute l'équipe de création. En janvier, le chantier de construction de la structure démarre. En février, la scénographie et les costumes commencent à prendre forme. La première période de répétitions se clôture le 23 mars avec une sortie de résidence devant 90 personnes. De nouvelles périodes de répétitions ont eu lieu en juin et juillet, le chorégraphe rejoint l'équipe de création. Dès le mois de septembre, le spectacle est également adapté dans une version pour la salle dans le cadre du festival Les Zébrures d'Automne organisé par les Francophonies de Limoges. Le spectacle a été joué 28 fois en 2024 pour 8565 personnes.

Lister des mesures prises en vue de gérer le site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrale, et ce, pour un minimum de 60 jours par an

Les Baladins du Miroir ont accueilli 13 compagnies en résidence dont certaines à plusieurs reprises durant l'année pour un total de 132 jours d'accueil dont Tempo d'Eole (60 jours de résidence).

Le Stampia a été mis à disposition d'associations locales pendant 22 jours (SEL de Jodoigne, Grizzlies Dodgeball Club, Ville de Jodoigne, Le Crabe, Maison du Conte et de la Littérature, mouvements de jeunesse). Cinq compagnies itinérantes ont bénéficié d'un espace de parking pour leur convoi pour une occupation totale de 8,5 mois : Compagnie Enchantée, Compagnie Les Fourmis, No Fit State, Théâtre d'1 Jour et Tempo d'Eole.

Les Bancs Publics du Stampia sont toujours proposés aux compagnies en résidence au Stampia afin de rencontrer un public complice dans une atmosphère intimiste et conviviale. Cette année, les propositions étaient variées :

- 18 et 19 avril : Tralala & Cie (Théâtre de rue)
- 2 mai : Cie Le Nouveau Cirque d'Avant (cirque)
- 14 juin : Luuk et Kolja (cirque)
- 24 octobre : Victoria Kennet (danse)
- 29 novembre : Cie Si Jamais (danse / cirque)

Lister les mesures prises en vue de faciliter l'accès à la culture pour tout type de public (article 27, CPAS, personnes porteuses d'un handicap...) en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique

Les Baladins du Miroir ont contacté la maison de repos voisine « Les Cèdres Bleus » afin de leur proposer le spectacle « Moustachos » par Tralala et Cie qui pourrait être joué dans la cour ou sur le parking, pour les résidents et leur famille.

Cependant, la rencontre a dû être adaptée à cause des conditions météorologiques. Les résidents se sont finalement rendus au Stampia, accompagnés par les étudiants de la Haute Ecole Lucia de Brouckère option « éducation spécialisée ». Cette rencontre orchestrée par les Baladins pourrait se renouveler lorsque les propositions artistiques des compagnies en résidence le permettent.

Pour les scolaires, les horaires prévus sont adaptés en journée. En 2024, les Baladins ont accueilli 2876 personnes pour 9 représentations scolaires en journée. Les tarifs sont bien entendus adaptés pour certains publics : 1,25€ pour les articles 27, 16€ au lieu de 23€ pour les seniors, les moins de 26 ans et les chômeurs, 12€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Vérifier la présence d'éléments de visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels

Les Baladins du Miroir ont bien mis le logo provincial sur tous les documents promotionnels y compris sur le site internet.

Lister les mesures prises en vue de contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture

Les Baladins du Miroir proposent des places gratuites aux institutions sociales (centre d'hébergement, CPAS, les asbl de sans abri, Fedasil, ...) du territoire communal où ils jouent lorsque la jauge maximale n'est pas atteinte. Cette représentation est suivie d'un moment convivial avec les comédiens et l'équipe technique. Une visite du chapiteau, des roulottes, ... est proposée. Cette pratique permet l'accès à la culture aux personnes précarisées et exclues sans jugement de valeur sociale.

Le 8 septembre, pour la 3ème année consécutive, les Baladins ont accueilli les nouveaux habitants de Jodoigne au Stampia lors d'un événement organisé par la commune. Une belle occasion de faire découvrir le Stampia, ses activités et d'offrir des places de spectacles aux nouveaux habitants afin de les accueillir chaleureusement et de favoriser le circuit court en les invitant à investir la commune plutôt que de résider dans une cité dortoir.

Le 5 octobre, lors de l'événement « Life Ride » organisé par les Scouts de Jodoigne, les Baladins ont proposé une animation ludique, participative et immersive (en roulotte) basée sur le quotidien d'une compagnie de théâtre forain.

Le 10 décembre, à l'occasion du Marché de Noël qui réunissaient les associations de la Ville de Jodoigne, ils ont proposé un atelier d'expression créative inspiré par l'art brut évoqué dans Soudain La Pierre. Les participants étaient amenés à créer leur carte de vœux personnalisée avec des matériaux de récupération de la compagnie (chute de tissu, bulletin d'info, emballage,...).

Lister les mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables

Les Baladins ont profité d'opportunités pédagogiques lors du spectacle Soudain La Pierre pour mobiliser un public scolaire à partir de la 3ème primaire. Pour ce faire, un dossier pédagogique a été créé et distribué aux professeurs. Celui-ci reprend les thèmes abordés, le contexte historique et le processus de création du spectacle.

Les Baladins ont également proposé aux professeurs des bords de scène après les représentations afin de rencontrer les étudiants et de répondre à leurs questions. L'horaire adapté des représentations scolaires a également permis de toucher un public plus âgé hébergé en maison d'accueil, notamment à Saint-Ghislain. 10 scolaires pour 2926 personnes. Il tient à coeur des Baladins de favoriser la rencontre « seniors-juniors » afin d'amplifier un décloisonnement des classes qu'elles soient sociales et générationnelles. Une collaboration entre les Francophonies de Limoges et le Musée Cécile Sabourdy a fait naître un atelier ludique de création de cartes postales et un échange riche pour réfléchir aux possibilités de médiation autour de l'art brut.

Lister les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

L'aménagement du Stampia se poursuit avec notamment l'opportunité de récupérer du matériel donné par Médecin Sans Frontières à Bruxelles. Dans ce matériel, on retrouve une tente de 9x24m qui a permis de créer une annexe de rangement et de travail pour les chantiers techniques. Les Baladins ont aussi récupéré l'ancien plancher de l'ancien chapiteau pour offrir un nouvel espace d'accueil du public dans la Guinguette. L'asbl essaie de faire de la récupération de pièces et de matériaux avant d'envisager un achat neuf comme pour la remise en état du grand chapiteau fait en 2024.

Pour les ateliers « médiation », les Baladins utilisent uniquement les impressions inutilisées pour créer les supports d'animations. De plus, il est à signaler que la roulette dédiée à la médiation a été créée qu'avec des matériaux récupérés.

Les Baladins ont engagé un éco-maraicher. Un potager pour l'équipe des Baladins a été organisé pour leur consommation propre.

Indicateurs quantitatifs :

La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question au 1er tiret, et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques

40 places ont bien été distribuées aux brabançons wallons :

- 30 places à Nivelles pour Soudain La Pierre
- 10 places à Perwez pour Soudain La Pierre

Les 10 dernières places n'ont pu être distribuées à cause la période de prudence liée aux élections d'octobre.

La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du Miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux

La Province du Brabant wallon n'a demandé aucune occupation de journées au Stampia en 2024.

La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité

Les Baladins du Miroir ont bien transmis les chiffres de fréquentation à l'administration provinciale. Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité :

L'ASBL a pour but la production et la réalisation sous quelque forme que ce soit, d'objectifs culturels et notamment la production et la réalisation de spectacles de théâtre, de films cinématographiques, d'émissions de télévision, l'animation culturelle, *etc.*

Depuis plus de 40 ans, les Baladins du Miroir animent culturellement le territoire brabançon wallon et accueillent de jeunes artistes ce qui leur permet d'anticiper et de porter l'avenir du théâtre itinérant à travers la jeune génération. De plus, l'asbl exporte la créativité brabançonne à l'étranger. Les 9879 spectateurs pour 41 représentations, les 154 jours de résidences d'artistes y compris l'accueil de différentes asbl du Brabant wallon ainsi les 28 représentations de la nouvelle création « Soudain La Pierre » dans différentes communes de Belgique et les 10 représentations scolaires pour 2926 élèves permettent d'estimer que le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2024-2026, pour ce qui concerne l'exercice 2024, ont été correctement remplies.

Liquidation des subventions :

La subvention annuelle de fonctionnement de 30.000 euros ainsi que la subvention annuelle pour la création théâtrale au Stampia de 26.100 € ont été octroyées en date du 18 juillet 2024. Les deux subventions sont en cours de liquidation.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Les Baladins du Miroir, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Les Baladins du Miroir

Annexe 19

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)

Bases légales

- Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants ;
- Code des sociétés et associations ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2023 relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon ;
- Rapport d'activité de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon pour l'année 2024 ;
- Comptes et bilans de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon pour l'année 2024.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;
- Participation aux réunions d'information et de concertation organisées par la Province dans le cadre de la stratégie et de la promotion touristiques du Brabant wallon ;
- Prospection et suivi de partenaires touristiques pour « *Wallonie Destination Qualité* », « *Bienvenue vélo* », « *Clé verte* » et tout autre label mis en place par la Région wallonne et Wallonie Belgique Tourisme.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de visiteurs et de contacts (comptoirs) à l'accueil de l'association (à l'Hôtel des Libertés à Jodoigne) ;
- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'association ;
- Nombre de consultations du site Internet de l'association ;
- Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'association ;
- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'association ;
- Nombre de participations en foires, salons, workshops touristiques ;
- Pour les opérations de relance suite à la crise sanitaire (à la demande de la Province), le nombre d'opérateurs touristiques (hébergements, attractions, ...) inscrits à chaque action ; le nombre de réservations et/ou entrées chez les opérateurs touristiques participant à chaque action ; le nombre d'insertions publicitaires éditées par l'A.S.B.L. et les statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'A.S.B.L. dans le cadre de ces actions spécifiques.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 6 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser : la Maison du Tourisme du Brabant veille à poursuivre et améliorer son appui des acteurs touristiques de notre territoire en vue de l'obtention de labels propres à améliorer la durabilité et le respect de l'environnement au sein du secteur (« *Clé Verte* », ...) ;
- Participation aux réunions d'information et de concertation organisées par la Province dans le cadre de la stratégie et de la promotion touristiques du Brabant wallon : la Province n'a pas organisé de réunion au cours de l'année 2024 ;
- Prospection et suivi de partenaires touristiques pour « *Wallonie Destination Qualité* », « *Bienvenue vélo* », « *Clé verte* » et tout autre label mis en place par la Région wallonne et Wallonie Belgique Tourisme : la Maison du Tourisme du Brabant wallon mentionne sur ce point que :
 - Pour ce qui est de la labellisation « *Wallonie Destination Qualité* », l'association a pris contact avec les différents partenaires pour réévaluer le positionnement du Brabant wallon, 15

partenaires ont répondu positivement. Par contre, l'initiative peine à séduire le public. Ce projet est reporté à 2025 ;

- Pour ce qui est de la labellisation « *Bienvenue vélo* », l'association continue son action de soutien et d'accompagnement auprès de ses partenaires. En 2024, une cinquantaine d'hébergements disposent de ce label en Brabant wallon ;
- Pour ce qui est de la labellisation « *Clé Verte* », la Maison du Tourisme veille à proposer « un accompagnement personnalisé aux acteurs concernés. Il est précisé que 3 partenaires ont obtenu ce label au cours de l'année 2024, et que le Brabant wallon compte désormais 14 partenaires de ce label.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de visiteurs et de contacts (comptoirs) à l'accueil de l'association (à l'Hôtel de s Libertés à Jodoigne) : pour l'année 2024, la Maison du Tourisme a comptabilisé 2.225 visiteurs à l'accueil de l'association situé à l'Hôtel des Libertés de Jodoigne ;
- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'association : l'association a publié et distribué les outils de promotion touristique suivants :
 - 19.000 exemplaires de la nouvelle version magazine touristique en trois langues (français, anglais et néerlandais) ;
 - 42.000 exemplaires de la carte touristique ;
 - 1.000 exemplaires français de la brochure « *Balades & vous* » ainsi 480 exemplaires en néerlandais ;
 - 1.200 exemplaires français de la brochure « *Brochure à vélo* » ainsi 700 exemplaires en néerlandais ;
- Nombre de consultations du site Internet de l'association : en 2024, la Maison du Tourisme du Brabant wallon a recensé 159.807 nouveaux utilisateurs ayant consulté son site Internet ;
- Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'association : pour l'année 2024, l'association a recensé :
 - 34.233 fans sur sa page Facebook et une moyenne de 423.548 vues sur la couverture mensuelle de la page et de 151,12 likes par publication ;
 - 3.347 fans sur sa page Instagram et une moyenne de 2.782 vues sur la couverture mensuelle de la page et de 56,20 likes par publication ;
- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'association : la Maison du Tourisme a répertorié 46 actions médiatiques, tout canal confondu, dont 9 campagnes télévisuelles, radio, cinéma et par affichage dans les bus. 30 campagnes publicitaires ont été également lancées sur Facebook et Google.

En termes de publication, le rapport d'activité mentionne 17 articles sur le blog de la Maison du Tourisme du Brabant wallon.

On peut également signaler la distribution de la newsletter B2B de la Maison du Tourisme à 740 inscrits et de la newsletter B2C à 3.050 inscrits ;

- Nombre de participations en foires, salons, workshops touristiques : la Maison du Tourisme du Brabant wallon a participé au salon « *Bike Brussels* » du 22 au 24 mars 2024 ;
- Pour les opérations de relance suite à la crise sanitaire (à la demande de la Province), le nombre d'opérateurs touristiques (hébergements, attractions, ...) inscrits à chaque action ; le nombre de réservations et/ou entrées chez les opérateurs touristiques participant à chaque action ; le nombre d'insertions publicitaires éditées par l'A.S.B.L. et les statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'A.S.B.L. dans le cadre de ces actions spécifiques : les diverses opérations de relance touristique suite à la crise sanitaire ont surtout concerné les exercices 2020 à 2022.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon a notamment pour objet l'information et l'accueil des touristes et excursionnistes, le soutien des activités touristiques en Brabant wallon, la promotion des opérateurs touristiques brabançons wallons ainsi que l'organisation et le développement touristique du territoire.

Les pièces transmises par cette association démontrent qu'elle a rempli ses objectifs au cours de l'année 2024. Elle a veillé, au cours de l'année analysée, à promouvoir l'offre touristique brabançonne wallonne par le biais de divers médias, tant physiques que numériques, que ce soit sur le territoire national ou dans les pays voisins.

La Maison du Tourisme a également accompagné divers opérateurs touristiques dans l'obtention ou le maintien de labels.

Au vu de ce qui précède, le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Liquidation des subventions

La subvention en nature pour l'année 2024, d'un montant total estimé à 685.233,04 euros, octroyée le 18 juillet 2024 a été justifiée par la remise des pièces justificatives prévues à l'article 4 de l'arrêté d'octroi.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2022-2024 avec l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2022-2024 avec l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)

Annexe 20

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Fédération des Maisons de la Laïcité du BW (FML)

Bases légales :

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Le Code des sociétés et des associations.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023 - 2025 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 30 mars 2023
- La note d'intention pour l'exercice 2026 transmise en date du 24 juin 2025 par le Président de la Fédération.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
- Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
- Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
- Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;
- Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs : Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

Tout au long de l'exercice 2024, la Fédération a assuré la coordination des demandes de subvention émanant des associations laïques, en établissant les contacts nécessaires à leur bonne gestion. Elle a également rassemblé l'ensemble des informations requises pour organiser les travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité, afin de garantir leur réalisation dans les meilleures conditions.

La Fédération certifie que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

En date du 17 avril 2025, un Conseil d'Administration et une assemblée générale ont été tenus au cours desquels les comptes 2024 ont été approuvés. Lors de ces mêmes réunions, décharge a été donnée aux administrateurs pour leur gestion 2024.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les Associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la *summa divisio* entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette *summa divisio* se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/640000/100137 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/262400/100143 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures.

A°) Travaux bâtiments (Maisons de la Laïcité) :

Cinq Maisons de la Laïcité ont rentré des factures pour des travaux de réparation et/ou d'aménagement.

- ***Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)***

La demande de subsides « bâtiment » porte notamment sur le remplacement d'une porte d'entrée fracturée, le remplacement de la chaudière et l'aménagement d'un parking.

- ***Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)***

La Maison de la Laïcité Condorcet demande un subside pour le solde des travaux de réparation de l'ascenseur (cuvette) et pour le contrôle des extincteurs.

- ***Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)***

La demande de subsides « bâtiment » porte sur les travaux suivants : entretien de l'ascenseur, pompe à chaleur, jardin, porte d'entrée, chauffage, le remplacement du 2^{ème} onduleur, de nouveaux châssis, de luminaires (LED), l'éclairage de secours, des travaux de peinture et l'achat d'un frigo vitré.

- ***Maison de la Laïcité de Genappe (Galilée)***

La demande de subside porte sur des travaux de plomberie, d'isolation acoustique, l'aménagement du parking et du portail, le placement d'une rampe, l'achat de banquettes, chaises empilables, de tables pliantes et chariot de rangement, l'achat d'un frigo.

- ***Maison de la Laïcité de Braine-l'Alleud (D'Alembert)***

La Maison de la Laïcité D'Alembert demande un subside pour la réparation du faux-plafond (isolation, plafonnage et peinture), l'entretien de la chaudière et de la centrale incendie.

Les Maisons de la Laïcité de Nivelles et Tubize n'ont sollicité aucun subside pour travaux en 2024.

B°) Activités Laïques (Maisons et Associations laïques) :

- ***Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)***

La demande porte sur des frais d'animation de ciné-philo, des frais de conférencier, d'impression et d'envoi de Pyers, d'invitations, l'animation du 20^{ème} anniversaire de la Maison de la Laïcité, d'une représentation théâtrale.

- ***Maison de la Laïcité de Tubize***

Les demandes portent sur les frais d'animation d'un spectacle et d'une pièce de théâtre ainsi que d'une visite culturelle à l'abbaye d'Orval et la basilique d'Avioth (car + guide).

- ***Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)***

Le Subside « activités » demandé porte sur l'impression et le postage de leur revue et les affiches pour leurs conférences.

- ***Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)***

La demande porte sur les frais d'une représentation théâtrale (bande annonce) suivi d'un débat sur la pauvreté. D'autre part la Maison de la Laïcité a organisé ou coorganisé des conférences-débats, des expositions de peinture qui n'ont pas engagé de frais susceptibles d'être remboursés par la Province. Elle met gratuitement ses grandes salles à disposition du Centre d'action Laïque du Brabant wallon et d'Asbl de Wavre pour l'organisation de réunions et formations nécessitant un grand espace ainsi que du matériel audiovisuel.

- **Maison de la Laïcité de Braine-l'Alleud**

La maison de la Laïcité demande un subside pour couvrir les frais d'une conférence sur le populisme en Europe.

- **Laïcité La Hulpe**

Elle sollicite un subside pour couvrir les frais de la visite du planétarium et Mini Europe (car + entrées) pour les enfants de la morale de l'école Colibris ainsi que pour le spectacle « jardins d'amour » de Musta Largo.

- **Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR)**

Comme chaque année, le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) a accueilli des enfants de la 2ème primaire à la 6ème secondaire de milieux défavorisés pour les aider à la réussite scolaire par des cours de remédiations de français, sciences et mathématiques durant l'année scolaire. Il organise également des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants défavorisés.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » sollicite un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

Rapport coût du service/qualité :

Bien que la fédération des maisons de la laïcité soit une ASBL ayant sa propre identité juridique, elle est une association constitutive du Centre d'Action Laïque de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, la Province intervient dans le financement du Centre d'Action Laïque en Brabant wallon, conformément à l'article 26 de la loi du 21 juin 2002 (relatif au financement).

Par le rapport d'évaluation, il est assez évident que la subvention octroyée permet à l'association de couvrir ses frais d'activités laïques et de ses infrastructures sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon pour les 7 maisons de la laïcité et des 7 associations laïques. Le coût peut donc être relativisé, les diverses actions représentent une opportunité de visibilité importante pour un coût raisonnable dans la mesure où celui-ci ne prend pas en charge les salaires des différentes équipes de cet acteur connu du secteur associatif.

Il est néanmoins difficile d'établir un lien en termes de coût/qualité dans la mesure où les activités correspondent à l'objet social de l'ASBL qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation que le montant demandé est inférieur au budget alloué ce qui concerne les activités et également inférieur au budget alloué en ce qui concerne les frais liés aux infrastructures.

En effet, la Fédération a sollicité la somme de 17.502,91 euros sur un montant de 40.000 euros au budget ordinaire. En ce qui concerne les frais extraordinaires, la fédération stipule que les dépenses atteignent 98.546,29 euros soit 1.453,71 € de moins que le montant de 100.000 euros alloué au budget extraordinaire.

Liquidation des subventions :

Pour l'exercice 2024, les subsides sollicités pour les activités laïques s'élèvent à 17.502,91 €. Ils s'avèrent dès lors inférieurs au budget alloué pour 2024 qui s'élevait à 40.000 €. Une avance de 20.000 € (50 %) a été liquidée en date du 19 septembre 2024. En date du 25 août 2025, la fédération a procédé au remboursement du montant non justifié de l'avance à savoir la somme de 2.497,09 €.

Les frais d'infrastructure s'élèvent quant à eux à 98.546,29 €. Ce montant est inférieur au montant de 100.000 € correspondant au budget alloué pour l'exercice 2024. Une avance de 50.000 € (50 %) a été liquidée en date du 19 septembre 2024. La liquidation du solde du montant justifié, soit la somme de 48.546,29 € a été effectué en date du 25 août 2025.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ASBL, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Fédération des Maisons de la Laïcité du BW (FML)

Annexe 21

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL "Les Amis du Parc de la Dyle "

Bases légales :

- Code la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;
- Statuts de l'ASBL "Les Amis du Parc de la Dyle " inscrite à la BCE sous le numéro BE0421.285.531

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial relative au contrat de gestion 2024-2026 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 5 septembre 2024 n° 96/1/24 ;
- Note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 8 juillet 2025 ;

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

I. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

II. Indicateurs quantitatifs

- Superficies supplémentaires de réserves naturelles acquises par l'association.

III. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- 1) Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- 2) Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- 3) Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- 4) Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- 5) Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- 6) Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- 7) Evolution du ratio de rentabilité.

IV. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- 1) Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;

- 2) Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financières ;
- 3) Budget prévisionnel pour l'année suivante ;
- 4) Note d'intention pour l'année suivante.

Rapport d'évaluation :

I. Indicateurs qualitatifs

Les réserves naturelles créées par l'association constituent pour cette dernière un indicateur qualitatif positif en matière de lutte contre le changement climatique, en témoignant d'efforts concrets pour préserver la biodiversité et maintenir les fonctions écologiques. En effet, ces zones naturelles favorisent la séquestration du carbone grâce à la conservation et au développement de milieux riches en biomasse, tels que forêts et zones humides tout en renforçant la résilience des écosystèmes face aux impacts des changements climatiques.

II. Indicateurs quantitatifs

Parcelles supplémentaires acquises par l'association en 2024 : 3 parcelles du Pré Saint Jean ont été acquises par l'association auprès de particuliers afin d'étendre la réserve naturelle « Les Marbaises » à savoir :

- parcelle ID349 « Les Marbaises » - Pré Saint Jean 1 et roselière de Beaumont pour un montant de 22.440,00 euros d'une superficie de 1,246 hectares ;
- parcelle ID 396 « Les Marbaises » - Pré Saint Jean 2 pour un montant de 42.625,00 euros d'une superficie de 1,727 hectares ;
- parcelle ID433 « Les Marbaises » - Pré Saint Jean 3 pour un montant de 38.400,00 euros d'une superficie de 2,205 hectares.

Rapport coût du service/qualité :

Les actions de l'ASBL « Les Amis du Parc de la Dyle » rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province en vue de densifier le maillage écologique en acquérant des superficies supplémentaires de réserves naturelles. La subvention remboursable octroyée permet d'augmenter les superficies de zone protégée en Brabant wallon dans une des zones prioritaires du projet des Forêts du Brabant.

Liquidation des subventions :

L'enveloppe de 150.000,00 euros sous la forme de subvention ponctuelle et remboursable a été octroyée sur les crédits du budget extraordinaire 2024 de la Province. Elle est destinée à couvrir la période 2024-2026 pour permettre l'acquisition de parcelles supplémentaires de réserves naturelles dans la vallée de la Dyle via l'ASBL.

La subvention a été partiellement liquidée et justifiée au profit de l'ASBL qui a transmis des justificatifs à raison de 103.465 euros répartis en 2 tranches de 68.500 euros et de 38.400 euros en 2024. Aucun montant n'a été remboursé en 2024.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL "Les Amis du Parc de la Dyle", pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL "Les Amis du Parc de la Dyle"

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

Bases légales :

- L'article L2223-15 du CDLD.
- Le Code des sociétés et des associations.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 26 janvier 2023.
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 1er juillet 2025 par le Directeur général de CAP Innove.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

I. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois, ...) ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2MOVE ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2FOOD ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2Green et de son implication dans les Trophées Incidences ;
- Rapport qualitatif des mesures prises en matière de digitalisation ;
- Rapport qualitatif sur les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

II. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2MOVE ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2FOOD ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2Green ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation, ...) ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

III. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

IV. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités ;
- Compte de résultats et bilan.

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois, ...)

Le coaching de l'équipe d'accompagnement généraliste de l'association consiste à aider et challenger les porteurs de projet, startups et entreprises en croissance selon 8 piliers identifiés par Wallonie Entreprendre :

Entrepreneur / Gouvernance
Stratégie / Innovation
Production / Vente
Finance
Organisation / RH
Digitalisation
Gestion durable des ressources
Partenariat

2024 a vu la poursuite de la nouvelle programmation FEDER et l'utilisation de livrables. Ceux-ci sont doublement contrôlés, d'un côté par des experts de Wallonie Entreprendre au niveau de la qualité des informations présentes dans le livrable et d'un autre côté par le SPW au niveau de la complétude du livrable.

a. NEO-HUB

La nouvelle programmation FEDER permet à CAP Innove de financer des actions de soutien à l'entrepreneuriat au moyen d'un certain nombre de livrables.

Activités collectives

- Ateliers d'accompagnement à la création
- Ateliers de développement de compétence
- Symposium, conférence inspirante

Activités individuelles

- Test de marché
- Test d'expérimentation
- Test et prototypage

L'ensemble de ces activités soutiennent d'une part le conseil à la création ou à la croissance et d'autre part les actions menées au sein des niches (ID2Food, ID2Move et ID2Green).

Le détail du type d'activités, d'ateliers et d'actions sont présentés dans les chapitres suivants sous « conseil » et « ID2... ».

C'est en 2024 que CAP Innove a engagé un collaborateur afin de prendre les rênes du NEO HUB au sein de CAP Innove et assurer la coordination du Hub CAP Innove avec le CEI Louvain et l'Open Hub.

Cette coordination des 3 hubs s'est concrétisée avec la mise en place d'actions concertées et partagées entre les 3 hubs du Brabant wallon (CEI Louvain, Open HUB et CAP Innove) et la naissance de INNO HUB BW qui a été présenté au public fin 2024.

Durant l'année 2025, les premiers ateliers concertés et communs seront mis en place.

-> Indicateurs qualitatifs : mise en relations et création de synergies, renforcement de l'écosystème, renforcement des compétences entrepreneuriales de l'idée à la croissance d'un projet.

b. La création & la croissance

C'est donc, sur la base de livrables, que les activités d'accompagnement sont justifiées au niveau de Wallonie Entreprendre après un 1er contrôle de qualité et du SPW après le second contrôle lié à la complétude du livrable et de ses annexes. Après ce double contrôle les livrables sont validés et enregistrés pour l'établissement des déclarations de créances.

L'accompagnement se matérialise par conséquent pas une succession de phases : l'information et l'orientation, le diagnostic, le plan d'actions et le suivi de celui-ci.

Programmes d'accompagnement : soutien aux activités grâce au NEO HUB

En 2024 encore, l'équipe a poursuivi un mix d'accompagnement individuel/collectif en création/croissance afin d'atteindre les indicateurs mentionnés ci-dessus.

Les programmes collectifs permettent un soutien plus intensif, la mise en relation pour les entrepreneurs et sont des occasions pour le service de recruter de nouveaux prospects pour l'accompagnement mais aussi les autres services proposés par CAP Innove. Ces programmes sont valorisés au travers de livrables liés au projet Feder « Neo Hub ».

Liste des programmes proposés en 2024 :

2 Mini camp
4 Beerstorming
7 Ateliers thématiques
1 Programme MBA
1 Programme R2i

MINI CAMP

En remplacement du Story Camp (de 8 semaines), CAP Innove a décidé de mettre en place le mini camp avec comme vocation d'attirer les futurs entrepreneurs afin de valider avec eux durant 4 jours la faisabilité de leur projet.

Cette étape est déterminante avant d'envisager le diagnostic pré-crédation.

Programme : persona/problème/solution/interviews exploratoires et pitching.

-> Indicateurs qualitatifs : mise en relation et création de synergies, renforcement de l'écosystème et préparation des porteurs de projet en vue de poursuivre en accompagnement individuel.

BEERSTORMING

Étape préparatoire et de sélection au mini camp.

Durant une heure, le porteur de projet va présenter son idée de manière thématique en répondant brièvement à plusieurs questions et sera challengé tant par le conseiller que par les autres porteurs de projet.

Cette étape permet de valider l'existence d'une idée concrète et d'amener le candidat vers le mini camp.

-> Indicateurs qualitatifs : vérification du niveau de maturité de l'idée et/ou du projet et positionnement de l'accompagnement en vue d'intégrer le mini camp.

ATELIERS THÉMATIQUES

Atelier Landing page : atelier destiné aux porteurs de projet afin de leur proposer l'utilisation digitale (landing page) pour réaliser une page web mettant en avant la proposition de valeur de leur projet.

Atelier Campagne Facebook : atelier lié au précédent permettant aux participants de créer une campagne digitale liée à leur landing page en vue de réaliser un test d'hypothèse.

Atelier Why : atelier destiné aux porteurs de projet afin de travailler avec eux sur les raisons essentielles de la création de leur projet.

Atelier Sales Machine : atelier destiné aux porteurs de projet pour mettre en place la stratégie des premières ventes.

Atelier Premier Vendeur : atelier destiné aux entrepreneurs ayant déjà réalisé des ventes afin de remettre en place la stratégie commerciale et mettre le responsable de l'entreprise au centre de cette stratégie.

-> Indicateurs qualitatifs : mise en avant de la qualité de l'accompagnement, mise en relations et création de synergies, renforcement de l'écosystème et soutien à la création ou la croissance du porteur de projet.

MBA-Highlights

L'un des plus gros enjeux de la programmation FEDER est d'augmenter le soutien apporté par CAP Innove à des entreprises à haut potentiel de croissance en Brabant wallon.

Dans cette optique, l'association a travaillé avec la Solvay Life Long School, à la mise sur pied d'un nouveau programme de formation à destination des CEO et dirigeants d'entreprise du Brabant wallon. Ce programme, intitulé le MBA Highlights en 2022, a vu son nom modifié en 2023 pour des raisons de copyright.

Il est composé de 11 modules de formation qui se sont étalés sur 16 jours entre mi-septembre 2023 et juin 2024. Existant depuis de nombreuses années en Flandre, via le Voka, l'association souhaitait rendre le programme disponible en Brabant wallon, et l'a adapté pour positionner CAP Innove comme centre d'accompagnement en prenant en charge l'organisation d'un module sur l'innovation via la méthode LEAN start-up. L'écosystème ID2Green a quant à lui assuré le volet du développement durable.

A la fin du programme, un état des lieux complet avec un plan d'actions a également été réalisé avec chacun. Aujourd'hui, CAP Innove reprend contact avec les participants afin de voir s'ils souhaitent du soutien, des contacts, du conseil pour internaliser certains éléments appris durant la formation.

Une vaste campagne de communication a été lancée pour soutenir le recrutement des participants, notamment via 2 séances d'information préalables, la création de Vyvers, l'envoi de newsletters, etc.

Programme R2i – Ready to Invest

L'objectif est de proposer un programme permettant à des porteurs de projet ou des entrepreneurs de se préparer à une levée de fonds, par un travail sur les éléments de base d'un pitch financier et en s'exerçant à présenter le pitch (slides et présentation orale). Il consiste en 7 soirées sur 4 semaines.

-> Indicateurs qualitatifs : axe fort à destination des PME et non plus des porteurs de projet, renforcement de l'écosystème et promotion de l'accompagnement collectif en vue de mieux se présenter devant des investisseurs.

1.2. Rapport qualitatif du pôle ID2MOVE

2024 poursuit le développement du Centre d'Excellence pour systèmes autonomes.

ID2Move a renforcé sa singularité et son positionnement mondial en tant que centre de test, notamment par le recrutement d'une spécialiste de la réglementation belge et européenne dédiée aux drones. Son expertise permet d'accompagner les entreprises pour répondre rapidement et efficacement à leurs questions et pour les aider dans leurs démarches administratives.

D'ailleurs, l'axe dédié à l'accompagnement d'entreprises dans leur stratégie de croissance (développement produit/service, internationalisation, levée de fonds, etc.), qu'elles soient du monde des systèmes autonomes ou pas, a suscité de l'intérêt. 3 entreprises du monde du drone et 3 actives en dehors de ce secteur (mais s'y intéressant) ont été suivies durant la période concernée. Ces sociétés viennent des quatre coins de la Wallonie.

Les différentes zones de test ont été utilisées pendant 169 heures. Cela représente une diminution par rapport à 2023 (principalement due à une météo capricieuse) par 13 organismes différents (- 6) sur la période couverte.

L'attractivité de la zone de test a encore été renforcée avec l'aménagement d'un conteneur sur la zone de vol extérieure avec panneaux solaires, batterie EcoVow et antenne Starlink.

La dernière technologie en termes de drone autonome (DJI Dock 2) est désormais à disposition sur la zone pour effectuer des tests et des démonstrations.

De son côté, le MarkerSpace, le centre de prototypage a été utilisé par 3 entreprises du monde du drone.

ID2Move se développe en se faisant connaître en Belgique et à l'étranger en organisant et participant à des événements sectoriels. A ce titre, 3 événements ont été mis sur pied à Nivelles dont le premier salon dédié aux drones de Wallonie « Drone Tech Demo » rassemblant 600 visiteurs. Dans le même ordre d'idée, le projet a été présenté lors de 8 événements en Wallonie et à l'étranger.

1 MoU (Memorandum of Understanding) a été signé avec l'Université de Belgrade pour renforcer les collaborations futures.

ID2Move a également été impliqué dans 4 dépôts de projets européens (fonds de la Défense, Horizon Europe et Marie-Curie) dont les résultats seront connus courant 2025. En faisant partie de CAP Innove, ID2Move permet également aux entreprises dans son giron de louer un bureau au sein des bâtiments d>ID2Move et ainsi être au plus près des installations de test. 4 sociétés comptent parmi les hébergés nivellois.

Vu l'ambition d>ID 2Move, le nombre d'entreprises devenues membres est un bon indicateur de succès.

Au 31 décembre 2024, ID2Move en accueillait 5 nouveaux. Enfin, l'association a suivi l'évolution des levées de fonds de plusieurs membres qui, cumulativement, ont atteint la barre des 300.000 €.

Gagner en visibilité est également important pour ID2Move. A ce titre, l'association a accueilli :

Un épisode de projet iXPé « On n'est pas des iencli » de la RTBF
2 réunions du groupe de travail relatif aux drones de Wallonie, mené par le Pôle de compétitivité Skywin
Des journalistes pour des articles dans l'Echo, Elévéo, TVCom et un podcast EBN
1 livre stream de tests outdoor avec le centre de recherche finlandais VTT

1.3. Rapport qualitatif du pôle ID2FOOD

1.3.1. Accompagnement à la croissance de Made in BW :

Le début d'année 2024 fut également marqué par la poursuite de l'accompagnement spécifique de Made in BW dans le cadre de l'appel à projet régional portant sur la relocalisation de l'alimentation durable. Les deux Comités d'accompagnement ont salué le travail accompli tant par CAP Innove que la Province, partenaire de l'appel à projet. C'est d'ailleurs sur cette base que l'association a obtenu une prolongation du subside jusqu'en juin 2025.

Au travers de cet accompagnement, c'est la croissance de la plateforme qui est visée en balisant les étapes cruciales et nécessaires à sa future autonomie. Ces étapes devront être concrétisées par l'augmentation des marges si Made in BW veut tendre vers l'autonomisation.

L'association précise que, courant 2024, la situation de Made in BW n'était pas celle connue lors de la rédaction du présent rapport et que les comptes 2024 de Made in BW n'ont été arrêtés par l'organe d'administration et approuvés par l'Assemblée générale de Made in BW qu'à la mi 2025.

Dans l'accompagnement par CAP Innove de Made in BW, figurait en 2024 :

- Adhésion des producteurs au coût vérité de la logistique ;
- Accord et intégration progressive sur l'application des marges variables par produit et par producteur ;
- Poursuite et finalisation du processus de digitalisation des activités de la plateforme
- Optimisation de la logistique interne sur base des conclusions du diagnostic 360° opéré par Logistic in Wallonia
- Poursuite du développement commercial
- Amplification du rôle de facilitateur de Made in BW dans la dynamique des cantines durables en Wallonie
- Renforcement des partenariats/synergies avec les acteurs régionaux des circuits courts

La mise en œuvre de la rentabilité encore trop faible des ventes liées à la nécessaire augmentation des marges était du ressort des organes de gouvernance de Made in BW tout comme le plan d'actions établi par Made in BW suite aux résultats négatifs des comptes et bilan 2023.

Ces comptes 2023 ont été approuvés par l'Assemblée générale du 12 juin 2024. Le résultat d'exploitation 2024 montre un déficit de 185.987 €. Il a été observé que *malgré l'augmentation des produits d'exploitation, l'augmentation des charges d'exploitation liées au frais de personnel et du loyer n'ont pu être couvertes vu la rentabilité encore trop faible des ventes de produits en circuits courts par la plateforme (extrait du pv de l'AG de Made in BW du 12/06/2024).*

Un plan de redressement de la situation financière de l'asbl fut également approuvé par cette Assemblée générale. Il consistait en :

- La modification de la charte liant la plateforme au producteur en contrat commercial, ce qui apporterait plus de souplesse dans le cadre de la négociation des prix et l'application des marges.

Statut de cette action fin 2024 :

Un contrat fournisseur et des conditions générales de vente ont été rédigés et présentés au Comité exécutif de Made in BW, mais n'ont pas été approuvés par l'Organe d'administration de Made in BW (Vu la période de prudence et l'attente de la formation d'un nouvel OA). Cette action, bien qu'entreprise, n'a pas été finalisée, empêchant ainsi la plateforme d'augmenter les marges commerciales et donc sa rentabilité.

- La modification de l'assortiment des produits en circuits courts achetés et revendus par Made in BW pour ne travailler qu'avec les produits qui génèrent la majorité du chiffre d'affaires, diminuant ainsi le coût logistique.

Statut de cette action fin 2024 :

L'ensemble de la gamme n'a pas évolué. Cette mesure n'a pas été mise en œuvre.

- La diminution des coûts RH suite à l'adaptation des profils de fonction avec l'évolution de la stratégie de la plateforme.

Statut de cette action fin 2024 :

Les profils ont été adaptés pour les deux nouveaux engagements diminuant ainsi les coûts RH. Cette mesure a été implémentée.

1.3.2. Collaboration avec in BW "Sur le Champs" :

L'année 2024 a vu se concrétiser les premières rencontres de projets souhaitant s'établir à « Sur le Champ », un projet de ferme à Mont-Saint-Guibert ayant pour objectif d'accueillir en son sein des porteurs de projet et entrepreneurs dédiés à l'agroalimentaire, ainsi que le premier jury de sélection de projets.

CAP Innove a obtenu la mise en place d'un subside conjoint avec in BW en vue d'animer et d'accompagner les projets de cet écosystème qui sera renouvelé en 2025.

-> Indicateurs qualitatifs : axe fort à destination des PME et non plus des porteurs de projet, renforcement de l'écosystème Sur Le Champ, promotion de l'accompagnement collectif et individuel en circuit court, collaboration avec des acteurs du territoire (in BW, Créa-Job, ...).
2024 a également vu la poursuite des afterworks dédiés à ID2Food :

FARM2FORK CAFE

Ateliers thématiques mis en place par l'écosystème ID2Food afin de rassembler, informer et partager différentes informations entre porteurs de projet, startups et entreprises actives dans l'agroalimentaire : le 02 avril 2024 dédié à l'Afsca (Inno Techno)

- Le 15 novembre 2024 dédié aux procédés de conservation en agroalimentaire (Inno Techno)
- Indicateurs qualitatifs : renforcement de l'écosystème ID2Food, partage entre pairs, pertinence des sujets pour un renforcement des compétences.

L'association a aussi co-organisé une journée thématique avec ID2Green dédiée aux nouvelles technologies et drones utilisés dans l'agroalimentaire.

Hackathon étudiants & Week-end étudiants-entrepreneurs

2024 a également été une année de renforcement de la collaboration de CAP Innove avec les universités de la région (UCLouvain et ULB) au travers de l'organisation d'un week-end entrepreneurs début novembre à destination des étudiants en master des 2 universités.

L'objectif de ce week-end étudiants entrepreneurs était, en utilisant la méthode "Lean", de challenger les projets qu'ils pourront aller défendre dans le cadre du concours « Ecotrophéa Belgique » mis en place par la Fevia. Cela permet également aux professeurs des 2 universités concernées de sélectionner les projets les plus prometteurs.

BW 2030 : HUB alimentaire / Conférence Epitalks

En 2024, les 4 partenaires stratégiques de BW2030 ont lancé les travaux relatifs à la création d'un hub alimentaire (Pôle circuit court Brabant Wallon) avec l'appui de plusieurs acteurs du territoire dont ID2Food autour de la plateforme Made In BW.

Ces travaux ont trouvé une première résonance dans la conférence EPITALKS co-organisée par Créa-Job, ID2Food et BW 2030. Cette conférence qui s'est tenue chez CAP Innove a rassemblé de nombreux acteurs de l'accompagnement et de l'encadrement de l'agroalimentaire et des acteurs du terrain.

Ces travaux se poursuivront en 2025 et seront animés par BDO.

L'accompagnement en innovation technologique agroalimentaire

Au sein d'ID2Food, une conseillère spécialisée en innovation technologique pour le secteur agroalimentaire accompagne les porteurs de projet, les startups et les PME qui souhaitent être épaulés dans leurs défis techniques comme dans la conception et le développement de leurs projets et ce, sur l'ensemble du territoire wallon. Cet accompagnement n'étant pas limité à la Province du Brabant wallon mais couvrant l'ensemble de la Région wallonne.

Cet accompagnement s'effectue en parallèle ou à la suite d'un diagnostic réalisé par un chargé de relation de CAP Innove ou d'un autre CEI ayant mis en évidence au niveau du pilier innovation du diagnostic un besoin d'accompagnement technique/technologique de l'entrepreneur.

La conseillère a par ailleurs été invitée dans les jurys de Mind & Market (LLN et Marche-en-Famenne) afin de challenger les porteurs de projets dans le secteur agroalimentaire et représenter par la même occasion l'écosystème ID2Food.

Elle a pris part à 4 jurys d'entrée au Venture Lab (incubateur étudiants à Liège).

Elle a aussi participé en tant que coach inno-techno au concours Agreeen Startup organisé dans le cadre de la Foire de Libramont fin juillet afin de challenger les projets participants.

Elle a organisé à la demande de Wallonie Entreprendre un workshop intitulé « Comment me diversifier, me différencier pour répondre aux attentes et besoins de mes clients ? » dans le cadre du Forum de l'Entrepreneuriat en Circuit court.

Enfin, dans le but de rester informée des nouvelles tendances et technologies, la conseillère a pris part à plusieurs séminaires/webinaires durant l'année 2024.

Promotion continue du territoire du Brabant wallon

Tous les événements, ateliers et workshops organisés tant pour l'accompagnement que pour ID2Food ont participé à la mise en avant d'une part de l'espace de restauration 20 EAT mais également des producteurs du Brabant wallon au travers soit du catering proposé ou des prix offerts à l'issue de certains programmes (Made in BW, Domaine du Chapitre, Jus de Jonathan, Brasseries BW, ...).

1.4. Rapport qualitatif du pôle ID2Green

Dans la continuité de ce qui avait été fait les années précédentes, ID2GREEN a veillé à s'appuyer sur l'économie circulaire et le développement durable pour favoriser le développement économique des entreprises du Brabant wallon.

La responsable a veillé à faire grandir l'écosystème ID2GREEN au travers l'organisation régulière de workshops, de conférences et de moments d'échanges. A titre informatif, au cours de l'année 2024, ID2Green a :

- Organisé un événement de rentrée pour les membres ID2GREEN (25 janvier)
- Organisé en collaboration avec D-Carbonize un webinar portant sur la présentation des outils permettant de calculer son bilan carbone (22 février)
- Organisé un workshop avec ING sur les impacts de la CSRD pour les PME (05 avril)
- Organisé en collaboration avec SENCH un « Impact lunch » sur le numérique responsable (21 mai)
- Organisé un « Impact lunch » en collaboration avec CAP CONSEIL sur la thématique du reporting durable (07 juin)
- Organisé un atelier Risk & Race en interne pour les entreprises hébergées chez CAP Innove (15 juillet)
- Organisé un atelier Risk & Race dans le cadre d'une journée pilotée par Mecatech dans le cadre de la semaine de l'économie circulaire.
- Organisé un webinar avec D-Carbonize (27 septembre)
- Organisé un événement sur la mobilité durable en collaboration avec AKT, Alliance Centre BW, Le Cercle du Lac et Nivelles Entreprises (3 octobre reporté au 3 décembre)

A côté de l'organisation de ces événements, la responsable d'ID2Green a aussi animé une journée sur la stratégie d'entreprise durable dans le cadre du programme Solvay Business Essentials (<https://www.capinnove.be/solvay-business-essentials/>).

Elle a également travaillé en soutien à l'organisation des Trophées Incidences. Ce concours récompense les projets éco-innovants, c'est-à-dire des projets qui permettent des progrès en termes de développement durable, de réduction de nos modes de production, ou encore une utilisation plus efficace et plus responsable de nos ressources naturelles.

En 2024, les 5 catégories du concours étaient Entreprise, Secteur associatif, Secteur agricole, Service éducatif et Porteurs de projet. Le concours se composait d'un appel à candidatures, d'une lecture des dossiers reçus par l'équipe des Trophées Incidences, d'une pré-analyse des dossiers par le jury d'experts (grille de cotations), des réunions des jurys d'experts (qui déterminent les finalistes et les lauréats, respectivement 3 et 1 par catégorie), du jugement d'un jury composé d'étudiants (qui détermine un lauréat parmi les finalistes), de la réalisation de capsules vidéos (une par finaliste), d'un vote du public (qui détermine un lauréat parmi les finalistes) et d'une cérémonie de remise des Trophées, qui s'est déroulée le 25 juin 2024 à la Ferme de Biéreau à Louvain-la-Neuve.

Ci-dessous se trouve le listing des finalistes :

Les trois finalistes du secteur entreprise :

- L'Amour et la laine (lauréat)
- Pinky Chips
- TCO Services

Les 3 finalistes du secteur associatif :

- Baobab (lauréat)
- Café Monde by BELrefugees
- Terres vivantes

Les 3 finalistes du secteur agricole :

- Filons Vert (lauréat)
- La Terre du Milieu
- Voix lactée

Le finaliste du secteur éducatif est :

- La Leçon verte (lauréat)

Les 3 finalistes du secteur porteurs de projets :

- Go Green (lauréat)
- Le Tamanoir
- Love at first walk

-> Indicateurs qualitatifs : jury très qualifié, renforcement de la collaboration entre organisateurs, jury étudiants très impliqué.

Afin d'assurer une veille informationnelle sur les différents thèmes en lien avec la durabilité et renforcer la position d'ID2Green comme acteur de référence en Brabant wallon, la responsable a également participé à différents événements et formations :

- Formation ESG organisée par WE
- Formation Bilan carbone organisée par l'institut IF carbone
- Formation à l'outil Risk & Race organisée par WE
- Formation relative à la thématique "air comprimé" organisée par WE
- Atelier "Analyse du Cycle de vie" organisé par Circular Design in Plastics
- Formation relative à l'outil de monitoring SETI développé par EKLO
- Journée de l'énergie à Charleroi
- Formation relative à la biodiversité en entreprises
- Formation « le froid pour les non frigoristes »
- Formation sur le stockage électrique (batteries)
- Conférence EBN à Nantes

En parallèle au volet de sensibilisation et de montée en compétences, l'objectif principal de 2024 a consisté à accompagner un maximum de PME du Brabant wallon dans leur transition durable.

A cet égard, il est à noter que plus d'une vingtaine d'entreprises du territoire du Brabant wallon (dont Buissonnière, Domaine W, Exphar, Pop Solutions, etc.) ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé leur permettant d'identifier les actions concrètes à mettre en place pour entamer et/ou accélérer leur transition.

Un autre point à souligner est l'implication d'ID2GREEN dans le projet de symbiose industrielle copiloté par CAP Innove et in BW dans le Brabant wallon. Lancé en 2022 pour une période de 2 ans, le projet a permis de sensibiliser les entreprises du territoire et d'initier près d'une dizaine de projets de symbiose. Enfin, un dernier point à mentionner est la collaboration d'ID2GREEN avec le programme PADEL de l'UCLouvain FUCAM MONS qui vise à accompagner les PME dans leur transformation digitale et durable (PaDEL: Eco-Digital Humanizer). Le PaDEL, People and Digital Ecosystems Lab, est un laboratoire de recherche appliquée qui réunit une équipe d'experts académiques et de chercheurs pluridisciplinaires (marketing, stratégie, organisation, supply chain, IT, ...) afin d'accompagner et d'accélérer les processus de transformation digitale et durable des organisations à travers une méthodologie agile « SCALE » (Scan, Choose, Appropriate, Learn, Enable). Suite à plusieurs discussions, il a été décidé de proposer aux PME participantes au programme Padel de bénéficier d'un diagnostic bas carbone, ce qui a permis au réseau des référents bas carbone de réaliser une vingtaine d'accompagnements répartis au travers de la Wallonie.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées

NEO-HUB (création & croissance)

- 4 événements type conférence (livrable 8A) avec plus de 250 personnes présentes
- 3 ateliers collectifs (livrable 8B pour accompagnement/compétence) avec plus de 100 porteurs de projets / entrepreneurs / entreprises présentes
- 16 ateliers de mise en relation (livrable 8C) avec plus de 30 entrepreneurs invités
- 34 activités individuelles de testing (livrable 8D, 8 E et 8F)

ID2Start (création)

Nombre de livrables dédiés à la guidance et l'orientation (2c) : 115

Nombre de livrables 3A (diagnostic) : 19

Nombre de livrables 4A (suivi pré-crétation) : 28 j

Nombre de livrables 4B (suivi post-crétation) : 6 j

ID2Grow (croissance)

Nombre de livrables 3B (diagnostic) : 19

Nombre de livrables 4E (suivi) : 39 j

Mini-camp

Avril 2024 : 10 participants

Novembre 2024 : 16 participants

Beerstorming

4 beerstormings

24 participants

3 observateurs

Ateliers Thématiques

Entre 8 et 10 participants par atelier
3 animateurs dont 2 externes invités

MBA Highlights

11 personnes de 11 entreprises différentes ont participé au programme.
Sur ces 11 entreprises, 11 sont situées sur le territoire du Brabant wallon.
La cohorte de la 4ème édition est actuellement en cours dont la formation a débuté en septembre 2024 et porte le nom MBA Highlights en référence à son nom d'origine.

R2I

1 session en 2024

6 entrepreneurs

5 représentants du monde du financement

2.2. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2MOVE

Accompagnement

3 entreprises du monde du drone et 3 actives en dehors de ce secteur (mais s'y intéressant) ont été suivies durant la période concernée.

18 porteurs de projet ont également été accompagnés (x 3 par rapport à 2023).

Utilisation des infrastructures

Les différentes zones de test ont été utilisées pendant 169 heures par 13 organismes différents (- 6) sur la période couverte.

De son côté, le MakerSpace, le centre de prototypage, a été utilisé par 3 entreprises du monde du drone.

Événements sectoriels

3 événements ont été mis sur pied en Wallonie (dont Drone Tech Demo avec près de 600 participants).
Le projet a été présenté lors de 8 événements en Wallonie et à l'étranger.

ID2Move a été impliqué dans 4 dépôts de projets européens.

1 MoU (Memorandum of Understanding) a été signé avec l'Université de Belgrade en Serbie.

Levée de fonds

300.000,00 euros ont été levés par une entreprise du secteur accompagnée.

Hébergement et memberships

4 sociétés comptent parmi les hébergés nivellois.

Sur l'année 2024, ID2Move a compté 5 nouveaux membres.

Visibilité

Un épisode de iXPé de la RTBF

1 live stream du centre de recherche finlandais VTT

Des articles dans l'Echo, Elévéo et TV Com

2.3. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2FOOD

2 mini camp

4 ateliers de compétence

2 ateliers inno techno

27 entrepreneurs

17 livrables d'information et d'orientation

4 livrables de diagnostic
16 livrables d'animation collective
5 livrables d'échange entre pairs

FARM2FORK Café

15 participants en moyenne

Hackathon étudiants & Week-end étudiants-entrepreneurs

20 étudiants ont participé

Accompagnement en innovation technologique agroalimentaire

Nombre de livrables dédiés à la guidance et l'orientation (2C) : 37
Nombre de diagnostics pré-crédation (3A) : 5
Nombre de diagnostics croissance (3B) : 3
Nombre de suivis pré-crédation (4A) : 3
Nombre de projets en suivi inno-techno (4F) : 26 (représentant 50 jours de suivi)
Nombre de workshops organisés (7B) : 2
Nombre de tests d'usage organisés (8D) : 4
Nombre de tests marché organisés (8E) : 2

2.4. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2Green

Accompagnement

10 mises en contact (livrable 2C)
19 diagnostics bas carbone réalisés au bénéfice de PME du Brabant wallon (livrable 3C)
15 jours de suivi bas carbone en vue d'aider les PME à implémenter les actions identifiées dans le cadre du diagnostic bas carbone (livrable 4G)

Événements

10 événements organisés
Symbiose industrielle

Lors du démarrage de la mission, plusieurs KPI ont été fixés.

- Sensibilisation de près de 200 entreprises à la notion de symbiose industrielle.
- Organisation de 2 ateliers de maillage.
- Rédaction de 8 fiches de bonnes pratiques
- Lancement de 8 projets de symbiose industrielle

2.5. Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation, ...)

- 21 dossiers de candidature reçus. 13 finalistes.
- +/- 60 personnes ont assisté à la cérémonie.
- 7 lauréats ont été primés à l'issue de cette cérémonie, un par catégorie, un désigné par un jury d'étudiants et le dernier désigné par le public.
- 3.178 votes reçus pour le prix du public.

2.6. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

Le logo du Brabant wallon est présent sur chaque visuel en lien avec un événement. En 2024, l'association recense :

- 15 événements de conseil
- 3 événements internes
- 3 événements ID2Move
- 8 événements ID2Green
- 8 événements ID2Food

Le logo est présent sur la façade du bâtiment, sur les rollups utilisés lors d'événements internes ou externes, ainsi que sur les supports de communications internes et le site internet.

Rapport coût du service/qualité :

En tant que Centre d'innovation et d'entreprises reconnu en Wallonie, les activités de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove – Incubateur de l'ULB) se concentrent sur le conseil auprès d'entrepreneurs (porteurs de projet, start-up et PME), l'hébergement (avec plus de cinquante sociétés disposant de bureaux au sein du centre d'entreprises) ainsi que la gestion d'un Centre de Séminaires avec de nombreuses salles de réunion modulables.

Ces activités contribuent au développement économique du Brabant wallon en offrant une aide aux entreprises qui ont besoin d'un appui en matière d'innovation, de technique, scientifique, logistique et de gestion, de services communs d'appui logistique, d'informations, de conseils et de formations.

En collaboration avec la Province du Brabant wallon, l'A.S.B.L. CAP Innove organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon via, entre autres, la mise en réseau et la construction d'une dynamique de collaboration entre les acteurs du développement territorial et sa spécialisation dans les trois écosystèmes thématiques « ID2Move », « ID2Food » et « ID2Green ».

Liquidation des subventions :

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2024 a été octroyée en date du 14 mars 2024, avec une avance de 50% (40.000,00 euros) liquidée en date du 14 mars 2024, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2025 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2025 a été octroyée en date du 20 mars 2025, avec une avance de 50% (40.000,00 euros) liquidée en date du même jour, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2026 au plus tard.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

Annexe 23

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Bases légales :

- L'article L2223-15 du CDLD.
- Le Code des sociétés et des associations.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 16 février 2023.
- Résolution du Conseil provincial du 22 février 2024 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé.
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 26 mai 2025 par la Coordinatrice de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la participation à la stratégie de développement économique « BW 2030 » ;
- Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique ;
- Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon ;
- Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux ;
- Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural ;
- Rapport qualitatif des mesures prises en matière de digitalisation ;
- Rapport qualitatif sur les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles ;
- Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par le Brabant wallon ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités ;
- Compte de résultats et bilan.

Rapport d'évaluation :

Le contenu de ce rapport est extrait du bilan moral 2024 de l'ASBL GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne tel qu'approuvé par l'Assemblée générale en date du 11 juin 2025.

Il décline la mise en œuvre du programme de coopération territoriale Hesbaye brabançonne 2024-2027 tel que sélectionnée à l'appel à candidature Leader par décision du Gouvernement wallon le 1er décembre 2023. La stratégie décrite ici : <https://culturalite.be/candidature-2023-2027/>

L'année 2024 constituant la première année de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie alimentée notamment d'intentions de projet formulées par le Brabant wallon en cohérence avec sa stratégie BW 2030.

Comment agit le GAL ?

METTRE en RESEAU et faciliter la mutualisation

PROSPECTER les projets inspirants et dénicher les bonnes pratiques et les opportunités

INNOVER & CREER des projets par l'intelligence collective

SENSIBILISER aux ressources locales et accompagner la mise en compétences des acteurs

Les actions reprises ci-dessous sont spécifiquement soutenues par le Brabant wallon. D'autres actions financées par d'autres sources de financement et notamment la mesure européenne LEADER sont déclinées dans le rapport annuel 2024.

1. Indicateurs qualitatifs :

1. Rapport qualitatif de la participation à la stratégie de développement « BW 2030 »

De façon transversale, les actions menées par le GAL s'inscrivent en complémentarité aux axes de la stratégie BW 2030 :

- BW Terre d'agriculture durable : par le soutien spécifique accordé au développement de filières locales notamment en connexion avec la coopérative Cultivae, par la dynamique de création d'une coopérative de producteurs locaux initiée en 2023, par la réflexion poussée sur la création d'une cuisine de collectivité dans l'Est BW et la mise en place d'un Conseil de Politique Alimentaire;
- BW Terre de proximité : par le travail de fond mené sur l'ensemble de l'enjeu mobilité, par l'accompagnement qui est fait du projet Croix de Hesbaye avec le NPOW (New Place of Working) spécifique de Ramillies et du site "Croix 1";
- BW Terre de réseaux : par les connexions et complémentarités à établir avec le projet de répertoire économique intelligent développé avec Imio pour les communes en collaboration avec le GAL, création d'une plateforme BW Est'Local.

Ces différents projets sont décrits infra.

En 2023, les connexions entre la stratégie BW2030 et la nouvelle stratégie du GAL 2024-2027 se sont concrétisées par les pré-projets déposés par le Brabant wallon dans le cadre de l'appel à pré-projets organisé par le GAL entre novembre 2022 et janvier 2023. Il s'agit des pré-projets suivants qui sont intégrés dans la stratégie 2024-2027 du GAL Culturalité sélectionné à la mesure européenne Leader, mise en œuvre à partir de 2024 :

- Créer des réserves naturelles agricoles en mobilisant notamment du capital citoyen ;
- Développer une économie à portée de vélo ;
- Favoriser l'inclusion numérique de l'Est du Brabant wallon ;
- Mettre en place un service de Transport à la demande ;
- Mobiliser les agriculteurs et les communes dans la densification d'un réseau de haies et de mares sur le maillage écologique en Brabant wallon ;
- Renforcer le réseau Green Deal Cuisines de collectivités.

2. Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique

a) *Terre rurale de coopération agricole*

- **Soutenir le développement de filières alimentaires locales**

- 10 filières soutenues en partenariat avec la coopérative Cultivae - projet Nourrir autrement 2 - 150 agriculteurs et 35 transformateurs mobilisés autour des filières ;
 - 10 boulangers contactés - 2 initiatives développées en partenariat avec "l'Atelier du Pain" et "Au fil du pain" - 2 pains créés - développement supports de communication ;
 - Supports de communication dédiés aux filières développées.
- **Optimiser la gestion des sols et de l'eau en agriculture face au changement climatique**
 - 10 rencontres de planification des actions destinées à formuler le projet et à concrétiser une journée d'échange sur les problématiques d'érosion des sols et inondations en 2025 ;
 - Mobilisation des communes sur le potentiel d'accompagnement GISER – NATAGRIWAL.
- **Apporter une information transparente et développer les connaissances**
 - Conférence Bi'eau-logique avec l'UNAB - 50 participants ;
 - Optimiser la gestion de l'eau dans ma ferme - 80 participants ;
 - Adaptation au changement climatique avec un agro-climatologue français - 250 participants ;
 - Formation Matière Organique - GAA - 60 personnes.
- **Communiquer sur le métier d'agriculteur et les innovations agricoles**
 - Campagne de photos portraits d'agriculteurs et producteurs, en continu ;
 - 4 Apéros à la ferme en septembre 2024 - 625 participants ;
 - Evénements -Scène de villages "C'est cultivé près de chez vous" à Perwez - 500 participants.
- **Mutualiser des outils de production, de transformation et de vente de produits locaux**
 - Mise en perspective du collectif Village - conception des documents fondamentaux - 8 rencontres de mobilisation du projet - 40 producteurs mobilisés ;
 - Mise à jour du répertoire des produits et producteurs locaux : <https://culturalite.be/agriculture-2/produits-locaux>;
 - Marchés de producteurs locaux sur les escales Scène de villages - 10 producteurs mobilisés ;
 - 2 chantiers participatifs 'Coup de pousse' organisés - 31 participants ;
 - Soirée de networking des Femmes en agriculture - décembre 24 - 12 agricultrices participantes ;
 - Suivi en continu du projet de création d'une coopérative viticole - Cave coopérative de Perwez - engagement d'une coordinatrice de projet, développement des supports de communication et prospection de partenariats (porté par l'ADL de Perwez).
- **Soutenir le développement d'une alimentation de qualité sur le territoire**
 - Rencontres avec des acteurs wallons de l'alimentation durable et alimentation bio
 - Evaluer la faisabilité de la création d'une cuisine de collectivité
 - Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une cuisine de collectivité sur le territoire

Elaboration d'un cahier spécial des charges comprenant plusieurs phases :

- Démarrage de la partie 1 de l'étude :
- Mise à jour de l'analyse de la demande (20 écoles- 4 Cpas - 4 MR)
- Rencontres des parties prenantes (10 entretiens)
- Visites des sites potentiels (6 cuisines) et prospection de sites autres
- Phase 2 de l'étude de faisabilité : Projet Pilote Trémouroux
- Définition du modèle "fourche à la fourchette Est Bw"
- Création d'un visuel situation actuelle/situation souhaitée avec liste des actions à réaliser pour y parvenir
- Rédaction et envoi d'un RFI (Request for information) à 5 sociétés de restauration
- Consultation des potentielles parties prenantes (écoles, CPAS)

- Rencontre et prise de contacts avec des fournisseurs locaux potentiels (5 plateformes et dizaines de producteurs locaux)
- **Créer un réseau et une dynamique fédératrice des acteurs du système alimentaire**
 - Organisation d'une Rencontre des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture de l'est du Brabant wallon- 35 participants ;
 - Lancement d'un Conseil de Politique alimentaire pour l'Est du Brabant wallon en mai 2024 - création d'un plan d'action 2024-2025 impliquant la création de 5 GT thématiques (éducation & sensibilisation, agriculture filière alimentation humaine, cuisine collectivité, aide alimentaire, collectif producteurs) - 10 membres (CPA groupe porteur).

b) Terre d'entrepreneuriat résilient

- **Développer un annuaire économique et un agenda digital interconnecté**
 - Support du projet lauréat de l'appel à projet Smart région - volet opérationnel porté par l'intercommunale IMIO et des communes associées. Rôle divers et spécifique du GAL :
 - Prise en charge de l'organisation des réunions de suivi général du projet. Soutien de communication à iMio en langage "non-technique". Le GAL est ambassadeur du projet auprès de ses communes. Il est le point de contact et relai de proximité ;
 - Intermédiaire entre l'outil d'IA développé par la Province et l'outil d'iMio en cours de développement - développement de partenariats ;
 - Co-organisation du kick off du pilote & démonstration de l'outil - approfondissement des besoins du CRM - 20 réunions de travail.
 - Mise à jour et enrichissement du répertoire monboncoin.be en vue d'un transfert vers le nouvel outil à sortir en 2025.
- **Créer une plateforme et une dynamique locale renforcée de valorisation des professionnels locaux BW Est'Local**
 - Rédaction d'un cahier des charges pour conception des outils numériques, support animation réseaux sociaux et communication globale de la dynamique ;
 - Création des identités graphiques et premiers supports web en 2024 ;
 - Définition du concept et nom de la dynamique avec les parties prenantes locales : BW Est'Local.
- **Organisation de marchés d'artisans locaux en B2C**
 - Appel aux exposants ;
 - Mise en place de 2 Marchés locaux en marge des escales Scène de villages - Incourt et Beauvechain
10 artisans participants - 750 visiteurs.
- **Répondre aux besoins de formation et de mise en réseau des acteurs économiques locaux**
 - Organisation de deux formations à l'IA en septembre - Ramillies et Jodoigne - 30 participants ;
 - Organisation d'une première soirée de l'Entrepreneuriat au féminin avec une intervention consacrée à l'assertivité au féminin - décembre - Perwez Manoir 100% - 22 indépendantes participantes.
- **Accompagner l'émergence de tiers-lieux ruraux**

Soutien à l'émergence du NPOW Gare de Ramillies - Croix de Hesbaye en partenariat avec la commune, Ocalia, Cldr de Ramillies ;

- Entretiens qualitatifs parties prenantes locales - 13 entretiens ;
- Participation et co-organisation des GT riverains, GT entrepreneurs, comités de pilotage du projet - 6 rencontres de mars à juin ;
- Aide support à la création d'animation des GT et synthèse stratégique du projet.

3. Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon

c) Terre de biodiversité renforcée

• Développer le maillage écologique en zone agricole

- Création du projet 'Du Semoir au chant' en Hesbaye (Natagriwal, Faune & Biotopes, Natagora, 4 GAL hesbignons) : Mise en réseau des partenaires, mise en cohérence des objectifs, définition des zones prioritaires et création d'un support de communication commun ;
- Formation à l'architecture verte de la PAC et aux MAEC ;
- Démarchage des agriculteurs et concrétisation des premiers dossiers et contrats Résultats en 2024 : 21 agriculteurs contactés - 16 rencontrés - 12 intéressés Dossiers élaborés : 10 projets de MAEC - 5 projets de haies - 3 projets de verger Plantations : 2617 m de haies - 15 fruitiers - suivi de restauration d'une mare
- Adhésion méthode SOCWAL pour le suivi des espèces ;
- Séance de présentation du droit de tirage aux communes en novembre - 10 participants.

• Valoriser les bordures de voiries comme corridors biologiques fonctionnels

- Formation à la gestion du patrimoine arboré pour le personnel communal en décembre - 13 participants ;
- Organisation journée de terrain avec la cellule 'Fauchage tardif' du SPW ;
- Mise en perspective d'une méthode de travail collaborative pour travailler sur cet axe.

• Stimuler les initiatives locales en matière de biodiversité

- Réalisation d'un plan de gestion pour la résidence Malevé à Orp-Jauche ;
- Conseils aux communes (gestion d'un site naturel pour Orp-Jauche, projet de plantation de bulbes pour Incourt) et associations (plantation d'un verger pour les Baladins du miroir, gestion de milieux naturels pour La Petite Jauce, rédaction d'une fiche projet BiodiverCité pour la régionale Natagora HO à Perwez) ;
- Achat de nichoirs pour soutien à un groupe de bénévoles ;
- Création d'un agenda en ligne pour les gestions des milieux naturels 2025 à l'Est BW ;
- Expertises en gestion de milieux naturels pour La Petite Jauce, Natagora Hesbaye Ouest et Les Baladins du miroir et Natagriwal (projet busard) ;
- Sensibilisation - balade sur les mousses, sur la flore locale, 2 capsules vidéos pour TVCOM - 38 participants ;
- Chantiers de gestion : avec le CR Dyle-Gette en bordure de Gette / dans la RN de Perwez, lutte contre la renouée du Japon - 30 participants.

4. Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux

a) Terre de liens et de convivialité

• Programmer des moments culturels, artistiques prenant place sur les places de village - Scène *de Villages*

- Scène de villages Perwez - 25 mai chez Cultivaé - Thorembais-les-Béguines - 500 personnes Escalade 'C'est cultivé près de chez vous' : Mise en valeur d'un lieu lié à l'agriculture ; Programmation clin d'œil à cette thématique - Marché local de producteurs ;

- Stand mobilité sur l'événement - découverte de la coopérative agricole.
- Scène de villages à Jodoigne - 8 juin - Zétrud-Lumay - 300 personnes
Partenariat avec Quartier en fête : beaucoup d'habitants du village de Zétrud-Lumay ; Stand mobilité sur l'événement ;
- Scène de villages à Incourt - 29 juin - Roux-Miroir - 350 personnes
Investissement d'un lieu méconnu de la commune : le jardin de la Cure ;
Partenariat avec deux comités du village - Marché local de producteurs et productrices et d'artisans artisanes ;
- Scène de villages à Beauvechain - 7 septembre - Tourinnes-la-Grosse - 400 personnes. Escal construite en partenariat avec la Maison rurale, de la mémoire et de la citoyenneté et qui s'inscrit dans le cadre des journées du patrimoine (clin d'œil dans la programmation + propositions spécifiques) ;
Marché local de producteurs et productrices et d'artisans artisanes - Balade nature.
- **Proposer des moments de convivialité et de cohésion sociale aux habitants des villages**
- On s'pause au village
 - Création et mise en œuvre du concept d'escal 'On s'pause au village' en partenariat avec le Collectif Pirate-Pirate : animation et ateliers autour des mots et de la Caravane des liens 8 ateliers - 44 participants ;
 - Escal de papote et de convivialité en amont des Scènes de villages 12 jours - plus d'une centaine de participants ;
 - Tournée de la Caravane des liens au sein des Maisons de repos et de soins du territoire.
- **Mettre en lumière le patrimoine local et susciter la créativité et la rencontre entre habitants** - Nuit Lumière
 - Conception du premier évènement qui prendra place en avril 2025 à Jodoigne 'Nuit Lumière' ;
 - Définition du partenariat avec le Centre culturel Jodoigne - Orp-Jauche et la Ville de Jodoigne ;
 - Sélection d'un collectif associé au projet : 'Pirate-Pirate' ;
 - Définition de la proposition artistique dont les ateliers participatifs et la mise en scène du projet ;
 - Définition des besoins et contraintes techniques.

5. Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural

a) Terre d'éco-mobilité

- **Mettre en place un projet pilote de transport à la demande et soutenir le développement des transports en commun**
 - Participation aux OCBM BW coordonné par AOT-OTW ;
 - Participation aux ateliers initiés dans le cadre de la réforme du réseau TEC - rôle de facilitateur territorial et de relais d'informations, de vulgarisation, de répétition d'ateliers dans le cas d'absence de communes. Il joue un rôle intermédiaire entre l'AOT et les communes du GAL.
- **Mettre en place des projets d'autopartage entre voisins**
 - Réalisation synthèse/recherche sur l'autopartage et la mobilité partagée et rencontre des acteurs clés ;
 - Soutien à la mise en place d'un réseau de voitures partagées sur Ramillies (3 voitures partagées) ;
 - Communication du projet à différents niveaux - Réalisation d'une conférence Mobilité électrique et partagée d'Orp-jauche lors de la Semaine de la Mobilité 2025 - Formation à la Fresque de la Mobilité ;
 - Première esquisse d'une structure d'accompagnement à destination des citoyens et des administrations communales. Le GAL travaille à la vulgarisation de contenu technique.

- **Coordonner la mise à disposition du Vélo sans âge**

- Elaboration du calendrier, relance administrative du projet et modification de la convention ;
- Résidents baladés sur la période mai - juin 2024 - 80 résidents baladés (accident majeur et immobilisation du triporteur à partir de juillet 2024).

- **Accompagner les jeunes vers une autonomie cyclable – secondaire**

Accompagnement des jeunes à l'autonomie cyclable - SECONDAIRE :

- Organisation de trois Bike Days dans la commune de Jodoigne (Athénée Royal, Institut Saint-Albert, CEPES Jodoigne, Collège Da Vinci Perwez) - 315 élèves + 45 enseignants ;
- Action de rentrée à l'Athénée Royal de Jodoigne - 80 élèves ;
- Organisation du premier Bike Day dans la commune de Perwez (Mobility Day du Collège Da Vinci) - 615 élèves ;
- Préparation Atelier P90 - Institut Saint-Albert (conception d'un jeu pédagogique sur la mobilité durable)

Accompagnement des jeunes à l'autonomie cyclable - PRIMAIRE :

- Organisation d'une première action de sensibilisation et de formation à l'école communale d'Hélécine - 80 élèves ;
- Relance des discussions sur la formation vélo des jeunes de primaire à Orp-Jauche.

b) Terre rurale de réseaux

- **Communiquer interne / externe & Accompagner la mise en réseau interne au territoire**

- Synthèse de la stratégie 2023-2027 et diffusion : <https://culturalite.be/candidature-2023-2027> ;
- Nouveau logo et site web www.culturalite.be ;
- 6 Groupes de pilotage locaux réunis ;
- Campagne réseaux sociaux accompagnée par The Flying Fish ;
- 71 posts Facebook (3581 abonnés) & Insta - 21 posts LinkedIn - 4 newsletters (1832 abonnés) ;
- 8 réels ;
- Vidéo résultat période 2014-2023 et focus partenariat FR-EN : <https://www.youtube.com/watch?v=IeOIqYZ2n2o> ;
- 2 réunions des 7 Bourgmestres des communes partenaires coordonnées en 2024.

6. Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

Depuis juin 2024, le GAL s'attèle avec les partenaires locaux à développer une nouvelle dynamique et plateforme BW Est'Local. Cette initiative cible plusieurs objectifs, toutes destinées à soutenir les entreprises, indépendants, commerçants et artisans de l'Est du Brabant wallon :

- Visibilité – animation de campagnes thématiques online, sur les réseaux sociaux et organisation de marchés locaux ;
- Recensement – développement d'un annuaire des acteurs économiques et artisans locaux ;
- Compétence – organisation de programmes de formations pour les professionnels ;
- Connexion – soutien aux activités de mises en réseau et networking entre entrepreneurs ;
- Mutualisation – soutien à l'émergence de tiers-lieu et d'espaces partagés dédiés à l'accueil d'activités innovantes et au partage d'infrastructures ;
- Actualités – coordination d'un agenda en ligne des events et manifestation à vocation économique sur le territoire.

Connecté à cette initiative, le répertoire économique et agenda interconnecté développé en 2024 par IMIO dans le cadre de l'appel à projets Digital Wallonia va également dans le sens d'une amplification

des outils et compétences digitales à l'échelle du territoire. Une version pilote devrait voir le jour en 2025.

En parallèle, le GAL développera dès 2024 avec une intensification en 2025, des ateliers de formations dédiés aux questions du numérique et notamment à l'IA et à l'e-facturation. Le GAL activera pour ce faire des compétences et réseaux spécifiques des équipes du POD BW.

7. Rapport qualitatif sur les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du BW aux impacts inévitables du changement climatique

De façon générale, les actions menées par le GAL s'inscrivent toutes et transversalement dans une démarche de transition durable :

- En matière de transition énergétique et environnementale par les actions visant à renforcer le maillage écologique de la région et à mettre en valeur le patrimoine naturel par la préservation et la sensibilisation, par le développement d'actions de sensibilisation à la mobilité alternative, en particulier auprès des jeunes notamment des écoles secondaires et notamment du CEPES. Par ailleurs, porteur d'un projet POLLEC, le GAL met en place une série d'actions d'accompagnement et de mobilisation des citoyens en matière de résilience énergétique ;
- Développer des ateliers de communication et de mobilisation sur l'enjeu Energie - **Campagne Coup d'Boost**;
- Rencontre très régulière du groupe POLLEC Est Brabant wallon et co-définition des actions ;
- Mise en place d'ateliers mensuels Eco-Watchers : à destination des publics en situation de précarité énergétique. Les objectifs sont de soutenir les efforts de réduction des consommations par des expériences pertinentes et des échanges. Thématiques abordées : l'humidité dans le logement, l'isolation, les factures et fournisseurs d'énergie, le marché de l'énergie, les ampoules... 5 ateliers sur Jodoigne - Beauvechain en 2024 - 6 participants à chaque atelier ;
- Définition et lancement d'une première campagne d'ateliers Coup d'Boost :

° Atelier 'Découverte' :

- Homo Sapiens - CO2 - liaisons dangereuses - Perwez - 12 septembre 4 participants ;
- Isolation et primes - Hélécine - 17 octobre - 10 participants

° Atelier 'Conception' :

- Comprendre le Marché de l'Energie - 26 septembre - Beauvechain - 7 participants ;
- Cycle SlowHeat Perwez - octobre et décembre - 9 participants ;
- Cycle SlowHeat Jodoigne - octobre et novembre - 15 participants ;
- Concevoir sa rénovation - 12 décembre - Jodoigne - 20 participants ;

° Atelier 'Réalisation' :

- Je pose mon isolant et mon pare-vapeur - 19 octobre - Ramillies - 8 participants ;
- Je pose mon isolant et mon pare-vapeur - 16 novembre - 14 participants ;
- Mise en place de coaching Energie auprès de ménages et familles des communes participantes - 23 ménages concernés sur les communes de Perwez, Hélécine, Beauvechain, Orp-Jauche, Ramillies et Jodoigne - coaching réalisés en 2024
- Organisation d'une formation Energie & Logement dispensée par Eco-jump à destination des agents/agentes des CPAS des communes partenaires pour accompagner - 16 décembre - 6 participants
- En matière d'économie avec un soutien opérationnel apporté au développement des circuits-courts locaux, des filières locales, de soutien à une agriculture familiale et de techniques innovantes de conservation des sols en culture de céréales sur grande superficie. Le soutien à la création d'une coopérative locale de producteurs, d'une coopérative viticole et à la création d'une

cuisine de collectivité pour l'Est Brabant wallon s'inscrivent également dans cette ambition. Par ailleurs, toutes les actions qui ont vocation à mettre en lumière les commerçants (monboncoin.be et répertoire intelligent), les artisans (Plaisirs de Hesbaye) et à apporter des compétences spécifiques aux entreprises (cycle de formation...) vont dans le sens d'une stimulation du tissu économique du territoire.

2. Indicateurs quantitatifs :

1. Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles

- Activités à vocation économique

Conférence Bi'eau-logique	50 participants
Optimiser la gestion de l'eau dans ma ferme	80 participants
Adaptation au changement climatique – conférence Serge Zaka	250 participants
Formation matière organique	60 participants
Filière froment panifiable 10 boulangers contactés, 2 boulangers partenaires de la filière, 3 pains de farine locale créés	
Filières Céréales 150 agriculteurs, 35 transformateurs, 10 filières	
Apéros à la ferme 4 apéros, 625 participants	
Scène de village 'C'est cultivé près de chez vous' 500 participants	
Chantiers Coups d'Pousse 2 chantiers	
Soirée réseau des agricultrices 12 agricultrices	
Projet Village 40 producteurs mobilisés	
Marchés des artisans locaux 'Scène de villages' 2 marchés -10 artisans – 750 visiteurs	
Formation Ateliers IA 30 participants	
Networking Entrepreneuriat au féminin 22 indépendantes	

- Activités à vocation culturelle et sociale :

4 escales Scène de villages 1550 personnes
 Ateliers 'On s'pause au village' 8 ateliers/44 participants
 Caravane des liens 4 escales / 4 MRS/250 personnes dont aînés rencontrés

- Activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire, énergie

Projet Fauchage différencié 4 communes participantes
 Formation gestion du patrimoine arboré 13 agents participants
 Actions de sensibilisation – balades et stands biodiversité 38 participants
 Chantiers de gestion 30 participants
 'Du semoir au chant' 21 agriculteurs contactés – 12 intéressés – 10 projets MAEC – 5 Projets de haies – 3 projets de verger
 Plantation de haies 2617 m & 15 arbres fruitiers
 Soirée 'Droit de tirage' pour les communes 10 agents et élus participants
 Bike Days – écoles secondaires Jodoigne & Perwez 1010 jeunes participants/45 enseignants
 Bike bus – écoles primaires 80 élèves
 Vélo Sans âge (panne du vélo à partir de juillet) 80 résidents
 Coaching Energie à domicile 23 ménages/6 communes
 Formation Eco-jump 6 agents communaux participant
 Eco-Watchers 6 personnes accompagnées
 Ateliers Coup d'Boost 8 ateliers – 87 participants
 Nombre de posts Facebook 71 posts
 Nombre d'abonnés à la page FB 3581 abonnés
 Nombre de newsletters 4 newsletters
 Nombre d'abonnés à la newsletter 1832 abonnés
 Nombre de vidéos Reel réalisées et diffusées 8 vidéos

Volume et qualité de la participation de l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par le Brabant wallon

- Participation aux rencontres 'Croix de Hesbaye', au développement du SCOTCH et au GA et comité de pilotage
- Accompagnement plus spécifique avec collaboration à la mission d'Ocalia sur le projet de Croix de Hesbaye 1 à Ramillies
- Réalisation d'entretiens spécifiques à la création du NPOW à Ramillies - Participation aux rencontres de la Task Force Economie coordonnées par le Brabant wallon
- Participation aux GT Biodiversité organisés par les services provinciaux & implication directe dans la charge de projet Biodiversité du GAL dans la prospection, mise en contact de terrain et organisation de chantiers d'aménagements et de plantations en lien avec le service environnement du BW ;
- Connexion entre le chargé de projet Mobilité et les services du Développement territorial du BW notamment concernant la réforme du réseau TEC ;

Pour l'asbl Culturalité, la participation aux initiatives et événements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à la promotion, ce qui permet d'assurer la complémentarité et les synergies entre certaines démarches.

Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

- Scène de village : 76 stickers bâches, 20000 Oyers, 200 affiches, 500 cartes postales
- Apéros à la ferme : 3250 Oyers, 50 affiches
- Soirée Entrepreneuriat au féminin : 500 Oyers, 50 affiches

De nombreux visuels ont été diffusés via les réseaux sociaux et le site web ; canaux de communication privilégiés par le GAL.

• Situation budgétaire fin 2024

Le GAL Culturalité termine son année 2024 dans le vert au niveau de sa trésorerie et des nouvelles perspectives budgétaires.

L'entame de la nouvelle mesure Leader dont le budget permet à l'association d'entrevoir le développement des projets jusqu'en 2027, soulage sa capacité budgétaire.

Par ailleurs, en 2023 et afin de consolider ses moyens d'actions au profit de la concrétisation de sa stratégie, l'équipe du GAL a élaboré de nombreux dossiers dans le cadre d'appels à projets ; ceux-ci ont été sélectionnés dans leur grande majorité et ont pu être activés en 2024 : Conseil de Politique Alimentaire SPW, Bourse coopérative SPW, Cyclotaf SPF mobilité, Renobatex SPW...

Malgré la réduction du budget 2023 de son contrat de gestion, le GAL a pu opérer également en 2024 les réductions budgétaires nécessaires au maintien d'un budget à l'équilibre et au développement des actions sans que l'emploi et les ambitions de projet ne s'en trouvent menacés à ce stade.

Rapport coût du service/qualité :

L'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural en Hesbaye Brabançonne, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement, de multiplier les échanges d'expériences et les transferts de savoir-faire, d'appuyer les coopérations transnationales et de proximité émanant des acteurs locaux des zones rurales.

Conformément à la stratégie LEADER 2023-2027, et dans le cadre de son contrat de gestion 2023-2025, l'association a pour missions générales la valorisation des ressources du patrimoine naturel, historique, architectural, archéologique et culturel du territoire concerné, notamment à des fins de tourisme rural, le renforcement du tissu économique et socioculturel des communes rurales concernées, la mise en place d'opérations expérimentales ou porteuses de développement, notamment en matière de protection de l'environnement, de développement du tourisme intégré, d'accès aux nouvelles

technologies de l'information et de productions artisanales locales, la promotion et la commercialisation de produits artisanaux du terroir.

Le territoire concerné par la mission de l'association s'étend sur le territoire des 7 communes du canton de Jodoigne, à savoir les communes de Beauvechain, d'Hélécine, d'Incourt, de Jodoigne, d'Orp-Jauche, de Ramillies et de Perwez.

Liquidation des subventions :

Une subvention annuelle de fonctionnement de 182.000,00 euros pour l'année 2024 a été octroyée en date du 25 janvier 2024, et liquidée, à hauteur de 172.000,00 €, en date du 18 mars 2025.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 172.000,00 euros pour l'année 2025 a été octroyée en date du 13 février 2025, avec une avance de 80% (137.600,00 euros) liquidée en date du même jour, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2026 au plus tard.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Annexe 24

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Mind & Market

Bases légales :

- L'article L2223-15 du CDLD.
- Le Code des sociétés et des associations.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 22 décembre 2022
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 30 juin 2025 par le CEO de l'A.S.B.L. Mind & Market

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du Forum Mind & Market, y compris le marché du financement ;
- Rapport qualitatif des projets accompagnés ;
- Rapport qualitatif de la stratégie de communication ;
- Rapport qualitatif des mesures prises en matière de digitalisation, y compris sur le fonctionnement de la plateforme web ;
- Rapport qualitatif sur les mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market ;
- Statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
- Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement ;
- Statistiques quant au taux de visites de la plateforme web ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités ;
- Compte de résultats et bilan.

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

1. Rapport qualitatif du Forum Mind & Market

Pour cette 16^e édition, le Forum Mind & Market s'est tenu, comme chaque année, à l'Aula Magna, en intégrant de nouvelles activités destinées à stimuler les porteurs de projets et startups participantes. Les objectifs fixés ont été atteints :

1. Attirer 100 startups participantes via le programme d'activités. Objectif atteint avec 114 startups inscrites.
2. Attirer 1.000 visiteurs à l'événement. Objectif non atteint : 850 participants.
3. Attirer 60 partenaires, dont 15% de nouvelles entreprises. Objectif atteint.
4. Créer 2 - 3 activités communautaires innovantes créatrices de valeurs pour toutes les parties prenantes (dans l'ordre d'importance : startups, partenaires, participants actifs, participants passifs). Objectif atteint.
5. Organiser un événement au bilan carbone mesuré. Objectif atteint.

Campagne de communication :

La campagne de communication annonçant l'ouverture des inscriptions a débuté le 19 février 2024, à la suite du petit-déjeuner des partenaires. Durant cette activité, l'équipe Mind & Market rend officielle l'affiche de l'événement et le programme du Forum, ainsi que les nouvelles activités. C'est également l'occasion de se connecter aux partenaires de l'écosystème et de récolter leurs conseils à destination des porteurs de projet (utilisés durant la campagne de communication) et une estimation du nombre de projets qu'ils pensent inviter au Forum. Le 20 février 2024, le kit de communication est diffusé à l'ensemble des partenaires, qui sont invités à l'utiliser pour diffuser l'invitation à l'événement auprès de leurs porteurs de projet, partenaires, etc.

Les inscriptions à l'évènement sont alors ouvertes jusqu'au 9 avril, avec une possible prolongation jusqu'au 13 avril pour les derniers retardataires. Pour les visiteurs, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 avril.

Le 23 avril 2024, le Forum a réuni 114 candidatures reçues et 850 participants.

Après l'évènement, le 25 avril, une enquête de satisfaction a été envoyée à l'ensemble des participants afin de récolter leurs feedbacks, appréciations et identifier les points à améliorer pour les prochaines éditions.

Activités du Forum :

Les pitches

L'activité de pitch consiste en une présentation de projet devant un jury d'experts : 5 minutes pour exposer son projet, suivies de 10 minutes de questions réponses et de retours constructifs. L'objectif est de convaincre le jury du potentiel du projet et de recueillir des feedbacks constructifs. L'activité Pitch est un exercice enrichissant pour les porteurs de projet, car cela les force à expliquer leur projet de façon claire, synthétique et convaincante.

60 équipes ont présenté publiquement leur projet innovant devant des jurys composés de 32 experts répartis en 6 sessions thématiques :

- Technologie - Ingénierie
- Durabilité - Sociétal
- Applications/Plateformes web
- Agroalimentaire
- Médical - Healthtech - Bien-être
- Services aux entreprises

Un projet lauréat par catégorie a été sélectionné par les jurys. Des prix leur ont été distribués afin de soutenir le décollage de ces projets entrepreneuriaux à haut potentiel. Ces lauréats étaient sélectionnés par les membres des jurys, sur base des critères suivants : compétences/fibre entrepreneuriale, innovation, connaissance du marché, faisabilité technique, faisabilité financière, qualité de la présentation, intégration de la durabilité.

- Technologie - Engineering : **Globe Drip**
- Durabilité - Sociétal : **Lenoo**
- Apps et plateforme web : **Rent'Able**
- Agroalimentaire : **Lowpact (projet INEO)**
- Médical - Healthtech - Bien-être : **P'easy (projet INEO)**
- Service aux entreprises : **Shuster**

La Challenge zone – la clé du succès : bien s'entourer

Chaque porteur de projet, startup et partenaire a droit à une table dans la "Challenge zone", qui est un espace d'exposition dans le hall de l'Aula Magna. L'objectif est de se rendre visible auprès des visiteurs, de pouvoir confronter leur innovation au marché, de construire un réseau de partenaires et de trouver des potentiels clients. Cette année, l'espace était divisé par secteurs, qui étaient clairement visibles et ont permis aux visiteurs de cibler plus facilement les espaces visités et les entreprises rencontrées.

Chiffres :

- 58 startups ont participé à cette activité.
- 21 partenaires ont participé à cette activité.

Dans cette "Challenge zone", on retrouve également l'Innovillage UCLouvain : un espace UCLouvain dédié à l'OpenHub, au MiiL (Media Intelligibility & Innovation lab), au SML (Social Media Lab), aux plateformes technologiques et au Louvain Tech Transfer Office, avec entre autres des démos de technologies de pointe facilement appropriables par les participants.

Speed meetings – Opération « carnets d'adresses »

Ces speed meetings avec des cadres-dirigeants / administrateurs de sociétés / décideurs sont organisés pour les start-ups en création ou en démarrage, sur la base de rencontres de 30 minutes, pour inspirer, éclairer et booster le développement de ces jeunes pousses qui présentent de belles perspectives de croissance.

L'ASBL Guberna (Institut des Administrateurs de Belgique) et l'Alliance Centre BW ont été des partenaires clés de l'organisation de ces speed meetings et ont permis de mobiliser des profils d'administrateurs de sociétés engagés, parfois à la tête d'organismes de premier plan (FEB, Carrefour, Bozart...).

Chiffres :

42 startups ont participé à cette activité.

- 35 CEOs et experts financiers présents.
- 196 rendez-vous ont eu lieu sur la matinée.

Activité Boost Your Sales

L'activité "Boost Your Sales" vise à aider les startups à démarrer et accélérer la vente de leurs produits sur le marché grâce à l'aide précieuse d'experts en vente venant des entreprises du réseau Mind & Market. Ces experts possèdent une expérience riche et diversifiée, permettant aux porteurs de projets d'apprendre de manière accélérée et d'éviter les erreurs de débutant. Concrètement, l'expert en vente rencontre durant 3h le porteur de projet qui, après une présentation de sa société et de ses objectifs de vente, souligne ses besoins commerciaux et marketing sur lesquels ils vont se concentrer durant la session.

Voici quelques volets sur lesquels ils vont travailler ensemble, passant de la théorie à l'action :

- Démarrer et accélérer le processus de vente.
- Activer les ventes et convertir les prospects en clients.
- S'assurer que le produit/service soit présenté de manière à répondre aux besoins des clients.
- Déterminer des objectifs et une stratégie de vente claire.
- Surmonter les barrières et obstacles.

Retombées et résultats :

- Structuration de la stratégie de vente (en amont) afin de la présenter de façon claire et efficace à l'expert en vente.
- Travail pratique sur le développement de la stratégie de vente afin de la rendre robuste, de renforcer les points faibles et de la développer en fonction du marché visé.
- Récolte de conseils concrets visant à aider les porteurs de projet à apprendre de l'expérience des experts en vente.
- Identification de prospects, partenaires ou clients potentiels grâce au partage de carnet d'adresses de l'expert en vente.

Activité Discovery Talks

Cette activité était tant ouverte aux porteurs de projets ainsi qu'aux visiteurs intéressés par le workshop. Liste des Discovery Talks :

- "Le réseautage : comment présenter son pitch et générer un rendez-vous" l'Alliance Centre BW.
- "1,2,3 je me lance – toutes les démarches pour se lancer" par Xerius.
- "Maîtrisez l'humain et la communication pour le succès de votre projet !" par l'Yncubator.
- "Les 4 outils boostés par l'IA pour lancer son projet" par Revolia et Proofpilot en collaboration avec The PoD.
- "Pitch performant : Les clés du succès" par Wallonie Entreprendre. (Annulé)

Les nouveautés de l'édition 2024

Grâce aux précédents Forums ainsi qu'aux contacts de Mind & Market avec l'écosystème entrepreneurial et les porteurs de projet, l'association a pu identifier de nouveaux besoins que rencontrent les porteurs de projets et a travaillé sur le développement de nouvelles activités pour y répondre :

1. Masterclass à l'OpenHub

L'Openhub a développé une méthodologie d'accompagnement de projet axée autour du prototypage, de la meilleure compréhension d'une problématique au développement de son produit ou de son service. Cette activité a pour objectif de partager avec les participants ce qui caractérise une séquence de prototypage bien menée et mesurer concrètement le potentiel pour leurs projets.

Chiffres : 11 startups ont participé à cette activité.

2. Rose des vents

L'activité Rose des vents consiste à des rencontres entre les porteurs de projets et les Alumni de la communauté Mind & Market, afin de guider de manière personnalisée les porteurs de projets dans l'élaboration leur plan d'actions SMART et de renforcer la croissance de leurs projets.

Résultat : 5 startups ont participé à cette activité. 7 alumni ont participé à cette activité. L'activité était animée par deux conseillères aux entreprises de EKLO.

Durant 1h30, ils ont pu échanger sur les peurs et les blocages que les porteurs de projet rencontrent et les dépasser grâce aux conseils des alumni. Enfin, ils ont listé 3 actions qu'ils peuvent mettre en place à court terme (lors du Forum) et à plus long terme pour développer leur projet.

3. Test Arena.

L'objectif de l'activité Test Arena est de permettre aux projets de faire tester leurs produits/services auprès des participants - futurs consommateurs - afin de récolter leurs feedbacks concrets sur leurs produits innovants. Ainsi, 12 porteurs de projet ont fait tester leurs produits, allant du rouge à lèvres, parfum, aux wraps et pickles, en passant par les applications et même une escape room mobile.

En amont de l'activité, les porteurs de projet étaient accompagnés par les organismes partenaires de l'activité, afin de les aider à préparer le test. Cette activité s'est déroulée en collaboration avec le CEILv (ICE), CAP Innove et Yncubator.

Résultats : 12 startups ont participé à cette activité. Les porteurs de projet ont récolté entre 30-75 réponses à leur formulaire. Cela leur a permis de faire tester le design de leur produit, son goût, sa conception utilisateurs (Ux), valider les prix et surtout donner de la visibilité au projet auprès des futurs consommateurs.

4. Fresque de Circularité des ressources.

Cette activité dynamique et interactive se base sur la notion de symbiose industrielle où, dans un écosystème, les déchets d'un acteur deviennent la matière première d'un autre. Chaque participant du Forum est invité à indiquer sur la Fresque : Quels sont les produits et ressources nécessaires à la concrétisation de son projet, et quels sont les déchets générés par son activité ? Ces éléments sont ensuite disposés sur des panneaux et les éléments de l'écosystème peuvent être liés pour illustrer des collaborations et mutualisations possibles.

Cette activité permet de mettre en évidence des symbioses et collaborations possibles au sein de l'écosystème des entreprises et start-ups de Mind & Market. Cette activité était animée par les animateurs en Symbiose industrielle de CAP Innove et In BW et par le coordinateur de l'Openhub. Résultat : 17 startups ont participé à cette activité. Cette activité était fort pédagogique puisqu'elle a permis de sensibiliser un grand nombre de gens aux concepts sur lesquels se base l'activité. Ensuite, grâce à l'expertise des animateurs, les startups ont été amenées à se poser les bonnes questions sur leurs flux de ressources. Ils ont été sensibilisés à la nécessité de réfléchir à leurs flux de ressources dès la conception du projet innovant. Il reste à travailler la manière d'augmenter la participation et le nombre de retombées concrètes à la suite de cette mise en lumière. Un suivi doit être effectué pour assurer de transformer les connections en projets.

5. Business Shower

La création de l'entreprise est un événement marquant dans la vie d'un jeune entrepreneur. L'activité Business Shower est un moment de célébration et de reconnaissance, où les entrepreneurs qui se lancent dans l'aventure ainsi que tous les partenaires et les personnes qui les accompagnent et les soutiennent sont mis en lumière.

Résultats : 9 startups ont participé à cette activité. L'activité a permis de mettre en avant les nouveaux entrepreneurs qui ont lancé leur entreprise, de démontrer leur parcours et d'en inspirer d'autres à se lancer. Cette activité a permis également de donner de la visibilité aux partenaires qui soutiennent les porteurs de projet. Par ailleurs, pour les porteurs de projet, ce moment de célébration permet de marquer le coup, de prendre du recul sur leur parcours et de les féliciter et encourager pour la suite.

6. LSM Job Fair

Les alumni LSM invitent à partager autour de l'entrepreneuriat, à travers des tables rondes réunissant des acteurs investis dans le monde des startups. L'activité était centrée sur la fintech, la durabilité, le soutien aux jeunes entrepreneurs mais surtout sur la situation actuelle et la culture du risque en Europe pour les startups.

2. Rapport qualitatif du marché du financement y intégré

Les speed-meetings financiers, précédemment organisés par CAP Innove, ont été incorporés dans le Forum Mind & Market en 2020, à l'instigation de la Province du Brabant wallon.

Sur le même principe que les speed meetings administrateurs / CEO, des rencontres de 30 minutes sont organisées entre divers acteurs du financement et des start-ups en quête de financements et d'investisseurs.

En 2024, 12 experts financiers qui ont participé aux Speed Meetings, afin d'apporter toute leur expertise aux porteurs de projet qui recherchent des solutions de financement et des investissements, et 72 speed-meetings financiers ont pu avoir lieu.

3. Rapport qualitatif des projets accompagnés

Informations non communiquées (confidentielles)

4. Rapport qualitatif de la plateforme web

En 2023, la plateforme Mind & Market a connu une évolution majeure avec l'introduction d'un agenda personnalisé. Cette fonctionnalité permet aux utilisateurs de gérer plus efficacement leur participation à des événements, en regroupant leurs rendez-vous, ateliers, et autres activités au sein d'un espace dédié. Cette amélioration a non seulement simplifié l'organisation pour les participants, mais a également renforcé l'attractivité de la plateforme en offrant une expérience utilisateur plus fluide et intuitive. Ce changement a été salué par les utilisateurs, qui ont trouvé dans cet outil une solution pratique pour maximiser leur temps lors des événements.

En 2024, une refonte complète des processus d'inscription a été réalisée. L'objectif principal de cette initiative était de simplifier les étapes nécessaires pour rejoindre un événement ou soumettre un projet. Le design de la plateforme a également été modernisé, avec une interface plus ergonomique et conviviale. Ce nouveau design met en avant les fonctionnalités clés et améliore l'accessibilité pour des publics variés, qu'ils soient entrepreneurs, investisseurs ou partenaires institutionnels. Les retours des utilisateurs sur cette refonte ont été très positifs, notant une nette réduction des barrières à l'entrée et une meilleure visibilité des opportunités offertes.

Enfin, un endpoint API a été mis en place sur la plateforme Mind & Market pour permettre une connexion fluide avec des outils externes via n8n, une solution d'automatisation et d'intégration de données. Ce endpoint a été conçu pour offrir une interface standardisée et sécurisée, permettant aux partenaires, organisateurs d'événements, et utilisateurs de recevoir les données de leur Forum dans des CRM (gestion de la relation client), outils marketing, et autres applications tierces. Grâce à n8n, les flux de données peuvent être configurés sans nécessiter de compétences techniques avancées, simplifiant ainsi

des tâches complexes comme l'envoi automatisé d'emails, la mise à jour des bases de données, ou la création de rapports en temps réel. Cette innovation a permis à Mind & Market de s'inscrire dans une dynamique plus ouverte et collaborative, en renforçant son interopérabilité et en offrant davantage de flexibilité à ses utilisateurs.

La page la plus visitée de la plateforme après la page d'accueil est la page qui recense les projets de la communauté. La barre de recherche de projets sur la plateforme n'est pas efficace et ne permet pas d'identifier aisément les projets liés à un secteur ou à un besoin spécifique.

En partenariat avec Troople, Mind & Market a intégré un outil de recherche sémantique basé sur une intelligence artificielle. Il est désormais possible de faire n'importe quelle requête et d'obtenir une liste de startups dont la description se rapproche sémantiquement le plus des termes de la requête, augmentant le potentiel de visibilité de la plateforme web.

D'autres intégrations de cas d'utilisation d'IA sont prévues en 2025.

5. Rapport qualitatif de la stratégie de communication

En termes d'outils de communication, pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des interactions entre l'équipe centrale et les équipes locales, Mind & Market a mis en place de nouveaux outils de communication. Ces outils ont été pensés pour renforcer la collaboration, fluidifier les échanges, et mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque équipe locale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'harmonisation et d'optimisation du travail en réseau, essentielle pour atteindre les objectifs stratégiques de l'organisation.

Dans cette optique, Metricool est utilisé pour la préparation et la gestion des campagnes de communication. Cet outil permet à l'équipe centrale de structurer et de mettre en œuvre des plans de communication qui bénéficient directement aux équipes locales, leur offrant ainsi un appui concret et coordonné. Parallèlement, des outils comme Slack renforcent la communication interne, tandis que Notion soutient la gestion de projet et le partage des ressources essentielles pour les organisateurs. Enfin, pour fluidifier la communication externe avec les participants et les porteurs de projet, Mind & Market mise sur une combinaison d'outils comme Brevo et la plateforme Mind & Market ainsi que son API. Ces solutions permettent de créer des interactions harmonisées et efficaces, tout en garantissant une expérience utilisateur de qualité. Grâce à cette approche structurée, l'organisation améliore non seulement la coordination interne mais aussi son impact externe, en offrant un service clair et bien adapté aux besoins de sa communauté.

La mise en place de ces outils a été reçue avec plus ou moins de succès selon la perception du besoin des équipes locales qui ont chacune leurs outils et pratiques bien distinctes, et un degré d'appétence aux outils numériques varié. Par ailleurs, la planification des campagnes de promotion via Metricool a été intégrée par toutes les équipes avec beaucoup d'enthousiasme. Cela étant, l'utilisation d'outils de gestion de projets et de communication interne a rencontré plus de résistance à apprendre sur un laps de temps court des nouvelles pratiques numériques qui viendraient remplacer des manières de faire en interne.

L'objectif pour 2025 sera de continuer à renforcer le soutien de communication lorsque le bénéfice est clairement perçu par les équipes locales et de trouver des manières de s'adapter aux pratiques des équipes locales pour le reste des outils.

6. Rapport qualitatif de la démarche de développement durable

En 2024, Mind & Market a renforcé son engagement en faveur du développement durable en intégrant des pratiques concrètes et des outils d'évaluation pour mesurer l'impact environnemental et sociétal de ses événements. Chaque Forum Mind & Market, qu'il s'agisse de Louvain-la-Neuve, Marche-en-Famenne, Liège, Bruxelles ou Mons, est une occasion de mobiliser des entrepreneurs, des entreprises et des partenaires autour de projets innovants. Cependant, ces rassemblements génèrent également des impacts directs et indirects sur l'environnement, notamment à travers les déplacements des participants, la production technique et la gestion des ressources.

Ce rapport ne se limite pas à évaluer ces impacts : il s'inscrit dans une démarche plus large visant à transformer les Forums en véritables exemples de durabilité. Grâce à l'outil My Impact Tool, l'association a pu analyser en profondeur les émissions de CO₂, les pratiques d'inclusion, ainsi que l'utilisation des ressources. Ces données permettent non seulement d'identifier les points d'amélioration, mais aussi de partager les bonnes pratiques observées dans chaque Forum.

L'objectif de Mind & Market pour l'année 2024 était de mettre de la cohérence entre les pratiques de durabilité des différents forums en mettant en place une mesure commune de l'impact environnemental et sociétal de chaque événement. Dans un deuxième temps, l'objectif était d'analyser les différents résultats obtenus pour :

- Identifier les facettes des événements qui ont le plus d'impact environnemental et sociétal ;
- Identifier les bonnes pratiques des différents Forums et les diffuser dans le réseau des équipes organisatrices ;
- Prendre des actions ciblées pour réduire l'impact des futurs événements Mind & Market. Ce que l'analyse démontre, ce sont les observations suivantes :
Louvain-la-Neuve

TOTAL CARBON FOOTPRINT 6,93 tCO₂e

CO₂ / Participant / Jour 8 kg CO₂

Inclusion Success Score 88 %

Les principales sources d'émissions du Forum M&M LLN 2024 :

Événement	1 ^{ère} source d'émissions	2 ^{ème} source d'émissions	3 ^{ème} source d'émissions
Louvain-la-Neuve (23/04/2024)	Production technique (38%)	Transport des participants (37 %)	Design & Installation (16 %)

A travers l'analyse des différents rapports, les bonnes pratiques observées et qui peuvent être mises en place pour réduire l'impact carbone des événements sont :

1. Mobilité durable :

- Promotion de la mobilité douce (vélo, transports en commun) et installation de parkings vélos à Marche et Mons.
- Encourager la venue des participants en transports communs, comme à LLN et Liège.

2. Réduction des déchets :

- Recyclage et réduction systématique des déchets sur tous les sites, avec des politiques robustes à Liège et Marche.
- Signalétique : Utilisation de matériaux recyclés pour la signalétique à Marche.

3. Inclusion et accessibilité :

- Les trois événements ont mis en avant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la diversité des panels et des options de restauration inclusives.

4. Approvisionnement local et durable :

- Marche et Mons ont atteint une utilisation locale à 100 % pour les fournisseurs et les matériaux.
- Proposer des menus végétariens, de saison et locaux réduit fortement l'impact environnemental.

En termes d'inclusion, les organisateurs des Forums veillent à rendre les Forums accessibles aux différents publics. La plupart des objectifs de développement durable en termes d'inclusivité ont été remplis.

Une liste non exhaustive de réflexions à mener durant la préparation de l'événement a été établie :

- Accessibilité de l'évènement à tous : accessibilité au PMR, signalétique ;
- Diversité des panels et intervenants en termes d'origines, de genres et de parcours diversifiés ;
- Communication : langues, non-genré ;
- Alimentation : régimes variés, respectueux des préférences de santé ou personnelles.
- Espaces : espaces calmes, espace pour l'accueil d'enfant si les participants sont parents.

7. Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

L'utilisation des outils digitaux pour optimiser le travail est profondément ancrée dans la philosophie et méthodologie de travail de l'association. Ces pratiques sont également transmises aux partenaires et équipes d'accompagnateurs avec qui Mind & Market collabore tout au long des événements.

Dans la rubrique ci-dessous, l'ASBL décrit les avancées réalisées en 2024 :

- Les développements réalisés sur la plateforme Mind & Market
- L'intégration de l'intelligence artificielle à la page de recherche des projets
- Les outils digitaux utilisés pour la mise en place et le déploiement de la stratégie de communication.

Par ailleurs, l'équipe utilise des outils :

- Collaboratifs, pour travailler dans un espace digital unique, afin d'encourager le partage d'information : Sharepoint, Notion ;
- Les méthodes d'échange directs : Slack, groupes Whatsapp ;
- Intelligence artificielle.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market

- 850 participants inscrits
- 114 projets ont participé au Forum.
- Pitches : 60 projets ont été sélectionnés pour présenter leurs idées dans le but de se challenger et d'obtenir des retours constructifs pour leur développement. Ils ont été classés dans 6 catégories pitches
- Les jurys d'experts étaient composés de 5 – 6 personnes par catégorie, issues des mondes de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, de l'investissement et de l'enseignement, soit 38 experts.
- Speed-meetings : 42 projets ont participé aux speed meetings. Chaque projet faisait 2 ou 3 rencontres. Les speed-meetings étaient répartis entre speed meetings financiers (12 CEO et experts) et speed-meetings CEO/décideurs (23 CEO).
- Boost your sales : 9 startups et 9 experts
- Discovery talk : 4 présentations de 4 experts
- Challenge Zone : 58 projets, 21 partenaires.
- Masteclass OpenHub : 11 porteurs de projet
- Rose des vents : 5 porteurs de projet et 6 experts.
- Test Arena : 12 projets
- Fresque de circularité : 18 projets.

2. Statistiques quant aux porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée

Cette édition inédite du Forum a rassemblé 114 projets, avec une majorité provenant des partenaires de Mind & Market :

- Yncubateur : 19 projets
- We are founders : 10 projets
- Azimut : 2 projets
- CAP Innove : 10 projets

- INEO : 12 projets
- CEI Louvain : 4 projets
- CréaJob : 2 projets
- OpenHub : 2 projets
- WSL : 3 projets
- Step Entreprendre : 1 projet
- Startlab : 11 projets
- Réseau Entreprendre : 1 projet.
- Start it CBC : 2 projets

D'autres projets viennent des partenaires : BEP, Idelux, Click, Charleroi Entreprendre, EKLO. Ces indications ne sont pas exhaustives et dépendent de ce que les porteurs de projet indiquent dans la base de données.

3. Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web et des réseaux sociaux

La communication de Mind & Market est totalement organique. LinkedIn a été un moteur de visibilité pour Mind & Market et ses partenaires, avec 170.000 impressions de 409 publications produites de janvier à mai 2024, période de promotion du Forum de Louvain-la-Neuve. La stratégie d'engagement de la communauté fonctionne, avec près de 30.000 interactions sur la période étudiée.

4. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

La Province du Brabant wallon a été mise en avant durant l'évènement, à travers le placement des visuels fournis par la Province, à travers l'installation d'un espace convivial à destination des participants pour les moments de réseautage.

Réseaux sociaux : chaque post écrit comporte la mention « Avec le soutien de la province du Brabant wallon » accompagné d'un tag du compte de la province lorsqu'il est disponible.

Site web : présence permanente.

Sur l'affiche (ainsi que sur tous les visuels imprimés et affichés le jour de l'évènement) et sur le programme.

Visuels placés dans les différentes salles de l'Aula Magna, dans les activités de Pitch, Speed Meetings et Boost your sales.

Rapport coût du service/qualité :

L'a.s.b.l. Mind & Market a pour objectif de soutenir des projets entrepreneuriaux innovants, issus de l'ensemble du tissu économique et académique, et de fédérer des synergies entre les différents acteurs, notamment par l'organisation du Forum Mind & Market et via la gestion de la plateforme web de la communauté Mind & Market, dans l'objectif de connecter l'innovation et le marché. L'innovation s'entend ici au sens large (innovation de produits, procédés et services) et dans tous les secteurs d'activité (santé, TIC, ingénierie, chimie, agro-alimentaire, marketing, management, développement durable, ...).

La participation au Forum permet aux porteurs de projets de rencontrer un réseau d'entrepreneurs, experts, coaches, entreprises et organismes de soutien, dont les compétences, l'expérience et la connaissance du marché sont autant de catalyseurs à la concrétisation de leurs idées, d'accélérateurs de développement de leur projet, et de soutien dans les premières étapes de lancement d'une startup. Au fil des éditions, l'association a démontré gérer et coordonner la croissance du Forum Mind & Market en Brabant wallon, en incluant notamment un marché du financement pour les startups, ainsi qu'approfondir la digitalisation de la plateforme web et amplifier sa communication, notamment sur les réseaux sociaux.

Liquidation des subventions :

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2024 a été octroyée en date du 14 mars 2024, avec une avance de 80% (64.000,00 euros) liquidée également en date du 14 mars 2024, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2025 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2025 a été octroyée en date du 13 mars 2025, avec une avance de 80% (64.000,00 euros) liquidée en date du 18 mars 2025, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2026 au plus tard.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L., pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Mind & Market

Annexe 25

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Pro Velo

Bases légales :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Code des sociétés et des associations ;
- Statuts de l'asbl Pro Velo.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 30 mars 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu avec la Province du Brabant wallon ;
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 11 juillet 2025.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

I. Indicateurs qualitatifs

1. Opération « Réseau des Ecoliers à Vélo » (projet REVe) dans les écoles d'enseignement du degré fondamental : bilan succinct de l'opération et des formations sur base des évaluations reçues de la part des professeurs responsables des classes ayant participé à la formation ;
2. Opération « Go vélo » pour les adultes dans les entreprises privées, publiques et / ou administration(s) communale(s) : compte rendu succinct de chaque activité ;
3. Actions « Déclic mobilité » dans les écoles de l'enseignement du degré secondaire : compte rendu succinct de chaque activité ;
4. Gestion du « Point Vélo » :
 - Description des services proposés au « Point Vélo » ;
 - Plage horaire d'accessibilité pour les visiteurs ;
 - Visibilité provinciale du « Point Vélo » à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

II. Indicateurs quantitatifs

1. Opération du Réseau des Ecoliers à Vélo (projet REVe) :
 - Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et de la classe ;

- Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
 - Dates auxquelles les formations ont été dispensées.
2. Opération « Go vélo » dans les entreprises privées, publiques et/ou administration(s) communale(s) :
- Nombre d'actions organisées ;
 - Nombre de personnes inscrites ;
 - Dates et lieux auxquelles les actions ont été dispensées.
3. Actions « Déclic mobilité » dans les écoles de l'enseignement du degré secondaire :
- Nombre d'actions organisées ;
 - Nombre de personnes inscrites ;
 - Dates et lieux auxquelles les actions ont été réalisées.
4. Gestion du « Point Vélo » :
- Nombre de visiteurs ;
 - Nombre de réparations techniques effectuées au Point Vélo ;
 - Nombre de places de stationnement vélo gérées.
5. Mise à disposition de matériel :
- Nombre de mises à disposition par type de matériel.

III. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- 1) Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- 2) Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- 3) Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- 4) Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- 5) Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- 6) Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- 7) Evolution du ratio de rentabilité.

IV. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- 1) Rapport d'activités ;
- 2) Compte de résultats et bilan.

Rapport d'évaluation :

1. Opération du Réseau des Ecoliers à Vélo (projet REVe)

Il s'agit de formations destinées aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année de l'enseignement primaire tous réseaux confondus.

Les formations consistent en des animations dispensées à raison de 3 journées par classe afin d'éduquer les enfants de 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires à la mobilité à vélo et à la sécurité routière dans les écoles du Brabant wallon.

Ces trois journées de formation se déroulent comme suit :

- **Journée n°1** : la première journée de formation est consacrée à la mise en selle et au développement des compétences de l'enfant à vélo ;

- **Journée n°2** : la deuxième journée est axée sur les roues libres, elle a pour objectifs de perfectionner les bons comportements des élèves sur la route et de leur faire découvrir le réseau points-nœuds ;
- **Journée n°3** : la troisième et dernière journée de la formation a pour objectif de construire pour les élèves participants le meilleur itinéraire en termes de sécurité et d'efficacité afin de les inciter à **RE**joindre leur école à **Velo**, d'où l'abréviation du projet « construire son **REVe** ».

Le programme **REVe** vise donc à promouvoir l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école mais aussi arriver, au fil du temps, à construire un réseau regroupant tous les itinéraires « Vélos Futés » vers l'école. Les points noirs sont également analysés lors de cette formation. L'objectif est de voir comment les améliorer ou les contourner. Ainsi, les élèves acquièrent les bons réflexes pour conduire leur vélo non seulement en construisant leur propre itinéraire pour se rendre à l'école mais également en l'expérimentant.

Afin de créer des itinéraires cyclables les plus adaptés à la réalité de chaque école et de chaque commune, Pro vélo travaille sur carte avec les élèves pour identifier les zones d'habitation principales des élèves. Sur base de ces données, chaque classe identifie une zone à relier. Avec l'aide de la carte des points-nœuds, plusieurs itinéraires sont testés. Un déplacement en groupe à vélo permet de déterminer ensuite le meilleur trajet à emprunter sur base de 4 critères que sont la sécurité, la rapidité, le confort et le calme.

En 2024, 63 journées de formation ont été planifiées dans 21 classes de 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires, dans 10 établissements différents répartis sur 7 communes du territoire du Brabant wallon. Au total, 454 élèves ont pris part à cette formation tous réseaux confondus.

2. Opération « Go Vélo » dans les entreprises privées, publiques et/ou dans les administrations communales

En 2024, Pro Velo a dispensé en 7 sites différents des programmes de promotion du vélo au sein des entreprises et communes du Brabant wallon auxquels 82 personnes se sont inscrites. Ces 7 entités ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit pendant un mois au cours duquel les participants ont été formés, accompagnés et équipés d'un bon vélo pour tester la mobilité active sur leurs trajets domicile-travail. Les retours sont très positifs et bon nombre de participants ont été séduits par la mobilité active : un nombre important de participants compte intégrer ou ont intégré l'utilisation du vélo dans la vie quotidienne.

Les formations ont été dispensées aux lieux et périodes suivants, le nombre de personnes inscrites est également précisé :

1. De Smet Engineers & Contractors (Mont-Saint-Guibert) du 22/02/2024 au 21/03/2024 avec 12 participants ;
2. Ville de Wavre du 28/03/2024 au 25/04/2024 avec 11 participants ;
3. Zoetis (Ottignies -LLN) du 30/04/2024 au 28/05/2024 avec 13 participants ;
4. Commune de Braine-l'Alleud du 4/06/2024 au 2/07/2024 avec 8 participants ;
5. Chirec de Braine-l'Alleud du 20/08/2024 au 17/09/2024 avec 12 participants ;
6. Clinique Saint-Pierre d'Ottignies du 24/09/2024 au 22/10/2024 avec 14 participants ;
7. Aerospacelab à Louvain-la-Neuve du 29/10/2024 au 26/11/2024 avec 12 participants.

Les retours sont positifs et encourageants puisque 92 % des testeurs envisagent d'adopter la mobilité active plusieurs fois par semaine voire quotidiennement et se rendre au travail à vélo.

Actions « Déclic mobilité » dans les écoles de l'enseignement secondaire

L'année 2024 a vu deux actions Déclic mobilité prendre place dans les écoles secondaires du réseau d'enseignement provincial. Ce projet vise toujours à accompagner les écoles vers davantage de mobilité à vélo et s'articule autour d'une journée qui allie sensibilisation et formation avec un côté festif et un côté pratique.

Le 17 mai 2024 à l'IPES de Tubize s'est tenue une journée Déclic Mobilité. Après avoir reçu un petit déjeuner, les élèves de première année ont débuté la formation par des notions théoriques axées sur le code de la route et sur les différentes manœuvres. L'état des vélos des participants a été vérifié et les réglages nécessaires ont été effectués, 37 élèves ont participé à cette journée.

La deuxième partie de la formation a permis à six groupes d'élèves de s'initier au déplacement à vélo dans le trafic en groupe. Un autre groupe composé de débutants est resté dans l'enceinte de l'école pour s'initier à la sécurité routière. Différents groupes ont été constitués en fonction du niveau des élèves dans leur aptitude à utiliser le vélo. Le temps de midi était orienté sur l'aspect ludique du vélo. Ensuite, les élèves avec le soutien de personnes de la Ville de Tubize et de la zone de police locale ont effectué une parade en étant escortés par ces derniers.

En date du 6 septembre 2024, l'ITP de Court-Saint-Etienne a aussi pris part à ce projet en proposant un programme analogue à celui de l'IPES de Tubize. A l'ITP de Court-Saint-Etienne, 39 élèves ont participé à cette journée. Le même concept que celui de la journée d'animation à l'IPES Tubize a été repris au niveau du programme pour l'accueil et les aspects théoriques en matinée. Vu le petit nombre de participants et la difficulté à avoir des encadrants formés en début de rentrée scolaire, il n'y a pas eu de répartition en groupes ni de parade à l'extérieur mais uniquement des ateliers et des jeux organisés dans l'enceinte même de l'école l'après-midi.

3. Gestion du « Point Vélo »

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. A la suite des travaux à la gare d'Ottignies, le Point Vélo a dû déménager à Louvain-la-Neuve.

Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- 160 locations de vélos ont été organisées en 2024 ainsi que locations d'accessoires pour du court ou du long terme ;
- 17 formations en mécanique destinées au grand public ont été organisées en 2024 avec un total de 61 participants ainsi que 6 formations semi-professionnelles pour des associations locales ont été dispensées notamment dans des Repair Café, des locaux du Gracq... ;
- 5 formations dénommées « Ma Ville à vélo » (dans la circulation) et 6 formations appelées « Je me lance » relatives à l'apprentissage du vélo ont été organisées en 2024 ;
- Biblicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- Gestion et entretien de places de parking vélos gratuits (218 places), 85 places de parking sécurisées autour de la gare et gestion de boxes (117 boxes) ;
- Les gravures ont été abandonnées au profit du système MyBike dont Pro Vélo fait la promotion auprès des visiteurs ;
- Gestion de l'observatoire du vélo à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- Informations et conseils sur les itinéraires, les différents vélos disponibles, la prévention contre le vol, les bonnes pratiques, etc.

Le point vélo joue son rôle de plate-forme de résonance et est une vitrine incontournable du déplacement à vélo dans la Province. Le point vélo a accueilli 6.744 visiteurs en 2024 (contre 5.469 en 2023) et 1.374 petites réparations y ont été effectuées par l'atelier en 2024 (contre 1.206 en 2023).

La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo. En termes de communication, Pro vélo continue à échanger avec la communauté cycliste du Brabant wallon via des posts sur les réseaux sociaux :

- 3338 personnes sont abonnées à la newsletter ;
- 2709 utilisateurs ont « liké » les publications Facebook.

5. Mise à disposition de matériel

Le projet Go Velo a pour but de permettre aux participants au projet de tester gratuitement, pendant 4 semaines, un vélo adapté à leurs besoins spécifiques (vélos électriques, cargos, pliants, trottinettes) avec en plus, s'ils le souhaitent, un accompagnement personnalisé.

En 2024, 82 personnes ont bénéficié d'un vélo mis gratuitement à leur disposition pendant une période de 4 semaines dans le cadre du projet Go Velo.

Les différents types de vélos utilisés par ces 82 candidats en 2024 se répartissent comme suit :

- Vélos à assistance électrique : 39 sorties ;
- VTT électriques : 18 sorties ;
- Vélos pliants : 10 sorties ;
- Vélos longtail : 15 sorties.

Rapport coût du service/qualité :

Les actions reprises à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo démontrent que l'A.S.B.L. Pro Vélo réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

L'A.S.B.L. Pro Vélo développe en partenariat avec la Province de nombreuses actions afin d'accompagner, sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école. Pro Vélo est une A.S.B.L. connue et reconnue unanimement pour ses compétences au niveau du Brabant wallon, à Bruxelles et dans les autres provinces wallonnes. Elle dispose de personnel avec des compétences techniques lui permettant de donner des formations de qualité tant aux cyclistes qu'aux écoliers.

Chaque année, Pro Vélo dispense par le biais d'animateurs expérimentés des modules de formation à vélo et à la sécurité routière à des classes dans des écoles primaires du Brabant wallon tous réseaux confondus. Ces formations ont été étendues aux écoles de l'enseignement secondaire provincial avec la mise en place des journées « Déclic-mobilité ». Cette A.S.B.L. propose également des animations axées sur la sécurité et visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif aux adultes. Elle assure la promotion de notre réseau point nœuds provincial et propose des ateliers mobiles de réparation et un atelier proche de la gare d'Ottignies-LLN avec des parkings vélo et un point vélo d'informations.

Pro Vélo offre de nombreux services qui s'étoffent et se diversifient. L'action « Go Velo » proposée aux employés des entreprises et des administrations communales du Brabant wallon est venue étoffer les possibilités des testings vélos pour les adultes. Ceux-ci répondent parfaitement aux besoins croissants en mobilité douce sur le territoire provincial et au-delà ainsi qu'à la promotion du réseau points-nœuds développé par le Brabant wallon. La qualité par rapport au coût des services est excellente comme le démontrent les indicateurs d'exécution présentés ci-avant.

Liquidation des subventions :

L'enveloppe budgétaire de 117.000 euros prévue sur les crédits de l'article 42201/640100/100205 « Subsidies obligatoires ASBL entreprises Pro Vélo (mobilité) - Contrat de gestion » du budget 2024 (service ordinaire) a été liquidée dans sa totalité au profit de l'ASBL qui a transmis les justificatifs requis dans les délais tels que repris dans l'arrêté d'octroi en 2024.

L'enveloppe de 15.000,00 euros octroyée sur les crédits du budget extraordinaire 2023 de la Province pour couvrir la période 2023-2025 pour l'achat de matériel dans le cadre de l'action visant à favoriser le transfert modal pour les trajets domicile-travail a été utilisée entièrement et justifiée pour le reliquat en 2024 pour contribuer à renouveler et améliorer la flotte de vélos afin de proposer du matériel de qualité aux participants.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec Pro Velo ASBL pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Pro Velo

Annexe 26

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

Bases légales :

- L'article L2223-15 du CDLD.
- Le Code des sociétés et des associations.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 26 janvier 2023.
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 26 mai 2025 par le Directeur de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv).

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif du programme INNOV2GO ;
- Rapport qualitatif de l'YNCUBATOR ;
- Rapport qualitatif de l'implication du CEILv dans l'organisation et la conduite des Trophées Incidences ;
- Rapport qualitatif des mesures prises en matière de digitalisation ;
- Rapport qualitatif des mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés ;
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés ;
- Nombre d'animations économiques organisées ;
- Statistiques quantitatives de l'YNCUBATOR ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation, ...) ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;

- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités ;
- Compte de résultats et bilan.

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif de la création d'emplois et/ou la croissance de l'entreprise

Les formations de 2024 ont accueilli trois profils principaux de participants : des entrepreneurs en phase de démarrage cherchant à créer de la croissance, et des entrepreneurs en devenir cherchant à lancer leur activité ou encore des entrepreneurs déjà lancés qui souhaitent se tenir à jour des dernières tendances numériques.

- Entrepreneurs en phase de démarrage :

Ces participants sont majoritairement des entrepreneurs individuels. Le recrutement n'est pas une priorité pour eux, leur objectif principal étant de rentabiliser leur activité. Ils font appel à des consultants ou à des agences externes en cas de besoin. Les formations Innov2Go leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences, de se tenir informés des dernières tendances numériques, d'améliorer leur productivité et performance, et de maîtriser de nouveaux outils pour développer leur activité. Certains sollicitent également un suivi continu de la part des experts intervenants.

- Entrepreneurs en devenir :

Certains de ces participants sont des étudiants incubés ou issus de couveuses d'entreprises. Ils bénéficient généralement d'un soutien financier de ces structures d'accompagnement, ce qui leur permet d'accélérer leur phase de démarrage. En participant aux formations Innov2Go, ils cherchent à tester leur innovation, à valider son potentiel, et à pivoter dans leur stratégie si nécessaire. La création d'emplois n'est pas encore envisagée à ce stade.

- Entrepreneurs lancés :

Au vu de l'évolution rapide des outils numériques, de l'intégration de l'IA, ces entrepreneurs ressentent le besoin de se former et de maîtriser ces nouveaux outils afin de gagner en performance, déléguer certaines tâches grâce à l'automatisation et de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier. Ces entrepreneurs ont potentiellement déjà une équipe, leur objectif est de gagner en efficience.

Conclusion

Les entrepreneurs participant à la formation Innov2Go visent à développer de nouvelles compétences pour accélérer la phase de démarrage ou de croissance de leur entreprise. La création d'emplois est souvent un signe de croissance, mais elle ne peut intervenir qu'une fois l'entreprise rentable. En intégrant les enseignements des formations Innov2Go dans leurs stratégies marketing, commerciales et opérationnelles, ces entrepreneurs peuvent accélérer leur croissance et, par conséquent, envisager plus rapidement le recrutement.

1.2. Rapport qualitatif du programme INNOV2GO

Subside et coordination :

Pour l'année 2024, le programme Innov2Go a bénéficié d'un subside de 65.000 euros, permettant de renforcer son impact auprès des porteurs de projets et jeunes startups. La coordination du projet est assurée par 0.5 équivalent ETP depuis juin 2023.

Présentation du programme :

Innov2Go est un programme de formations pratiques dédié aux porteurs de projets avancés et aux jeunes startups. Contrairement à un cursus strictement théorique, Innov2Go se distingue par son approche pragmatique, centrée sur la mise en œuvre concrète des projets et leur confrontation aux réalités du marché, grâce à l'utilisation d'outils numériques adaptés.

Objectifs clés :

- Accompagner les entrepreneurs dans le développement de leurs compétences numériques et leur capacité à adapter leur projet aux besoins changeants du marché.
- Encourager la mise en pratique immédiate des apprentissages, afin que chaque participant reparte avec des résultats concrets et actionnables pour son projet.
- Offrir un suivi personnalisé dans un format à taille humaine (5 à 12 participants par session), garantissant une interaction riche avec les experts.

Contenu des formations :

Les thématiques abordées sont conçues pour être en phase avec les dernières tendances du marché, tout en répondant aux besoins réels des entrepreneurs :

- Méthode lean et tests de projets via le web ;
- Marketing digital, SEO et création de contenu numérique ;
- Automatisation et outils no-code ;
- Branding et communication digitale ;
- Intégration de l'intelligence artificielle dans les processus entrepreneuriaux.

Approche et résultats :

Innov2Go repose sur des ateliers intensifs, où chaque participant applique directement les concepts appris à son projet entrepreneurial. Ces ateliers se veulent pratiques et collaboratifs, avec pour objectif d'offrir aux entrepreneurs les outils et les compétences nécessaires pour :

- Structurer leur projet de manière pérenne ;
- Tester et ajuster rapidement leurs idées en fonction des retours du marché ;
- Développer une autonomie dans l'utilisation des outils numériques.

Une fois la formation terminée, les participants poursuivent le développement de leur projet à leur rythme, armés d'un plan d'action clair et des compétences acquises.

Impact et valeur ajoutée :

- Innov2Go contribue activement à la création d'un écosystème entrepreneurial dynamique, en outillant les porteurs de projets avec des compétences numériques adaptées aux réalités actuelles ;
- Le programme favorise des échanges qualitatifs et un accompagnement sur-mesure, grâce à un **format réduit et intensif**.

Thématiques abordées en 2024 : un programme enrichissant et diversifié :

En 2024, l'association a organisé 6 formations.

24 – 25 janvier 2024 : "Booster votre productivité et votre communication grâce à l'IA générative."

Expert : société Impact360

Pour l'organisation de ce workshop, le CEILv a collaboré avec The POD (The Place of Digital), le hub créatif du Brabant Wallon. L'association a reçu beaucoup de demandes et a donc organisé 2 sessions. Durant cette formation, les participants ont pu :

- Découvrir plein d'astuces sur ChatGPT ;
- Apprendre à utiliser l'IA dans des processus automatisés pour gagner un temps précieux ;
- Booster votre présence en ligne avec des articles SEO, des idées de posts et des vidéos captivantes ;
- Découvrir comment dompter les différents modes de l'IA (salles de réunion, mode avancé, mode expert, etc.) pour des résultats uniques et personnalisés à l'entreprise.

7 porteurs de projets se sont inscrits à cette formation et 11 à la session précédente.

Retour d'un participant :

"Formation très pragmatique en petit comité avec des formateurs très pédagogues. Des devoirs préparatoires auraient été utiles pour gagner du temps (installation de ChatGPT, choix de thématiques personnelles, etc.)."

22-23 février 2024 : "Crée ton app en 2 jours sans coder".

Expert : société Nocode Studio

L'objectif est d'aider les participants à développer une application complètement fonctionnelle en seulement deux jours. Cette formation offre une expérience riche en les aidant à concrétiser leur concept de façon rapide, en limitant un maximum les coûts de la création d'une application. Cette formation est idéale pour ceux qui souhaitent tester leur projet et ceux qui cherchent à automatiser leur business interne.

7 porteurs de projets se sont inscrits à cette formation.

Retour d'un participant :

"Formation bien structurée et très instructive. Pierre maîtrise parfaitement son domaine. Quelques jours de pratique supplémentaire seront nécessaires pour exploiter pleinement les enseignements."

29 mai : Maîtrise l'IA Générative ChatGPT Plus en seulement 1 jour !

Expert : société Impact360

ChatGPT Plus offre des performances améliorées, une compréhension plus profonde du contexte et une plus grande flexibilité dans la génération de contenu. Cette formation avait pour but d'apprendre à créer du contenu exclusif grâce à l'IA Générative de Chat GPT+ : apprendre à automatiser des tâches, utiliser les fonctionnalités de ChatGPT Plus selon son secteur d'activité, personnaliser son expérience, créer des GPTs sur mesure pour booster son activité professionnelle ou encore apprendre à interagir de manière plus naturelle et fluide avec l'outil.

01/10/2024 : Initiation à l'IA générative Participants : 16 porteurs de projets

Expert : société Troople

Cette session de 2 heures a offert une introduction complète à l'IA, en explorant :

- Ses avantages et ses limites dans un contexte entrepreneurial.
- Les applications spécifiques aux startups et PME.

4-5 novembre : "2 jours pour booster ton site web avec l'IA"

Expert : société Poush

Cette formation avait pour objectif d'aider les entrepreneurs à maîtriser les techniques clés pour dominer Google avec un référencement naturel optimisé. Elle est destinée aux porteurs de projet qui ont des difficultés à attirer des visiteurs sur leur site, de trouver de nouveaux clients et de prospecter. En 2 jours, ils apprennent les bases du SEO (backlinks, guest blogging, génération de leads, rédaction de contenus optimisés, automatisation des tâches SEO, recherche de mots-clés, etc.). Résultat : Chaque participant repart avec un plan d'action concret pour améliorer la visibilité de son site web. 7 porteurs de projets ont participé à cette formation.

25 – 26 novembre : 2 jours pour créer 3 mois de contenu grâce à l'IA générative !

Expert : Elyxire

9 porteurs de projets se sont inscrits à cette formation. Cette formation avait pour objectif en deux jours d'apprendre :

- 20 méthodes gratuites pour maximiser sa visibilité en ligne ;
- Créer un calendrier éditorial pour les 3 prochains mois, avec des thématiques percutantes ;
- Travailler sur son offre pour la rendre irrésistible aux yeux de ses clients ;
- Oser se démarquer et se mettre en avant dans sa communication ;
- Identifier ce qui nous rend unique sur le marché ;
- Oser réaliser sa première vidéo et son premier webinaire.

Les participants ont trouvé cette formation très intensive. L'experte les a fait sortir de leur zone de confort via beaucoup d'exercices pratiques comme réaliser une vidéo présentant leur projet, participer à un webinaire durant lequel chaque participant a dû se présenter et expliquer son projet. De nombreux outils de communication ont également été partagés. Ils ont pris de l'avance sur leur communication en réalisant leur calendrier éditorial et ont pu approfondir cela par la suite de leur côté.

Compléments au programme

Une plateforme vidéo de formation, lancée fin 2020, offre un accès gratuit aux participants pour approfondir les thématiques abordées. Ce support s'inscrit dans la continuité des efforts d'Innov2Go depuis 2017 pour consolider son offre et répondre aux besoins de sa communauté.

1.3. Rapport qualitatif de l'Yncubator

En 2024, ce sont 64 porteurs de projets qui ont déposé leur candidature. Soit une diminution de 10% par rapport à 2023.

Par rapport à tous ces nouveaux projets déposés, seulement 45% (identique à 2023) ont été sélectionnés pour être accompagnés. L'association est liée aux financements européens qui imposent des KPI très stricts et des objectifs en termes de réalisation de livrables diagnostic et suivi élevés. Ce profil spécifique de porteur de projet « étudiant-entrepreneur » ayant de nombreuses autres casquettes n'est pas facile à accompagner. Il n'est jamais garanti qu'ils resteront les 2 ans d'accompagnement offert pour mener à bien le projet. Le CEILv se veut plus sélectif à la base même s'il reste toujours une part d'inconnu. C'est dommage car ce serait bien de donner la chance à un maximum d'étudiants même les plus fragiles ou indécis. En 2024 l'association a enregistré 8 nouvelles créations d'entreprise. Elle continue d'accompagner en parallèle sur l'année une moyenne de 45 projets.

Start'Y Day :

Comme chaque année, le CEILv met en place un moment spécifique pour les deux rentrées (octobre/février) des nouveaux incubés. Mais depuis 2024, l'association a décidé d'étendre cette journée à un court week-end du vendredi après-midi au samedi soir. Ce moment unique permet aux incubés de faire connaissance, de développer le sentiment d'appartenance à une communauté et d'acquérir de nouvelles compétences.

Suite à un feedback précieux d'un incubé qui avait eu l'opportunité d'aller passer 10 jours au Québec dans un incubateur étudiants avec des jeunes de plusieurs pays francophones, le CEILv a tenté une nouvelle formule qu'il avait vécue là-bas.

Celle-ci proposait de passer davantage de moments entre jeunes pour mieux comprendre comment ils fonctionnent personnellement et en groupe pour développer les collaborations et renforcer le lien de communauté.

Le programme qui a été proposé était composé de :

- Un atelier de « découverte de qui je suis et comment je fonctionne avec les autres ». (Ennéagramme/Insight) ;
- Une soirée orientée détente avec une prestation d'un mentaliste qui a suscité les questionnements entre jeunes et a montré certains rapprochements avec l'entrepreneuriat ;
- Un teambuilding sportif donné par un ancien projet de l'incubateur suivi d'un moment d'introspection et parallélismes entre le sport et l'entrepreneuriat ;
- Des témoignages d'alumni ;
- Quelques infos administratives nécessaires sur l'incubateur.

Cette nouvelle expérience de rentrée sur un week-end a été très appréciée par les jeunes et les liens semblent en effet plus présents.

Événements de visibilité :

En septembre, l'association a, à nouveau, proposé à ses porteurs de projet de se mettre sous les projecteurs via la « Foire aux projets » au CEI fin septembre qui permettait de vendre leurs produits/services et de se faire challenger par la communauté.

Celle-ci a été renommée « Portes ouvertes CEI Louvain » car l'équipe a trouvé intéressant d'ouvrir ce moment à quelques projets du CEI Louvain qui souhaitaient profiter de cette opportunité. De belles rencontres et des feedback intéressants sont ressortis de cet événement.

C'est en novembre que l'association a lancé un nouvel événement sur la « Découverte de l'entrepreneuriat » destiné aux étudiants et jeunes diplômés, à la Louvain House.

Cet événement a été une formidable opportunité pour les étudiants intéressés par l'entrepreneuriat, ayant déjà une idée de projet ou simplement curieux de découvrir cet univers. Ils ont pu faire leurs premiers pas dans l'entrepreneuriat à travers des ateliers pratiques, des rencontres inspirantes avec des coachs expérimentés, et bénéficier d'un accompagnement concret pour développer leurs idées. Plusieurs alumni, incubés et coachs étaient présents pour les challenger et répondre à leurs éventuelles inquiétudes. Ces deux événements ont permis de donner de la visibilité à l'incubateur via les témoignages des porteurs de projet incubés, alumni et le staff. Ce fut aussi de belles manières d'attirer de nouveaux jeunes qui hésitent encore à se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Collaboration inter-incubateurs :

Les incubateurs-étudiants de Bruxelles et Liège continuent à collaborer sur des thématiques annuelles rassemblant un maximum de projets dans un secteur décidé d'un commun accord.

En 2024 ce sont les thématiques de l'IT et de la vente B2B qui ont été proposées lors de ces rencontres. Plus de 70 incubés concernés par ces sujets venant des 7 incubateurs-étudiants wallons et bruxellois

ont répondu chaque fois à l'appel. Ils étaient entourés de plusieurs entrepreneurs confirmés (parfois alumni) qui ont partagé leurs expériences, leurs carnets d'adresses et qui ont challengé la faisabilité et viabilité de leurs projets. Ce furent de belles rencontres à tous points de vue.

Les programmes étaient :

17/04/24 « Tech connect » :

Conférence -> Sécurité des données, *Cresco*

Atelier -> Ce que peut faire l'IA dans un core business IT, *Elyxire*

-> L'informatique industrielle, la transition vers Industrie 4.0 : solutions, avantages, pratiques, *Placs*

Atelier -> La sous-traitance en IT, comment rédiger son cahier des charges, *Deuse*

-> No code site web, des outils concrets pour progresser en autonomie, *Line Out*

Conférence -> Réduire l'empreinte carbone de son site, *MediaKod*

07/11/24 (B2B Funel gagnant)

Prospecter et faire de LinkedIn son cheval de Troie, *Give Actions* et *Wenap*

Transformer des leads en clients, *We green* et *Ebloom*.

Convaincre et instaurer une relation durable, *Elocos* et *Fika*

Capter les retours pour s'améliorer et fidéliser ses clients, *Surveco* et *Le petit namurois*.

Partages de trucs et astuces utiles et nécessaires pour faire de chaque networking un moment gagnant !, *The Maul*

1.4. Rapport qualitatif sur l'implication du CEI Lv dans l'organisation et la conduite des Trophées Incidences

L'asbl CEI Lv a apporté son concours via l'implication pour :

- La participation au groupe de travail à la manœuvre pour l'organisation des Trophées et le renforcement de la collaboration entre ses parties prenantes
- Le recrutement de candidatures
- La promotion de l'événement sur les réseaux sociaux et la contribution à sa notoriété
- La constitution de jurys très qualifiés
- L'organisation de la soirée de proclamation des résultats

1.5. Rapport qualitatif sur les mesures prises en matière de digitalisation

Les formations Innov2go permettent aux entrepreneurs de découvrir et tester de multiples outils digitaux tels que :

- Guide pour la création d'une première version d'une application fonctionnelle ;
- Plusieurs outils d'intelligence artificielle Générative : Chat GPT (+), Google Bard, Opentools.ai ;
- Outils de communication, de création et planification de contenu.

Chaque expert partage ses ressources selon les besoins des entrepreneurs afin de gagner en performance, en productivité et en créativité.

L'équipe Innov2go utilise également plusieurs outils afin de mener à bien les formations Innov2go :

- Odoo : notre nouvelle plateforme web où résident toutes nos formations et également pour le suivi des inscriptions ;
- Notion : pour le suivi des inscriptions, la préparation d'un plan de communication, la création de contenus promotionnels ;
- Canva : pour la réalisation de visuels ;
- Tally : pour l'enquête de satisfaction ;

- Podia : pour l'hébergement de la formation digitale en ligne que l'association met à disposition gratuitement aux participants Innov2go ;
- LinkedIn et Brevo : pour la communication en ligne et l'envoi des newsletters.

Le programme des workshops de l'Yncubator comporte également des sessions axées sur la digitalisation au service de la création d'entreprises :

- Comment et de quelle façon utiliser le marketing digital pour mon projet ? ;
- Prototypage en pratique ;
- Du Point A au Point Z : Comprendre et Améliorer le Parcours Client".

Des rendez-vous « à la demande » sont également organisés avec des experts du secteur numérique : B12 Consulting, Tradeshift, etc.

1.6. Rapport qualitatif des mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

Les thématiques environnementale et sociétale se retrouvent au cœur de la majorité des projets, en particulier ceux portés par des jeunes entrepreneur.es, et ceux-ci sont chaque année bien représentés parmi les lauréats des bourses de la Fondation pour les Générations futures.

Les thématiques du développement durable, de la lutte contre le changement climatique et des enjeux sociaux font aussi l'objet de workshops pour les ancrer au maximum dans les projets accompagnés. On retrouve, en outre, parmi les coachs entrepreneurs de l'incubateur étudiants des entrepreneurs professionnellement actifs et engagés dans les secteurs liés à la durabilité.

Enfin, outre le travail mené pour chaque projet sur le pilier « Gestion durable des ressources » du diagnostic, un conseiller suit en 2024 la formation ESG pour renforcer ce volet transversalement dans les 8 piliers du diagnostic.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés

Innov2Go : 54

Yncubator : 64 porteurs de projets / 45 projets accompagnés en parallèle

2.2. Nombre d'entreprises existantes accompagnées

Innov2Go : 31

Yncubator : sur les 45 projets accompagnés en 2024, 8 ont créé leur entreprise en cours d'accompagnement

2.3. Nombre de nouveaux entrepreneurs formés

Innov2Go : 23

Yncubator : tous les participants au programme doivent suivre un nombre minimum de workshops suivant la charte d'engagement signée à leur entrée dans l'incubateur.

2.4. Nombre d'animations économiques organisées

Innov2Go : 6 sessions réparties sur 10 jours

Yncubator : 4 événements de sensibilisation et de réseautage, 11 workshops en présentiel et 9 workshops en visio

2.5. Statistiques quantitatives de l'Yncubator

- Diminution de 10% du nombre de candidatures

- 45% seulement de projets retenus car besoin d'être plus sélectif
- 8 nouvelles entreprises créées en 2024
- Events :
 - 2 Start'y Day : Kick'off meeting sur des thématiques liées à l'impact, l'humain et au BMC
 - Teambuilding de la communauté des incubés

2.6. Statistiques quantitatives de l'événement Trophées Incidences

- 21 dossiers de candidature reçus
- 13 finalistes
- +/- 60 personnes ont assisté à la cérémonie
- 7 lauréats ont été primés à l'issue de cette cérémonie, un par catégorie, un désigné par un jury d'étudiants et le dernier désigné par le public
- 3.178 votes reçus pour le prix du public
- 3 finalistes accompagnés par le CEI (voir liste des finalistes 2024 ci-dessous)

2.7. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

Site web *Innov2go.ceilln.com*, site web *ceilln.be*, plateforme digitale Podia, campagnes d'emailing, posts promotionnels sur LinkedIn, newsletter, rollups au sein du CEI et de l'événement « Mind & Market » de Louvain-la-Neuve, totem entrée du CEI.

Rapport coût du service/qualité :

Reconnu par Wallonie Entreprendre comme Centre d'entreprises et d'innovation, le CEI Louvain est l'incubateur et la base de lancement pour les startups et les PME innovantes de l'écosystème de Louvain-la-Neuve ; en partenariat avec l'UCLouvain et son Parc Scientifique, elle porte son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

L'association intervient dans la construction des projets d'entreprises et soutient les entreprises créées pendant les premières années de leur développement. Celle-ci offre également une gamme complète de services d'accompagnement (coachings et formations) et de support pour la création et le développement de projets innovants. A noter que l'axe « santé / bien être » est devenu prépondérant pour le CEILv dans le cadre des nouveaux pôles de compétences repartis entre les provinces, et fait l'objet d'une attention particulière à l'échelle du centre mais également du programme INNOV2GO, dont l'ambition est de prendre en charge une partie importante des formations liées au programme « New Ways of Caring ».

En proposant ses services d'accompagnement et de support pour la création et le développement de projets innovants, l'association favorise et met en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation en Brabant wallon, en basant essentiellement son accompagnement sur le digital et sa capacité d'évolution très rapide.

Outre l'octroi d'une subvention annuelle, la collaboration entre la Province et l'association peut se faire sous forme d'implication de l'association dans les actions provinciales de promotion économique, notamment au sein des réunions de la Task Force Economie et en prenant part à l'opérationnalisation de la stratégie de développement économique « BW2030 », et en particulier de l'axe stratégique « Terre du Numérique, Terre de licornes, Terres de réseaux ».

Liquidation des subventions :

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2024 a été octroyée en date du 07 mars 2024 et liquidée en date du 25 juin 2025.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2025 a été octroyée en date du 13 février 2025, avec une avance de 80% (64.000,00 euros) également liquidée en date du 13 février 2025, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2026 au plus tard.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

Annexe 27

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2021-2023 (et 2024 par avenant) de l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW)

Bases légales :

- L'article L2223-13 du CDLD.
- Le Code des sociétés et des associations

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 29 avril 2021.
- Résolution du Conseil provincial du 26 septembre 2024 approuvant l'avenant 1 au contrat de gestion 2021-2023 susvisé.
- Résolution du Conseil provincial du 26 juin 2025 relative au contrat de gestion 2025-2027 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 26 juin 2025.
- Note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 4 août 2025 par la Directrice de l'AIS-BW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Besoins sociaux

- Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local (article 7, 1° de l'AGW du 12/12/2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale)

2. Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune en début et en fin d'exercice
- Types de logements
- Modalités de fonctionnement (mandat de gestion / contrat de bail)
- Propriétaires privés / publics
- Tableau statistique des éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale selon l'article 11, § 4 de l'AGW du 12/12/2013
- Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

3. Travaux exécutés

- Nombre de logements concernés par commune - Montant des travaux

4. Locataires et candidats locataires

- Nombre par commune
- Répartition par type de revenus, classe d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge ; sexe/genre
- Répartition des logements du parc locatif entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

- Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
- Répartition des logements attribués au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
- Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS-BW (nombre, sexe, âge, etc.)

5. Médiation propriétaires-bailleurs / accompagnement social

- Nombre de médiations propriétaires-bailleurs menées par l'AIS-BW
- Nombre d'accompagnements établis entre l'AIS-BW et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social
- Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires (par commune)
- Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS-BW au cours de l'exercice
- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Rapport d'évaluation :

1. Besoins sociaux

- Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local

L'article 7, 1° de l'AGW du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logements à finalité sociale a été supprimé. Cet inventaire n'est plus d'application.

2. Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune en début et en fin d'exercice

Commune	Nombre de logements au 01/01/2024	Nombre de logements au 01/01/2025	Pourcentage
1300 – Wavre	24	29	5,74 %
1315 – Incourt	3	3	0,59 %
1320 – Beauvechain	1	1	0,20 %
1325 – Chaumont-Gistoux	12	14	2,77 %
1330 – Rixensart	23	23	4,55 %
1340 – Ottignies-LLN	44	44	8,71 %
1350 - Orp-Jauche	4	4	0,79 %
1357 - Hélécine	6	6	1,19 %
1360 – Perwez	24	27	5,35 %
1367 – Ramillies	3	3	0,59 %
1370 – Jodoigne	37	34	6,73 %
1380 – Lasne	12	11	2,18 %
1390 – Grez-Doiceau	47	47	9,31 %
1400 – Nivelles	32	35	6,93 %
1410 - Waterloo	1	0	0,00 %
1420 – Braine-L'Alleud	21	20	3,96 %
1430 – Rebecq	117	102	20,20 %
1435 – Mont-St-Guibert	1	3	0,59 %
1440 – Braine-Le-Château	1	1	0,20 %
1450 – Chastre	1	1	0,20 %
1470 – Genappe	33	32	6,34 %
1480 – Tubize	52	52	10,30 %
1490 – Court-Saint-Etienne	21	12	2,38 %
1495 – Villers-La-Ville	0	1	0,20 %
TOTAL	520	505	100,00 %

Une réduction de 15 logements en gestion est observée au 01/01/2025 par rapport au 01/01/2024.

Certains logements ont été retirés du circuit locatif dû à leur mauvais état général ou à de mauvaises performances énergétiques. Pour d'autres logements, il s'agit d'une volonté du propriétaire d'obtenir une meilleure rentabilité du loyer de leur bien, les loyers AIS étant de plus en plus bas par rapport au prix du marché.

Pour remédier à cette situation, l'association précise qu'une publicité active sera réalisée, notamment auprès des communes (pour la gestion des logements inoccupés sur leur territoire) et CPAS (afin de nouer de nouveaux partenariats), mais également auprès des propriétaires de biens immobiliers.

- Type de logement

Biens par type au 01/01/2025	Nombre	Pourcentage
Appartement 1 chambre	152	30,10 %
Appartement 2 chambres	103	20,40 %
Appartement 3 chambres	44	8,71 %
Appartement 4 chambres et plus	5	0,99 %
Maison 1 chambre	10	1,98 %
Maison 2 chambres	82	16,24 %
Maison 3 chambres	29	5,74 %
Maison 4 chambres et plus	22	4,36 %
Studio	58	11,49 %
Total	505	100,00 %

- Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)

- Nombre de logements en gestion au 01/01/2025 : 505
- Nombre de nouveaux logements 01/01/2024-01/01/2025 : 27
- Nombre de renouvellements de mandats au terme de 9 ans de gestion 01/01/2024-01/01/2025 : 47
- Nombre de logements perdus 01/01/2024-01/01/2025 : 35
- Nombre de locations en cours au 01/01/2025 : 458
- Nombre de logements en vide locatif au 01/01/2025 : 47
- Taux d'occupation au 01/01/2025 : 90,69 %

- Propriétaires privés/publics

Nombre de propriétaires : 335

Répartition du patrimoine par origine	Données	Pourcentage
Privé	228	45,15 %
Personne morale de droit privé	5	0,99 %
Personne morale de droit public	7	1,39 %
Société privée	27	5,35 %
Commune	1	0,20 %
S.A.	112	22,18 %
S.C.	15	2,97 %
S.P.R.L.	7	1,39 %
A.S.B.L.	82	16,24 %
FLW	21	4,16 %
TOTAL	505	100,00 %

- Tableau statistique des éléments intervenants dans le calcul de la subvention régionale selon l'article 11, §4 de l'AGW du 12/12/2013

Éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale	Données 2023	Données 2024
Nombre de logements en gestion	520	505
Taux de croissance du nombre de logements en gestion	+1,76%	-2,88%
Communes desservies par l'AIS	23*	23*
Contrats de location signés par un ménage de la catégorie 1	276	273
Contrats étudiants	3	4

*Les 27 communes du Brabant wallon sont desservies par l'AIS-BW. Au 01/01/2025, il y a des logements en gestion sur 23 des 27 communes.

- Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

Loyers impayés (dont les retards de paiement excèdent trois mois) :

- Dettes de plus de trois mois des locataires toujours présents au 01/01/2025 : 9.721,40 € - Dettes de plus de trois mois des locataires partis en cours d'exercice : 75.897,24 €

3. Travaux exécutés

- Nombre de logements concernés par commune : 0
- Montant des travaux : 0.00 €

4. Locataires et candidats locataire s

- Nombre par commune

- Nombre de candidats locataires : 10.939
- Nombre de candidats actifs au 01/01/2024 : 884
- Nombre de candidats actifs au 01/01/2025 : 981
- Locataires hébergés au 01/01/2025

Communes **Nombre de locataires**

1300 – Wavre	23
1315 – Incourt	3
1320 – Beauvechain	1
1325 – Chaumont-Gistoux	11
1330 – Rixensart	21
1340 – Ottignies-Louvain-La-Neuve	37
1350 – Orp-Jauche	4
1357 - Hélécine	5

1360 – Perwez	25
1367 – Ramillies	3
1370 – Jodoigne	36
1380 – Lasne	11
1390 – Grez-Doiceau	51
1400 – Nivelles	32
1420 – Braine-L'Alleud	19
1430 – Rebecq	72
1435 – Mont-St-Guibert	1
1440 – Braine-Le-Château	1
1450 – Chastre	1
1470 – Genappe	36
1480 – Tubize	53
1490 – Court-Saint-Etienne	12
1495 – Villers-La-Ville	0

TOTAL 458

- Répartition par type de revenus, classe d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge + sexe / genre

Revenus 01/01/2025	Données	Pourcentage
Travail	87	19,00 %
(Pré)Pension	21	4,59 %
Autre	2	0,44 %
Chômage	105	22,93 %
Revenu d'Insertion	138	30,13 %
Mixte	4	0,87 %
Mutuelle	78	17,03 %
Allocations de handicap	21	4,59 %
Non précisé	2	0,44 %
TOTAL 458		100,00 %

Composition familiale au 01/01/2025	Données	Pourcentage
Non précisé	1	0,22 %
Adultes cohabitants	1	0,22 %
Couple avec enfant(s)	6	1,31 %
Couple et 1 enfant	19	4,15 %
Couple et 2 enfants	13	2,84 %
Couple et 3 enfants	6	1,31 %
Couple et 4 enfants	4	0,87 %
Couple et 5 enfants	2	0,44 %
Couple sans enfants	25	5,46 %
Femme seule	106	23,14 %
Femme seule avec enfant(s)	114	24,89 %
Femme seule et 3 enfants	8	1,75 %
Femme seule et 4 enfants	3	0,66 %
Homme seul	122	26,64 %
Homme seul avec enfant(s)	28	6,11 %
TOTAL	458	100,00 %

- Répartition des logements du parc locatif entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

- Nombre total de ménages de catégorie 1 occupant un logement au 01/01/2024 : 276
- Nombre total de ménages de catégorie 2 occupant un logement au 01/01/2024 : 140
- Nombre total de ménages de catégorie 1 occupant un logement au 01/01/2025 : 273

- Nombre total de ménages de catégorie 2 occupant un logement au 01/01/2025 : 182
- Nombre total de ménages de catégorie 3 occupant un logement au 01/01/2025 : 3

• Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

20 nouveaux mandats de gestion ont été signés en 2024.

Au 01/01/2025, 2 nouveaux logements étaient loués par des ménages de catégorie 1.

Au 01/01/2025, 2 nouveaux logements étaient loués par des ménages de catégorie 2.

Au 01/01/2025, 16 logements dont les mandats ont été signés en 2024 étaient, soit vides pour travaux gérés par le propriétaire avant la prise en gestion, soit vides en attente d'attribution.

• Répartition des logements attribués au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

- Nombre de ménages de catégorie 1 ayant quitté un logement en 2024 : 49
- Nombre de ménages de catégorie 1 entrés dans un logement en 2024 : 46
- Il n'y a pas de données à extraire des statistiques sur les ménages de catégorie 2 ayant quitté ou étant rentré dans un logement en 2024
- Répartition des locations au 01/01/2025 pour les ménages de catégorie, 1, 2 & 3 :

Communes	Ménages catégorie 1	Ménages catégorie 2	Ménages catégorie 3
1300 – Wavre	18	5	0
1315 – Incourt	1	2	0
1320 – Beauvechain	1	0	0
1325 Chaumont-Gistoux	10	1	0
1330 – Rixensart	14	7	0
1340 – Ottignies-LLN	20	17	0
1350 - Orp-Jauche	1	3	0
1357 - Hélécine	3	2	0
1360 – Perwez	15	10	0
1367 – Ramillies	2	1	0
1370 – Jodoigne	23	13	0
1380 – Lasne	8	3	0
1390 – Grez-Doiceau	14	34	3
1400 – Nivelles	18	14	0
1420 – Braine-L'Alleud	13	6	0
1430 – Rebecq	49	23	0
1435 – Mont-St-Guibert	0	1	0
1440 – Braine-Le-Château	1	0	0
1450 – Chastre	0	1	0
1470 – Genappe	21	15	0
1480 – Tubize	34	19	0
1490 – Court-Saint-Etienne	7	5	0
1495 – Villers-La-Ville	0	0	0
TOTAL	273	182	3

• Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS-BW (nombre, sexe , âge, etc.)

Voir tableaux précédents

5. Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social

• Nombre de médiations propriétaires-bailleurs menées par l'AIS-BW

En cours d'exercice, il y a eu deux procédures de médiations avec des propriétaires-bailleurs menées par l'AIS-BW.

• Nombre d'accompagnements établis entre l'AIS-BW et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social

Le service social est composé de 5 assistants sociaux (4 temps pleins et 1 à 4/5 temps) qui sont amenés à réaliser les tâches suivantes : organisation de permanences sociales, analyse et encodage des nouvelles demandes de logement, préparation, sélection et organisation du comité d'attribution ainsi que son suivi, accompagnement du locataire dans le respect de ses obligations contractuelles (vérification des paiements mensuels du loyer et mise en place de plan de paiement si nécessaire, organisations de visites à domicile et développement avec le locataire de la notion de "pédagogie de l'habiter"), suivi des dossiers contentieux avec l'avocat, suivi régulier de chaque locataire avec vérification des modifications apportées à leur situation sociale et professionnelle, renouvellement des contrats de bail, gestion en première ligne des problèmes techniques dans les logements, orientation et accompagnement social de certains locataires vers des services adaptés en vue de favoriser la réinsertion sociale. Des permanences décentralisées dans certaines communes/CPAS sont également organisées 1/2 jour par mois.

Après avoir repris un rythme normal de fonctionnement lors de l'exercice précédent, le service social est à nouveau confronté à un manque de personnel (écartement d'une assistante sociale enceinte dès le début de sa grossesse). Le service a donc veillé au maintien du suivi et de l'organisation des permanences, mais ne s'est pas concentré sur le développement de nouvelles actions.

Cependant, en collaboration avec le service de prospection, l'association a pris de nouveaux logements en gestion et développé une collaboration avec la Fondation Portray concernant la gestion de 7 logements.

• Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires (par commune)

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Territoire couvert	Type de partenariat
Ville de Wavre	CPAS-PSC-AMO	Wavre	Projet communautaire
CPAS de Genappe	CPAS	Genappe	Logements conventionnés
CPAS de Perwez	CPAS	Perwez	Logements conventionnés
CPAS de Chaumont-Gistoux	CPAS	Chaumont-Gistoux	Logements conventionnés
CPAS de Rebecq	CPAS	Rebecq	Logements conventionnés
CPAS d'Ottignies-LLN	CPAS	Ottignies-LLN	Logements conventionnés

• Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice

En cours d'exercice, il y a eu 18 procédures d'expulsion qui ont été initiées et 7 expulsions ont abouti.

• Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition de s assistants sociaux

Il n'est pas possible d'extraire des statistiques pour l'exercice car les véhicules sont également à disposition de tous les agents de l'AIS-BW.

Rapport coût du service/qualité :

Les tâches remplies par l'AIS-BW répondent aux objectifs fixés par la Province du Brabant wallon dans sa Déclaration de politique provinciale 2024-2030, notamment en favorisant l'accès à un logement décent pour tous.

Le public cible de l'AIS-BW est composé de personnes à revenus précaires ou modestes. La mission de l'AIS-BW est de leur permettre de louer un logement de qualité à un loyer inférieur à celui du marché, tout en garantissant au propriétaire le paiement des loyers.

Au 1^{er} janvier 2025, l'AIS-BW gère 520 logements répartis sur 24 communes du Brabant wallon. Ces logements sont loués à des ménages à faibles revenus, avec des loyers modérés. L'AIS-BW doit souvent combler la différence entre le loyer versé par le locataire et celui reversé au propriétaire. Actuellement, le loyer payé par les locataires équivaut à un tiers des ressources du ménage, quel que soit le loyer demandé par le propriétaire.

De plus, l'AIS-BW mène un accompagnement social en vue de la réinsertion sociale de ses locataires. Cette tâche est assurée par des assistants sociaux qui, en plus de leurs missions habituelles, organisent des permanences décentralisées sur tout le territoire du Brabant wallon.

Enfin, en ce qui concerne la situation du personnel de l'AISBW, il y a eu de nombreux changements depuis 2024. Une analyse des risques psycho-sociaux a été réalisée suite aux nombreux dysfonctionnements relevés, et des solutions installées, notamment en termes de communication entre services. La fonction de direction a fait l'objet d'une nouvelle affectation et l'équipe des assistants sociaux a été renforcée. Un cahier de mesures a été discuté en interne avec le personnel et sera prochainement soumis pour approbation à l'organe d'administration.

Liquidation des subventions :

Une subvention de 800.000,00 € à titre d'intervention pour l'année 2024 a été octroyée en date du 11 octobre 2024 et liquidée en date du 4 août 2025 sur base des justificatifs.

Une subvention de 800.000,00 € à titre d'intervention pour l'année 2025 est en cours d'instruction à la DA5- Pôle transversal.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2021-2023 et de son avenant 2024 avec l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW), pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2021-2023 (et 2024 par avenant) de l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW)

Annexe 28

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

Bases légales :

- L'article L2223-9 du CDLD.
- Le Code des sociétés et des associations

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 29 juin 2023 relative au contrat de gestion 2023 - 2025 conclu avec la Province du Brabant wallon en date du 29 juin 2023.

- Le rapport d'activités et d'exécution pour l'exercice 2024 transmis en date du 28 avril 2025 par le Directeur général.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial ;
- Situation des réserves foncières provinciales ;
- Situation du parc de logements de l'APIBW ;
- Âge des bénéficiaires des actions de l'APIBW ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial ;
- Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales ;
- Terrains mis à disposition de la Province ;
- Évolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon ;
- Nombre de projets aboutis en regard du Code de développement territorial ;
- Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW ;
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens ;
- Nombre d'acquisitions et de concessions de droit de superficie, d'usage ou d'emphytéose.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année suivante ;
- Plan d'entreprise.

Rapport d'évaluation :

L'APIBW est liée à la Province du Brabant wallon par un contrat de gestion qui est conclu pour une durée de trois ans.

Pour permettre à l'APIBW de mener à bien les tâches de service public qui lui ont été confiées, la Province du Brabant wallon lui octroie annuellement une subvention de fonctionnement d'un montant de 675.000,00 € non indexé.

En contrepartie, l'APIBW s'est engagée à privilégier, dans la mesure de ses possibilités, notamment techniques et financières, des projets localisés de façon pertinente en matière de centralité et de proximité de services et présentant des qualités sociales, économiques et environnementales durables, ainsi que permettant une mixité tant sociale que générationnelle.

Ce rapport 2024 reprend les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion 2023-2025 qui lie l'APIBW et la Province du Brabant wallon.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Situation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

1.2. Situation des réserves foncières provinciales

Braine-l'Alleud

- Terrain situé avenue de Drummondville ;
- Terrain situé avenue de la Croix Rouge.

Braine-Le-Château

- Un terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt ».

Court-Saint-Etienne – Terrain mis en œuvre

- L'APIBW est propriétaire d'un site situé avenue des Combattants, composé de parcelles de terrains et d'un ensemble immobilier formant le site « Henricot » (ancien site industriel classé SAR). Ce site a fait l'objet d'une vente en octobre 2020 à la société immobilière NEXAE BEL CSE. En contrepartie de la vente du site, 18 logements à destination des seniors construits par NEXAE seront rétrocédés à l'APIBW. La rétrocession a eu lieu le 07 novembre 2023. L'APIBW a procédé à la vente de l'immeuble nouvellement acquis au CPAS de Court-St-Etienne. La signature de l'acte a eu lieu le 27 février 2024.
- L'APIBW est propriétaire d'un immeuble situé avenue de Wisterzée. Un bureau d'architectes a été désigné au cours de l'année 2021. Un permis d'urbanisme a été introduit et a été refusé par le Fonctionnaire délégué. L'APIBW a introduit un recours auprès du Ministre mais le refus a été confirmé. L'APIBW a étudié la possibilité de réintroduire un nouveau projet avec le maintien de la maison mais le projet n'est financièrement pas tenable. Fin 2023, le CA a décidé de procéder à la mise en vente du site. La vente effective a eu lieu le 23 août 2024.

Grez-Doiceau – Deux terrains mis en œuvre à Gastuche

- Projet immobilier « La Roselière » : Terrain situé entre la chaussée de Wavre et la rue de la Duve, dont la construction de 18 appartements s'est achevée en 2019. Ces biens, propriétés de l'APIBW, sont mis en location par l'intermédiaire de l'AIS BW.
- Projet immobilier « Domaine des Vallées » : Terrain situé entre la rue Decooman et la rue des Thils (Domaine des Vallées) dont la mise en œuvre a été confiée à la « SM Thomas&Piron-Immobilier » (la SM).

1. Entre 2015 et 2018, construction et commercialisation par la SM de 173 logements dont 88 en-dessous du prix du marché (APIBW vend les parcelles et la SM les logements). En mai 2018, l'APIBW a mis fin au droit de superficie qui la liait à la SM (Cf. III point 7).

Depuis décembre 2017, l'APIBW est propriétaire de 34 logements mis en location dès 2018 par l'intermédiaire de l'AIS BW :

1. 6 maisons d'habitation ;
2. 2 maisons ONE ;
3. 6 studios ;
1. 20 appartements répartis en 2 immeubles

Hélécine :

- Un terrain situé rue de Flône et rue de l'Abbaye, jouxtant le Château d'Hélécine.

Incourt – Opprebaix :

- Un terrain situé rue des Champs à Opprebaix.

Jodoigne

A. Réserves foncières

- Terrain situé Ry Saint Jean
- Terrain situé Boulevard des Rendanges
- Terrains situés sur le site dit de la « Maladrerie »

B. Terrain mis en œuvre

- Projet immobilier « Grand Moulin » - Terrain situé rue de l'Abattoir sur lequel le projet immobilier prévoit la construction de 20 logements. Le permis a été accordé en juin 2019. Le marché de travaux a été attribué à la société CBD. Le chantier est en cours.

Orp-Jauche – Terrains mis en œuvre

- Projet immobilier relatif au réaménagement du centre de Jauche – Terrains situés rue de la Gare et faisant partie d'un ensemble comprenant des terrains communaux. Le projet immobilier prévoit la construction de +/- 100 logements. Des marchés de promotion ont été lancés en 2021 et 2023 mais sans succès. Des pourparlers sont en cours avec la Commune afin de redéfinir les contours d'un nouveau projet.

Ottignies – Louvain-la-Neuve

- Un terrain situé derrière le site sportif du Blocry.

Ramillies - Huppaye

- Un terrain situé à l'angle de la rue de Fauconval et du Ruisseau Saint- Jean.

Ramillies – Offus

- Un terrain situé place de la Gare, le long du Ravel.

Waterloo

- Un terrain situé à l'angle de la Chaussée de Tervuren et de l'Allée du Petit Paris.
- Un terrain à front de la Drève du Garde. Ce terrain faisait l'objet d'une convention de rachat de la part de la Commune dans le cadre d'un projet d'implantation scolaire. La convention est venue à échéance le 19 septembre 2024 et la Commune de Waterloo a procédé à l'achat du terrain. L'acte a été signé en décembre 2024.

Wavre

- Un ensemble de terrains situés entre la chaussée de Bruxelles et la chaussée de Wavre.

1.3. Situation autres biens – Parc de logements de l'APIBW

- Grez-Doiceau : L'APIBW est propriétaire au Domaine des Vallées depuis 2018 :
 - de 2 espaces commerciaux ;
 - de 28 parkings dont :
- 26 parkings souterrains mis en location ;
- 2 box garages souterrains mis en location.

L'APIBW est propriétaire à la Roselière de 4 commerces loués par l'APIBW et de 34 parkings dont :

- 8 parkings extérieurs liés aux 4 commerces mis en location par l'APIBW ;
- 10 parkings couverts loués par l'AIS BW.
- Ramillies – Offus : L'APIBW est propriétaire d'une maison de commerce située Place de la Gare. Ce bien est destiné à la location.

1.4. Particularités pour les bénéficiaires des actions

- A. Action Vente

Modèle A-B-C

Deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché et ce, pour autant qu'ils habitent le Brabant wallon depuis 3 ans ou y ont vécu pendant 10 ans :

1. Catégorie A

- Les personnes âgées entre 18 et 40 ans accomplis ;
- Les bénéficiaires doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 99.793,81 € (montant indexé annuellement et à majorer de 6.000€ par personne à charge).

2. Catégorie B

- Pas de critère d'âge ;
 - Le(s) candidat(s) acquéreur(s) doit(vent) être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 114.762,88 € (montant indexé annuellement et à majorer de 6.000 € par personne à charge).
 - Les bénéficiaires de l'action vente devront résider 10 ans dans le bien acquis.

3. Catégorie C : Prix du marché

Modèle COUP DE POUCE

Le nouveau système propose deux catégories de biens et non plus trois (A, B et C), à savoir le prix du marché et le prix réduit. Afin d'être commercialement plus efficace et/ou attractif, il a été proposé de nommer la catégorie prix réduit : la catégorie « Coup de pouce ».

Le concept proposé ne consiste plus à offrir une réduction mais à investir dans le logement d'un acquéreur, à savoir que l'APIBW peut apporter son aide en investissant à concurrence de 25 % du montant du bien dans le cadre d'un projet de l'APIBW.

Dès lors, l'APIBW devient actionnaire à 25% du logement. Ce pourcentage est couvert par une inscription hypothécaire reprise dans l'acte.

En cas de revente, l'APIBW récupère sa mise de départ indexée ainsi qu'une partie de la plus-value à la hauteur du pourcentage de son investissement.

A l'investissement s'ajoute une notion de temps. En effet, l'idée est de faire en sorte que les Brabançons wallons restent sur le territoire. L'expérience démontre que 10 ans est trop court. Dès lors, ce délai est porté à 25 ans, durée qui peut s'assimiler dans la conscience collective à la durée d'un emprunt.

Au-delà de ce délai, la captation de la plus-value serait abandonnée, considérant que l'effet « maintien sur le territoire » est atteint. Cela étant, l'investissement des 25% de départ couvert par l'inscription hypothécaire est quant à lui maintenu.

Il peut être aussi envisagé qu'à tout moment, l'acquéreur puisse racheter les 25% investis afin de se dégager des contraintes qui lui sont imposées dans le cadre de l'acquisition du bien APIBW.

Enfin, les critères d'accessibilité sont revus et peuvent se détailler comme suit :

- Les revenus – inférieurs à 108.860,45 € ;
- Être Brabançon wallon, à savoir habiter le Brabant wallon depuis 3 ans ou y avoir résidé 10 années cumulées ;
- Ne pas être propriétaire ;
- 25 ans d'engagement à y résider ;
- Faire un emprunt de minimum 50% du montant de l'achat d'une durée minimale de 10 ans.

B. Actions location

Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent à différents critères dont le critère phare est le critère de revenu :

- Les candidats locataires isolés doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 17.000 € et 52.800 € (ce dernier montant est à majorer de 3.200 € par enfant à charge) ;
- Les candidats locataires en couple doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 23.200 € et 63.900 € (ce dernier montant est à majorer de 3.200 € par enfant à charge).

Cette action a été menée pour 20 appartements, propriétés de l'APIBW, situés au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

Les locataires sont sélectionnés par l'AS-BW parmi la liste des candidats locataires en situation de rupture sociale dont elle dispose et en application de critères objectifs propres.

Cette action a été menée pour 18 appartements situés à la Roselière à Grez-Doiceau. L'APIBW, propriétaire des biens, a décidé en 2019 de s'adjoindre les services de l'AS-BW. Celle-ci permet à l'APIBW de travailler « in house », de fixer les conditions dans une convention de collaboration et d'établir des mandats de gestion locative pour une durée de 15 ans.

Action location au profit d'une ASBL : Le but de cette action est de mettre à disposition d'un public présentant des troubles psychologiques un logement digne, stable dans le temps et à prix raisonnable, dans le cadre d'un contrat de bail.

A l'initiative de l'APIBW, l'AS-BW a signé une convention de collaboration avec l'ASBL ALODGI pour la location de 6 studios, propriétés de l'APIBW, situés au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

Action location au profit d'accueillantes d'enfants : Les bénéficiaires sont sélectionnées par l'ISBW et bénéficient d'une maison avec un loyer très attractif. Cette maison est composée d'une partie privée et d'un rez-de-chaussée aux normes ONE adapté à l'exercice de la fonction d'accueillante.

Cette action est menée pour 2 maisons, propriétés de l'APIBW, situées au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

• C. Action location avec option d'achat

L'APIBW propose un bail de 9 ans, avec un loyer gelé, pendant cette période et la possibilité à l'échéance de lever l'option d'achat du bien. Le prix de vente du bien est fixé à la signature du bail et donc l'acquéreur aura tiré l'avantage de la suppression de l'impact financier de l'inflation. Plusieurs critères d'accès à cette action dont :

- L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 18 et 40 ans ;
- Le revenu annuel imposable ne peut dépasser 75.000€ (indexable et à majorer de 5.000€ par enfant à charge).

Cette action est menée pour 6 maisons, propriétés de l'APIBW, situées au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau. Soulignons que pour chacune de ces particularités, les bénéficiaires ne peuvent être propriétaire d'un bien immobilier.

1.5. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

Pour les projets en cours, les critères dans le cadre des permis sont déjà fort précis et contraignants. Cela étant, ils sont tous respectés, à savoir, respect de la PEB, installations de bornes de recharges de véhicules électriques, citerne eau de pluie, revêtement de sol perméable pour les parkings, ... Dans le cadre du projet de la Maladrerie à Jodoigne – Projet déjà en cours lors de la signature de ce contrat de gestion :

a. Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Afin de favoriser la mobilité douce et donc diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les sentiers, venelles et voiries résidentielles constituent un ensemble de voies lentes / liaisons cyclo-piétonnes mis en place sur l'entièreté du site.

L'agencement des nombreuses zones vertes, les alignements de haies indigènes et les noues paysagères sont l'aboutissement d'une réflexion poussée, visant la création d'un maillage écologique et l'accroissement de la biodiversité. Ces espaces verts et plantations participent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Toujours dans l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, le choix a été fait de se passer de gaz de ville, le geste fort consiste à équiper tous les logements de pompe à chaleur Air/Eau couplée à un système de panneaux solaires photovoltaïques et d'éviter le recours systématique aux énergies fossiles. Il est prévu une installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance de 3200 Kwc (pack optionnel 4800 Kwc) pour les maisons et 1600Kwc pour les appartements.

Au niveau de la PEB, l'ensemble des logements sont garantis avec un Espec < 85 (classe A), Ew <45 et K < 35.

D'autre part, afin de réduire la consommation énergétique des logements, les points suivants ont été optimisés :

- La compacité, évitant/limitant les décrochés de façade qui augmentent les parois de déperditions de chaleur ;
- La qualité de l'isolation ;
- L'étanchéité à l'air performante.

La brique, la pierre bleue et le bois traité ont été privilégiés comme matériaux principaux de manière à favoriser les matériaux d'origine locale, durables et ayant une faible charge d'entretien. Les matériaux des murs porteurs (blocs de terres cuites pour les maisons et en silico calcaire pour les immeubles) sont sélectionnés pour leur faible impact environnemental de même que les isolants à base de laine minérale sont privilégiés par rapport au polyuréthane. Les châssis PVC ont été choisis pour leur performance énergétique élevée et leur faible entretien.

La technique de construction traditionnelle permet la déconstruction des bâtiments et l'orientation des matériaux vers des filières existantes éprouvées.

Le projet prévoit la mise en place de l'infrastructure technique pour 1 borne de rechargement par unité de logement ainsi que des bornes de recharges publiques.

b. Mesures visant à renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique

La conception du projet maximise la végétalisation des espaces et favorise la pose de revêtements perméables comme des pavés drainants ou des dalles gazons. Les aménagements de voirie ont une largeur limitée de manière à réduire au maximum la surface d'imperméabilisation du site.

Plusieurs bassins d'orage paysagers ont été répartis sur la surface totale du site de manière à temporiser et à infiltrer les eaux de ruissellement. Chaque noue accueille des plantes adaptées à un milieu humide dans l'objectif de favoriser la biodiversité et de créer des habitats naturels où certaines espèces d'animaux trouveront refuge.

Dans le cadre du projet Boischamp à Chastre :

Le projet Boischamp de Matexi à Chastre a été pensé afin de répondre de manière ambitieuse et durable aux impacts inévitables du changement climatique. Sa composition peut être qualifiée d'innovante par la prise en compte des composantes du paysage existant et la façon dont celles-ci vont régir l'intégration des infrastructures et du bâti dans le lieu afin de minimiser au maximum l'impact et l'empreinte du projet dans son environnement. Le renforcement des trames bleues (noues) et vertes (végétation) autour desquelles viennent graviter les nouvelles habitations renforce cet aspect. Ces composantes vertes et bleues permettent au projet de s'inscrire dans un large maillage écologique et contribuent au respect et au renforcement de la biodiversité.

La plantation d'un grand nombre d'arbres disséminés au sein du nouveau quartier va participer à la compensation CO2 et à la limitation des îlots de chaleur. Ces différents éléments contribuent à positionner l'humain en relation directe avec la nature !

Les excellentes performances énergétiques de ces bâtiments permettent de dépasser les exigences PEB et Q-ZEN. Ces éléments contribuent également à renforcer le caractère innovant du projet sur les plans écologique et durable.

Le projet entend également répondre aux défis futurs via la mise en place d'un réseau de chaleur géothermique. Ce système a déjà fait ses preuves à la suite de son déploiement au sein du quartier Matexi de Jodoigne – Belle Vallée, une première en Wallonie !

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Valorisation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

2.2./2.3. Valorisation du patrimoine de l'APIBW

L'APIBW c'est 472.827 m² de terrains en patrimoine valorisés au bilan au 31/12/2024.

2.4. Evolution de la pression immobilière en Brabant wallon

L'analyse 2025 du baromètre immobilier publié sur le site Notaire.be¹ portant sur l'année 2024 pointe en Brabant wallon une stabilité (avec une légère baisse de 1% par rapport à 2023) des prix médians pour les maisons, toujours au-dessus des prix médians wallon car la demande est toujours bien présente (le prix médian indique que la moitié des transactions ont été conclues à un prix inférieur et l'autre moitié, à un prix supérieur). Le prix médian des appartements est, quant à lui, remonté par rapport à l'exercice précédent (+2%).

En Brabant wallon, le prix médian d'une maison est de 370.000 € pour un montant similaire en 2023 (375.000 €). Par commune, ce prix médian varie fortement d'une commune à l'autre, allant du simple à bien plus du double (exemple : prix médian à Hélécinne : 250.000€ et prix médian à Lasne : 610.810€). Près de la moitié des communes ont connu une variation plus ou moins stable (- de 5%). Pour les autres, les écarts peuvent aller de -14 % (Perwez et Incourt) à +12 % (Walhain).

L'analyse du baromètre des notaires démontre que ce sont les communes situées aux extrémités orientales et occidentales de la Province qui offrent des prix les plus accessibles aux primo-acquéreurs.

Pour les appartements, le prix médian en Brabant wallon est à la hausse avec une augmentation de 2 % par rapport à 2023.

Pour les appartements, il est observé également une tendance à la baisse même si le prix médian est légèrement à la hausse. Les appartements augmentent légèrement à Waterloo (+2,5%) et à Nivelles (+0,1%). Ils diminuent à Wavre (-3,8%), Tubize (-7,0%) et Braine-l'Alleud (-12,9%).

Le prix médian varie entre 195.250€ pour Nivelles et 340.000€ à Waterloo.

En conclusion, un prix médian d'une maison de 370.000€ et d'un appartement de 250.000 € contraint tant les jeunes que la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

Que propose l'APIBW en réponse à cette problématique ?

L'APIBW a pour objectif de maîtriser voire de diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location afin d'endiguer l'exode des jeunes et garder la classe moyenne sur son territoire.

En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2024 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.

L'APIBW multiplie les contacts avec les Communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements immobiliers et agir à leur côté pour augmenter et faciliter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

En 2024, l'APIBW c'est 526 logements réalisés (terminés et en commercialisation), 27 en cours de réalisation (construction en cours) et 665 à l'étude.

Projets - situation 2024

Braine l'Alleud – Site du Neptune

En 2021, le bureau d'architecture « Goffart et Polomé » de Wanfercée-Baulet a été désigné pour la conception du projet de 7 maisons. Le permis a été obtenu en date du 18 juillet 22. Le marché de travaux a été obtenu par l'entreprise CBD en février 2024. Les travaux ont débuté le 02 avril 2024 et devraient se terminer à l'été 2025.

Chastre – Boischamp

L'APIBW, au travers d'une convention, avec in BW et la Commune de Chastre, propriétaires des terrains, développe un projet de 110 logements sur le site du Boischamp.

En 2021, le projet immobilier (conception, construction, commercialisation) confié à T-PALM a obtenu le permis d'urbanisation pour 95 logements. En 2022, les négociations entre l'APIBW et T-Palm ont patiné et aucun accord n'a pu être trouvé concernant les prix de vente des biens. En 2023, T-Palm a décidé de se retirer du projet définitivement. L'APIBW reste propriétaire du permis d'urbanisation et en 2024 un nouveau marché a été relancé. L'attribution se fera en 2025.

Chaumont-Gistoux – Ancienne école de Gistoux

Pour rappel, le Groupement immobilier de Mons de Marchienne-au-Pont a été désigné en octobre 2018 par le Conseil d'administration de l'APIBW comme adjudicataire du marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble mixte de 16 logements et de 3 espaces de commerces/bureaux. En septembre 2020, le permis a été obtenu mais un recours au Conseil d'état a été introduit par la Commune. Un permis modificatif relatif aux abords avant du projet a été introduit et obtenu, ce qui a permis le retrait du recours de la Commune. Les travaux ont débuté fin 2022 et la commercialisation a

débuté le premier semestre 2023. Le projet est terminé et le dernier bien vendu sous le prix du marché a été acquis en juillet 2024.

Jodoigne – Grand Moulin

Pour rappel, le permis pour ce projet de 20 appartements a été obtenu en date du 14 juin 2019. L'année 2020 a été consacrée au lancement du marché public de travaux pour la construction de 20 logements qui a été attribué en septembre 2020 à la société Interconstruct SA. En 2021, le chantier a été contraint à l'arrêt suite à la découverte de plusieurs soucis de stabilité suite à la modification des données relatives à la nappe phréatique. Ces problèmes ont occasionné un surcout supérieur à 15%, ce qui a nécessité l'arrêt du marché de travaux.

Un nouveau marché de travaux a été relancé et CBD a été désigné en 2022. Cela étant, un permis modificatif a été introduit afin de modifier le projet. Le permis a été obtenu le 29 août 2023 et le chantier a repris. En 2024, le chantier s'est poursuivi et devrait se terminer à la mi- 2025.

Court-Saint-Etienne – Wisterzee

En juin 2020, le site de Wisterzee composé d'un terrain et d'un immeuble a été donné comme apport en capital par la Province à l'APIBW. L'APIBW projette la construction d'un immeuble résidentiel composé de 14 logements. Un marché public d'auteur de projet a été lancé au mois de mars 2021 et le lauréat, l'atelier ABR architecture et Urbanisme, a été désigné en octobre 2021. Un permis d'urbanisme a été introduit et a été refusé par le Fonctionnaire délégué. L'APIBW a introduit un recours auprès du Ministre mais le refus a été confirmé. L'APIBW a étudié, avec le bureau ABR, la possibilité de réintroduire un nouveau projet avec le maintien de la maison mais le projet n'est financièrement pas tenable. Fin 2023, le CA a décidé de procéder à la mise en vente du site. Le bien a été vendu en date du 23 août 2024.

Orp-Jauche – Gervais-Danone

En date du 20 janvier 2014, une convention de collaboration avec la commune d'Orp-Jauche a été signée. Elle a pour objet de définir les principes de collaboration dans le cadre d'un marché de promotion à passer visant à la création d'un ensemble de logements et infrastructures sur l'ancien site Gervais d'une contenance de 3ha39a55ca avec un partenaire privé qui sera choisi conformément à la loi relative aux marchés publics. L'objectif est d'assainir cette friche et y construire des logements APIBW. En 2019, une étude de pollution a été lancée et diverses études complémentaires ont été demandées. Les études se sont poursuivies en 2020 et 2021 afin de compléter la rédaction en cours du cahier spécial des charges qui a été lancé en 2021. Celui-ci prévoit la construction de 68 maisons et 33 appartements. L'adjudicataire devait être désigné au second semestre 2022 mais aucune offre conforme n'a été remise. Les raisons invoquées sont liées à l'instabilité des prix dans la construction consécutive à la guerre en Ukraine. En 2024, un nouveau marché a été relancé mais sans succès. Des pourparlers sont en cours avec la Commune afin de redéfinir les contours d'un nouveau projet.

Waterloo – Centre-Ville

L'APIBW collabore avec la Commune de Waterloo pour l'assister dans la réflexion sur l'aménagement du centre-ville. La Commune est propriétaire de terrains et d'immeubles situés dans le quartier du centre qu'elle est disposée à affecter à la réalisation d'un projet. Quant à l'APIBW, celle-ci détient les moyens nécessaires à la réalisation d'études immobilières.

Le projet est au point mort. En effet, le partenaire principal du projet et de la Commune, promoteur commercial et propriétaire de la moitié des parcelles et commerces situés sur le site, a gelé la situation compte tenu des difficultés qu'a connues le secteur en 2024. A ce jour, il n'y a aucune information concernant la poursuite ou non du projet en 2025.

Jodoigne-Maladrerie

Pour rappel, l'APIBW a acquis des terrains de la ZACC dite « de la Maladrerie » en vue d'un futur projet immobilier. Matexi est quant à elle propriétaire du solde de celle-ci (partie nord de la ZACC).

Une convention a été établie en date du 27 mars 2015 entre Matexi et l'APIBW définissant les droits et obligations de chacune des parties en vue de l'aboutissement du projet immobilier à mener conjointement.

La construction et la commercialisation du projet immobilier de Matexi, au nord de la ZACC, avancent rapidement et la réalisation du tronçon du contournement cofinancé par l'APIBW est en cours et a été terminé fin 2021. L'APIBW étant occupée d'investir des sommes importantes dans ces charges d'urbanisme, elle a dès lors eu intérêt à développer sans trop tarder son projet immobilier et donc de procéder à la rédaction d'un marché public de travaux qui a pour objet la conception, la réalisation, le financement et la commercialisation d'un projet immobilier composé de maximum 220 logements comprenant 60% de maisons et 40% d'appartements, de places de parking, de voiries, places et d'espaces verts. Ce CSC a été publié à la fin du dernier semestre 2021 mais les délais de remise des offres ont été prolongés compte tenu de l'instabilité des prix de la construction en raison de la guerre en Ukraine. Le marché a été attribué à T&P le 26 avril 2023.

Le deuxième semestre 2023 et l'année 2024 ont été consacrés aux différentes études (incidence, archéologique, hydrologique...) et aux enquêtes publiques. Dans un premier temps, un permis unique a été demandé par l'Administration wallonne avec à la clé un permis d'environnement suite au rabattement de la nappe (et toutes les études qui en découlent) pour finalement demander un Permis d'urbanisme pour constructions groupées, considérant le rabattement de la nappe comme temporaire. Pour rappel, le site est toujours occupé par des agriculteurs.

Projets à l'étude - situation 2024

Ottignies-Louvain-la-Neuve – Le Blocry

L'APIBW est propriétaire du site dit « Le Blocry » depuis le 11 juillet 2011, terrain d'une contenance de 5ha59a38ca.

En date du 16 décembre 2011 une convention tripartite a été signée entre l'UCL, l'APIBW (Régie foncière autonome du Brabant wallon) et la SWL, relative à l'échange de cette parcelle de terrain contre une autre parcelle de même dimension sur le site ATHENA-LAUZELLE et ce, en vue de permettre à l'UCL d'y installer principalement des infrastructures sportives sur le site du BLOCRY.

Il est prévu dans la convention que l'APIBW revendra à la SWL la partie excédentaire par rapport à la superficie nécessaire pour la mise en œuvre de son programme de réalisation de 250 logements sur le nouveau site.

La convention était conditionnée par la révision effective du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez inscrivant une zone d'habitat autour de la ferme de Lauzelle et permettant la densité de 80 logements à l'hectare.

La révision du plan de secteur a été réalisée, reste l'élaboration d'un S.O.L., qui permettra de définir les différentes affectations du site et de procéder à l'échange.

A ce jour, la ville et l'UCL n'ont pas encore finalisé les accords relatifs à la programmation affinée et aux grandes options urbanistiques à mener en préalable à l'urbanisation de la zone ATHENA-LAUZELLE.

Dès lors, il n'est pas encore possible de procéder à l'échange et ce, tant que la zone à échanger sur le site ATHENA-LAUZELLE ne sera pas définie au travers du S.O.L.

2.5. Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du CWATUPE : 5

- Lotissement du « Ry Saint Jean » à Jodoigne : suite à l'attribution du marché pour la construction de 56 logements, les ventes ont été clôturées en 2012.
- L'« Ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionnés en mai 2014.

- Le lotissement du « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau : 207 logements dont 173 ont été mis en vente et 34 en location.
- L'ensemble immobilier de la « Drève du Moulin » à Braine-l'Alleud : construction de 3 maisons et 34 appartements réceptionnés en avril 2017. L'entièreté des logements a été vendue fin 2021.
- La « Roselière » à Grez-Doiceau (Gastuche) : construction de 18 appartements réceptionnés et mis en location en décembre 2019.

2.6. Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW : 526 logements répartis comme suit :

- 56 logements ont été créés à Jodoigne (Ry-Saint-Jean) ;
- 20 logements ont été créés à Waterloo (Ancienne Gendarmerie) ; 37 logements ont été créés à Braine-l'Alleud (Drève du Moulin) ;
- 225 logements ont été créés à Grez-Doiceau (207 au Domaine des Vallées + 18 à la Roselière) ;
- 1 logement a été créé à Ramillies (Gare) ;
- 1 logement a été créé à Walhain (Blanc Mont) ; 152 logements ont été créés à Wavre (Val véna) ;
- 18 logements ont été créés à Court-St-Etienne ; 16 logements ont été créés à Chaumont-Gistoux ;

2.7. Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens pour 2024 : 2

- Court-St-Etienne - Wisterzée – Vente de l'immeuble ; Waterloo – Drève du Garde – Vente du terrain.

2.8. Nombre de concessions et obtentions de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description :

Commune de Chaumont-Gistoux

- En novembre 2018, un droit de superficie d'une durée de 7ans (2018-2025) a été accordé au profit de l'APIBW par la Commune de Chaumont-Gistoux sur le site dit de l'Ancienne école. En mars 2022, la Commune a prolongé le droit de superficie de 5 années supplémentaires et porté la date finale au 11 novembre 2030. Par la même occasion, l'APIBW a cédé son droit de superficie à GIM pour permettre la réalisation des travaux.

Commune de Grez-Doiceau

- En novembre 2017 et à titre de charges d'urbanisme, l'APIBW a octroyé un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (2017-2067) à la Commune de Grez-Doiceau pour un terrain situé au Domaine des Vallées permettant la réalisation de 10 logements publics et la mise à disposition d'une salle polyvalente d'environ 100m².

Commune de Jodoigne

- L'APIBW a cédé à la Commune de Jodoigne une maison située rue de l'Abattoir par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2112) ;
- En 2010, l'APIBW a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal sur le site des Rendanges à Jodoigne ;
- En janvier 2017, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2017-2116) portant sur le bâtiment existant et une partie du site a été cédé par l'APIBW au profit des Baladins du Miroir, ces derniers devant disposer d'un droit réel sur le bien pour obtenir les financements nécessaires à la construction du bâtiment d'entreposage de leur matériel. En septembre 2019, la partie restante du site leur a été cédée par bail emphytéotique qui s'éteindra en janvier 2116. En tant que tréfoncier, l'APIBW a terminé en 2020 les travaux d'aménagement du site.

Commune de Waterloo

- Un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de l'Ancienne Gendarmerie.
- En juin 2014, l'APIBW a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014- 2044) pour un canon de 4.000.000€.

Commune de Ramillies

- En janvier 2021, l'APIBW a signé une convention d'occupation précaire pour une durée indéterminée prenant cours le 1^{er} juillet 2021 avec la Commune et portant sur le rez-de-chaussée et l'espace extérieur de l'ancienne Gare de Ramillies.
- En août 2021, L'APIBW a donné son accord de principe à la Commune de Ramillies quant à l'occupation, pour une durée de 15 années minimum, d'une bande de terrain, faisant partie du site de la Croix de Hesbaye, sur les parcelles de l'ancienne Gare et du terrain appartenant anciennement à la SNCB.

Commune de Hélécinne

- Une convention d'occupation précaire pour une durée d'un an a été signée à destination de la Province du Brabant wallon.

Autres biens :

L'APIBW possède plusieurs terrains qui au moment de leur acquisition étaient occupés par des exploitants agricoles. L'APIBW a octroyé :

- a. 4 prêts à usage gratuits pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Jodoigne (3) et Wavre (1) ;
- b. 1 commodat reconductible annuellement pour ses terres situées à Incourt ;
- c. 3 conventions d'occupation précaire pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Louvain-la-neuve (1), à Waterloo (1), Ramillies (1), ainsi qu'une convention à titre précaire pour cause d'utilité publique pour des parcelles situées à Hélécinne (1) ;
- d. 1 bail pour une durée indéterminée pour la location d'une prairie pour chevaux à Ramillies.

Rapport coût du service/qualité :

La forte demande immobilière, combinée à la raréfaction des terrains disponibles en Brabant wallon, crée une pression particulièrement vive dans notre province depuis quelques années.

D'ici 2030, environ 15 000 nouveaux logements seront nécessaires pour répondre à la croissance démographique du Brabant wallon.

C'est pourquoi le Brabant wallon a lancé une réflexion approfondie avec les communes et les acteurs supra-communaux en vue de mettre en place une stratégie visant un développement territorial optimal et cohérent dans la région.

Les données collectées dans le « Contrat de développement territorial » identifient les principaux enjeux du territoire : la mobilité, la dynamique territoriale, les équipements et services, ainsi que les ressources disponibles. Cet instrument est très utile à l'APIBW pour l'étude de ses projets immobiliers.

Tous les outils sont mis en place pour continuer à créer une offre immobilière de 1000 logements d'ici 2030 et ainsi répondre à la problématique de la pression foncière et de l'accès au logement en Brabant wallon.

L'APIBW a pour objectif de maîtriser, voire de réduire, la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location, afin d'endiguer l'exode des jeunes et de maintenir la classe moyenne sur son territoire. Par ailleurs, l'APIBW mène une politique foncière visant à identifier dès aujourd'hui les terrains valorisables à long terme.

En 2024, elle a poursuivi l'enrichissement de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant du point de vue de la mobilité que de la proximité des différents services.

Outre la subvention annuelle de 675.000 €, la Province du Brabant wallon met également à disposition les moyens suivants :

- Un plateau de bureaux avec kitchenette et 7 emplacements de parking pour un montant estimé à 22.000,00 euros par an ;
- Les charges de fonctionnement relatives aux bureaux (eau, électricité, chauffage et entretien) pouvant être estimées à 10.500,00 euros par an ;
- La prise en charge des envois postaux pour un montant estimé à 450,00 euros par an ;
- L'accès à une salle de réunion pour un maximum de 11 occupations par an, pour un montant estimé à 2.750,00 euros par an ;
- Une offre complète en matière de TIC équivalente à 75 jetons pour un montant annuel de 2.400,00 euros (gestion du réseau, de la téléphonie fixe et mobile, des PC, des serveurs, des applications et conseil). La Province configure et supporte également la messagerie.

Liquidation des subventions :

Une subvention annuelle de fonctionnement de 675.000,00 euros pour l'année 2024 a été octroyée en date du 18 juillet 2024, et liquidée, sur base des justificatifs, en date du 20 février 2025.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 675.000,00 euros pour l'année 2025 a été octroyée en date du 22 mai 2025, avec une avance de 50% (337.500,00 euros) liquidée en date du 26 mai 2025, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2026 au plus tard.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec la Régie foncière provinciale autonome du Brabant Wallon (APIBW), pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

Annexe 29

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW)

Bases légales :

- Le Code des sociétés et des associations ;
- Les articles L2223-13 et L2223-15 du CDLD ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 24 avril 2025 par la Directrice du CLPS.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Thématiques abordées au sein des réseaux locaux et régionaux et typologie des participants
- Variétés des moyens de communication mis en œuvre par le CLPS-BW
- Leviers d'actions offerts aux communes pour la prévention et la promotion de la santé
- Perspectives de développement
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêts de ressources documentaires
- Nombre d'accompagnements documentaires par thématique
- Typologie des demandeurs (secteur d'activité)
- Nombre d'accompagnements méthodologiques par thématique
- Nombre et type de communications à l'initiative du CLPS-BW
- Nombre et type de communications sur demande d'un partenaire extérieur
- Nombre de réorientations de demande et motifs de la réorientation
- Nombre de dynamiques de réseaux menées au niveau local en tant que pilote, animateur ou co-animateur, participant
- Nombre de dynamiques de réseaux menées au niveau régional en tant que pilote, animateur ou co-animateur, participant
- Nombre et type de formations, échanges de pratiques organisés sur le territoire du Brabant wallon en tant que pilote ou co-organisateur
- Nombre de communes accompagnées dans la prévention et la promotion de la santé
- Nombre et type d'actions menées en faveur du vieillissement actif

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice)
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats
- Evolution des dettes à court terme et à long terme
- Evolution des créances à court terme et à long terme
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité)
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année suivante
- Note d'intention pour l'année suivante

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

• Thématiques abordées au sein des réseaux locaux et régionaux et typologie des participants.

La mise en réseau vise à créer des liens entre professionnels des institutions et organismes pour mieux coordonner les actions, partager les ressources et répondre plus efficacement aux besoins de la population.

Dans son rapport de gestion, le CLPS a décliné cet indicateur en trois volets : les concertations locales (point 1), les concertations régionales (point 2) et celles organisées à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (point 3).

Les réseaux et concertations locales

1. Réseaux et concertations locales initiées par le CLPS

• **Concertation intersectorielle à l'est du Brabant wallon**

Depuis 10 ans, cette concertation rassemble des professionnels des 7 communes de l'est du Brabant wallon pour favoriser les échanges, avec en 2024 une participation de 17 personnes autour notamment du programme « Sport sur ordonnance ».

• **Concertation « Personnes âgées à domicile »** Depuis 2021, le CLPS et ECCOSSAD organisent tous les trois mois des rencontres réunissant une quarantaine de professionnels du soin, du social et de la santé mentale, afin de faciliter la collaboration et le partage d'outils pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile ; en 2024, quatre matinées ont été tenues et des ajustements ont été faits suite à une évaluation.

• **Concertation des acteurs EVRAS dans le cadre du nouvel accord de coopération**

Depuis septembre 2023, le CLPS coordonne les plannings familiaux et autres opérateurs EVRAS en Brabant wallon. En 2024, trois rencontres territoriales ont rassemblé entre 16 et 24 participants issus des secteurs de l'enseignement, de la jeunesse et de la santé, avec un focus particulier sur la gestion des situations de violence révélées lors des animations EVRAS.

• **Concertation des centres de planning familial**

Le travail collaboratif entre centres de planning familial du Brabant wallon s'est poursuivi en 2024 à travers quatre « interplannings », animés par le CLPS, pour partager pratiques et outils EVRAS, réunissant en moyenne 12 participantes.

• **Concertation autour des actions de la journée mondiale de lutte contre le sida**

Le CLPS organise une concertation annuelle avec les professionnels et professionnelles du Brabant wallon pour préparer les actions de sensibilisation du 1er décembre ; la rencontre de juin 2024 a réuni 12 personnes issues des secteurs de la santé, de l'enseignement et de la prévention pour faire le bilan de l'année précédente et préparer la suivante.

2. Réseaux et concertations locales où le CLPS joue un rôle de soutien méthodologique et/ou de (co)animation

• **Inter Plan de Cohésion Sociale (PCS)**

Depuis 2020, le CLPS-Bw organise l'InterPCS du Brabant wallon, réunissant tous les trois mois les chefs et cheffes de projet des PCS locaux pour échanger sur leurs activités, actualités et évaluations. En 2024, quatre réunions ont eu lieu, avec un focus sur l'évaluation du plan 2020-2025 et la proposition d'une journée commune entre équipes.

- **Groupe autour du vieillissement « hors des clous »**

Ce partenariat intersectoriel regroupe 16 structures qui travaillent sur les besoins spécifiques liés au vieillissement non conventionnel (handicap, santé mentale, maladies chroniques). En 2024, des réunions mensuelles ont permis d'analyser la littérature, recueillir 139 réponses de professionnel·les et 22 aidants, produire des supports illustrant les défis, et organiser une journée de sensibilisation.

- **Concertation Wavre Numérique**

Initiée par l'AMO Carrefour J, cette concertation rassemble des acteurs locaux autour d'animations pour la semaine du numérique. En 2024, le CLPS a soutenu le groupe par des rencontres et un appui documentaire lors de trois réunions, mais cessera sa participation en 2025.

- **Camionnette solidaire à l'ouest**

Projet lancé en 2018 pour aller à la rencontre des publics précarisés à Nivelles via un lieu extérieur d'échanges et d'activités. En 2024, le CLPS a mis fin à son rôle d'animation après que le groupe a atteint une certaine autonomie, tout en restant informé et participant à une évaluation de la suite du projet.

- **Plateforme Respect Vieillesse**

Créée en 2024 avec Respect Seniors, l'AVIQ et la Province, cette plateforme vise à mieux comprendre et prévenir la maltraitance des aînés. La première rencontre a réuni plus de 80 personnes issues de nombreux secteurs, en abordant le cadre législatif, ressources et besoins des professionnels. Trois rencontres annuelles sont prévues en 2025.

- **Plateforme enseignement et aide à la jeunesse**

Depuis 2015, cette plateforme développe des politiques conjointes entre enseignement et aide à la jeunesse pour le bien-être des jeunes. En 2024, après une nouvelle co-présidence, le CLPS a apporté un accompagnement méthodologique lors de quatre réunions axées notamment sur la santé mentale des jeunes et la présentation des services partenaires.

Réseaux et concertations locales où le CLPS joue un rôle de représentant de la promotion de la santé

- **Inter-réseaux**

Les inter-réseaux réunissent plusieurs réseaux du Brabant wallon, dont le CLPS, ASARBW, Archipel, Pallium et ECCOSSAD, couvrant divers secteurs comme la santé mentale, les assuétudes et le handicap. En 2024, une seule réunion a eu lieu.

- **Groupe de travail sur le cadastre des associations**

Né de l'Inter-réseaux, ce groupe vise à créer un site internet recensant tous les services du Brabant wallon pour faciliter l'accès à l'information pour le public et les professionnels.

- **Réseau d'aide et de soins assuétudes en Brabant wallon (ASARBW)**

Depuis 2012, le CLPS participe à l'Assemblée Générale de ce réseau, réunissant institutions des secteurs santé mentale, assuétudes et social. En 2024, deux AG ont eu lieu et des échanges bilatéraux ont approfondi la collaboration.

- **Conseil de prévention de l'aide à la jeunesse**

Mis en place en 2019, ce conseil rassemble de nombreux acteurs de l'aide à la jeunesse, santé mentale, justice et pouvoirs locaux. Le CLPS y est membre invité depuis 2020 et a participé à 7 réunions en 2024, centrées notamment sur le diagnostic social.

- **Comité de fonction 3 du Réseau 107**

Ce comité, axé sur la réinsertion sociale, réunit tous les deux mois des acteurs du social et de la santé mentale. En 2024, le CLPS a assisté à une réunion avec des échanges sur la parentalité fragilisée.

- **Plateforme "Violences entre partenaires"**

Organisée par la province, cette plateforme traite des violences conjugales. Le CLPS y participe activement, notamment lors de la réunion de juin 2024 sur les violences sexuelles, et continuera en 2025.

- **Conseil de politique alimentaire de l'est du Brabant wallon**

Ce conseil rassemble des acteurs locaux pour accélérer la transition vers un système alimentaire durable. Le CLPS participe au groupe de travail « Éducation et sensibilisation ».

- **Comité de réseau d'Archipel**

Le CLPS est membre historique de ce réseau santé mentale pour enfants et adolescents. Après une période de désengagement, il a réintégré le comité fin 2024, participant notamment à une réunion sur le secret professionnel partagé.

- **Assemblée Générale du Relais social du Brabant wallon**

Le CLPS participe à cette AG regroupant des acteurs publics et associatifs qui luttent contre la grande précarité. Le réseau cible des publics vulnérables, notamment sans-abri, personnes en situation d'exclusion, usagers de drogues ou en lien avec la prostitution.

Participation ou animation de réseaux régionaux

1. Groupes de travail entre CLPS

Les CLPS ont constitué plusieurs « inter » ou groupes de travail qui réunissent des directions et/ou des membres de leurs équipes autour de sujets ou thématiques spécifiques. Le secteur représenté dans ces réunions est à chaque fois celui de la prévention et promotion de la santé.

- **InterCLPS**

Réunissant chaque mois les directions des 9 CLPS wallons, ce groupe coordonne les projets communs, traite les demandes régionales (AVIQ, parlement, etc.) et échange sur les pratiques de gestion et d'équipe.

- **Groupe de travail sur les outils partagés**

En 2024, six réunions ont permis d'avancer sur deux outils communs : un site internet regroupant infos et actualités des CLPS, et un logiciel de prêt documentaire en ligne (PMB).

- **Réunions inter-communication**

Ce groupe a poursuivi en 2024 la dynamique lancée en 2023 : après les nouveaux logos, il a conçu un triptyque et un roll-up communs. Trois réunions ont eu lieu.

- **Réunions InterDOC**

Les documentalistes des CLPS se sont réunis dix fois en 2024, principalement pour harmoniser l'encodage dans la base de données PMB et découvrir de nouveaux outils pédagogiques présentés par leurs créateurs.

- **Réunions InterGEVRAS**

Les gestionnaires de projets EVRAS des CLPS se sont réunis neuf fois en 2024 pour échanger sur les pratiques locales, mutualiser les outils et porter une voix commune dans le cadre de la généralisation de l'EVRAS.

- **Réunions Intertrauma**

Lancé début 2024, ce groupe rassemble les gestionnaires de projets CLPS travaillant sur la thématique des traumatismes. Une seule rencontre a eu lieu, les deux autres ayant été suspendues en attente des suites de la journée interconnaissance prévue fin 2024.

- **Groupe de travail sur l'alimentation durable**

À l'initiative du CLPS de Namur, ce groupe vise à partager les projets des CLPS autour de l'alimentation durable. Il se poursuit en 2025, dans un contexte de multiplication des Conseils de Politique Alimentaire locaux.

Autres concertations régionales

Le CLPS-Bw est également actif dans d'autres GT ou concertations à l'échelle régionale, que ce soit avec d'autres CLPS ou comme représentant de ceux-ci.

- **GT Sciensano-CLPS**

À l'initiative de Sciensano, un groupe de travail a été co-organisé avec les CLPS pour préparer des échanges sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité. Des réunions préparatoires ont eu lieu en 2024 ; les rencontres avec les opérateurs sont prévues en 2025.

- **Réunions InterCLPS-CEPS**

Les CLPS et les centres d'expertise (CEPS) se rencontrent afin de renforcer les liens entre expertise scientifique et pratiques de terrain, au bénéfice des opérateurs locaux.

- **AG de la Fédération Wallonne de Promotion de la Santé (FWPS)**

Le CLPS-Bw participe activement à l'AG de la FWPS (5 réunions en 2024), où sont abordés l'actualité du secteur, les retours des GT, et les échanges avec l'Aviq et les cabinets.

- **GT "politique" de la FWPS**

Le CLPS-Bw est très impliqué dans ce groupe qui fait le lien avec les décideurs politiques. En 2024, il a contribué à plusieurs rencontres stratégiques et à la diffusion d'informations à destination du terrain, notamment sur le lien entre santé et élections.

- **GT « journée interconnaissance »**

Le CLPS-Bw a coorganisé cette journée sectorielle majeure de novembre 2024 à Charleroi, qui a réuni plus de 150 personnes autour d'un objectif : mieux se connaître pour mieux collaborer.

- **Réseau wallon pour la santé des femmes**

Le CLPS-Bw participe à ce réseau intersectoriel animé par « Femmes et Santé », avec une approche centrée sur la santé des femmes. En 2024, il a coorganisé des ateliers et conférences à l'occasion de la journée mondiale pour la santé des femmes.

- **AG de la Plateforme Prévention Sida**

Le CLPS-Bw siège à l'AG de la Plateforme depuis 2018. En 2024, il a pris part à l'AG annuelle, renforçant ainsi son rôle de relais régional sur les enjeux liés au VIH et aux IST.

Participation / animation à des réseaux et concertations qui rassemblent des professionnels wallons ainsi que des acteurs bruxellois.

Ce point reprend les réseaux et concertations auxquels le CLPS-Bw participe et qui rassemblent des professionnels de Wallonie et de Bruxelles.

Réseau sur les usages problématiques d'Internet (UpTIC)

Ce réseau piloté par le CRÉSAM réunit des professionnels autour des usages numériques problématiques. Le CLPS-Bw y a participé jusqu'en octobre 2024, dans le cadre de ses actions liées aux assuétudes. Il s'en est retiré suite à une réorientation des thématiques vers le public « jeunes ».

- **Variétés des moyens de communication mis en œuvre par le CLPS-BW**

Le CLPS-Bw communique principalement par voie électronique. Il utilise MailChimp et Outlook pour transmettre des invitations ou informations ciblées à ses partenaires, en lien avec leurs domaines d'intérêt. Trois fois par an, une newsletter est envoyée à près de 2000 personnes abonnées. Elle reprend l'agenda des temps de rencontre, des initiatives locales et régionales, un focus sur les opérateurs de promotion santé selon les axes thématiques et une mise en avant des outils du centre de documentation. Le CLPS-Bw utilise également Facebook pour relayer ses actualités et celles de ses partenaires. Sa base de données « Projets Partagés », hébergée sur son site, valorise des initiatives inspirantes en promotion

de la santé, comme en 2024, l'opérateur « Sport sur ordonnance » ou un projet de marche quotidienne en maison de repos.

Cette année, la communication s'est aussi élargie à la presse locale, avec un article dans Vers l'avenir et un reportage sur TV Com à l'occasion de la journée « *Vieillesse hors des clous* ».

Enfin, la refonte du site internet, entamée en 2023, s'est concrétisée en 2024 avec un travail d'équipe autour des objectifs, contenus et accessibilité. Sa mise en ligne est prévue pour le printemps 2025. Parallèlement, en 2024, le CLPS a retravaillé son identité visuelle avec un nouveau logo, un flyer présentant ses missions et un roll-up pour les événements publics.

- **Leviers d'actions offerts aux communes pour la prévention et la promotion de la santé**

Le CLPS propose aux communes du Brabant wallon différents leviers d'action pour insuffler de la promotion de la santé dans leurs projets.

- **Accompagnement méthodologique**

Les communes, CPAS et PCS peuvent faire appel au CLPS-Bw pour construire et développer des projets de promotion de la santé sur des thématiques ou publics spécifiques. En 2024, par exemple, le CLPS a accompagné un groupe de travail porté par le CPAS de Court-Saint-Étienne sur un projet de procédure pour la prise en charge des femmes victimes de violences.

- **Accompagnement documentaire**

Un appui documentaire est également proposé, seul ou en complément du soutien méthodologique, selon les besoins exprimés.

- **Organisation de l'InterPCS**

Depuis 2020, le CLPS organise l'InterPCS qui permet aux gestionnaires de projets des PCS du Brabant wallon de se rencontrer et d'échanger. En 2024, il a aussi accompagné un groupe de travail pour préparer une journée de rencontre entre équipes PCS, prévue en 2025.

- **Diffusion des campagnes**

Le CLPS relaie les campagnes de promotion de la santé émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'opérateurs wallons. Il assure la réception et la distribution du matériel de prévention (affiches, préservatifs...) auprès des communes et les invite à certaines concertations comme celle du 1er décembre (journée mondiale de lutte contre le sida).

- **Information et réorientation**

Le CLPS répond aux demandes ponctuelles des communes concernant la recherche d'orateur et oratrices, d'organismes spécialisés ou d'informations santé.

- **Relais d'actualités**

Les initiatives communales liées à la promotion de la santé peuvent être relayées via les canaux du CLPS. Celles jugées inspirantes peuvent être mises en valeur dans la base de données « Projets Partagés ».

- **Mise en réseau**

Le CLPS favorise la mise en lien entre travailleurs communaux et d'autres institutions, dans le cadre d'accompagnements spécifiques ou via des concertations plus larges, comme celle consacrée aux personnes âgées à domicile, où sont également présents des CPAS et des PCS.

- **Perspectives de développement**

En 2025, le CLPS-Bw poursuivra ses deux grandes missions en matière de promotion de la santé, en continuant à proposer une offre de services diversifiée.

La première mission vise à accompagner la mise en œuvre du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé sur le territoire local. Plusieurs thématiques seront à nouveau développées cette année. En matière d'alimentation et d'activité physique, le CLPS participera aux rencontres régionales organisées par Sciensano et contribuera aux travaux du Conseil de Politique Alimentaire de l'est du Brabant wallon. Sur le thème du tabac et des assuétudes, il relaiera la campagne EVUNS et organisera des moments d'échange autour de la nouvelle législation tabagique. En santé mentale, les liens avec les réseaux Archipel et Réseau 107 seront renforcés afin de soutenir les dynamiques locales. Une concertation spécifique sur l'endométriose sera lancée, en collaboration avec Univers santé, dans le cadre des maladies chroniques. Le CLPS poursuivra également la campagne annuelle du 1er décembre sur les maladies infectieuses, tout en prévoyant un temps de rencontre autour de la mise à jour des connaissances sur les IST. Enfin, les initiatives en lien avec les traumatismes seront reconduites, notamment la plateforme Respect Vieillesse, qui valorise les choix des personnes âgées, ainsi que le projet mené à Court-Saint-Étienne sur les violences faites aux femmes.

La deuxième mission du CLPS concerne l'accompagnement des acteurs de terrain dans le développement de projets agissant sur les déterminants de la santé, ainsi que sur les thématiques émergentes. Le vieillissement restera au cœur des préoccupations, avec un suivi du colloque « Vieillesse hors de clous » et la relance de la concertation autour des maisons de repos et maisons de repos et de soins. Le secret professionnel partagé fera également l'objet d'une nouvelle rencontre. Une attention particulière sera portée à l'interculturalité dans les soins et l'aide à domicile, qui constituera une nouvelle thématique explorée en 2025.

Enfin, au-delà de ces actions, le CLPS poursuivra le renforcement de sa communication. En interne, une supervision d'équipe sera mise en place afin de soutenir les échanges et la cohésion. En externe, le travail autour du nouveau site internet se poursuivra, avec les derniers ajustements nécessaires à sa finalisation.

• **Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser**

Consciente que les inégalités sociales et environnementales sont étroitement liées, l'ASBL accorde une attention particulière à la réduction de son empreinte écologique. Cela se traduit notamment par un choix de lieux accessibles en transports en commun, la promotion du covoiturage et des déplacements écoresponsables de l'équipe. Au quotidien, elle veille aussi à limiter ses consommables : stylos rechargeables, thés en vrac, impressions réduites, gobelets réutilisables, et évitement des produits suremballés lors des rencontres.

2. Indicateurs quantitatifs

• **Nombre de prêts de ressources documentaires**

- Nombre de prêts de ressources documentaires avec accompagnement : 90
- Nombre de prêts documentaires sans accompagnement : 96
- Nombre de prêts documentaire au total : 186 par rapport à 170 en 2023.

• **Nombre d'accompagnements documentaires par thématique**

Remarque : Grâce à une bonne connaissance de nombreux outils, le CLPS guide les professionnels dans le choix des ressources les plus adaptées à leurs objectifs, leur public... et les met gratuitement à disposition.

Afin d'aider à l'interprétation des chiffres, il faut comprendre qu'un accompagnement documentaire peut toucher différents thèmes. Par exemple, une personne peut venir pour des ressources à destination des jeunes en vue d'aborder des questions de genre (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et d'estime de soi (santé mentale).

Accompagnements documentaires	186
Compétences psychosociales	22%
Santé mentale	18%
Santé affective et sexuelle (EVRAS)	16.5%
Méthodologie et pédagogie	5%
Hygiène	4%
Vieillesse	3.5%
Assuétudes	3%
Alimentation	2.5%
Handicap	2.5%
Violence, harcèlement	2.5%
Autres	2%
Déterminants de la santé	2%
Technologies de l'information et de la communication	2%
Prévention des maladies	2%
Citoyenneté	2%
Corps humain	2%
Famille et parentalité	1%
Précarité	1%
Insertion socioprofessionnelle	1%
Logement	1%
Interculturalité	1%
Activité physique	1%
Genre	0.5%
Éducation du patient	0.5%
Intergénérationnel	0.5%
Environnement	0.5%
Traumatismes	0.5%

• **Typologie des demandeurs**

Typologie des demandeurs	569
Promotion et prévention	151
Soins de Santé	115
Enseignement	64
Santé mentale	49
Social	38
Aide à la jeunesse	30
Aînés	24
Handicap	24
Pouvoir Locaux	16
Jeunesse	11
Environnement	11
Autres	10
Éducation permanente	8
Culture	5
Sport	4
Communication	3
Travail	2
Insertion	2
Justice	1
Petite enfance	1

• **Nombre d'accompagnements méthodologiques par thématique**

Remarque : Le CLPS accompagne les projets en fonction des besoins et de l'étape à laquelle les professionnels se trouvent (analyse du contexte, définition du projet, planification, mise en œuvre et évaluation).

Un accompagnement méthodologique peut lui aussi traiter de différentes thématiques. Par exemple : une professionnelle voudrait un soutien pour mettre en place des activités à destination de personnes âgées atteintes d'un handicap. Raison pour laquelle la participation est reprise en pourcentages ci-dessous.

Nombre d'accompagnements méthodologiques	100%
Méthodologie et pédagogie	23%
Déterminants de la santé	12%
Vieillesse	11%
Santé mentale	9%
Assuétudes	6%
Santé affective et sexuelle (EVRAS)	5%
Genre	5%
Alimentation	4%
Prévention des maladies	3%
Violence, harcèlement	3%
Handicap	3%
Technologies de l'information et de la communication	3%
Autres	2%
Activité physique	2%
Famille et parentalité	2%
Traumatismes	1%
Citoyenneté	1%
Médecine préventive	1%
Éducation du patient	1%
Précarité	1%
Santé communautaire	1%
Logement	1%

• **Nombre et type de communications à l'initiative du CLPS**

Type de communications à l'initiative du CLPS	55
Mailchimp/invitations ciblées	24
Bulletins de communication	3
Projets partagés	2
Actualités sur le site	2
Actualités sur Facebook	21
Autres	3

• **Nombre et type de communications sur demande d'un partenaire extérieur**

Type de communications sur demande des partenaires en 2024	59
Diffusion d'appels à projets de concertations-Présentation de l'offre du CLPS	7
Diffusion d'objets de campagnes	52

• **Nombre de réorientations de la demande et motifs de la réorientation**

En 2024, le CLPS a comptabilisé 31 réorientations. Sont regroupées sous ce terme les réorientations de la demande en tant que telles et les demandes d'information. Dans la majorité des cas, il s'agit d'acteurs et actrices de terrain qui cherchent une information précise sur une thématique, un orateur ou une

oratrice pour une conférence, un service qui peut les aider pour un projet, cela sans qu'un accompagnement soit nécessaire. Le CLPS-Bw utilise alors sa connaissance du réseau pour les aider en leur proposant plusieurs alternatives. Il va parfois effectuer des recherches et se renseigner pour apporter la réponse la plus adéquate.

Un cas plus occasionnel de réorientation concerne des personnes qui téléphonent pour obtenir l'adresse de soignants en santé mentale ou en assuétudes, ou un lieu de dépistage sida.

Certaines demandes ne concernent tout simplement pas le territoire ou les missions. Si la demande rentre dans les missions, le CLPS la réoriente alors vers le CLPS compétent.

• **Nombre de dynamiques de réseaux menées par le CLPS au niveau local en tant que pilote, animateur, co-animateur ou participant**

Nombre de dynamiques de réseaux menées en tant que pilote : 5

Thématiques :

- Concertation « Personnes âgées à domicile » ;
- Concertation intersectorielle à l'est du Bw ;
- Concertation entre opérateurs EVRAS dans le cadre de l'accord de coopération ;
- Concertation autour des actions menées dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA ;
- Concertation des centres de planning familial dans le cadre de l'accord de coopération.

Nombre de dynamiques de réseaux animés par le CLPS : 5

Thématiques :

- Groupe autour du vieillissement « hors des clous »
- Inter Plan de Cohésion Sociale
- Concertation Wavre Numérique
- Camionnette solidaire à l'ouest du Bw
- Plate-forme respect vieillissement

Nombre de dynamiques de réseaux auquel le CLPS a participé : 10

Thématiques :

- Groupe de travail cadastre des associations en Bw
- Inter-réseaux
- ASARBW
- Conseil de prévention de l'aide à la jeunesse
- Plate-forme enseignement et aide à la jeunesse
- Comité de fonction 3 du Réseau 107
- Comité de Réseau d'Archipel
- Assemblée générale du Relais social du Bw
- Plateforme VIF
- Conseil de politique alimentaire de l'est du BW

• **Nombre de dynamiques de réseaux menées par le CLPS au niveau régional en tant que pilote, animateur, co-animateur ou participant**

Nombre de dynamiques de réseaux auxquelles le CLPS a participé et /ou qui'il a coanimé sur le territoire de la Région wallonne : 14

Thématiques :

- Réunions InterCLPS
- Réunions InterCLPS – CEPS

- Groupes de travail entre CLPS sur les outils partagés
- Réunions InterDOC
- Réunions InterGEVRAS
- Réunions Inter-Communication
- Réunion Inter-trauma
- Réseau wallon pour la santé des femmes
- Assemblée Générale de la Plateforme Prévention Sida
- GT alimentation durable
- Réunion CLPS-Sciensano
- GT politique de la FWPS
- Assemblée Générale de la FWPS
- GT interconnaissance

Nombre de dynamiques de réseaux auxquelles le CLPS a participé et /ou qui'il a coanimé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 1
Assuétudes -UPTIC

• **Nombre et type de formations, échanges de pratiques, organisés par le CLPS sur le territoire du Brabant wallon en tant que pilote ou co-organisateur**

Le CLPS organise des « temps de rencontre » (journées ou demi-journées) à destination des professionnels de son territoire. Ces moments sont construits en fonction des besoins exprimés ou des thématiques prioritaires du CLPS. Ils peuvent porter sur des outils pédagogiques, des interventions d'expert ou de partenaires, des contenus thématiques ou des méthodologies de projet.

Temps de rencontre pilotés par le CLPS en Brabant wallon : 5

Thématiques :

- Rencontre pour relever les besoins des professionnels et présenter l'offre autour du tabac en Brabant wallon
- Des outils et des écrans : Wavre numérique 2024
- Mise à jour IST – VIH
- Enseignement spécialisé et EVRAS
- Sensibilisation endométriose

Temps de rencontre coorganisé par le CLPS en Brabant wallon : 3

Thématiques :

- Secret professionnel
- Organisation de la découverte et de l'évaluation de l'outil d'Univers Santé "Picto-conso"
- Vieillesse hors des clous

Temps de rencontre coorganisés par le CLPS en Région wallonne : 2

Thématiques :

- Journée « Notre santé – faire fleurir les bons gestes »
- Journée interconnaissance

• **Nombre de communes accompagnées dans la prévention et la promotion de la santé**

En 2024, 19 communes différentes ont interagi directement avec le CLPS du Brabant wallon, soit à travers les concertations des plans de cohésion sociale, soit via l'offre de services classique.

Plans de cohésion sociale : 17 communes ont un Plan de cohésion sociale et sont impliquées dans l'Inter-PCS organisé par le CLPS :

- Beauvechain
- Braine-le-Château
- Chastre
- Chaumont-Gistoux
- Genappe
- Incourt
- Ittre
- Jodoigne
- Nivelles
- Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Ramillies
- Rebecq
- Rixensart
- Tubize
- Villers-la-Ville
- Walhain
- Wavre

En 2024, l'InterPCS a également fait appel au CLPS pour organiser une journée dédiée aux équipes, habituellement représentées uniquement par les gestionnaires de projet lors des réunions de l'InterPCS. Préparée à cheval sur l'année 2024 et l'année 2025 par un GT coordonné par le CLPS, cette journée s'organisera en avril 2025.

Le CLPS a également participé à la commission d'avis du PCS de Chaumont-Gistoux.

Offre de service classique : 4 communes ont fait appel au CLPS pour des accompagnements méthodologiques :

- Le travail sur la vision du nouveau département de la cohésion sociale de Rixensart qui réunit deux services (D'clic et le service social).
- L'aide à l'élaboration d'une procédure et d'une charte dans un projet de lutte contre les violences faites aux femmes portées par le CPAS de Court-Saint-Etienne.
- L'accompagnement de la Régie autonome de Villers-la-Ville qui gère son centre sportif et souhaitait sensibiliser ses coachs sportifs à la dimension « santé » du sport ;
- L'accompagnement et la participation au projet de diagnostic du CCCA d'Ottignies, qui avait commencé en 2023.

4 communes ont fait appel au CLPS pour des accompagnements documentaires : Wavre, Villers-la-Ville, Chaumont-Gistoux et le CPAS de Court-Saint-Etienne.

2 communes (Wavre, Braine l'alleud) ont fait appel au CLPS pour relayer du matériel de campagne sida sur leur territoire.

4 communes (Chaumont-Gistoux, Nivelles, Ittre et Braine-l'Alleud) et le CPAS de Tubize ont fait appel au CLPS pour des demandes d'informations et réorientations.

Initiatives ciblant les communes, CPAS et PCS

Le CLPS est sollicité par des actrices et acteurs non communaux pour des actions à destination de ceux et celles-ci. En 2024, il a été sollicité pour :

Des participations à des événements :

- Le festival « Nourrir Court-Saint-Etienne », organisé par Laïcité Brabant wallon et le CIEP et qui se déroulera en 2025.
- L'organisation de temps de rencontre :

- L'opérateur wallon Sport sur Ordonnance a demandé l'aide des CLPS du Brabant wallon et de Namur pour co-organiser une après-midi destinée aux communes, PCS et centres sportifs des deux provinces pour présenter l'offre de services et sensibiliser à l'activité physique adaptée.
- Des accompagnements méthodologiques :
 - Le RLM, qui réunit des éducatrices en diabétologie, a consulté le CLPS pour l'organisation d'actions dans les communes à l'occasion de la journée mondiale du diabète.
- Des communications ciblées :
 - La FWPS a réalisé une newsletter spéciale destinée aux communes, CPAS et PCS qui reprenait des exemples concrets pour intégrer la promotion de la santé dans leurs pratiques. Le CLPS a relayé cette newsletter.
- L'interPCS est aussi un lieu de diffusion des actualités du CLPS et de celles des opérateurs de Wallonie qui pourraient intéresser les communes. Une invitation à l'après-midi de Sport sur Ordonnance leur a par exemple été relayée.

• **Nombre de type d'actions menées en faveur du vieillissement actif**

En 2024, le CLPS a réalisé 53 activités sur la thématique du vieillissement.

8 types d'actions en faveur du vieillissement actif :

- Les accompagnements documentaires
- Les accompagnements méthodologiques
- Le développement de projets communs
- L'organisation de concertations
- L'organisation de temps de rencontres
- La participation à des temps de rencontre
- Les réorientations et informations
- La communication et le relais de projets des partenaires

3. Indicateurs financiers

Ceux-ci seront analysés par le service budget de la Province

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année suivante
- Note d'intention pour l'année suivante

L'A.S.B.L. a fait parvenir à l'administration provinciale les documents précédemment cités lors de la remise des justificatifs liés à la subvention 2024.

Rapport coût du service/qualité :

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) s'inscrivent dans les priorités définies par la Déclaration de politique provinciale 2024-2030.

La mission du CLPS-BW est de soutenir les professionnels locaux (associations, communes, CPAS, maisons médicales, etc.) dans le développement de projets agissant sur les déterminants de santé. L'objectif de l'ASBL est d'aider les acteurs de terrain à répondre aux besoins locaux de la population et à inscrire durablement la promotion de la santé au cœur de leurs pratiques. Les actions menées par l'ASBL sont, par ailleurs, encadrées par le Plan de promotion et de prévention de la santé (WAPPS).

Au vu des actions réalisées en 2024 (prêts d'outils, accompagnements, communications, réorientations, dynamiques en réseau, formations, etc.), il apparaît que le CLPS-BW contribue positivement à la santé et au bien-être de la population du Brabant wallon.

Liquidation des subventions :

L'article 2 du contrat de gestion 2023-2025 prévoit qu'une subvention annuelle de maximum 102.600,00 euros est due par la Province du Brabant wallon au CLPS-BW pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2024.

Une avance de 80%, soit 82.080 euros, a été liquidée en date du 10 juin 2024. Le solde de 20%, soit 18.857,70 a été liquidé en date du 13 mai 2025.

De plus, la Province met à disposition du CLPS-BW les moyens suivants :

- Un ensemble de locaux et places de parking pour un montant maximum de 22.000,00 EUR.
- Des salles de réunion à raison de 3 utilisations par mois (Salle Galilée et/ou Salle Saphir) pouvant être estimée à 4.500,00 EUR par an ;
- La gestion du courrier entrant à destination du CLPS.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW), pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion contrat 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW)

Annexe 30

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec la SCRL Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

I. Bases légales

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15
- L'arrêté royal du 29 décembre 1956 autorisant la constitution de l'Intercommunale des Œuvres Sociales du Brabant wallon

II. Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation

- Résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 18 mars 2025 par l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW).

III. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateur transversal

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs par service

2.1. Service des accueillantes d'enfants conventionnées

- a) Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune
- b) Nombre d'accueillantes et de co-accueillantes par commune
- c) Nombre d'accueillantes salariées

2.2. Milieux d'accueils collectifs

- a) Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif
- b) Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectif

2.3. Puéricultrice-relais

- a) Nombre de milieux d'accueil conventionnés
- b) Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil

2.4. Accueil des enfants de 3 à 12 ans

- a) Liste des lieux d'accueil extrascolaire et des lieux de plaines
- b) Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et nombre de journées d'accueil pendant les plaines, ventilés par commune

2.5. Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes

- a) Nombre d'heures prestées, ventilé en fonction de l'usager aidé
- b) Répartition des heures prestées par commune

2.6. Formation

- a) Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées)
- b) Nombre de formations dispensées en Brabant wallon
- c) Nombre de personnes inscrites aux formations
- d) Secteurs professionnels concernés par les formations

2.7. Accompagnement de la personne handicapée

- a) Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement et les dossiers job coaching)
- b) Nombre de personnes accompagnées
- c) Nombre de personnes dans une procédure de job coaching

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- a) Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice)
- b) Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultat
- c) Evolution des dettes à court terme et à long terme
- d) Evolution des créances à court terme et à long terme
- e) Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité)
- f) Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement)
- g) Evolution du ratio de rentabilité

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- a) Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion
- b) Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- c) Budget prévisionnel pour l'année suivante
- d) Note d'intention pour l'année suivante

IV. Rapport d'évaluation

1. Indicateur transversal

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

L'ISBW contribue à cet objectif notamment par la diffusion d'un guide destiné à aider les milieux d'accueil à adopter des pratiques plus écologiques.

2. Indicateurs par service

2.1 Service des accueillantes d'enfants conventionnées

a) Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune

Prestations 2024	Nombre d'enfants	1/2 jours d'accueil	Jours entiers d'accueil
Beauvechain	16	80	1.422
Chastre	15	73	1.227
Chaumont- Gistoux	6	7	187
Genappe	10	24	627
Grez-Doiceau	21	123	1.923
Hélécine	1	2	4
Incourt	24	237	1.817
Jodoigne	14	46	1.069
La Hulpe	24	36	2.137
Lasne	8	48	421
Mont-Saint- Guibert	6	8	409
Orp-Jauche	11	26	843
Perwez	24	170	2.482
Ramillies	31	162	2.329
Rebecq	14	69	1.328
Rixensart	26	52	2.318
Villers-la-Ville	24	201	2.202
Walhain	0	0	0
Total 2024	275	1.364	22.745
Total 2023	236	1.461	22.667

b) Nombre d'accueillantes et de co-accueillantes par commune

Prestations 2024	Nombre d'accueillantes conventionnées	Nombre de co-accueillantes
Beauvechain	1	0
Chastre	2	0
Chaumont- Gistoux	0	0
Genappe	0	0
Grez-Doiceau	0	0
Hélécine	0	0
Incourt	0	2
Jodoigne	0	0
La Hulpe	0	2
Lasne	0	0
Mont-Saint- Guibert	0	0
Orp-Jauche	0	0

Perwez	0	0
Ramillies	2	0
Rebecq	0	0
Rixensart	2	0
Villers-La-Ville	3	0
Walhain	0	0
Totaux	10	4

c) Nombre d'accueillantes salariées

Prestations 2024	Nombre salariées	d'accueillantes
Beauvechain	2	
Chastre	0	
Chaumont- Gistoux	1	
Genappe	2	
Grez-Doiceau	3	
Hélécine	1	
Incourt	1	
Jodoigne	2	
La Hulpe	1	
Lasne	1	
Mont-Saint- Guibert	1	
Orp-Jauche	2	
Perwez	4	
Ramillies	3	
Rebecq	2	
Rixensart	2	
Villers-La-Ville	0	
Walhain	0	
Totaux	28	

2.2 Milieux d'accueils collectifs

a) Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif

- 25 milieux d'accueil, répartis sur 13 communes du Brabant wallon, ont participé à au moins une activité de l'équipe expertises.

b) Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectif

- Labos du 0-3
 - 9 labos organisés dont 5 labos-échanges et 4 labos-atelier (aucun labo-feedback).
 - 7 thématiques abordées : la notion de référente, les moments de repas, les entretiens de fonctionnement, les journées pédagogiques, la transition vers l'école, le passage de section et les rituels.
 - 86 participations prévues et 50 participations effectives.
 - 3 guides de consultance en cours : travail d'équipe, organisation des sections et recrutement.
 - 4 modèles / outils créés dans les labos Atelier et adaptables par les milieux d'accueil.
 - 2 rencontres en amont des labos : 2 communes, 2 milieux d'accueil.
 - 1 consultance (9 heures) auprès de 1 milieu d'accueil collectif (Ottignies Louvain-la-Neuve) ;
 - Analyse annuelle de l'évolution du nombre de places d'accueil et taux de couverture en Brabant wallon ;
 - **Nouveau** : 2 formations d'un jour et demi chacune sur la familiarisation à destination des responsables de milieux d'accueil – 27 participants ;

- **Nouveau** : 3 accompagnements d'équipes de milieux d'accueil, 2 sur l'organisation des sections et 1 sur la familiarisation.

- Analyse annuelle de l'évolution du nombre de places d'accueil et du taux de couverture en Brabant wallon ;
- Le travail de l'équipe expertises a continué à se centrer sur les labos d'échanges de pratiques entre responsables de milieux d'accueil 0-3 ans ;
- Adaptation du nombre et des thématiques des labos suite à l'absence prolongée d'une des deux chargées d'expertises ;
- Maintien du succès des labos grâce à leur utilité concrète pour les directions de milieux d'accueil et la qualité des échanges entre pairs ;
- Première formation sur la familiarisation à destination des responsables de milieux d'accueil, en collaboration avec le service formation ;
- Mise en place d'un accompagnement d'équipes (nouveau 2024) : 2 sur l'organisation des sections et 1 sur la familiarisation ;
- L'ISBW est membre des conseils d'administration de la COSEGE (coordination des services d'accueillantes de la Fédération Wallonie Bruxelles) et de la CHACOF (coordination des haltes-accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

2.3 Puéricultrice-relais

- Nombre de milieux d'accueil conventionnés
- En 2024, il y a 28 milieux d'accueil contre 26 en 2023.
- Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil

Commune	Milieu d'accueil	Nombre de jours
Beauvechain	Les Sauverdias	20
Braine-l'Alleud	Au Bois joli	20
	Les Mazindjes	16
	Les Oisillons	20
	Les P'tits Dragons de l'Estrée	25
	Les P'tits Mouchons	16
	Cheneau	16
Braine-le-Château	La Marmotine	20
Chastre	Les P'tits Mousses	20
Chaumont- Gistoux	Bruyères et coquelicots	16
	Bouton d'or	12
	Chant de blé	8
Genappe	Mini-Pousses	15
Grez-Doiceau	Baby Club	8
	Baby Boom	15
Ittre	Virginal-Les Mouchons	Ptits 20
Jodoigne	Les Lutins	30
	Cocon	20
La Hulpe	Les p'tits Coquins	8
	Les TifAns	24
Lasne	Les Marmousets	15
	Les Lucioles	20
	ASBL Les Petits Tambours	35
Mont-Saint- Guibert	Les Boutchox de l'Axis	16
Ottignies	Colibris	8
Louvain-la-Neuve	La pyamide	20
	Berceau	15

Villers-la-Ville	Les Pious-Pious	8
Total jours conventionnés		486
Jours reportés de 2023		46
Total des jours prestés en 2024		461.5
Total des jours prestés en 2023		477

2.4. Accueil des enfants de 3 à 12 ans

a) Liste des lieux d'accueil extrascolaire et des lieux de plaines

Voir tableau suivant.

b) Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et nombre de journées d'accueil durant les plaines, ventilés par commune

COMMUNES	Nombre de journées d'accueil
BEAUVECHAIN	25.247
BRAINE-LE-CHÂTEAU	68.449
GENAPPE	29.545
HELECINE	0
INCOURT	42.098
JODOIGNE	1.588
LA HULPE	42.991
NIVELLES	70.083
OTTIGNIES	22.934
RAMILLIES	0
TUBIZE	139.171
WAVRE	5.734
2024	447.840
2023	429.405

2.5. Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes

a) Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'utilisateur aidé

Voir le tableau suivant.

b) Répartition des heures prestées par commune

- Service d'aide aux familles et aux aînés

Commune	Bénéficiaires	Heures
Braine-l'Alleud	29	3202,75
Braine-le- Château	3	259,5
Chastre	16	1580,25
Chaumont- Gistoux	22	2921,5
Court-St-Etienne	24	2205,25
Genappe	0	0
Grez-Doiceau	14	1959,75
Mont-St-Guibert	11	611,5
Rebecq	7	836,25
Rixensart	1	21
Tubize	14	1437,5
Totaux 2024	141	15035,25
Totaux 2023	117	14819,00

- Service des Brico-dépanneurs

Milieux d'accueil conventionnées 2023	Heures
Rixenfant	53
Les P'têts Poyons	27,5
Total 2024	80,5
Total 2023	33,5

Usagers du SAFA	802,25
CPAS conventionnés 2024 (Chaumont-Gistoux)	6,25

2.6. Formation

a) Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées)

47 sur site en Brabant wallon et 119 hors Brabant wallon, soit 166 formations organisées en 2024, dont plus de 76 ont été subventionnées.

b) Nombre de formations dispensées en Brabant wallon

47 journées de formation sur site ont été organisées en Brabant wallon :

- dont 37 étaient des formations à inscription individuelle (dont 13.5 étaient organisées sur site).

119 journées de formation ont été données hors du Brabant wallon :

- dont plus de 76 ont été subventionnées.

Remarques

1. Concernant les formations externes, le taux d'absences et d'annulations de dernière minute reste préoccupant. Ce qui a marqué particulièrement cette année, c'est la diminution du nombre d'inscriptions pour les formations « individuelles ». Deux modules ont dû être annulés, faute de participants. Par ailleurs, les demandes de formations « nomades » (organisées sur site pour les équipes) se sont également faites plus rares.

2. Ce constat ne s'applique pas aux formations internes : le nombre de demandes de formations individuelles y a connu une augmentation de 15 %.

3. La baisse de fréquentation des conférences « Les Matinales de l'Enfance » demeure d'actualité, avec un recul encore plus marqué que l'année précédente. Suite à ce constat, un sondage téléphonique a été mené auprès d'un échantillon de 40 milieux d'accueil. Il en ressort que, comme pour les formations, l'absentéisme, le turn-over et les difficultés de recrutement dans le secteur constituent des freins majeurs. Il a également été constaté que de nombreuses structures planifient leurs formations dès le mois de novembre pour toute l'année suivante, tandis que le programme proposé ne paraît qu'en mars de l'année en cours.

4. Le taux de satisfaction des formations dispensées reste très élevé, avec une moyenne de 85 %.

5. Cette année, certains modules de formation ont dû être réorganisés en raison des absences pour maladie de plusieurs formateurs.

6. L'équipe des formateurs s'est agrandie, avec le recrutement de quatre nouveaux collaborateurs extérieurs.

7. Les conceptrices-organisatrices de formation poursuivent l'animation de certains modules à l'externe.

8. Le Service Formation a été confronté cette année à un taux d'absences important au sein de l'équipe (maladie, congé de maternité, etc.). Pour y faire face, deux personnes ont été engagées sous contrat à durée déterminée : une conceptrice-organisatrice de formation et une collaboratrice administrative. Ces renforts ont permis d'assurer la continuité des missions du service.

c) Nombre de personnes inscrites aux formations

Formations individuelles sur inscription	Nombre de jours de formation	Nombre de participants
Chastre	5	28
Wavre	18.5	86
Total	23.5	114

Formation sur site	Nombre de jours de formation	Nombre de participants
Chastre	1	8
Chaumont- Gistoux	1	6
Lasne	3	16
LLN	2	30
Ottignies	3	27
Rebecq	2	27
Wavre	1,5	10
Total	34	132

Formation Baby-sitting	Nombre de jours de formation	Nombre de participants
Lasne	3	20
Mont-Saint-Guibert-Walhain-Chastre	3	15
Court -Saint- Etienne	3	10
Total	9	45

	Nombre	Nombre de participants
3 Matinales 2 Fenêtres 1 Conférence (1/2 jour)	1	191

d) Secteurs professionnels concernés par les formations

Le Service Formation est actif sur deux axes principaux : d'une part, l'organisation de la formation continuée destinée à l'ensemble du personnel de l'Intercommunale (formation interne) ; d'autre part, la mise en place de formations à l'attention des travailleurs psycho-médico-sociaux extérieurs, autour de thématiques en lien direct avec les missions de l'institution (formation externe).

La plus-value de l'ISBW dans ce domaine réside dans son statut d'opérateur de terrain avant d'être un organisme de formation. L'objectif premier reste de former de manière adéquate les agents de l'ISBW. C'est ensuite sur base de la connaissance fine du terrain, des réalités du secteur et de l'expertise développée en interne que l'Intercommunale est en mesure de proposer des formations pertinentes aux professionnels extérieurs. C'est du terrain que se construit la connaissance des secteurs visés.

Les publics actuellement concernés par cette offre sont principalement les professionnels de l'accueil extrascolaire, les accueillants et accueillantes à domicile et en structures collectives, ainsi que les responsables de ces structures.

Il apparaît toutefois nécessaire de poursuivre la réflexion afin d'ouvrir cette expertise de terrain à d'autres publics relevant des secteurs d'activité de l'Intercommunale, tels que le 3e âge et le handicap. À moyen et long terme, l'objectif est d'élargir l'offre de formation externe aux professionnels actifs dans les domaines de l'aide aux familles et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

2.7. Accompagnement de la personne handicapée

a) Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement et les dossiers job coaching)

Domicile de résidence de l'utilisateur			
Communes	Nombre dossiers Soutien de l'emploi (SDE)	Nombre dossiers du service accompagnement (SAC)	Binôme SDE SAC
Braine-l'Alleud	2	5	-
Braine-le-Château	2	2	-
Chastre	2	3	1
Chauumont-Gistoux	2	2	-
Court-St-Etienne	1	2	1
Genappe	1	1	-
Grez-Doiceau	-	2	-
Ittre	1	-	-
Jodoigne	2	2	2
La Hulpe	1	-	-
Mont-St-Guibert	2	1	-
Nivelles	3	4	1
Orp-Jauche	1	1	-
Ottignies	3	9	1
Perwez	1	-	-
Ramillies	1	1	1
Rebecq	-	3	-
Rixensart	2	2	-
Tubize	3	4	-
Villers-la-Ville	1	2	-
Walhain	1	1	-
Waterloo	-	8	-
Wavre	1	4	-
Hors Province	0	-	-
Total	32	59	7

b) Nombre de personnes accompagnées

L'ISBW a accompagné, durant l'année 2024, 84 personnes et a été active sur 23 communes de la Province. Le service d'accompagnement (SAC) a suivi 59 personnes. Le Soutien dans l'emploi (SDE) en a accompagné 32 (7 personnes étant accompagnées par un binôme SAC-SDE). Le service a donc accompagné 15 personnes de plus qu'en 2023.

c) Nombre de personnes dans une procédure de job coaching

Voir tableau ci-dessus.

3. Indicateurs financiers :

Ceux-ci seront analysés par le service budget de la Province.

V. Comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement s'est réuni le 2 juillet 2025 en vue de discuter des comptes de l'ISBW et du prochain contrat de gestion 2026-2028.

Le prochain comité d'accompagnement est fixé au 29 septembre 2025.

VI. Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ISBW s'inscrivent pleinement dans les missions d'action sociale de l'institution provinciale. Elles répondent aux besoins urgents identifiés en Brabant wallon dans le cadre de la politique menée 2024-2030 : « *Faire société en Brabant wallon : inclusion et lien social* ».

L'ISBW remplit des missions sociales indispensables aux Brabançons wallons. Les services offerts sont qualitatifs et présentent généralement un coût inférieur à celui d'autres structures. Cet avantage bénéficie tant aux communes qu'aux citoyens.

En apportant son soutien financier à l'ISBW, la Province du Brabant wallon remplit son rôle supra-communal car elle décharge les communes et se met également au service des Brabançons wallons en allégeant le coût des services. Cet avantage est également assuré par le fait que l'ISBW bénéficie de plusieurs sources de subventionnement (AVIQ, ONE, etc.).

VII. Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2023-2025 prévoit que, pour l'exercice budgétaire 2024, la dotation structurelle destinée à financer les frais de fonctionnement s'élevait à maximum 2.669.516,00 €.

Une avance de 80%, soit 2.135.612,80 €, a été mise en liquidation le 30 mai 2024.

Le solde de 20%, soit 533.903,20 €, a été liquidé après analyse des justificatifs transmis par l'ISBW en date du 17 avril 2025.

Par ailleurs, en date du 8 mai 2025, une avance équivalente à 80 % de la subvention pour l'année 2025, soit 2.193.978,19 € sur un total de 2.742.472,74 €, a été liquidée.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 pour ce qui concerne l'exercice 2024 avec la SCRL Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec la SCRL Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

ANNEXE 31

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

Bases légales :

- Le Code des sociétés et des associations
- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13
- Les résolutions du Conseil provincial du 27 janvier 2011 portant sur la création d'une A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon
- Résolution du Conseil provincial du 28 mars 2024 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé.
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 26 août 2025 par le Président de l'ASBL.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes
- Ventilation des aides octroyées, tout en respectant l'anonymat des demandeurs
- Nombre de réunions du Comité de gestion, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

3. Indicateurs financiers

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice)
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultat
- Evolution des dettes à court terme et à long terme
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité)
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement)
- Evolution du ratio de rentabilité

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année suivante
- Note d'intention pour l'année suivante

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs

Le Fonds social n'a reçu aucune demande d'aide financière en 2024. Cependant, un accompagnement a été réalisé : l'assistante sociale en charge du Fonds social a effectué des recherches d'aides sociales et a transmis les informations par mail au demandeur. Par la suite, elle l'a orienté vers un CPAS ainsi que vers le Service Social Collectif.

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

Étant donné que l'ASBL est située dans les bâtiments provinciaux, elle se conforme aux mesures provinciales mises en œuvre par le plan Colibri.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes : Aucune demande de prêt a été faite en 2024, un accompagnement a eu lieu.
- Ventilation des aides octroyées, tout en respectant l'anonymat des demandeurs : Aucune demande en 2024.

- Nombre de réunions du Comité de gestion, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale : L'Assemblée générale s'est réunie le 17 juin 2024.

3. Indicateurs financiers

Ceux-ci seront analysés par le service budget de la Province.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1er du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année suivante
- Note d'intention pour l'année suivante

Ces documents ont été transmis par l'ASBL à la Province en date du 28 août 2025.

Rapport coût du service/qualité :

L'association a pour but la gestion du Fonds social accordant des aides financières exclusivement individuelles, exceptionnelles et subsidiaires aux membres du personnel de la Province du Brabant wallon confrontés à une situation particulièrement difficile. Les bénéficiaires de l'aide sont donc des agents contractuels temporaires ou statutaires, enseignants ou non enseignants, en fonction au moment de l'introduction de la demande, quel que soit le temps de travail effectivement presté.

L'aide financière est considérée comme subsidiaire lorsque aucune intervention n'est possible via d'autres organismes (mutualités, compagnies d'assurances, institutions publiques ou privées). Pour atteindre son but, l'association peut recueillir, gérer, administrer et attribuer tous biens, toutes sommes et valeurs quelconques. Elle peut faire toutes opérations accessoires se rattachant à son objet principal.

Au cours de l'année 2024, l'ASBL n'a enregistré aucune demande d'aide financière. Toutefois, un accompagnement a été réalisé.

Liquidation des subventions :

Le contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon prévoit que la province octroie, pour la période du contrat de gestion et à titre d'intervention dans ses missions, une subvention de 5.000 EUR maximum destinée à couvrir annuellement ses frais de fonctionnement.

En 2024, l'ASBL a bénéficié d'une subvention de 1830,48 € pour couvrir ses frais de fonctionnement. Ce montant a été liquidé en date du 10 juillet 2025.

De plus l'art 2 du contrat de gestion tel que modifié par résolution du Conseil provincial du 28 mars 2024 approuvant l'avenant n°1 prévoit la mise à disposition des moyens humains et matériels suivants :

- L'expertise technique et administrative d'un agent de niveau B, assistant social dans les limites nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Province à l'association. Dans le cadre de cette collaboration, l'agent provincial conserve son statut provincial et continue à relever de la ligne hiérarchique de la Direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé ;
- Un local de 12 m² (estimé à 2.200 euros par an) ainsi que le matériel informatique (support IT complet, téléphonie, réseau, poste informatique, copieur) et administratif nécessaire à la réalisation de son objet, pour une valeur estimée à 440 euros par an ;
- Une salle de réunion pour un maximum de 6 occupations par an pour les séances du Comité de gestion, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, estimée à 750 euros par an ;

- Les frais de déplacement et la couverture assurance automobile « missions de service relative à la couverture du véhicule » pour la mission d'expertise pour un montant estimé à maximum 2.000 euros par an.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 avec l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

Annexe 32

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

Bases légales :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension.
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 7 juillet 2025 par le CPAS de Chaumont-Gistoux.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- Participation à des événements extérieurs : liste et thématique ;
- Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues ;
- Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année ;
- Nombre de dossiers effectivement créés ;
- Type d'interventions réalisées par le service ;
- Thématiques, dates et lieux des actions de sensibilisation qui ont été menées ;
- Nombre et dates des réunions du Comité d'accompagnement.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année suivante ;
- Note d'intention pour l'année suivante.

4. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

Rapport d'évaluation :

1. **Indicateurs qualitatifs**

• ***Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel***

En 2024, huit formations ont été suivies par l'équipe du service Sour'Dimension :

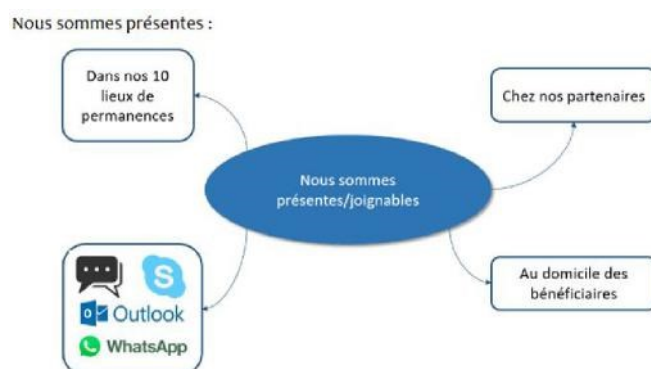
- Au mois de février 2024 : conférence organisée par « Bruzelle » ayant pour thématique « *la précarité menstruelle* » et formation « *les droits des personnes analphabètes ou illettrées sous l'angle de la législation anti-discrimination. Etat des lieux et pistes d'action pour les associations* » organisée par « Lire et Ecrire ».
- Au mois de mars 2024 : formation à « *l'Analyse Transactionnelle* » organisée par « Emancipe ASBL ».
- Du mois de mars au mois de mai 2024 : 4 matinées de formation sur le « *sociogénogramme* » organisée par « D'Clic » à Rixensart.
- Au mois de mai 2024 : « *Je travaille en CPAS et je suis fantastique* » organisé par la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
- Au mois de juillet et de novembre 2024 : Matinée de formation fournie à tous les travailleurs par la médecine du travail ayant pour thématique « *Les assuétudes dans le milieu du travail* ».
- Au mois d'octobre 2024 : Deux journées de formation organisées par la « Chaire UCLouvain-IRSA » ayant pour thème la « *Surdicécité* ».
- Au mois de décembre : colloque : « *Développez vos super-pouvoirs pour gagner 60 minutes par jour* » organisé par la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

• ***Participation à des événements extérieurs : liste et thématiques***

- Rencontre avec Rixensart pour achat Boucle à Induction Magnétaux
- Rencontre avec la SAREW Brabant wallon
- Collaboration handicontact + CCCPH+ CPAS Tubize, Genappe et Jodoigne
- Rencontre PCS et service jeunesse Jodoigne
- Présentation du service au pôle des aînés et SSG avec Alexandre Compernelle Tubize
- Sensibilisation centre culturel « le 38 » Genappe
- Animation Langue des signes Ecole des Devoirs Rixensart
- Sensibilisation salon PCS Jodoigne
- Prêt matériel salon 60+ Braine l'Alleud
- Rencontre Tatiana Capiau, psychologue signante
- Rencontre P.A.S. Braine l'Alleud
- Prêt matériel salon bien-être handicontact Nivelles
- Présentation et sensibilisation « Rix'en fête » Présentation avec Alexandre Cornpernelle Midis Associatifs Nivelles
- Collaboration FFSb, Police vérification Call-Takers , application 112, SMS d'urgences

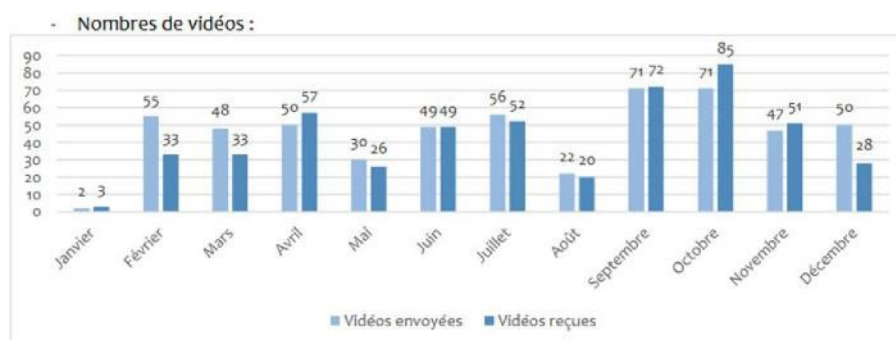
- **Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service**

Le service Sour'Dimension alimente une page Facebook en y expliquant les diverses actualités du service mais également en y partageant les informations extérieures en lien avec le réseau. Celles-ci sont destinées au public sourd mais également aux personnes intéressées par le monde des sourds (formations en langue des signes, diverses activités autour de la surdité, etc.).



- **Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser**

Une grande partie du travail (notamment les rendez-vous et les suivis) a été réalisée en distanciel ou en télétravail, que ce soit par des vidéos ou des appels en visioconférence afin que les personnes rencontrant une difficulté pour se déplacer ou n'ayant pas eu le temps de se rendre au lieu de permanence, puissent également introduire leurs demandes.



2. **Indicateurs quantitatifs**

- **Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues**

Le service n'a pas transmis le nombre de rendez-vous par mois qu'il réalise toutes communes confondues, mais il a transmis le nombre des rendez-vous honorés durant l'année 2024 avec ses bénéficiaires.



Au total, ce sont 626 rendez-vous qui ont été honorés pendant l'année 2024 avec plus de rendez-vous en distanciel qu'en présentiel :

- 136 rendez-vous en présentiel via les permanences ou visites à domicile
- 490 rendez-vous par visioconférence ou par échanges spontanés de vidéos en langue des signes Francophone de Belgique (LSFB). Lors de chaque rendez-vous en distanciel, l'accompagnant échange en moyenne 3 vidéos/personne.

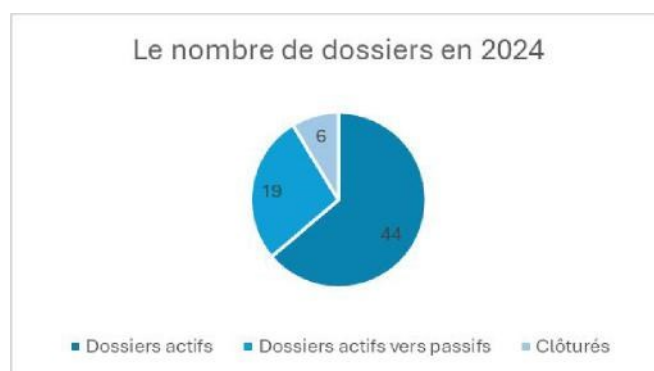
• ***Nombre de personnes venues aux permanences par commune durant l'année***

Il y a eu 58 permanences organisées pendant l'année 2024, mais également des réunions de coordination sur différents sites en lien avec les lieux de permanences.

En 2024, les permanences se sont tenues dans plusieurs communes, notamment à Braine-l'Alleud, Nivelles, Ottignies, Rixensart, Tubize et Wavre. Cette répartition témoigne d'une présence régulière sur le territoire élargi provincial, avec des périodes plus chargées selon les nécessités du service et les besoins du public.

• ***Nombre de dossiers effectivement créés***

En 2024, 69 dossiers ont été traités au total : 44 sont actuellement actifs, 19 ont été placés en statut passif et 6 clôturés. Parmi eux, on compte 7 nouvelles demandes, tandis que 8 dossiers passifs ont été réactivés.



• ***Type d'interventions réalisées par le service***

• *Les missions du service SourDimension en tant que service social sont de :*

- Favoriser l'accessibilité des services publics (communes, les C.P.A.S, la Province du Brabant wallon, etc.) pour les personnes sourdes et malentendantes.
- Permettre aux personnes sourdes et malentendantes du Brabant wallon de prendre leur place de citoyen à part entière.

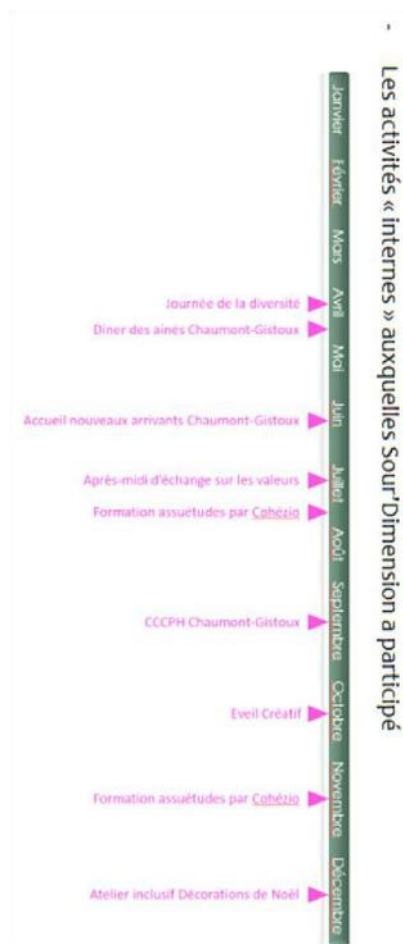
- Offrir aux personnes sourdes et malentendantes un apprentissage de leurs droits sociaux.
 - Offrir la possibilité aux services publics de proximité de remplir leur mission de manière universelle et inclusive.
- *Les objectifs sont :*
 - Accueillir les personnes sourdes et malentendantes dans leur langue (exemple : en langue des signes) ou en respectant leur mode d'expression (la lecture labiale, ...).
 - Informer et orienter les personnes sourdes et malentendantes vers les services publics et de proximité adéquats grâce à une bonne connaissance du réseau provincial et communal.
 - Accompagner les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches vers ces services, en gardant leur autonomie comme objectif.
 - Sensibiliser les services concernés à la situation spécifique des personnes sourdes et malentendantes et favoriser grâce à diverses collaborations et à des réflexions communes la qualité de l'accueil de ces personnes.
 - *Les autres missions de Sour'Dimension sont :*
 - Promouvoir le service
 - Participer à divers événements
 - Participer à des activités de sensibilisation

C'est en réfléchissant à ces missions et objectifs que Sour'Dimension intervient, en plus de ses permanences organisées dans différentes communes du Brabant wallon, à des ateliers, conférences et séminaires organisés avec des professionnels. Le service participe également à des événements culturels et mène des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et son site web, partageant ainsi des informations, des vidéos et des témoignages pour toucher un public plus large. Enfin, Sour'Dimension collabore avec les écoles et les communes pour organiser des sessions de sensibilisation, des formations et des activités interactives.

- ***Thématiques, dates et lieux des actions de sensibilisation qui ont été menées***

Au sein du CPAS et dans la commune de Chaumont-Gistoux, le service Sour'Dimension a notamment :

- Participé à la Journée de la Diversité liée aux écoles, en avril 2024, avec une sensibilisation à la déficience auditive et à la langue des signes pour environ 125 enfants de 4^e et 5^e primaire des 5 écoles de l'entité, en collaboration avec le CREE ;
- Présenté son service au dîner des aînés organisé par le CCCA en avril ;
- Présenté son service lors de l'accueil des nouveaux habitants en juin ;
- Animé un après-midi d'échanges sur les valeurs du CPAS en juillet ;
- Présenté son service au CCCPH de Chaumont-Gistoux en septembre ;
- Participé au week-end de l'éveil créatif début octobre ;
- Pris part à un atelier de décorations de Noël accessible à tous, en décembre, organisé par les Ateliers Groupe d'Appui de Prévention du Surendettement, en collaboration avec le service de médiation de dettes de Chaumont-Gistoux.



En dehors du CPAS de Chaumont-Gistoux, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées dans le Brabant wallon :

- Rencontre avec le « PCS et Jeunesse » de Jodoigne en avril ;
- Présentation du service au pôle des aînés et au service social général du CPAS de Tubize, en collaboration avec Alexandre Compennolle de la Ligue Braille, également en avril ;
- Collaboration avec Handicontact, le CCCPH et le CCCA de Tubize fin avril ;
- Sensibilisation au centre culturel « Le 38 » à Genappe sur l'accueil des personnes avec une déficience auditive début mai ;
- Animation à l'école des devoirs (EDD) de Rixensart sur la langue des signes au début du mois de mai ;
- Sensibilisation au salon « PCS et Jeunesse » de Jodoigne en juin, portant sur le handicap et l'autonomie ;
- Rencontre avec le « PAS » de Braine-l'Alleud pour l'organisation d'ateliers inclusifs en octobre ;
- Présentation du service aux midis associatifs à Nivelles, en collaboration avec Alexandre Compennolle de la Ligue Braille, en novembre ;
- Présentation et sensibilisation lors de « Rix'en fête » à Rixensart en septembre.



• **Nombre et dates des réunions du Comité d'accompagnement**

En 2023, il a été décidé collégalement que le Comité d'accompagnement se réunirait chaque année une première fois au cours du premier semestre, puis une seconde fois, jumelée avec la réunion annuelle des 27 partenaires + 1. Le Comité d'accompagnement s'est tenu le 23 mai 2024 au sein du Pôle Social et ses membres ont été invités le 3 octobre 2024 à la réunion annuelle des partenaires, qui s'est tenue à l'Espace Perez.

Rapport coût du service/qualité :

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension s'inscrivent pleinement dans les objectifs définis par la Province dans sa DPP 2024–2030, à savoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et le renforcement de la cohésion sociale, dans le respect des valeurs de dignité, d'équité et d'égalité.

Sour'Dimension est un service de permanences mobiles destiné aux personnes sourdes et malentendantes. Depuis 2015, toutes les communes du Brabant wallon ont adhéré à ce service, qui vise à garantir l'accès des personnes concernées aux services publics de proximité sur l'ensemble du territoire provincial.

En tant qu'interlocuteur privilégié, Sour'Dimension a développé et diversifié ses actions, notamment à travers des campagnes de sensibilisation du grand public et des professionnels, des ateliers, animations, conférences et débats portant sur les enjeux sociaux liés à la déficience auditive. Le service répond également aux demandes émanant de ses partenaires et collaborateurs.

En 2024, le CPAS de Chaumont-Gistoux, via le service Sour'Dimension, a pleinement rempli les missions qui lui ont été confiées, contribuant concrètement à l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans la société et à la reconnaissance de leur rôle de citoyen.

Liquidation des subventions

En sa séance du 22 août 2024, Collège provincial a décidé d'octroyer une subvention de 24.300,00 € au profit du CPAS de Chaumont-Gistoux.
Aucune avance n'a été liquidée.

Le service Sour'Dimension a jusqu'au 31 octobre 2025 pour transmettre les pièces justificatives.
Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2023-2025 avec le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, pour ce qui concerne l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

Annexe 33

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'A.S.B.L. Relais social intercommunal du Brabant wallon dans le cadre du projet Territoire Zéro Sans-Abrisme

Bases légales :

- Le Code des sociétés et associations
- Les articles L2223-13 et L2223-15 du CDLD
- Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 30 mai 2024 relative au contrat de gestion 2024-2025 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Relais social intercommunal du Brabant wallon dans le cadre du projet Territoire Zéro Sans-Abrisme
- La note d'intention pour l'exercice 2025 transmise en date du 1er septembre 2025 par la Coordinatrice générale du RSBW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Relations mises en place avec des spécialistes en assuétudes et psychiatrie afin d'accompagner les publics fragilisés ;
- Compositions des équipes et des actions mises en place pour chaque projet ;
- Actions mises en place afin d'accompagner individuellement et collectivement les bénéficiaires dans les logements mis à leur disposition ;
- Actions mises en place en lien avec les assuétudes dans les lieux de vie des bénéficiaires (telles que des sevrages en semi-présentiel ou à domicile, consultations médicales addictologiques) ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de communes bénéficiant du projet ainsi que le nombre d'hébergements accueillant des bénéficiaires par commune ;
- Nombre de maisons d'accueil qui collaborent au projet ;
- Nombre des bénéficiaires par type d'actions ;
- Nombre d'accompagnements sociaux réalisés ;
- Nombre de bénéficiaires ayant été réellement impactés par des actions mises en place dans leurs lieux de vie ;
- Nombre des bénéficiaires ayant retrouvé un logement durable ;
- Nombre de réunions organisées (consortiums et concertations) ;
- Nombre d'accompagnements sociaux mis en place pour les bénéficiaires accueillis dans les hébergements d'urgence.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année suivante ;
- Note d'intention pour l'année suivante.

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

• Relations mises en place avec des spécialistes en assuétudes et psychiatrie afin d'accompagner les publics fragilisés

Le RSBW collabore avec des spécialistes pour mieux répondre aux besoins des publics fragilisés, notamment en matière d'addictions et de santé mentale. Certaines équipes intègrent directement des spécialistes, tandis que d'autres bénéficient de référents en milieu d'hébergement. Les équipes disposent également de la supervision clinique de psychiatres, ce qui permet d'encadrer les situations complexes.

Le RSBW a développé des partenariats avec des acteurs clés : le Réseau 107 BW (co-pilotage de l'EMP et formation des équipes), Patchwork (réduction des risques et sevrages), SMES (intégration d'un pair-aidant), Modus Vivendi (formations spécialisées) et ASAR BW (échanges sur les équipes mobiles). Les équipes suivent régulièrement des formations pour renforcer leurs compétences en réduction des risques, gestion des addictions et santé mentale. Le RSBW participe également à des comités de concertation et à des forums thématiques pour partager les pratiques et coordonner les actions.

• Compositions des équipes et des actions mises en place pour chaque projet

Le RSBW a mis en place plusieurs projets spécifiques avec des équipes dédiées et des actions adaptées :

- **Dispositif d'hébergement d'urgence (DHU)** : une éducatrice, une assistante sociale et une assistante psychologue, avec le soutien de partenaires externes. Le DHU propose un réseau d'hébergements temporaires pour différents profils, avec sept nuitées gratuites, puis une indemnité journalière, pour une durée maximale de six mois.
- **Housing First** : équipe pluridisciplinaire (coordinatrice, psychologues, assistante sociale, assistante psychologue, éducatrice), avec réflexion sur l'intégration d'un pair-aidant. Le projet offre un accès direct au logement et un accompagnement intensif et mobile basé sur la réduction des risques, avec des activités collectives pour favoriser l'ancrage social.
- **Capteur Logement** : deux personnes chargées de la recherche de logements dans le parc privé, la sensibilisation des propriétaires et le suivi locatif. Le projet développe des partenariats avec les SLSP et l'AIS, soutenant l'accès au logement pour les jeunes et via des habitats légers (modules, Tiny Houses).
- **Équipe Mobile Précarité (EMP)** : coordinateur, assistant social, éducatrice et infirmier, co-portée avec le Réseau 107 BW. L'EMP adopte la démarche « aller vers », met en place un accompagnement psycho-médico-social, oriente vers les services de première ligne et distribue du matériel de réduction des risques. La supervision clinique et les concertations assurent la coordination collective.
- **Territoire Zéro Sans-Abrisme** : cadre global finançant et coordonnant les actions de DHU, EMP et interventions spécialisées (infirmière volante en assuétudes, logements modulaires et Tiny Houses), ainsi que l'ouverture de lieux de consultation et les actions de réduction des risques.
- **Opération « SLAC à DOS »** : collecte de matériel pour les personnes sans-abri, avec distribution par le RSBW ou ses partenaires.

• ***Actions pour accompagner individuellement et collectivement les bénéficiaires dans les logements***

Le RSBW met en place plusieurs actions afin d'accompagner les bénéficiaires, individuellement et collectivement, dans ou vers un logement, grâce à ces différents projets.

- **DHU** : accompagnement individuel intensif dans les démarches, amélioration de la qualité de vie, développement de compétences en santé mentale et assuétudes. Collectivement, des réunions mensuelles avec les partenaires permettent de clarifier les rôles et d'améliorer la communication.
- **Housing First** : accompagnement individuel pluridisciplinaire et mobile, centré sur la personne, pour maintien en logement et rétablissement. Collectivement, des activités sociales et culturelles permettent de renouer des liens et de favoriser l'ancrage dans l'environnement.
- **Capteur Logement** : rôle d'intermédiaire entre propriétaires et locataires, avec collaboration des partenaires pour diversifier l'offre et faciliter l'accès au logement, notamment pour les jeunes ou publics fragilisés.
- **EMP** : accompagnement individuel vers les services de première ligne, distribution de matériel de réduction des risques et prise en charge de situations complexes. Collectivement, la supervision et les concertations assurent la coordination.

• ***Actions mises en place en lien avec les assuétudes dans les lieux de vie***

- **EMP** : démarche « aller vers » sur les lieux de vie (public, logements non conventionnels, tiers), accompagnement psycho-médico-social, distribution de matériel de réduction des risques et prise en charge de situations complexes. Perspectives : développement en zone rurale et systématisation des trajectoires de soin.
- **Housing First** : accès direct au logement pour personnes avec assuétudes, accompagnement intensif et pluridisciplinaire, réduction des risques.
- **Territoire Zéro Sans-Abrisme** : financement et coordination des actions EMP, soutien aux services de première ligne, ouverture de lieux de consultation à bas seuil et actions de réduction des risques.

- **Formations** : les équipes de Housing First, EMP et DHU suivent les formations de Modus Vivendi sur la réduction des risques, renforçant leur capacité d'action directe sur le terrain et dans les lieux de vie.

- **Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser**

L'action du RSBW se concentre avant tout sur la lutte contre la précarité et l'accompagnement des personnes sans-abri ou mal-logées.

2. Indicateurs quantitatifs

- **Nombre de communes bénéficiant du projet ainsi que nombre d'hébergements par commune**

Les hébergements accueillant des bénéficiaires à la fin de 2024 se répartissent comme suit :

- Wavre : 2 conteneurs individuels. Un logement collectif avait également été intégré dans le « post-DHU » en 2023.
- Nivelles : 1 colocation de 3 places.
- Tubize : 1 colocation de 4 places.
- Ottignies : 1 logement d'une chambre (un logement familial ouvert en 2022 a été fermé en 2023).
- Rebecq : 1 logement d'une chambre.
- Waterloo : 1 studio.
- Chastre : 1 place dans un hébergement collectif.

Ainsi, au 31 décembre 2024, les hébergements étaient situés dans 7 communes différentes (Wavre, Nivelles, Tubize, Ottignies, Rebecq, Waterloo, Chastre).

- **Nombre de maisons d'accueil collaborant au projet**

Dans le cadre du projet *Territoire Zéro Sans-Abrisme*, une initiative appelée *Référent santé en maison d'accueil* a été mise en place. Une infirmière volante, spécialisée en assuétudes, assure des permanences au sein des 6 maisons d'accueil du Brabant wallon.

Ces maisons participent activement au projet en accueillant ces permanences et en facilitant l'accompagnement des bénéficiaires directement sur place.

- **Nombre de bénéficiaires par type d'action DHU**

- 267 personnes différentes ont rempli des formulaires d'entrée.
- 502 personnes ont été hébergées depuis le lancement du projet.
- Le dispositif peut accueillir entre 19 et 24 personnes simultanément.
- Au total, 5 691 nuits ont été réalisées, soit une moyenne de 87 jours par personne.

Housing First

- 19 personnes ont été accompagnées en logement.
- 22 candidatures ont été reçues, dont 4 ont été refusées pour non-conformité aux critères.
- 3 suivis ont pris fin durant l'année.

EMP

- 69 personnes ont été suivies régulièrement.
- 386 démarches ont été réalisées avec les bénéficiaires.
- Pour la réduction des risques, 85 kits d'injection et 105 kits d'inhalation ont été distribués.

Capteur Logement

- 42 personnes ont été remises en logement (10 hommes, 9 femmes et 23 enfants).
- 82 candidatures ont été reçues.
- 4 jeunes (17-23 ans) ont accédé à un logement pérenne via un bâtiment géré en collaboration avec des partenaires jeunesse.
- Un premier module de logement léger a été installé à Tubize pour une personne accompagnée par Housing First.

Territoire Zéro Sans-Abrisme

- Pour l'initiative *Référent santé en maison d'accueil*, une infirmière volante assure des permanences dans 6 maisons d'accueil du Brabant wallon. Le nombre exact de bénéficiaires n'est pas précisé, mais le service est accessible à tous les bénéficiaires de ces maisons.

Opération « SLAC à DOS »

- Distribution de matériel : 33 plaids, 157 trousse de toilette et 64 kits hygiène. Ces chiffres concernent le matériel distribué et non le nombre de bénéficiaires distincts.
 - **Formations à destination des professionnels**
 - Formation *Réduction des risques* : 14 participants
 - Formation *Maladies infectieuses* : 28 participants.
 - **Nombre d'accompagnements sociaux réalisés**
 - **Housing First** : L'équipe a réalisé un total de 912 interventions en 2024, réparties comme suit :
 - 354 visites à domicile
 - 144 visites hors domicile
 - 144 concertations
 - **EMP** : 386 démarches ont été menées avec les bénéficiaires, dans le cadre de leur accompagnement vers les services de première ligne et directement sur leur lieu de vie.
 - **Nombre de bénéficiaires réellement impactés par des actions dans leurs lieux de vie**
- Le RSBW a mené plusieurs actions ayant un impact direct sur les bénéficiaires dans leurs lieux de vie :
- **DHU** : 502 personnes différentes ont été hébergées et pour 267 d'entre elles, des formulaires d'entrée ont été complétés.
 - **Housing First** : 19 personnes accompagnées en logement en 2024, avec 354 visites à domicile et un module de logement léger installé à Tubize pour une personne.
 - **Capteur Logement** : 42 personnes relogées (10 hommes, 9 femmes, 23 enfants), dont 4 jeunes de 17 à 23 ans accédant à un logement pérenne grâce à la gestion d'un bâtiment.
 - **EMP** : 69 personnes suivies régulièrement, avec 386 démarches réalisées sur leur lieu de vie ou en lien direct avec celui-ci. Distribution du matériel de réduction des risques : 85 kits d'injection et 105 kits d'inhalation.
 - **Opération SLAC à DOS** : Distribution sur le terrain de matériel (33 plaids, 157 trousse de toilette, 64 kits hygiène) améliorant directement les conditions de vie des personnes sans-abri ou sans domicile fixe.
 - **Nombre de bénéficiaires ayant retrouvé un logement durable**

Certaines actions du RSBW ont permis aux bénéficiaires de retrouver un logement stable ou durable :

- **Capteur Logement** : 42 personnes ont été relogées et 4 jeunes ont eu accès à un logement durable.

- **Housing First** : 19 personnes accompagnées directement en logement en 2024.

- **EMP et DHU** : Bien qu'ils ne fournissent que leur objectif n'est pas directement de proposer ou guider les bénéficiaires vers un logement durable, ces projets facilitent l'accès et la stabilisation du logement en accompagnant les bénéficiaires dans leurs démarches et vers des services partenaires.

- **Nombre de réunions organisées (consortiums et concertations)**

Le Relais social intercommunal du Brabant wallon a mené en 2024 plusieurs réunions dont l'objectif était de coordonner les acteurs et de renforcer la collaboration entre partenaires.

- **Consortiums**

3 consortiums ont été organisés. Ces réunions constituent des moments clés pour coordonner les acteurs impliqués dans le projet.

- **Concertations ou rencontres de coordination**

- **Housing First** : L'équipe a réalisé 144 concertations, pour assurer un accompagnement collectif et coordonné des bénéficiaires.

- **EMP** : 34 réunions de concertation avec des partenaires pour renforcer la coordination des actions sur le terrain.

- **Réseau Alim'Entraide BW** : 13 rencontres co-organisées pour favoriser le réseau et la collaboration entre organisations d'aide alimentaire.

- **Fonction 5 du Réseau 107 BW** : 4 rencontres soutenues pour réunir les partenaires autour des questions de logement et de santé mentale.

- **Répertoire des services issus du secteur de la santé et du social** : 4 réunions pour la création d'un site recensant l'offre de services.

- **Territoire Zéro Sans-Abrisme** : 25 réunions de suivi ont été organisées pour coordonner les acteurs et développer les liens inter-partenaires, en complément des consortiums.

- **Groupe d'observation et d'action sur le logement en BW** : 13 rencontres pour objectiver les constats de terrain liés à l'accès au logement.

- **Inter-APL** : 3 rencontres pour améliorer la collaboration entre partenaires et partager les bonnes pratiques.

- **Coordination accompagnement en logement** : 3 rencontres pour soutenir et outiller les travailleurs dans la construction de leur pratique d'accompagnement en logement.

- **Nombre d'accompagnements sociaux mis en place pour les bénéficiaires accueillis dans les hébergements d'urgence**

Dans le rapport d'activité, aucun chiffre précis n'apparaît, mais il est indiqué que chaque personne accueillie bénéficie d'un accompagnement systématique, intensif et pluridisciplinaire, assuré par l'équipe en charge de l'hébergement (éducatrice, assistante sociale, assistante psychologue) et en collaboration avec les partenaires du réseau.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

Ceux-ci seront analysés par le service budget de la Province.

Rapport coût du service/qualité :

Le projet "Territoire Zéro Sans-Abrisme" s'adapte pleinement aux priorités définies dans la déclaration de politique provinciale 2024-2030, puisque celle-ci affirme que « *dans un Brabant wallon en constante évolution, la Province place l'humain au centre de ses actions* ». Les missions d'action sociale portées par le Relais social s'inscrivent dans cette dynamique et visent à répondre aux besoins urgents identifiés sur le territoire.

Le public visé par ce projet est constitué de personnes sans-abris, en situation de logement précaire, des usagers de drogues et des personnes impliquées dans la prostitution.

Pour réaliser ses objectifs, répondre aux besoins et manques identifiés sur le territoire du Brabant wallon, pour lutter contre le sans-abrisme et favoriser l'insertion du public visé, l'ASBL est soutenue par diverses subventions dont une subvention de la Région wallonne. Cependant, les ressources financières

actuelles du Relais social ne suffisent pas à financer un poste à temps plein pour coordonner le projet Territoire Zéro Sans-Abrisme.

En apportant son soutien financier à l'ASBL Relais Social pour ce projet, le Brabant wallon remplit ses objectifs en termes de solidarité et de lutte contre la précarité.

Liquidation des subventions :

En sa séance du 11 juillet 2024, le Collège provincial a décidé d'octroyer une subvention de 70.000,00 euros au profit de l'ASBL Relais social intercommunal du Brabant wallon.

L'avance de 56.000,00 euros a été mise en liquidation à la suite du bon à virer daté du 11 juillet 2024. Le solde de la subvention de 2024 (14.000,00 euros) a été liquidé le 21 août 2025.

En ce qui concerne la subvention de 2025, l'avance de 56.000,00 euros a été mise en liquidation en date du 21 août 2025.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation du contrat de gestion 2024-2026 avec l'A.S.B.L. Relais social intercommunal du Brabant wallon dans le cadre du projet Territoire Zéro Sans-Abrisme, pour l'exercice 2024, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'A.S.B.L. Relais social intercommunal du Brabant wallon dans le cadre du projet Territoire Zéro Sans-Abrisme.

Annexe 34

Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Soli-Dons, dans le cadre du réseau Alim'Entraide du Brabant wallon

Bases légales :

- Le Code des sociétés et associations ;
- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;
- Le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne les services d'insertion sociale, aide alimentaire et relais sociaux.

Informations liées aux rétroactes et à l'historique du rapport d'évaluation :

- Résolution du Conseil provincial du 30 mai 2024 relative au contrat de gestion 2024-2026 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Soli-Dons, dans le cadre du réseau Alim'Entraide du Brabant wallon.
- Résolution du Conseil provincial du 26 juin 2025 relative à la convention de résiliation de commun accord du contrat de gestion 2024-2026 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Soli-dons dans le cadre du réseau Alim'Entraide du Brabant wallon.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs

- Variétés des moyens de communication mis en œuvre par le réseau sur les enjeux du secteur
- Thématiques abordées lors des rencontres inter-secteur organisées par le réseau
- Événements auxquels le réseau a participé et événements organisés par le réseau promouvant la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité
- Réinsertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi

- Perspectives de développement du réseau
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

2. **Indicateurs quantitatifs**

- Nombre de communes du Brabant wallon bénéficiant des colis alimentaires
- Nombre de bénéficiaires des colis alimentaires (via les partenaires)
- Nombre de personnes réinsérées professionnellement ou formées grâce au réseau
- La quantité d'aliments sauvés par an et la répercussion au niveau écologique
- Nombre d'adhésions au réseau
- Nombre de réunions organisées
- Nombre de fournisseurs démarchés/ activés
- Nombre de surplus ponctuels dispatchés auprès des partenaires et lesquels

3. **Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)**

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice)
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats
- Evolution des dettes à court terme et à long terme
- Evolution des créances à court terme et à long terme
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité)
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement)
- Evolution du ratio de rentabilité

4. **Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs**

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année suivante
- Note d'intention pour l'année suivante

Rapport d'évaluation :

1. **Indicateurs qualitatifs**

• Variétés des moyens de communication mis en œuvre par le réseau sur les enjeux du secteur.

Tout au long de l'année 2024, le Réseau Alim'Entraide BW a mis en œuvre une série d'initiatives visant à améliorer la communication entre ses membres et à renforcer la visibilité des enjeux liés à l'aide alimentaire. Parmi ces actions : la création d'un site internet, la mise en place d'une adresse mail dédiée et d'un groupe WhatsApp facilitant les échanges opérationnels.

Le Réseau a également mené une action de plaidoyer importante, à travers la publication du « *Plaidoyer des plateformes logistiques de l'aide alimentaire* », en partenariat avec la Fédération des Services Sociaux et les autres plateformes belges, afin de défendre la place des acteurs logistiques dans la chaîne de l'aide alimentaire.

• Thématiques abordées lors des rencontres inter-secteur organisées par le réseau.

Les thématiques abordées au cours des rencontres intersectorielles ont porté sur plusieurs sujets cruciaux de l'aide alimentaire :

- La lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire
- L'hygiène et la sécurité dans la chaîne alimentaire
- Les sources d'approvisionnement
- La cartographie des acteurs et des besoins
- La typologie de l'aide alimentaire
- Les publics visés
- L'accompagnement social dans une approche globale

En complément, une formation sur l'hygiène alimentaire a été organisée avec l'AFSCA pour renforcer les compétences techniques des opérateurs.

• ***Événements auxquels le réseau a participé et événements organisés par le réseau promouvant la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité***

Le Réseau a animé plusieurs espaces de concertation territoriale :

- Le groupe de travail 'Centre du BW', organisé le 25 avril 2024 ;
 - Le groupe de travail 'Ouest/Est du BW', tenu le 26 septembre 2024 ;
 - L'animation de la Plateforme aide alimentaire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, avec réalisation d'une carte des services d'aide à l'échelle communale ;
 - L'implication active dans le Conseil de Politique Alimentaire de l'Est du BW (CPA Est BW), en tant que membre du groupe porteur et animateur du volet "Aide alimentaire".
- Le 5 septembre 2024, le Réseau a également assuré une intervention lors du colloque "Précarité - Logement : Un Toi(t) Fragile" organisé à Perwez, portant sur les enjeux de l'aide alimentaire.

• ***Réinsertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi.***

Grâce à l'action de Soli-Dons au sein du Réseau, neuf personnes éloignées de l'emploi ont pu être accompagnées vers une réinsertion professionnelle, en bénéficiant d'un encadrement personnalisé.

• ***Perspectives de développement du réseau.***

Le Réseau Alim'Entraide BW prévoit de renforcer sa présence sur l'ensemble des 27 communes du Brabant wallon, d'intensifier ses actions de plaidoyer pour obtenir une reconnaissance officielle, et d'optimiser la logistique, notamment pour le stockage des produits frais. Il souhaite également sécuriser et diversifier ses sources de financement, soutenir des initiatives alternatives comme les épiceries solidaires ou les frigos partagés et améliorer ses outils de communication à destination des bénéficiaires et des partenaires.

• ***Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.***

Soli-Dons a permis d'éviter l'émission de plus de 408.000 kg de CO₂, en sauvant 163.421,55 kg de nourriture. Cette action s'inscrit dans une logique de mutualisation des ressources et de réduction des transports, notamment via des redistributions locales à Ottignies-Louvain-la-Neuve et à Genappe.

2. ***Indicateurs quantitatifs***

• ***Nombre de communes du Brabant wallon bénéficiant des colis alimentaires.***

L'ensemble des 27 communes du Brabant wallon bénéficient de dispositifs de distribution alimentaire. Parmi elles, 20 communes sont directement desservies par au moins un membre du Réseau.

• ***Nombre de bénéficiaires des colis alimentaires (via les partenaires).***

Il est actuellement difficile de disposer de données complètes et consolidées sur l'ensemble des actions menées par les membres du Réseau, en raison de la diversité des structures, de leurs outils de suivi et de la disponibilité variable des données. Le recueil et l'harmonisation des indicateurs d'activité constituent donc un chantier important à mener au niveau du Réseau, en concertation avec ses membres.

À titre d'exemple, Soli-Dons a permis en 2024 la distribution de 3 573 colis alimentaires, touchant 961 bénéficiaires, tandis que les épiceries solidaires des Maisons Croix-Rouge ont apporté leur aide à 578 personnes. Ces chiffres illustrent l'ampleur de l'action, bien que les données disponibles restent encore partielles.

- **Nombre de personnes réinsérées professionnellement ou formées grâce au réseau.**

En 2024, neuf personnes ont été accompagnées vers l'emploi grâce aux activités de Soli-Dons. Les données relatives à d'autres opérateurs du secteur, tel qu'Apides, ne sont pas encore disponibles pour cette année. À titre de comparaison, en 2023, Apides avait accompagné 18 stagiaires et 6 autres ont été mises à l'emploi.

- **La quantité d'aliments sauvés par an et la répercussion au niveau écologique**

Au total, 227.880,55 kg de denrées alimentaires ont été sauvées de la destruction par les deux plateformes logistiques du Réseau :

- 163.421,55 kg collectés par Soli-Dons ;
- 64.459 kg collectés par la Croix-Rouge via Apides.

- **Nombre d'adhésions au réseau**

À la fin de l'année 2024, 35 structures avaient adhéré au Réseau Alim'Entraide BW en signant sa charte.

- **Nombre de réunions organisées**

En 2024, le Réseau Alim'Entraide BW a organisé 13 réunions officielles, comprenant des plénières, des groupes de travail et des concertations territoriales. À celles-ci se sont ajoutées plusieurs réunions préparatoires, d'évaluation, ainsi que des échanges informels entre membres, visant à structurer les activités et renforcer la collaboration.

- **Nombre de fournisseurs démarchés/ activés**

Dans le cadre du renforcement de l'approvisionnement, un cadastre de 90 supermarchés actifs sur le territoire a été réalisé, dont 75 ont été contactés ou démarchés en vue de nouer des partenariats. D'autres sources potentielles ont également été approchées, telles que la Banque Alimentaire, les producteurs locaux, les agriculteurs ou encore des grossistes.

- **Nombre de surplus ponctuels dispatchés auprès des partenaires et lesquels**

L'action logistique menée par Soli-Dons a permis de réorienter 90.269 kg de denrées alimentaires vers les membres du Réseau. Ces surplus ont notamment été mis à disposition des structures suivantes : le CPAS de Braine-le-Château, l'Aide Alimentaire de Court-Saint-Étienne, l'Entraide de Blocry, le Frigo Solidaire de Waterloo, Le Goéland, Les Quatre Vents, L'Églantier, L'Ouvre-boîtes, le Resto du Coeur de Wavre, diverses antennes locales de Saint-Vincent-de-Paul (Ottignies-Mousty, Petit-Ry et Genappe), ainsi que la Croix-Rouge du Brabant wallon.

3. Indicateurs financiers

Ceux-ci seront analysés par le service budget de la Province.

Rapport coût du service/qualité :

Les tâches confiées à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Soli-Dons, dans le cadre du réseau Alim'Entraide du Brabant wallon, s'inscrivent pleinement dans les objectifs définis par la Province dans sa DPP 2024-2030, notamment en matière de cohésion sociale et de lutte contre la précarité.

En effet, la mission première du Réseau Alim'Entraide BW est de rassembler les acteurs de l'aide alimentaire en Brabant wallon afin de renforcer la solidarité, de coordonner les actions et de lutter efficacement contre la précarité et le gaspillage alimentaire.

Cette mission contribue directement à la qualité du service rendu, en optimisant la coordination des acteurs et en maximisant l'efficacité des actions menées, ce qui justifie pleinement l'investissement financier consenti par la Province.

Liquidation des subventions :

L'article 2 du contrat de gestion 2024-2026 prévoit, pour l'exercice 2024, l'octroi d'une subvention annuelle maximale de 50 000,00 euros destinée au financement d'un demi-ETP ainsi qu'à ses frais de fonctionnement.

- Une avance de 80%, soit 40.000,00 €, a été mise en liquidation en date du 8 août 2024.
- Le solde de 20%, soit 10.000,00 €, a été liquidé après analyse des justificatifs transmis par l'ASBL en date du 8 mai 2025.

Pour rappel en date du 26 juin 2025, le Conseil provincial a approuvé la convention de résiliation d'un commun accord du contrat de gestion 2024-2026 entre le Brabant wallon et l'ASBL Soli-dons dans le cadre du Réseau Alim'Entraide du Brabant wallon, et ce afin de conclure un nouveau contrat de gestion avec l'ASBL Réseau Alim'Entraide, constituée le 26 novembre 2024.

Au vu des éléments repris ci-dessus, le rapport d'évaluation découlant du contrat de gestion 2024-2026 pour ce qui concerne l'exercice 2024 avec l'ASBL Soli-Dons, dans le cadre du réseau Alim'Entraide du Brabant wallon, est positif.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial d'approuver : Rapport d'évaluation 2024 du contrat de gestion 2024-2026 avec l'ASBL Soli-Dons, dans le cadre du réseau Alim'Entraide du Brabant wallon

76. Résolution relative à la dissolution de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

(Fonds social des agents)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment ses articles L2223-9 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations, et notamment son article 2.110 ;

Vu les statuts de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon (inscrite à la BCE sous le numéro 0837.608.658), et notamment son article 23 ;

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des provinces de la Région wallonne pour l'année 2025 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 janvier 2011 portant création de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu le protocole n°16/2025 signé en séance du 5 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que la circulaire relative à l'élaboration des budgets des Provinces de la Région wallonne pour l'année 2025, à son point III.2.3, prévoit que « Une attention particulière doit être apportée à la situation financière et à la maîtrise des dépenses des régies et ASBL provinciales » ;

Considérant que l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon a pour but la gestion du Fonds social accordant des aides financières exclusivement individuelles, exceptionnelles et subsidiaires aux membres du personnel de la Province du Brabant wallon ;

Considérant qu'aucune nouvelle demande d'aide n'a été introduite auprès de l'assistante sociale en charge du Fonds social et qu'aucun prêt n'est actuellement en cours ;

Considérant la mission du Service social collectif (SSC), qui vise à soutenir activement le bien-être des agents du service public, notamment par un accompagnement professionnel et par l'octroi de divers avantages extra-légaux ;

Considérant que le SSC organisera des permanences locales à destination du personnel non enseignant du Brabant wallon, réparties sur l'ensemble du territoire provincial (Tubize, Nivelles, La Hulpe, Ottignies, Wavre, Jodoigne et Hélécinne), dont les dates ont été communiquées via l'intranet provincial ;

Considérant que la disparition du Fonds social n'entraînera aucune rupture dans l'accompagnement du personnel, l'assistante sociale actuellement en charge restant à la disposition du personnel provincial pour répondre à leurs demandes, qu'il s'agisse de fournir une information, d'apporter un premier soutien ou de réorienter systématiquement les agents en difficulté vers le SSC, garantissant ainsi la continuité et la qualité du soutien apporté ;

Considérant que la cotisation annuelle de la Province au SSC s'élève à 0,14 % de la masse salariale brute soumise aux cotisations, soit environ 109.000,00 € pour l'exercice 2025 ;

Considérant que les comptes 2024 présentent une situation positive, avec des réserves suffisantes pour apurer les engagements restants ;

Considérant que, conformément à l'article 23 des statuts de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon, l'Assemblée générale est seule compétente en matière de dissolution ;

Considérant que, conformément à l'article précité, les liquidateurs affecteront l'actif à la destination indiquée par l'Assemblée générale ; qu'en conséquence, l'actif de l'ASBL en dissolution pourra notamment être reversé à la Province, qui l'affectera à ses activités sociales ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 30

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE

Abstentions : 2

Savinien LORIER, Frank WAUTERS

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial décide de proposer au Conseil d'administration de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon d'inscrire la dissolution de l'association à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Article 2 – Le Conseil provincial charge ses représentants à l'Assemblée générale de voter pour la dissolution de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon.

Article 3 – Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale de l'ASBL, le Conseil provincial accepte l'actif du Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon afin de le consacrer à ses activités sociales, conformément à l'article 23 des statuts.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

77. Résolution relative au contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)
(*Contrat de gestion – Maison du Tourisme MTBW*)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2023 relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon ;

Vu l'article « 56200/740006/NB », intitulé « *Contributions d'autres pouvoirs publics* », du service ordinaire du budget provincial pour l'année 2025 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon, inscrite à la BCE sous le numéro 0697.832.153 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon a pour objet le développement et la promotion du tourisme en Brabant wallon ;

Considérant que l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon constitue un organisme touristique incontournable du Brabant wallon sur lequel le Brabant wallon doit pouvoir s'appuyer pour mener à bien la stratégie touristique provinciale et intensifier la promotion touristique de la destination Brabant wallon ;

Considérant l'attention portée par le Brabant wallon au principe de développement partagé entre les activités humaines et la place légitime que nous devons laisser à la nature, la Province reste particulièrement attentive aux objectifs européens de neutralité carbone pour elle et ses partenaires ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon a dûment exécuté les obligations découlant de son contrat de gestion 2022-2024 du 30 novembre 2023 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion est arrivé à échéance et qu'il est proposé d'en établir un nouveau ;

Considérant que la Déclaration de politique régionale 2024-2029 dispose que « *Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. (...) Que « Chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi-législature son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres* » ;

Considérant que le dispositif de réformes institutionnelles envisagé par le Gouvernement wallon implique donc qu'en cours de législature, et donc possiblement pendant la durée du présent contrat de gestion, la Province du Brabant wallon pourrait être contrainte de renoncer à tout ou partie de sa mission et du financement y attribué, soit dans l'organisation d'un transfert vers un autre niveau de pouvoir soit par un abandon pur et simple notamment en raison de la diminution des ressources financières dont elle dispose et autrement réorientées particulièrement vers les zones de secours et les charges communales;

Considérant dès lors que le présent contrat de gestion ne peut être conclu que moyennant une disposition permettant à la Province, à l'occasion du vote de chaque budget initial, de résilier unilatéralement pour le reste de la période restant à courir, le présent contrat de gestion en raison des décisions à prendre pour suivre les décisions régionales ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon, tel qu'annexé.

Article 2 – Le Conseil provincial octroie la subvention et approuve l'arrêté d'octroi, tel qu'annexé.

Article 3 – Le Conseil provincial approuve la déclaration de créance, telle qu'annexée.

Article 4 – La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

Annexe n°1 à la résolution n°223/1/25

Contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon, inscrite à la BCE sous le numéro 0697.832.153 ;

ENTRE LES SOUSIGNÉS :

D'une part, **la Province du Brabant wallon**, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0253.973.318, ci-après dénommée « *la Province* », représentée par Madame Maha KARIM-HOSSELET, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du ;

ET,

D'autre part, **l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon**, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0697.832.153, ci-après dénommée « *l'association* », dont le siège social est établi Place du Brabant wallon n°1 à 1300 Wavre et valablement représentée par Monsieur Joseph TORDOIR, en qualité de Président, et Monsieur Sébastien LECERF, en qualité de Directeur ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – §1^{er} – En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2024-2030 repris par extraits en annexe 1 :

- 1.** Opérationnaliser la stratégie touristique concertée et définie par la Province du Brabant wallon et les villes et communes situées sur son territoire, notamment à travers le Conseil « 27+1 », en s'appuyant sur le schéma directeur touristique du Brabant wallon et les études complémentaires à celui-ci ;
- 2.** Collaborer, à la demande de la Province, à tout projet de structuration de produit et/ou de promotion touristique s'inscrivant dans la politique touristique provinciale ;
- 3.** Assurer une promotion efficace et cohérente des richesses touristiques du Brabant wallon, sur le territoire et en dehors du Brabant wallon, tout en rationalisant les moyens mis en œuvre par les différents organismes touristiques et pouvoirs publics du Brabant wallon ;
- 4.** Recueillir et échanger les informations nécessaires à la confection des différents outils de promotion touristique et de structuration de produits touristiques sur le Brabant wallon, informations recueillies auprès des partenaires touristiques du Brabant wallon (attractions, hébergements, opérateurs privés, organismes touristiques locaux et offices du tourisme, ...) ;

5. Encoder dans la base de données touristique P.I.V.O.T. les offres pertinentes pour le visiteur belge et étranger ;
6. Travailler en étroite collaboration avec la Province afin d'utiliser des outils de promotion et ainsi réaliser des économies d'échelle afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité touristique du Brabant wallon ;
7. Inviter un observateur de l'administration provinciale aux réunions des instances de l'association ;
8. Participer aux réunions de concertation organisées par la Province ;
9. Adopter des mesures prenant en considération les objectifs de neutralité carbone et renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

§2 – Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées au paragraphe 1^{er} du présent article sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

§3 – L'association présentera les actions permettant de remplir les tâches énumérées au paragraphe 1^{er} du présent article lors de sa demande annuelle d'octroi de la subvention provinciale.

Article 2 – Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1^{er} et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province :

- Met à disposition de l'association, du mobilier, des services téléphoniques, un accès à internet, un accès à un photocopieur, des accès aux services informatiques (supports gérés et fournis par la Province) et un accès opérationnel aux infrastructures informatiques (bureautique Microsoft, espace de stockage des données sur un serveur de la Province, sauvegarde par défaut de ces données) ainsi que des locaux de l'administration provinciale du Brabant wallon soit 100 m², situés dans le bâtiment Galilée, chaussée des Collines, 54 à 1300 Wavre, dans les limites des besoins des missions confiées à l'association. Le total de ces mises à disposition est évalué à 20.800,00 euros par an.
Dans le cadre de ces mises à disposition, l'association se conformera aux politiques de sécurité de l'information et aux directives opérationnelles en application à la Province ;
- Met à disposition l'expertise de la Province en matière de « *protection des données personnelles et de la vie privée* », et ce y compris l'expertise du « *Délégué à la protection des données* » de la Province. Les articles 37, 38, 39 et 40 du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (R.G.P.D. – UE 2016/679) définissent et encadrent la fonction du « *Délégué à la protection des données* ».
Dans ce cadre, la Maison du Tourisme du Brabant wallon détermine les moyens et les finalités des traitements de données à caractère personnel qu'elle serait amenée à effectuer. Pour ce faire, l'association tiendra à jour un registre des traitements conforme à la réglementation (R.G.P.D. Art 30) ;
- Prend en charge l'expertise administrative et technique par le biais de la collaboration d'agents provinciaux dans les limites nécessaires à la réalisation des missions confiées par le Brabant wallon à l'association.
Cette collaboration consiste en la mise à disposition annuelle d'un agent de grade A5, deux agents de grade A2, un agent de grade A1, quatre agents de grade D6 et un agent de grade D4. Cette subvention en nature est évaluée à 690.623,29 euros.
Dans le cadre de cette collaboration, les agents provinciaux conservent leur statut provincial et continuent à relever de la ligne hiérarchique provinciale de la Direction d'administration de la culture, des sports et du tourisme. Les présences et les absences des agents restent également gérées par les dispositions statutaires et réglementaires provinciales ;

- Associe l'association à ses actions de promotion touristique et diffuse les brochures et guides édités par l'association ;
- Permet à l'association de solliciter la Province pour adhérer à certains de ses marchés globaux dans le respect de la loi sur les marchés publics ;
- Invite l'association à toute réunion ayant un impact direct ou indirect sur ses missions ;
- Met à disposition son expertise en matière de marchés publics, de gestion des A.S.B.L. et de matières juridiques, de relations publiques, d'appui logistique (soit l'équivalent de vingt jour/homme par an pour le montage et le démontage de salons/événements, distribution de brochures et repérage de promenades à vélo) et de toute autre compétence qui servirait à la réalisation des missions de l'association définies dans le contrat-programme entre la Région wallonne et ladite association.

Les subventions visées à l'alinéa précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial, au regard notamment des crédits votés annuellement par le Conseil provincial et du projet présenté pour remplir les tâches visées à l'article 1^{er}, qui précise spécifiquement pour l'exercice concerné :

- Les actions subventionnées et le montant octroyé ;
- Les conditions d'utilisation ;
- Les justificatifs admissibles et exigés pour ladite liquidation ainsi que les délais dans lesquels ces justificatifs doivent être produits ;
- Les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 6 et 7 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

Article 3 – L'association s'engage à participer aux frais liés à la collaboration des agents provinciaux et à la mise à disposition de locaux, telles que décrites aux premier et troisième tirets de l'article 2 du présent contrat de gestion, à concurrence d'un montant de 100.000 euros pour la durée du présent contrat de gestion.

L'association veillera à rembourser la somme mentionnée à l'alinéa précédent selon les modalités et dans les délais qui lui seront communiqués par la Province.

Article 4 – L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le genre, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi que dans l'arrêté d'octroi en prenant en considération les objectifs de neutralité carbone et en renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

Article 5 – Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 6 – Chaque année, au plus tard le 1^{er} septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, ainsi que son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions. Ce rapport ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations reprises dans l'arrêté d'octroi annuel.

En outre, le Président de l'association transmet tous les six mois à la Province un rapport d'évaluation sur le travail fourni par le service provincial du tourisme dans le cadre de la collaboration décrite au troisième tiret de l'article 2 du présent contrat de gestion.

Article 7 – §1^{er} – Au plus tard dans le courant du mois d'octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 6. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission *ad hoc* du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 – À l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§3 – Le rapport d'évaluation correspondant à la dernière année du présent contrat de gestion est transmis à l'association, s'il échet, avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 8 – Conformément à l'article L2212-33, paragraphe 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du responsable de l'association.

Article 9 – Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au responsable de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit sa demande. Le responsable peut grouper les visites demandées par les Conseillers.

Article 10 – Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'association est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement Général sur la Protection des Données pour les traitements qu'elle serait amenée à effectuer dans le cadre de l'exécution du présent contrat de gestion.

Article 11 – Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion et reprises en annexe 3.

Article 12 – À l'occasion du vote du budget initial par le conseil provincial, et même si le rapport d'évaluation est positif, la Province peut résilier unilatéralement le présent contrat de gestion pour la période restant à courir si les mesures de réorganisation institutionnelles imposées par la Région wallonne la contraignent à abandonner en tout ou partie son action et/ou son financement pour le secteur concerné par le présent contrat de gestion. Dans toute la mesure du possible en pareil cas, la

Province réorientera l'association vers l'autorité supérieure compétente pour le secteur afin de favoriser la négociation d'une continuité du présent partenariat.

Article 13 – Le présent contrat produit ses effets le 1^{er} janvier 2025. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la Province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le

Pour la Province du Brabant wallon,

Pour la Maison du Tourisme du Brabant wallon,

La Directrice générale, La Présidente du Conseil, Le Président, Le Directeur,

Annick NOËL Maha KARIM-HOSSELET Joseph TORDOIR Sébastien LECERF

Annexe 1

Extrait de la déclaration de politique générale 2024-2030 de la Province du Brabant wallon

...

Fort de sa localisation au cœur de notre pays, à la frontière entre nos différentes cultures nationales, le Brabant wallon possède de nombreux atouts à faire valoir tant en Belgique qu'à l'international. Le tourisme est une réelle opportunité de développement pour notre province.

Dans le but de renforcer la valorisation touristique de notre territoire, nous lancerons un développement axé sur slow tourisme et l'agrotourisme, tout en mettant l'accent sur le tourisme d'affaires. Une offre structurée sera élaborée, en lien avec les enjeux de mobilité douce et de durabilité. Cette démarche vise à doter le Brabant wallon d'une communication moderne et différenciée selon les publics visés.

L'implantation d'aires de camping-car publiques, équipées et gratuites sera encouragée, permettant de faire évoluer le tourisme d'un jour en un tourisme de séjour, créateur d'emplois directs et indirects.

Les visiteurs ont désormais besoin de parcours de visite adaptés pour capter leur attention et leur permettre de découvrir nos trésors. La Province répondra à ces demandes spécifiques.

Annexe 2

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prenant en considération les objectifs de neutralité carbone et renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique
- Participation aux réunions d'information et de concertation organisées par la Province dans le cadre de la stratégie et de la promotion touristiques du Brabant wallon
- Prospection et suivi de partenaires touristiques pour « *Wallonie Destination Qualité* », « *Bienvenue vélo* », « *Clé verte* » et tout autre label mis en place par la Région wallonne et Wallonie Belgique Tourisme

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de visiteurs et de contacts (comptoirs) à l'accueil de l'association (à l'Hôtel des Libertés à Jodoigne)
- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'association
- Nombre de consultations du site Internet de l'association
- Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'association
- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'association
- Nombre de participations en foires, salons, workshops touristiques

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Évolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice)
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats
- Évolution des dettes à court terme et à long terme
- Évolution des créances à court terme et à long terme
- Évolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité)
- Évolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement)
- Évolution du ratio de rentabilité

4. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année suivante
- Note d'intention pour l'année suivante

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 6 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

Annexe 3

Relation juridique existant entre la Province et l'association au moment de la conclusion du contrat de gestion

La Province du Brabant wallon est membre « *adhérent* » de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon, conformément à l'article 6 des statuts de cette dernière.

Le 30 novembre 2023, la Province du Brabant wallon a conclu un contrat de gestion avec l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon pour les exercices budgétaires 2022 à 2024.

78. Résolution relative au contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon (MIA BW)

(Contrat de gestion – MIA BW)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon ;

Vu la résolution du 24 juin 2021 du Conseil provincial relative à la convention d'occupation entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0411.991.959 ;

Vu les crédits de 13.500 euros inscrits à l'article « 76002/640000/100010 », intitulé « *Subsides obligatoires ASBL, entreprises – Musée d'interprétation archéologique du BW* », du service ordinaire du budget provincial pour l'année 2025 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon a pour but l'organisation et la gestion d'un musée destiné à recevoir les objets découverts lors de l'exploration de sites essentiellement belges renfermant des vestiges des époques humaines antérieures ;

Considérant que l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon organise durant toute l'année des animations et des stages à destination des enfants ;

Considérant le travail accompli par l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans les domaines pédagogique, culturel, ludique et touristique de la Province du Brabant wallon et l'intérêt qu'il suscite tant auprès des écoles que du public familial du Château d'Hélécine ;

Considérant la volonté de confier à l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon la mission de promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire, de promouvoir le tourisme « *Familles* » par la mise en place d'animations et de stages et de présenter la Province du Brabant wallon comme son partenaire ;

Considérant, dès lors, qu'il est d'intérêt provincial d'encourager et de soutenir l'organisation d'activités culturelles sur son territoire et que pour ce faire, il est utile pour la Province de confier, par contrat de gestion, à l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon, des missions d'utilité publique relevant de ce secteur culturel ;

Considérant l'attention portée par le Brabant wallon au principe de développement partagé entre les activités humaines et la place légitime que nous devons laisser à la nature, la Province reste particulièrement attentive aux objectifs européens de neutralité carbone pour elle et ses partenaires ;

Considérant qu'au vu du rapport annuel d'évaluation, l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon a dûment exécuté les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion est arrivé à échéance et qu'il est proposé d'en établir un nouveau ;

Considérant que la Déclaration de politique régionale 2024-2029 dispose que « *Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats,*

avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. (...) Que « Chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi-législature son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres » ;

Considérant que le dispositif de réformes institutionnelles envisagé par le Gouvernement wallon implique donc qu'en cours de législature, et donc possiblement pendant la durée du présent contrat de gestion, la Province du Brabant wallon pourrait être contrainte de renoncer à tout ou partie de sa mission et du financement y attribué, soit dans l'organisation d'un transfert vers un autre niveau de pouvoir soit par un abandon pur et simple notamment en raison de la diminution des ressources financières dont elle dispose et autrement réorientées particulièrement vers les zones de secours et les charges communales;

Considérant dès lors que le présent contrat de gestion ne peut être conclu que moyennant une disposition permettant à la Province, à l'occasion du vote de chaque budget initial, de résilier unilatéralement pour le reste de la période restant à courir, le présent contrat de gestion en raison des décisions à prendre pour suivre les décisions régionales ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2025-2027 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon, tel qu'annexé.

Article 2 – Le Conseil provincial octroie la subvention et approuve l'arrêté d'octroi ci-annexé.

Article 3 – La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

M. Karim-Hosselet

79. Résolution relative à la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles

(Convention – Panathlon)

Vu la Constitution, et plus particulièrement son article 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L2212-32 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2024-2030 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'article « 764000/613000/NB », intitulé « *Frais de fonctionnement généraux – Sports et éducation physique* » du service ordinaire du budget provincial pour l'année 2025 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Panathlon Wallonie-Bruxelles, inscrite à la BCE sous le n°0861.969.714 ;

Vu l'avis de la Directrice générale sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° et 10° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et fait partie intégrante du dossier soumis à la tutelle ;

Considérant que l'A.S.B.L. Panathlon Wallonie-Bruxelles a pour objet social d'affirmer l'idéal sportif et ses valeurs morales et culturelles, en particulier le fair-play ;

Considérant que mettre en place un partenariat avec l'A.S.B.L. Panathlon Wallonie-Bruxelles permettrait de renforcer les politiques du Brabant wallon en matière d'éducation aux valeurs citoyennes à travers le sport ;

Considérant qu'un tel partenariat permettrait de disposer d'outils et de ressources complémentaires pour ce faire ;

Considérant donc qu'il est d'intérêt provincial de conclure une convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon à l'A.S.B.L. Panathlon Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par :

Pour : 32

Baptiste ANTOINE, Emmanuel BURTON, Stéphanie BURY-HAUCHART, Carl CAMBRON, Marie-Céline CHENOY, Gérard COURONNE, Sybille DE COSTER-BAUCHAU, Delphine de SAUVAGE, Luc D'HONDT, Christophe DISTER, Cédric du MONCEAU DE BERGENDAL, Isabelle EVRARD, Carole GHIOT, Jordan GODFRIAUX, Benjamin GOES, Pierre HUART, Ferdinand JOLLY, Maha KARIM-HOSSELET, Sophie KEYMOLEN, Savinien LORIER, Anne MASSON, Jean-Luc MEURICE, Hélène MORCIAUX, Louison RENAULT, Laurence ROTTHIER, Laurie SEMAILLE, Tanguy STUCKENS, Joseph TORDOIR, Olivier VANHAM, Chantal VERSMISSEN-SOLIE, Cédric VERTE, Frank WAUTERS

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial approuve la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Panathlon Wallonie-Bruxelles (0861.969.714), telle qu'annexée.

Article 2 – Le Conseil provincial donne délégation au Président du Collège provincial et à la Directrice générale pour signer la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon à l’A.S.B.L. Panathlon Wallonie_Bruxelles (0861.969.714) annexée à la présente résolution.

Article 3 – La présente résolution est publiée au Bulletin provincial de la Province du Brabant wallon.

Fait à Wavre, le 18 décembre 2025

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

M. Karim-Hosselet

80. Note de politique générale

(Note de politique générale)

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Collège provincial, j'ai l'honneur de vous présenter notre Note de politique générale 2026. C'est un moment essentiel du processus démocratique. Il nous permet de faire le point ensemble, d'échanger, de confronter nos visions et de tracer collectivement la trajectoire que nous entendons suivre pour notre territoire.

Mais cette année plus qu'aucune autre, cet exercice revêt une dimension particulière, presque fondatrice.

Car 2026 marque un double tournant dans l'histoire de notre Province.

D'une part, nous avons célébré cette année les 30 ans de la Province du Brabant wallon. Trente années d'existence, de construction, d'apprentissage et de maturation. Trente années durant lesquelles notre institution s'est progressivement affirmée comme un acteur incontournable du développement territorial, un partenaire de confiance pour ses communes, et un soutien quotidien pour des milliers de citoyens dans des domaines aussi essentiels que l'enseignement, l'environnement, la sécurité ou la culture.

D'autre part, et c'est sans doute le défi le plus structurant que nous ayons eu à affronter depuis notre création, nous entrons de plain-pied dans la réforme des provinces voulue par la Région wallonne.

Permettez-moi de situer ce défi dans la perspective des années écoulées.

Depuis 2019, le Brabant wallon a traversé une succession d'épreuves que personne n'aurait pu anticiper. La pandémie de Covid-19, les inondations dramatiques de juillet 2021, l'explosion du coût de l'énergie, la guerre en Ukraine et ses répercussions économiques et sociales.

Parallèlement, la Province a dû assurer, à partir de 2020, la reprise progressive du financement de la Zone de secours. Rien que pour l'année 2026, cela représente un soutien de plus de 14,7 millions d'euros - soit plus de 51% du déficit de la Zone -, un engagement majeur qui permet aujourd'hui de réduire le coût à charge des communes de plus de 35 euros par habitant.

Nous avons relevé ces défis. Nous avons tenu le cap. Nous avons fait des choix difficiles, parfois douloureux, mais toujours guidés par le sens des responsabilités et la volonté de préserver l'essentiel : nos missions de service public, notre soutien aux communes, notre proximité avec les citoyens.

Aujourd'hui, un nouveau défi s'impose à nous. Un défi de taille, structurel, existentiel même : réinventer l'institution provinciale.

La réforme des provinces n'est pas une fatalité à subir. Elle doit être vue comme une opportunité de légitimer le niveau de pouvoir provincial, d'exposer clairement ce pour quoi les provinces sont et demeurent essentielles, et de valoriser notre rôle de soutien supracommunal auprès des 27 communes.

Comme la Déclaration de politique provinciale l'avait envisagé : c'est une législature en deux phases qui s'annonce.

La première phase sera consacrée au diagnostic des missions et des moyens que la Province engage aujourd'hui dans ses différents domaines d'action. Un état des lieux lucide, méthodique, exhaustif.

Il faut être conscient que la reprise progressive du financement de la Zone de secours représente un défi budgétaire majeur pour la Province. Cette transition impliquera des arbitrages difficiles et des efforts financiers significatifs. Les montants en jeu sont considérables et nécessiteront une gestion rigoureuse de nos priorités.

Cette première phase de diagnostic a débuté. Le Collège provincial mène actuellement des rencontres avec les collèges de chacune des 27 communes. Faisant suite à un questionnaire, permettant de collecter une quantité significative d'informations quant aux réalités communales, ces rencontres permettent de s'imprégner réellement des défis auxquels sont confrontées les communes, et d'entendre leurs attentes en matière de supracommunalité.

La seconde phase visera à identifier le niveau de pouvoir le plus à même d'assumer les missions menées jusqu'ici par la Province : la Région wallonne, la Communauté française, les communes elles-mêmes, ou bien la Province dans son rôle supracommunal renforcé.

Pour le Brabant wallon, il s'agit d'un réel pivot. Un recentrage assumé sur les matières supracommunales, qui nous contraint à accepter le transfert de certaines compétences historiques et essentielles vers d'autres niveaux de pouvoir.

À l'avenir, notre institution entend incarner encore davantage ce rôle de siège de la supracommunalité auprès de ses communes. Un rôle de coordinateur, de facilitateur, d'expert au service des dynamiques qui dépassent le cadre communal et qui nécessitent une vision globale, des moyens mutualisés, une capacité d'action à l'échelle du territoire.

Le philosophe stoïcien, Sénèque, écrivait : « *Tout l'avenir est dans l'incertitude : vivez immédiatement* ».

Cette pensée résonne avec une acuité particulière en cette période de transformation profonde. Faisons nôtre cette attitude stoïcienne : ne pas perdre de temps à propos de choses que nous ne contrôlons pas, afin de concentrer, dans l'immédiat, toute notre énergie et notre action sur ce que nous contrôlons réellement.

2026 sera une année de « réingénierie » provinciale. Tels des mécaniciens chevronnés, nous allons devoir, calmement, soulever le capot de notre institution, nous plonger au cœur de son fonctionnement, en démonter certains rouages, remettre en question certaines pratiques, et interroger chaque action sous l'angle de la pertinence et de la plus-value pour le territoire. Puis nous remonterons l'institution différemment. Pas pour la réduire, mais pour la réinventer. Pour la rendre toujours plus agile, toujours plus pertinente, toujours plus légitime.

Le territoire du Brabant wallon, avec ses spécificités, ses dynamiques, ses défis propres, sera toujours là. Mais nous devons réinventer l'institution provinciale qui le sert.

Heureusement, de nombreux chantiers ont déjà été lancés. Nous avons prévu. Nous avons anticipé. Les choix courageux des dernières années nous permettent de disposer de finances saines et robustes, et nous confortent dans notre capacité à ne pas augmenter l'impôt pour les habitants du Brabant wallon, et à maintenir la fiscalité la plus basse de Wallonie.

Le Collège provincial a entamé, il y a quelque temps déjà, un travail d'objectivation de ses subventions et ses budgets, tant de fonctionnement que d'investissements, afin de rendre ses mécanismes de soutien plus lisibles et cohérents. La majorité MR-Engagés entend poursuivre sur cette voie. L'objectif est de disposer de critères et matrices d'analyse clairs à l'échelle des différentes politiques provinciales. Par cette démarche, la Province entend ancrer durablement une culture de bonne gouvernance, en garantissant l'équité et la transparence des décisions prises et ainsi renforcer la confiance des citoyens et acteurs du territoire.

Depuis plusieurs années, le Brabant wallon amorce également sa transition vers un modèle supracommunal. Beaucoup de projets en supracommunalité ont démarré avant cette réforme, ce qui nous place aujourd'hui dans une position favorable pour aborder cette transformation avec méthode et sérénité.

Prenons l'exemple du développement territorial. Le Brabant wallon joue un rôle de coordinateur essentiel en réalisant un diagnostic stratégique supracommunal qui fournit aux communes une vision transversale et une analyse partagée de l'évolution du territoire.

Chaque année, une étude prospective est lancée sur une thématique liée au territoire, comme la question des Seniors, les nouveaux modes d'habitat, ou encore les besoins énergétiques des zonings ou des futurs quartiers résidentiels. Ces études constituent des outils d'analyse et de prospective essentiels, pour les acteurs privés et publics du territoire.

C'est également le Brabant wallon qui a pris l'initiative de BW 2030, une alliance inédite de quatre acteurs structurants du territoire — la Province, InBW, Invest BW et l'UCLouvain — pour développer des projets structurants visant la prospérité du territoire à l'horizon 2030.

En matière d'inondations, la vision supracommunale est essentielle, tant on ne peut protéger une commune qu'en agissant en amont. Nous sommes convaincus que l'échelon provincial est le plus pertinent pour coordonner la lutte contre les inondations. Des investissements importants sont réalisés en ce sens.

Cette expertise supracommunale, nous la développons depuis des années. Elle est notre ADN. Elle sera notre boussole.

Et cette excellence du Brabant wallon ne se limite pas aux diagnostics ou aux stratégies. Elle se manifeste concrètement, dans tous les domaines.

En économie, où notre territoire est reconnu comme la locomotive wallonne, terre du numérique, des sciences du vivant, de l'innovation énergétique et de l'agriculture durable.

En matière de mobilité douce, où la Province pose les bases d'un modèle de gouvernance plus cohérent et participatif : le co-financement avec les communes devient la clé de voûte du développement et de la pérennité du réseau cyclable structurant.

Pour la petite enfance, levier majeur d'égalité des chances et de cohésion sociale, où la Province réaffirme son engagement avec un crédit d'un million d'euros, qu'elle oriente désormais vers une approche plus stratégique et équitable, favorisant la création de places et la mise en conformité des infrastructures là où le besoin est le plus criant.

Et en sport, domaine qui connaîtra un événement majeur cette année, puisque nous accueillons la Coupe du Monde de Hockey à Wavre en août prochain ! Le Brabant wallon est pleinement partenaire de l'événement, avec un appui financier, un soutien logistique, et un accompagnement promotionnel et touristique. L'objectif est double : faire rayonner le territoire à l'international et générer une dynamique positive pour les clubs locaux, l'économie et le tourisme. Cette reconnaissance internationale témoigne

de l'excellence du Brabant wallon dans toutes ses dimensions : économique, culturelle, sociale et sportive.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette transformation repose sur une jeune majorité MR-Engagés, unie dans sa volonté de faire du Brabant wallon une institution moderne, efficiente et pleinement légitime dans son rôle supracommunal.

Elle repose aussi, comme le prévoit la Déclaration de Politique provinciale, sur une gouvernance repensée, faisant du débat démocratique un principe fondamental, et permettant une implication plus grande du Conseil au processus décisionnel.

Elle repose enfin sur nos quelque 2000 agents provinciaux, qui incarnent au quotidien les missions de service public de notre institution. Grâce à elles et grâce à eux, la Province du Brabant wallon est un acteur incontournable de l'enseignement, du sport, de l'innovation, de la culture, du secteur associatif, et de tant d'autres secteurs. Nous leur en sommes reconnaissants. Et il est de notre responsabilité de faire en sorte que l'institution provinciale reste cet employeur attractif et inspirant.

Mesdames et Messieurs,

La Note de politique générale que nous vous présentons aujourd'hui est bien plus qu'un budget. C'est une feuille de route pour la transformation. Un acte de responsabilité face aux défis qui nous attendent. Un engagement à construire, avec lucidité et détermination, l'institution provinciale de demain.

Une institution recentrée sur les missions taillées à sa mesure. Une institution au service de ses communes et de ses citoyens. Une institution qui assume pleinement son rôle de coordinateur supracommunal.

Le Brabant wallon a démontré sa résilience face aux crises successives de ces dernières années. Il démontrera maintenant sa capacité à se réinventer, à se transformer, à se projeter dans l'avenir avec confiance et ambition.

Comptez sur notre totale mobilisation en ce sens.

* * *

Supracommunalité

Un appui technique et stratégique pour les 27 communes

En matière de supracommunalité, le rôle principal de la Province consiste à agir comme coordinateur et facilitateur, en apportant un appui technique, stratégique et financier aux communes et aux acteurs locaux.

La Province joue un rôle central dans la planification, la gestion et le suivi des politiques qui dépassent le cadre communal, en veillant à la cohérence territoriale et à la mise en œuvre de solutions durables adaptées aux réalités locales.

Elle assure également la maîtrise d'ouvrage ou le soutien dans des domaines spécialisés tels que l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la gestion des cours d'eau et des inondations, la biodiversité, la transition énergétique et numérique, ainsi que le développement rural.

Par son expertise et sa vision globale, la Province peut optimiser l'utilisation des ressources, rationaliser les investissements et favoriser l'innovation, tout en garantissant une équité entre les communes et une réponse efficace aux besoins des citoyens. En outre, elle agit comme catalyseur de collaborations entre les différents partenaires locaux – qu'il s'agisse de communes, de services publics, d'associations ou de citoyens – afin de mettre en œuvre des projets ambitieux qui nécessitent une coordination à grande échelle et une approche intégrée des enjeux territoriaux.

Fortes des avancées déjà réalisées, notamment la conclusion de nouvelles conventions avec des communes comme Rixensart et Genappe, nous avons renforcé le rôle supracommunal de la Province dans la gestion des **sanctions administratives communales** (SAC), un service qui travaille aujourd'hui pour 25 des 27 communes du Brabant wallon. La Province entend consolider encore cette mission tout en se mobilisant politiquement auprès des autres niveaux de pouvoir et du monde judiciaire afin de clarifier la législation et de permettre une prise en charge croissante des différents types de SAC. Nous souhaitons également mettre nos ressources à disposition des communes pour les accompagner dans la rationalisation de leurs moyens et la réalisation de missions spécifiques, afin de mieux lutter contre les incivilités.

La Province s'assure donc que ses interventions contribuent à des objectifs de long terme, en combinant efficacité opérationnelle, protection de l'environnement et développement harmonieux du territoire.

Plusieurs actions supracommunales bénéficient directement aux communes. La Province renforce notamment sa participation au budget et sa présence dans les organes d'administration de la **Zone de secours**.

Le **Conseil 27+1**, dont le fonctionnement doit être revu pour renforcer son efficacité, tel qu'annoncé dans la Déclaration de Politique provinciale, reste également une instance clé de concertation.

Le **Service du Développement territorial** agit comme une cellule d'expertise en coordonnant des projets spécifiques au territoire, à l'image d'un bureau d'études proposant ses constats et projets aux communes.

Le **Centre de Prêt** du Brabant wallon est également un outil efficace pour mutualiser le matériel entre les communes et les services provinciaux afin de mieux répondre aux besoins locaux, d'optimiser les ressources et de réduire les coûts.

En 2026, une plateforme numérique sera mise en place afin de permettre la réservation du matériel, la visualisation des disponibilités et le suivi logistique.

Pour ce Centre de prêt, le budget s'élève à 75.213 € à l'ordinaire, et à 178.500 € à l'extraordinaire.

Zone de secours

La solidarité provinciale réduit la charge des communes

Depuis 2020, l'intervention de la Province dans le déficit de la Zone de secours a été croissante et volontaire, s'affirmant comme un acteur clé dans le financement des services d'urgence.

En 2026, cette participation provinciale dépassera 51 % du déficit de la Zone de secours, tandis que les communes en prendront 40 % à leur charge, le solde étant comblé par la Zone via l'utilisation de ses fonds de réserve.

En moyenne, les dotations communales pour la Zone de secours ont ainsi diminué de 34% par rapport à 2019, montrant l'**impact direct de la solidarité provinciale**.

Il faut souligner que grâce à cette intervention de la Province, le coût par habitant, à charge des communes, a diminué de presque 16 €, depuis 2019. Et cela malgré une augmentation du budget total, liée entre autres à une forte inflation et à l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels. La sécurité des Brabançons wallons s'améliore, tout en coûtant de moins en moins cher aux communes.

L'intervention de la Province représentera en 2026 une dotation financière de 14.729.955 €. À cela s'ajoute un **soutien logistique** substantiel à la Zone de secours, qui inclut notamment la mise à

disposition de locaux, l'organisation des formations et le support en matière de gestion des ressources humaines. Ces aides indirectes sont évaluées à 1.388.000 €.

D'une manière générale, on observe une amplification et un renforcement de la collaboration avec la Zone de secours, formalisés par la signature en 2025 d'une **convention de collaboration** couvrant les années 2025 à 2030.

Développement territorial et BW 2030

Un rôle moteur pour l'avenir du Brabant wallon

Le Brabant wallon s'affirme comme un territoire dynamique, engagé dans une stratégie de développement territorial ambitieuse et innovante.

A travers son Contrat de développement territorial et les analyses prospectives qu'il commande, le Brabant wallon développe progressivement une vision claire et transversale de l'évolution de son territoire. Cette approche supracommunale offre aux communes et aux acteurs du territoire une lecture partagée des enjeux territoriaux, renforçant ainsi la cohérence des actions à mener.

Le but est d'objectiver les investissements stratégiques à mener et faciliter l'implantation de projets innovants en phase avec les besoins et dynamiques actuels et à venir du Brabant wallon.

Le **diagnostic du développement territorial** a identifié 24 grands enjeux spécifiques au Brabant wallon, tels que le logement, la mobilité, la petite enfance, les seniors, etc.

Sur cette base, des études prospectives sont menées chaque année sur des thématiques aussi variées que l'évaluation des besoins énergétiques, l'identification des profils et besoins des Seniors, le profil de ménage et logement, ou encore les besoins en matière d'accueil de la petite enfance. Ces études renforcent l'expertise de notre institution et actualisent une série de données nécessaires à une prise de décision éclairée et en adéquation avec les besoins du territoire.

C'est à travers cette vision transversale et cette expertise que le Brabant wallon a été à l'initiative, au cours de la précédente législature, de la dynamique **BW 2030**, alliance inédite des quatre acteurs structurants du territoire : la Province, InBW, Invest BW, et l'UCLouvain. Ensemble, ces partenaires alignent leurs stratégies autour de grands axes stratégiques (numérique, agriculture durable, énergies, etc.) pour développer des projets structurants garantissant la prospérité du territoire à l'horizon 2030 dans un monde en constante évolution.

Cette stratégie s'articule autour d'un portefeuille de projets, tels que la Croix de Hesbaye, Sur le Champ, The POD, IMAGINE, ou encore la Cyclostrade de la Dyle. Les partenaires de la dynamique BW 2030 ont entamé un travail d'actualisation de ce portefeuille afin d'identifier et de mettre en avant les projets structurants et prioritaires pour le territoire.

Pour soutenir, renforcer et pérenniser cette démarche, le budget provincial 2026 prévoit une subvention de 20.000 €. Un travail est en cours pour rendre la dynamique pleinement autonome, et la Région wallonne vient par ailleurs de décider de prolonger son soutien à cette démarche collective, par un subside de 120.000 €.

Economie et commerce

Des leviers provinciaux pour l'innovation et la proximité

Les TPE, PME, start-ups, spin-offs, artisans, indépendants et industries sont les chevilles ouvrières de la réussite économique et de l'innovation en Brabant wallon. La Province entend les soutenir dans leur développement par le biais de subventions, de réseautage et d'accès facilité à l'information.

En 2026, la Province confirme les partenariats économiques structurants avec les opérateurs et acteurs clés du territoire, dont :

- Cap Innove (80.000 €).
- ICE Louvain (80.000 €).
- Crea-Job (48.000 €).
- Le GAL (172.000 €).
- Mind & Market (80.000 €).

Elle continuera d'organiser des rencontres économiques trimestrielles (**Task Force Economy**) et des groupes de travail thématiques, qui sont de véritables espaces de dialogue permettant de créer des synergies, de partager des informations stratégiques, de remonter les besoins du terrain et de renforcer la communication entre les niveaux de pouvoir.

L'objectif est de coconstruire les priorités économiques de notre territoire, de valoriser les entreprises du Brabant wallon et d'améliorer la coordination des initiatives.

La Province réaffirme également son **soutien au commerce local** et son rôle d'accompagnement des communes dans leur stratégie commerciale.

Dans ce cadre, nous travaillerons de concert avec les échevins en charge du commerce afin de réviser notre politique de développement des commerces locaux et circuits courts, dans une dynamique collective et d'échange. Des projets destinés à soutenir cette activité commerciale locale et à renforcer la dynamique des centres des villes et des villages seront mis en place.

Un budget de 400.000 € est prévu à cet effet pour 2026.

Agriculture et ruralité

La Province renforce son rôle d'expert et d'accompagnateur

L'agriculture représente un pan important de l'économie du Brabant wallon. L'intervention provinciale dans ce secteur se concentre là où elle est utile et pertinente.

Le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (**CPAR**) joue un rôle de guichet centralisateur sur le territoire, offrant des prestations et un encadrement technico-économique reconnus.

Le CPAR propose des analyses, des **conseils et un accompagnement technique, commercial et économique** en matière agricole, horticole et environnementale, au service des agriculteurs, producteurs professionnels du domaine, citoyens et services publics. La Province entend poursuivre le développement de son offre de services, intensifier sa visibilité et renforcer son accessibilité numérique.

Le **pôle de développement agricole du CPAR** réalise une veille permanente et est à l'écoute des agriculteurs. Il propose des formations continuées, notamment dans le cadre du cycle des conférences hivernales, et des conseils tout au long de l'année. Le soutien aux formations essentielles est maintenu, comme les formations au permis G (6.650 €) en collaboration avec la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA).

La Province entend également jouer son rôle dans une agriculture plus écologique et durable. Cela passera par la vulgarisation des techniques, l'accompagnement des agriculteurs en agroécologie, des partenariats, et des formations / informations.

Maintenant son rôle d'expert de terrain, la Province développera son offre de services, via :

- Des formations techniques (remplissage DS, phytolice), formations innovantes (nouvelles filières), formations à destination des jeunes (permis G), formations continues, formations digitales, en collaboration avec les divers partenaires.

- Une mise à disposition des outils administratifs auprès des acteurs concernés (carnet de champs, charte de la ruralité, etc.).
- L'amélioration de l'accès aux services publics.
- La poursuite des politiques publiques dans le monde rural afin d'être le relais des politiques régionales.
- Une cartographie des acteurs et services existants sur le territoire en matière de services agricoles.

Le CPAR poursuivra également son travail essentiel de **valorisation et de sensibilisation aux métiers de l'agriculture** afin de lutter contre l'agribashing.

Des actions sont envisagées pour centraliser les statistiques du secteur et encourager la création de conseils consultatifs agricoles dans chaque commune.

Dans un contexte où les filières classiques sont sous pression, la Province souhaite également promouvoir la diversification vers de nouvelles filières.

En matière de **valorisation des circuits courts et des producteurs**, la Province travaillera à la réalisation d'un inventaire des producteurs locaux, et organisera des moments d'échanges et de rencontres pour renforcer les dynamiques. La promotion sera assurée par la réalisation de concours annuels de produits locaux du Brabant wallon. Deux subventions de 2.500 € sont prévues pour l'organisation de **Foires agricoles**, à Nivelles et à Jodoigne.

Enfin, le **site du Jardin et des Serres provinciales** sera revalorisé en concertation avec les autorités communales, afin que ce lieu devienne un espace d'incubation et d'innovation en lien avec les nouveaux métiers de l'agriculture et de la ruralité.

Nous concrétiserons également le développement numérique du CPAR, permettant une meilleure accessibilité aux données analytiques et agronomiques des usagers et bénéficiaires de nos services.

Parallèlement, le **Centre Indépendant de Promotion Fourragère** (CPIF) poursuit ses recherches sur les cultures de diversification, contribuant tant à lutter contre les inondations qu'à adapter les cultures au changement climatique. Ce service est financé à hauteur de 14.500 €.

Enfin, en matière de **bien-être animal**, la Province entamera des actions de communication et de sensibilisation aux problématiques rencontrées avec les associations existantes. L'organisation d'un 27+1 avec nos communes sur l'enjeu du bien-être animal est prévue durant l'année 2026.

Environnement

Infrastructures vertes et partenariats locaux

La Province du Brabant wallon joue un rôle moteur dans la préservation de la biodiversité et la densification du maillage écologique sur son territoire. Elle coordonne une stratégie commune avec les 27 communes et de nombreux acteurs locaux, tout en investissant directement dans des infrastructures écologiques telles que haies, vergers, mares et écoducs.

Le budget consacré aux politiques de maillage écologique est désormais porté à 400.000 €. Cet investissement renforcé permettra de développer et d'interconnecter les trames vertes, favorisant la circulation des espèces et la **préservation de la biodiversité**. Ce budget en augmentation permettra de concrétiser un certain nombre de projets sur le territoire. Il s'agit donc d'un signal fort en faveur de la résilience climatique et de la qualité de vie des habitants, en consolidant les paysages naturels et en améliorant les services écologiques essentiels tels que la régulation de l'air et de l'eau. Ce soutien financier accru constitue donc un levier stratégique pour garantir un avenir durable et harmonieux au territoire.

Le Brabant wallon souhaite freiner la propagation du frelon asiatique et réduire l'impact de cette espèce envahissante sur la biodiversité et sur les abeilles. Dans le cadre de l'opération « **Gardiens de la ruche** », un kit gratuit comprenant un ou plusieurs pièges sélectifs est proposé aux particuliers, entreprises, associations et communes du territoire. 5.000 pièges ont été commandés en 2025. Ces pièges permettront de monitorer la présence du frelon asiatique sur le territoire provincial à partir du printemps 2026. Les données récoltées, mois après mois et année après année, alimenteront une démarche scientifique visant à étudier son évolution et son expansion sur le territoire. Cela offrira aux chercheurs des informations précieuses pour mieux comprendre sa dynamique de population et adapter les stratégies de lutte.

En matière de biodiversité, la Province a produit une brochure « **Invitez la biodiversité dans votre jardin** », donnant les bonnes pratiques pour concilier entretien du jardin et respect de la vie sauvage, à destination des particuliers. L'objectif est également de mettre des exemplaires à destination des services Urbanisme et Environnement des 27 communes. Ce projet constitue un pont participatif entre la Province et la population. 10.000 exemplaires ont été distribués.

Dans le cadre de la densification du **maillage écologique**, le Conseil provincial a validé, le 26 juin 2025, les conventions types pour l'exécution de plantations sur les parcelles privées. Les objectifs sont de reconstruire un maillage, détruit par les constructions et activités humaines, créer des refuges pour les insectes et les oiseaux, et reconstituer les vergers d'espèces locales. La densification du maillage écologique représente plus de 50.000 € d'investissements provinciaux. Ce travail se fait en collaboration avec le GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne, les partenaires de la Province dans le cadre des Forêts de Brabant, et avec les agriculteurs du territoire.

L'opération « **Planter une haie** » illustre l'engagement citoyen en faveur du maillage écologique dans notre province. Depuis son lancement, cette initiative permet aux particuliers, entreprises, associations et écoles de recevoir des plants de haies locales, renforçant ainsi les trames vertes. En 2025, ce sont plus de 15 kilomètres de haies indigènes qui ont été distribués. À partir de 2026, les communes seront également invitées à s'impliquer directement dans des projets similaires, élargissant encore l'impact de cette démarche collective.

Enfin, la Province s'implique dans des projets structurants comme « **Forêts de Brabant** » et appuie des associations de terrain, affirmant ainsi son rôle de coordinateur, de facilitateur et d'investisseur majeur en faveur de l'environnement. Concrètement, cela passe par la création de vergers, de haies, ainsi que l'aménagement d'écoducs et d'écuroducts.

Le projet vise à relier les trois massifs forestiers transrégionaux que sont le Bois de Hal, la Forêt de Soignes et la Forêt de Meerdael. La Province est co-partenaire, au même titre que la Région wallonne, la Région Bruxelles-Capitale et le Vlaamse Parken mais agit en son chef sur le territoire du Brabant wallon.

La Province s'engage également à apporter son expertise en matière de gestion du périmètre naturel du site du Domaine d'Argenteuil, à Waterloo, dans une optique de projet concerté avec la Chapelle Musicale Reine Elisabeth et les autres partenaires.

Cours d'eau et trames bleues

La Province renforce son rôle stratégique

Les cours d'eau ignorent les limites administratives tracées par l'homme. En tant qu'entité supracommunale, la Province peut proposer une vision globale et des ressources plus importantes, toujours en collaboration ou avec le concours des communes et autres acteurs du monde des rivières.

L'action de la Province inclut la gestion des **cours d'eau de deuxième catégorie**, le suivi hydrologique et la prévention des inondations, le soutien technique aux communes et aux Contrats de rivière, ainsi

que la collaboration avec les services environnementaux pour la lutte contre la pollution et la préservation des continuités écologiques (« trames bleues »).

Un budget provincial annuel de 630.000 € est alloué à la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie. Cela représente 150 à 200 interventions par an.

La Province soutient également les **Contrats de Rivière**. Ceux-ci ont pour objectif d'organiser la concertation entre les acteurs de l'eau en Wallonie : communes, provinces, service public de Wallonie, mais aussi les acteurs locaux comme les pêcheurs, agriculteurs, associations locales, entreprises, etc. Le budget 2026 prévoit 335.000 € pour ces contrats de rivière. 30.000€ ont été ajoutés au Contrat de rivière Senne pour 2026.

Ce soutien provincial réaffirmé, permettra aux équipes de déployer de nouvelles actions comme des initiatives de nettoyage des rivières, des activités pédagogiques destinées aux plus jeunes, un appui aux démarches provinciales en matière de maillage écologique, ainsi qu'une lutte renforcée contre les espèces envahissantes

Parmi les nouveaux projets, il y a la mise en place d'un marché de fournitures sous la forme d'un accord-cadre à destination des communes et de la zone de secours du Brabant wallon. Ce marché vise, d'une part, l'achat de matériel de lutte contre les pollutions accidentelles des cours d'eau, et d'autre part, l'évacuation et le traitement des déchets engendrés par ces pollutions.

La Province a publié en 2025 la brochure « **Une rivière dans mon jardin** », réalisée en collaboration avec les Contrats de rivière Dyle-Gette et Senne. Destinée aux habitants dont la propriété longe un cours d'eau, cette brochure vise à sensibiliser chacun au rôle essentiel des riverains dans la préservation de la qualité de l'eau et des zones humides. Éditée à 17.000 exemplaires et disponible également en version électronique, elle est diffusée directement auprès des ménages concernés et mise à disposition des communes et de leurs services urbanisme et environnement. Cette publication constitue pour le Brabant wallon un outil concret pour informer, conseiller et encourager les bonnes pratiques afin de protéger durablement nos rivières.

Les Contrats de Rivières, partenaires du Brabant wallon, ont été associés aux actions contre **les incivilités et la pollution dans les cours d'eau**. Pour renforcer cet engagement, des clauses spécifiques ont été ajoutées aux contrats de gestion afin de mieux protéger la qualité des rivières et de soutenir les objectifs fixés.

Enfin, la Province poursuit son soutien à l'asbl Aqua Terra, dont l'objectif est d'assainir, entre autres, les rivières du Brabant wallon, en nettoyant et en collectant les déchets sauvages. Le soutien provincial, en augmentation, s'élève à 17.500 €.

Lutte contre les inondations

Valoriser l'expertise et la coordination supracommunales

La Province du Brabant wallon, grâce à son positionnement supracommunal, est l'échelon le plus pertinent pour coordonner la lutte contre les inondations en apportant son expertise technique, son soutien administratif et son financement.

En plus de la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie, déjà abordée au point précédent, la Province se donne pour mission de soutenir les communes dans leur lutte contre les inondations. La vision supracommunale est effectivement essentielle, tant on ne peut protéger une commune qu'en agissant en amont.

Pour concrétiser cette plus-value supracommunale, la Province organisera des réunions regroupant l'ensemble des Bourgmestres et des acteurs concernés par les inondations, ainsi que des rencontres par bassins versants afin de communiquer efficacement sur la mise à disposition des services provinciaux.

Nous informerons régulièrement les communes des accords-cadres mis en place par la Province (les actuels et ceux à venir), tout en menant une réflexion sur les nécessités de développer de nouveaux marchés relatifs à la lutte contre les inondations et aux cours d'eau. De plus, la Province assurera une communication transparente sur les projets d'ouvrages (dépôts/octrois de permis, inaugurations), en intégrant systématiquement les représentants des communes des bassins versants concernés lors des événements majeurs.

Enfin, une restructuration de nos subventions en matière de lutte contre les inondations est prévue pour les rendre plus efficaces et définies. 250.000 € sont prévus au budget 2026, pour des subventions accordées aux communes, en matière de lutte contre les coulées de boue. Et 100.000 € supplémentaires concernent la création d'infrastructures de lutte et de protection contre les inondations.

La Province poursuivra la création de nouvelles structures de lutte contre les inondations. Pour cela, nous dégagerons les moyens nécessaires à la réalisation d'ouvrages, pour autant que les projets soient cohérents et que les dépenses soient efficaces, sur base d'une étude complète. Le budget 2026 en matière de travaux de voirie, plans d'eau et bassins d'orage est plus que doublé, passant de 1.000.000€ à 2.600.000 €.

Dans une optique d'aménagement durable, la réflexion sur l'intégration des aménagements adaptés à la gestion des eaux pluviales (toitures végétalisées, etc.) sera encouragée et poussée. La Province continuera également à répondre aux Appels à Projets (AAP) pertinents afin d'obtenir des subventions.

La lutte contre les inondations est une responsabilité collective. Il est fondamental d'intégrer tous les acteurs (citoyens, agriculteurs, ASBL, etc.) dans la réflexion et la sensibilisation.

La Province souhaite soutenir directement les citoyens en offrant des primes ou subventions pour l'équipement de lutte contre les inondations (batardeaux, digues anti-inondation rigides et flexibles, etc.), et ainsi contribuer à sécuriser les habitations. Un travail est en cours pour réaliser une analyse du territoire sur les besoins et faisabilités en matière d'équipements.

Enfin, les solutions naturelles et le savoir-faire des agriculteurs seront intégrés dans la stratégie de lutte contre les coulées de boue, notamment via la plantation de haies et le nettoyage des rivières.

Mobilité et infrastructures

Vers un nouveau modèle de gouvernance

La mobilité est devenue l'un des enjeux les plus sensibles du Brabant wallon. Croissance démographique, pression automobile, saturation des infrastructures et impacts environnementaux imposent une transformation profonde de nos habitudes.

Depuis plusieurs années, la Province investit massivement dans la mobilité douce et dans le développement d'un **réseau cyclable structurant et supracommunal**. Le budget alloué à cette politique volontariste s'élève à 1.200.000 € et s'accompagne d'un changement de paradigme. En 2026, la majorité MR-Engagés souhaite effectivement adopter une approche plus collaborative, partagée et durable.

Ce changement d'orientation, dans un contexte budgétaire en évolution, engage un choix politique fort : la Province proposera désormais un co-financement aux communes pour le développement et la rénovation du réseau points-nœuds. Le total d'investissement public devrait donc augmenter jusqu'à 2 millions d'euros.

Cette nouvelle orientation répond à plusieurs objectifs, notamment permettre une responsabilisation partagée entre Province et communes, garantir une planification plus efficace et mieux ancrée dans les réalités locales, et enfin préserver la capacité d'investissement provincial tout en maintenant une dynamique ambitieuse.

Le nouveau plan d'investissement pour la période 2025-2027 comprend 23 projets (hors réserve de projets) qui concernent des travaux de réfections de voiries, des sécurisations, des mises en place de signalétiques, etc.

Le développement de la **Cyclostrade de la Dyle** se poursuit, avec l'expertise de la Direction du développement territorial de la Province du Brabant wallon. Le financement est assuré par la Région wallonne mais la mise en œuvre des travaux est gérée par nos services.

La Province maintient également son soutien structurel à l'association **Pro-Vélo**, via un partenariat de 117.000 €. Ce soutien structurel est essentiel pour :

- Accompagner les citoyens dans la transition vers le vélo ;
- Mener des actions de formation, de sensibilisation et de promotion ;
- Soutenir les écoles, entreprises et communes dans leurs projets cyclables.

La Province joue enfin un rôle de facilitateur entre tous les intervenants des différents dossiers de mobilité (SPW-MI, TEC, Infrabel, SNCB, partenaires privés, etc.).

La volonté politique est de poursuivre l'essor de la mobilité douce, tout en posant les bases d'un nouveau modèle de gouvernance, plus cohérent et collaboratif.

Logement

Des leviers provinciaux pour un logement digne et abordable

La Province a toujours eu à cœur de permettre aux Brabançons wallons – en particulier les jeunes et les aînés – de trouver à se loger à des prix décents sur le territoire, que ce soit dans le cadre d'un achat ou d'une location.

Pour éclairer les défis du logement en Brabant wallon, plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours.

Une première étude, en cours, de l'IGEAT, sur la typologie des logements démontre qu'il sera essentiel de repenser notre offre de logements. Par exemple, en développant des habitats groupés ou légers, en encourageant les logements intergénérationnels par la division des grandes maisons de types pavillonnaires qui sont majoritaires dans notre Province, etc.

La **Maison de l'Urbanisme** (CCBW) a de son côté analysé « Les parcours résidentiels des aînés ». Plusieurs constats en sont ressortis, tels que la difficulté sentimentale de renoncer au logement d'une vie, même s'il est devenu une charge trop lourde ; le souhait de rester chez soi le plus longtemps possible ; la nécessité de garder des liens sociaux, etc.

Par ailleurs, les outils paraprovinciaux sont soutenus afin de pouvoir offrir des logements dignes aux jeunes et au public fragilisé.

L'accès au logement à prix accessible a toujours été une priorité pour la majorité, en particulier au regard de la flambée des prix qu'a connu l'immobilier ces dernières années, qui a tendance à rendre l'accès à un logement extrêmement compliqué, particulièrement pour les jeunes et les seniors isolés.

Le Brabant wallon entend dès lors poursuivre sa collaboration avec l'**Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon** (APIBW), par une subvention de 675.000 € et la mise à disposition de moyens matériels conséquents. Ses missions, via un nouveau contrat de gestion, seront affinées. Elle continuera à favoriser l'accès au logement de qualité par la vente et la location de biens en dessous du prix du marché. Mais elle développera aussi des projets immobiliers spécifiques, favorisant l'offre de logements intergénérationnels en créant des partenariats avec les communes et CPAS notamment. De manière plus générale, elle étudiera et produira de nouveaux types de projets immobiliers répondant aux besoins et enjeux actuels et futurs de la Province.

La collaboration avec l'**Agence Immobilière sociale du Brabant wallon** (AIS-BW), soutenue à hauteur de 800.000 €, et bénéficiant de la mise à disposition de locaux et d'agents provinciaux, sera également poursuivie et optimisée afin de pourvoir continuer à remplir son rôle social et à offrir des logements à loyer accessible, malgré une pression immobilière conséquente. Une attention particulière sera accordée aux publics spécifiques et fragilisés : femmes victimes de violence, jeunes sortant d'institutions, personnes victimes de discriminations les ayant amenées à la rue (par exemple pour leur orientation sexuelle), personnes qui ont obtenu l'asile.

Aménagement du territoire

La Province renforce son rôle de conseil et d'innovation

La Province du Brabant wallon joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire en mettant au service des communes une expertise reconnue en analyse territoriale, en prospective et en accompagnement des dynamiques locales.

L'expertise de la Province en matière d'aménagement du territoire, développée depuis le lancement du Contrat de développement territorial en 2015, lui permet d'assurer un **rôle de conseil et de facilitation** auprès des communes et des acteurs locaux.

Dans ce cadre, son action s'articule autour de quatre axes complémentaires.

Le premier axe est l'**accompagnement des communes dans leur planification**. La Province peut accompagner les communes dans l'élaboration de leurs schémas de développement communal, la requalification des friches et l'évolution de leur bâti. Elle met à leur disposition une expertise technique et stratégique, facilite la coordination entre acteurs et renforce les compétences locales.

Les deuxième et troisième axes sont l'**accès au logement** et le **soutien aux projets structurants du territoire**. Les actions en la matière ont déjà été abordées précédemment à propos du logement (APIBW, AIS) et de la stratégie BW 2030. La Province continuera à apporter son expertise en participant activement à des projets à forte composante territoriale, tels que le site de Florival/Tudor, la Croix de Hesbaye, ou encore le projet Forge 5.0.

Enfin, le quatrième axe est le **renforcement de l'attractivité du Brabant wallon**. La Province souhaite renforcer l'attractivité du territoire en développant une stratégie de marketing territorial plus affirmée, destinée à mieux valoriser ses atouts aux niveaux régional, national et international. Elle entend également renforcer son rôle d'intermédiaire et de relais auprès des autres niveaux régionaux lorsqu'un besoin territorial est identifié.

En 2026, la **Maison de l'Urbanisme**, subventionnée par la Province via le contrat de gestion du Centre culturel du Brabant wallon (75.000 €) se concentrera sur quatre thèmes : l'adaptabilité du parc bâti, l'habitat et la densification des centralités, la supracommunalité et l'énergie en lien avec le territoire.

Le rôle de la Maison de l'Urbanisme est de sensibiliser, former et informer les élus, les services communaux, les Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) et les habitants aux enjeux d'aménagement du territoire.

La Province du Brabant wallon finalisera également, en 2026, une étude portant sur les profils de ménages selon les types de logements en Brabant wallon. Cette étude constituera une réelle aide à la décision, pour les acteurs publics et privés du territoire.

Bâtiments provinciaux

Des chantiers ambitieux pour la transition énergétique

Pour répondre aux exigences de notre temps, les bâtiments provinciaux nécessitent une attention accrue. Il est essentiel de poursuivre nos efforts afin de respecter l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

La Déclaration de politique provinciale prévoyait de définir un plan pluriannuel d'investissements pour optimiser nos infrastructures et nos espaces.

Cette dynamique s'inscrit dans les ambitions du **Plan Colibri**, qui sera d'ailleurs évalué et recentré sur des actions et des priorités concrètes et tangibles. En agissant sur son propre patrimoine, le Brabant wallon entend réduire son bilan carbone via l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

Un investissement de 13.406.760 € est engagé dans la rénovation de l'**IPES de Wavre** (travaux en cours). Entre 2020 et 2021, la Province a étudié plusieurs options pour l'établissement et a décidé d'introduire un projet de rénovation lourde dans le cadre du Plan Européen de Reprise et de Résilience (PRR). Ce plan vise à construire une Europe plus durable et résiliente, en mettant l'accent sur la transition climatique et numérique.

La priorité principale du Plan est d'**accélérer la transition énergétique des bâtiments scolaires**.

Le nouveau bâtiment de l'**IPET Nivelles** a été inauguré le 28 août 2025. Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Appel à projet pour la création de nouvelles places dans le secondaire dans une zone en tension démographique.

La suite des travaux de rénovation de cette école se fera sur fonds propres. La Province entend bien poursuivre la rénovation de ses bâtiments scolaires, malgré l'absence de subsides. Elle vient d'ailleurs d'engager un budget de près de 365.000 € pour rénover la toiture du bâtiment de l'IPET, confronté à des infiltrations de plus en plus fréquentes.

En ce qui concerne l'IMP, le travail de réflexion vers la finalisation de la fusion des institutions est en cours.

De manière plus transversale, la majorité MR-Engagés a l'objectif de veiller à une **gestion optimale du patrimoine provincial** dans une optique de maîtrise des coûts, en valorisant davantage certains espaces, en identifiant d'éventuels bâtiments superflus, qui pourraient dès lors être mis en vente, ou encore en concentrant certaines fonctions dans les bâtiments les plus appropriés.

Enseignement provincial

Un acteur clé pour l'avenir des jeunes en Brabant wallon

L'enseignement provincial poursuit sa mission essentielle : offrir à chaque élève de nos sept écoles secondaires et de nos écoles de formation en alternance et de formation continuée, un environnement d'apprentissage inclusif, de qualité, et en phase avec les réalités du monde du travail.

En 2026, les axes majeurs de développement seront la revalorisation des filières qualifiantes, et, plus largement, la revalorisation de l'image d'Enseignement BW. Plus de 5.000 élèves sont scolarisés dans nos écoles à Nivelles, Court-Saint-Etienne, Wavre, Tubize et Jodoigne. En termes de personnel, cela représente près de 1.200 personnes, comprenant le personnel enseignant et le personnel non-enseignant (ouvriers d'entretien, jardiniers, postes administratifs, etc.).

Chaque jour, nos équipes réaffirment leur volonté d'accompagner tous les jeunes, qu'ils soient en réussite, en questionnement ou en fragilité, en s'appuyant sur des dispositifs solides et des partenariats renforcés.

C'est le cas de « **Cap Réussite** », nouvelle formule de l'ancien dispositif « Tiens Bon », désormais déployée de manière personnalisée par chaque établissement, au plus près des besoins réels des élèves.

Le budget 2026, identique à 2025, s'élève à 109.650 €, et permet d'accompagner les élèves en difficulté tout au long de l'année scolaire, et de proposer des activités variées : études dirigées, remédiations, coaching méthodologique, préparation aux examens, dispositifs innovants (escape game pédagogique, outils numériques).

Ce travail d'accompagnement se complète par une série de **partenariats essentiels**, parmi lesquels le Service d'Accrochage Scolaire (SAS BW), Synfora, La Fabrique de soi ou encore Potentia, chacun apportant une expertise complémentaire pour soutenir les jeunes en décrochage ou en recherche de sens dans leur parcours. Dans cette dynamique, la Province ambitionne également de cartographier l'ensemble des acteurs présents sur le territoire afin d'assurer une couverture cohérente et réactive face à une demande croissante.

Les missions de la **Cellule pédagogique** ont été redéfinies afin de recentrer son action sur les besoins prioritaires des écoles. Elles s'articulent désormais autour de trois axes : l'accompagnement pédagogique et des projets (notamment le développement et la gestion administrative d'Erasmus+), les missions technopédagogiques et numériques, et la gestion du parc informatique. Ce recentrage vise à renforcer le soutien aux enseignants, en particulier l'accueil des nouveaux engagés, l'harmonisation des supports communs et l'accompagnement des initiatives pédagogiques, tout en assurant une cohérence numérique accrue. Ce réajustement permet également de clarifier les objectifs stratégiques et de déléguer davantage les volets opérationnels aux écoles, offrant ainsi un dispositif plus adapté aux réalités du terrain et renforçant l'adhésion des équipes à ses principes et à ses modalités de mise en œuvre.

Les projets « **Réaction 112** » initient les élèves aux gestes des premiers secours, depuis la gestion d'un appel d'urgence jusqu'à la réanimation cardio-pulmonaire ou la gestion des brûlures. L'objectif pour 2026 est d'inclure les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} dans les options « Services aux personnes » et « Education physique – Sports études » (254 élèves).

Cela sera réparti selon les établissements et disciplines (CEPES, IPES Wavre, IPAM, ITP, IPET, IPES Tubize) et relève d'un budget géré par FormationBW.

Il est à noter que dans une démarche citoyenne, tous les jeunes du Brabant wallon ont déjà l'opportunité de suivre cette formation aux gestes de premiers secours, leur permettant de réagir efficacement en cas d'urgence. Cette initiative vise à les rendre plus autonomes et responsables, tout en renforçant la sécurité au sein de notre communauté.

La Province soutient également l'apprentissage des technologies. La mission de **TechTruck** (Open Hub UCLouvain) est confirmée, avec une subvention à l'investissement de 60.000 €, pour du soutien aux écoles primaires en matière d'enseignement technologique.

De nouveaux ateliers apparaissent également dans nos écoles secondaires, donnant aux élèves une occasion concrète de développer leurs compétences numériques : Intelligence artificielle (IA), initiation aux drones pour projets créatifs ou techniques, etc. Ces ateliers sont destinés aux élèves de certaines options (GT, TT, EQ), dans nos différentes écoles.

Le **Pôle territorial** poursuit son expansion remarquable : passé de 23 à 59 collaborateurs, il constitue aujourd'hui une force incontournable pour l'inclusion scolaire en soutenant les élèves à besoins spécifiques dans deux écoles provinciales et 22 pouvoirs organisateurs partenaires. Son action se renforce notamment grâce à l'organisation d'une rencontre annuelle destinée à favoriser le partage de pratiques et l'amélioration continue.

L'enseignement provincial continue à investir dans des projets concrets qui façonnent la vie scolaire : **développement du sport-études** destiné aux élèves à statut « Elite » au sein de l'IPES Wavre, rapprochement des écoles avec le tissu économique à l'aide d'un questionnaire aux entreprises, participation active au Télévie ou encore constructions et rénovations majeures telles que les nouveaux bâtiments de l'IPET ou de l'IPES Wavre.

Le dispositif des **bourses d'études** à destination des étudiants de l'Enseignement supérieur domiciliés dans la province, est actuellement en examen. Ces bourses provinciales sont conditionnées à l'octroi préalable de la bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La majorité MR-Engagés entend progressivement réduire cet apport complémentaire à cette bourse, pour se recentrer sur ses missions premières, dans notre enseignement provincial secondaire, et sur ses tâches supracommunales.

Enfin, mentionnons encore, parmi les actions provinciales en matière d'enseignement, la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, l'étude par le SIPP de la sécurité des bâtiments scolaires ou l'introduction progressive des mini-entreprises.

Formation BW

Une stratégie globale pour les agents publics et les secours en Brabant wallon

Formation BW développe son offre de formations, d'une part à destination des collaborateurs des structures publiques et des pouvoirs locaux, et d'autre part à destination des pompiers, ambulanciers et autres acteurs de la sécurité.

Une enquête auprès des communes sera mise en place afin d'identifier précisément leurs besoins et, sur cette base, de proposer des formations adaptées, notamment dans les **domaines administratifs** ou de premiers secours.

Le développement de la formation en ligne est un objectif clé. Cette approche permettra d'augmenter l'offre de formation tout en maîtrisant les enveloppes budgétaires, et apportera une plus grande souplesse aux bénéficiaires de nos programmes.

L'Ecole du feu entend former des professionnels capables de faire face à nouveaux risques liés notamment au dérèglement climatique, tels que les incendies de forêts, les tempêtes ou les inondations. Cette démarche implique dans un premier temps d'adapter les contenus de formation pour intégrer des modules spécialisés sur des phénomènes spécifiques comme les incendies de forêt ou de prairies, les inondations et les glissements de terrain, tout en veillant à la mise à jour des référentiels de compétences selon les dernières données scientifiques et les retours d'expérience.

Pour les formations à la sécurité, les dépenses à l'ordinaire sont au total de 1.080.990 €, dont 669.091€ en rémunération des formateurs.

Afin d'améliorer la qualité et la diversité de notre offre de formation tout en assurant une maîtrise durable des coûts, il est proposé de structurer une offre commune avec les écoles des autres provinces. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la **dynamique interprovinciale** coordonnée par l'Association des Provinces wallonnes (APW), visant à renforcer la coopération et la mutualisation entre entités au-delà du cadre provincial. Elle se traduira par la mise en place d'un réseau interprovincial des écoles du feu, permettant de partager programmes, équipements spécialisés et expertises. Un catalogue de formations commun sera élaboré, avec une spécialisation progressive des écoles en fonction des risques dominants de chaque territoire, ainsi que l'organisation de sessions itinérantes pour optimiser l'utilisation des ressources.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité des formations proposées par Formation BW, et en réponse à l'évolution des méthodes pédagogiques et des réalités professionnelles des apprenants, la Province investit dans la numérisation. Il a effectivement été décidé d'intégrer une **plateforme numérique d'apprentissage** (Moodle), dont le marché est estimé à 16.000 € HTVA pour une période

de deux ans. Cette plateforme est essentielle pour accueillir une offre de formations digitales, centraliser les contenus de cours et créer un espace d'échange entre les apprenants et les formateurs.

Parallèlement, un logiciel TMS (Training Management System) sera mis en place pour organiser tous les aspects de la **gestion des programmes de formation**, quel que soit le public concerné (agents provinciaux, communaux, pompiers), et leur permettre d'avoir un accès à un espace personnel. Le cahier des charges et l'estimation du marché à 158.000 € HTVA ont été validés en interne. Le mode de passation sera une procédure ouverte, avec une consultation de 30 jours, étant donné qu'il s'agit d'une offre digitale.

Accueil de la petite enfance

Vers une politique plus ciblée et plus efficace

L'accueil de la petite enfance constitue un levier majeur de cohésion sociale, d'égalité des chances et de soutien à l'activité économique. Dans un territoire caractérisé par un taux d'emploi élevé, la disponibilité de places d'accueil est un facteur déterminant pour la qualité de vie des familles.

Depuis plus de dix ans, la Province joue un rôle moteur dans l'augmentation de l'offre d'accueil. Pour 2026, la majorité réaffirme cette ambition, tout en souhaitant inscrire son action dans une logique plus stratégique et plus ciblée.

Un **crédit total extraordinaire** de 1.000.000 € est maintenu.

Toutefois, la majorité provinciale soumettra prochainement un projet de modification des règlements en petite enfance clarifiant la répartition entre, d'une part, les subsides pour la création de places, et d'autre part, les subsides pour la mise en conformité des milieux d'accueil. Ces réflexions sont menées en collaboration avec les acteurs du terrain et l'ONE.

Cette évolution stratégique permettra de maximiser l'impact de chaque euro investi, d'éviter la fragmentation du soutien et d'accompagner les opérateurs vers des projets plus robustes et mieux répartis sur le territoire. La Province sait qu'il persiste un manque de places d'accueil sur son territoire et qu'il y a bien d'autres façons de soutenir les milieux d'accueil existants. Elle souhaite, par son investissement dans les infrastructures, réduire les inégalités territoriales qui persistent et assurer que chaque enfant du Brabant wallon puisse bénéficier d'un accueil de qualité à proximité de son lieu de vie.

Jeunesse et citoyenneté

Renforcer l'accompagnement face aux nouveaux défis

La Province souhaite renforcer sa place auprès des jeunes, dans un contexte où ceux-ci expriment davantage de besoins en matière de santé mentale, d'orientation, d'accès aux loisirs et d'inclusion sociale. La volonté politique est de favoriser l'émancipation, la participation et le développement des jeunes dans toutes leurs dimensions.

Le Plan « **Bâtir pour grandir** » constitue un nouvel axe important de la politique jeunesse en 2026. Il bénéficie d'une enveloppe de 300.000 €. Ce plan visera à soutenir les mouvements de jeunesse dont le projet renforce l'autonomie des jeunes, leur engagement citoyen, leur participation culturelle et leur développement personnel.

Parallèlement, la majorité MR-Engagés procède à la réforme de l'appel à projets « Place aux Jeunes ». Cet outil apprécié nécessite une modernisation pour :

- Mieux répondre à la diversité des réalités communales ;
- Renforcer l'impact des projets soutenus ;

- Valoriser les initiatives innovantes et participatives ;

Dans son partenariat avec **Infor'Jeunes**, la Province entend se concentrer sur deux priorités majeures : l'orientation scolaire et professionnelle, jugée essentielle dans un paysage en constante mutation, et la santé mentale, enjeu identifié comme critique chez les 12-25 ans. Infor'Jeunes est subventionné à hauteur de 55.000 €, et se voit confier la tâche d'organiser, avec l'ensemble des acteurs pertinents, un véritable salon d'orientation aux études supérieures à destination des élèves du Secondaire supérieur, en plus du salon de présentation des filières d'études « Sème Ton Avenir (#STA) » déjà existant.

La Province maintient en 2026 un soutien actif aux associations qui œuvrent pour la citoyenneté, la jeunesse et la transmission de la mémoire, en continuant, notamment, à organiser des visites de la Caserne de Dossin et du Fort de Breendonk, pour un budget de 31.800€. Le projet « Réaction 112 » reçoit quant à lui environ 15.000 € de soutien permettant aux jeunes de notre Province de se former aux gestes de premiers secours.

Les Solidarités – année citoyenne – portée par quatre AMO du Brabant wallon continue de recevoir chacune un subside de 10.000 €.

L'année 2026 marque également l'ajout de nouveaux soutiens pour valoriser le patrimoine historique du Brabant wallon. L'ASBL L'Écharp et l'ASBL C.H.A.W. (Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Wavre et du Brabant wallon) reçoivent chacune une subvention de 6.000 €.

Ces deux associations contribuent activement à faire vivre l'histoire du Brabant wallon en recherchant, préservant et partageant le patrimoine local, et en reliant entre eux les cercles d'histoire et d'archéologie du territoire.

Vieillessement actif

La Province du Brabant wallon prépare son plan d'action

Le vieillissement de la population constitue l'un des plus grands défis du Brabant wallon pour la prochaine décennie.

Une étude provinciale intitulée « Vieillessement de la population et besoins des personnes âgées et très âgées en Brabant wallon », et réalisée par l'IGEAT, a été présentée lors du colloque « Penser plus tôt à plus tard. Quel Brabant wallon face aux défis du vieillissement ? » (22 septembre dernier). Elle a mis en évidence un important vieillissement de notre population, plus rapide que dans les autres provinces. En 2040, 30% des Brabançons wallons auront plus de 65 ans. Il en ressort également la nécessité d'anticiper les besoins des 50 – 65 ans.

Ces enjeux s'accompagnent également de risques d'isolement social particulièrement marqués dans certains bassins de vie, ainsi que d'attentes nouvelles en matière de participation citoyenne, de mobilité et de vie communautaire.

Pour 2026, la majorité inscrira cette problématique au cœur de ses priorités en lançant la réflexion et la co-construction d'un **Plan d'action transversal pour un vieillissement actif**.

Ce plan reposera sur plusieurs enjeux :

- Inciter les personnes âgées ou pas encore considérées comme telles à anticiper leur vieillissement ;
- Analyser les besoins en logements adaptés et garantir une offre de logements abordables aux aînés non-propriétaires ;
- Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile par le renforcement de l'offre des aides et des soins, en soutenant la création de nouvelles structures telles que les Centres d'Accueil de Jour (CAJ) et les Centres de Soins de Jour (CSJ) ;

- Lutter contre l'isolement, en articulant mieux les initiatives locales, notamment la création de « Maisons des Aînés », des « Contacts Seniors » ou des visites via les CCCA. A cet effet, le budget de lutte contre l'isolement des aînés est maintenu ;
- Préserver la santé mentale avec des projets de prévention ;
- Favoriser la mobilité, l'accès au numérique et la participation sociale ;
- Mettre en réseau les acteurs publics, associatifs ou communaux ;

Les Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) joueront un rôle important dans cette dynamique collective. A cet effet, la Province a organisé, à deux reprises en 2025, une plateforme de concertation des CCCA. Il s'agit d'un lieu d'échange et de partage des expériences mais aussi d'écoute de désidératas spécifiques de nos seniors. Les thèmes déjà abordés, ou qui le seront à l'avenir, ont fait l'objet d'un questionnaire envoyé à chaque participant. Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec notamment l'organisation d'un grand forum en octobre, à Nivelles.

La majorité MR-Engagés continuera aussi à être attentive aux retours du terrain par une participation active à la concertation « Les personnes âgées à domicile » du CLPS-BW (Centre Local de Prévention de la Santé), ainsi qu'à la plateforme « Respect Vieillesse », organisée par l'AVIQ, ou à Respect Seniors (Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés).

La volonté politique est d'aborder le vieillissement non comme un défi subi, mais comme une opportunité de construire un territoire plus solidaire, plus inclusif et plus attentif aux besoins humains fondamentaux.

Égalité des chances et lutte contre les violences

Un engagement coordonné contre les violences de couple, intrafamiliales ou de genre

La Province du Brabant wallon continue son action en matière d'égalité des chances sur l'axe dédié à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

L'action provinciale s'articule autour de plusieurs missions portées par la plateforme provinciale : elle coordonne l'action des partenaires locaux, identifie leurs besoins, centralise l'information pertinente, organise et anime la concertation, favorise les synergies entre acteurs, et soutient les dispositifs interdisciplinaires permettant une prise en charge concertée des situations de violences.

La Province met en place des actions de sensibilisation, de prévention et de formation, dont la campagne du **Ruban blanc** et les modules spécialisés. Un budget de 25.000 € est alloué à cet axe en 2026.

Le Brabant wallon devrait prochainement accueillir un **Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)**. Nous avons travaillé de longue date avec les partenaires judiciaires, policiers, hospitaliers et associatifs pour soutenir cette implantation et appuyé la candidature de la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies. Dès validation par les autorités fédérales, nous entamerons un travail de relais d'information auprès des pouvoirs locaux et du tissu associatif afin que chacun dispose d'une information claire sur le fonctionnement du dispositif et puisse l'utiliser de manière adéquate en cas de faits de violences.

La Province subventionne également chaque année des associations actives en Brabant wallon afin de soutenir des projets concrets en faveur de l'égalité entre les genres et de la lutte contre les violences et discriminations de genre.

Parmi ces associations, **La Touline** reçoit une subvention de 9.720 €. Cette ASBL met à disposition un hébergement temporaire pour des femmes victimes de violences conjugales, leur offrant un lieu sécurisé pour quelques semaines afin de préparer des solutions de logement durable. Elle accompagne également les détenus en congé pénitentiaire en leur proposant un hébergement encadré.

La Maison maternelle du Brabant wallon et la Maison maternelle Paul Henricot (asbl Solheba) reçoivent chacune 21.600 €. L'Eglantier, association active dans l'accueil et l'hébergement de femmes en difficulté,

reçoit 14.000 €. Et trois autres associations, La Maison'elle, Le Goéland, et les Quatre Vents, sont soutenues, chacune, à hauteur de 5.850 €.

Santé et action sociale

Face à la précarité : un maillage territorial renforcé

Notre Province fait face à une évolution préoccupante des situations de précarité, d'isolement et de fragilité psychologique. Les crises successives ont accentué les vulnérabilités sociales et révélé l'importance d'un maillage territorial solide en matière de santé et d'action sociale.

Pour 2026, l'enveloppe globale dédiée au secteur de la santé et des affaires sociales a donc été renforcée, pour un montant de 132.000 €.

Dans le domaine de la santé, la majorité MR-Engagés souhaite développer son investissement de différentes façons :

- En misant sur la **transversalité des projets** : l'art-thérapie (santé-culture), la prise en charge des situations de burn-out (santé-emploi), la lutte contre la dépression des personnes âgées (santé-ainés) en sont plusieurs exemples ;
- En collaborant de façon pro-active avec les intervenants de première ligne : la **santé mentale** est aujourd'hui l'un des défis sociaux majeurs de nos sociétés, touchant particulièrement les jeunes, les familles monoparentales, les personnes isolées, les indépendants et les publics précaires. La Province souhaite consolider les partenariats existants (Un pass dans l'Impasse, Maison de la famille, plusieurs centres de planning familial, Tout un village...), et soutenir les initiatives qui renforcent l'accès aux soins et encourager les projets d'accompagnement comme les Service de Santé mentale (SSM) ;
- En développant les projets de **prévention** pour favoriser la santé de nos citoyens et diminuer le risque d'hospitalisation : l'assainissement des milieux de vie (SAMI avec un budget de 319.000 €), la prévention des maladies (Think Pink, Action SIDA), la lutte contre les addictions (Patchwork, Tournée minérale, AsarBW...), l'organisation de journées de sensibilisation (Centre de Promotion de la Santé, à hauteur de 102.600 €) ou le développement de prises en charge en périnatalité (Ecllosion) sont des exemples de projets dans lesquels la Province souhaite continuer à s'investir ;
- En améliorant la **santé dans les milieux scolaires** : la fusion des CPSE et CPMS provinciaux pour créer le CAPS favorise un accès simplifié pour les jeunes à une prise en charge multidisciplinaire ;

La majorité souhaite continuer à soutenir les **associations de proximité** comme l'Ouvre-Boîtes ou le Service d'entraide, en privilégiant les initiatives innovantes, les collaborations locales et les projets orientés vers la prévention plutôt que la réaction.

La collaboration étroite avec le **Relais social intercommunal du BW** (soutenu via un Contrat de gestion de 70.000 €/an) permet d'être au plus près des besoins des professionnels et de leurs bénéficiaires, particulièrement les sans-abris.

Face à l'augmentation constante du recours à l'**aide alimentaire**, la majorité présentera en 2026 un règlement dédié aux opérateurs du secteur alimentaire (50.000 €). Outre garantir une coordination efficace via la plateforme Alim'entraide (50.000 €), ses objectifs seront notamment d'assurer une répartition équitable et transparente des aides publiques en la matière, et de soutenir les projets favorisant la dignité, la qualité nutritionnelle et l'autonomie.

La volonté politique est claire : bâtir un territoire où personne n'est laissé de côté, où l'accès aux soins et aux services sociaux est garanti, et où l'action provinciale constitue un soutien structurant aux communes et aux acteurs de terrain.

La majorité a, enfin, maintenu son soutien vers l'**ISBW** qui assure des missions sociales essentielles pour les Brabançons wallons. C'est donc une dotation de 2.782.052,28 € qui est inscrite au budget 2026 pour soutenir les communes dans le coût de ces services et les milliers de citoyens qui en bénéficient.

Depuis plusieurs années, la Province du Brabant wallon octroie également des subventions à des ASBL afin de soutenir des projets dans le secteur de la **coopération internationale au développement et de l'éducation au développement**.

Chaque année, plusieurs associations ayant leur siège social en Brabant wallon ou y développant des activités bénéficient ainsi d'un financement pour des projets qui apportent une aide concrète aux populations locales et/ou qui proposent des actions de sensibilisation et de formation en matière de coopération et d'éducation au développement.

Ces initiatives contribuent à réduire les inégalités sociales, économiques et sanitaires, tout en renforçant l'inclusion des personnes vulnérables ou victimes de discriminations systémiques dans certaines régions du globe. Pour 2026, un montant de 30.000 € est prévu à cet effet.

Enfin, rappelons qu'une ligne de 20.000 € est inscrite au budget, et constitue une réserve pour de l'aide humanitaire urgente.

Inclusion et handicap

Infrastructures, soutien associatif et handisport au cœur des priorités

Le Collège provincial poursuit ses efforts pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap, tout en garantissant à chacun un égal accès au travail, au logement, à l'enseignement, aux soins de santé, à la mobilité, aux services publics, à la culture, aux sports et aux loisirs.

En 2026, la majorité MR-Engagés concentre son action en matière d'handicap et d'inclusion autour de plusieurs axes majeurs : la création de places et l'amélioration des infrastructures existantes, la poursuite du soutien aux associations, la mise en réseau des acteurs du secteur, ou encore le développement de la pratique du handisport.

Plus de 80.000 € sont dédiés, au budget ordinaire 2026, aux associations qui œuvrent directement à l'intégration des personnes porteuses d'un handicap et à leur accès aux services publics, au travail, à l'enseignement, à la mobilité, à la culture, au sport et aux loisirs.

Le Collège provincial poursuit également son soutien aux Entreprises de Travail Adapté (ETA) en y consacrant un budget de 20.000 €.

De plus, une enveloppe de 300.000 € est destinée aux associations et aux communes pour soutenir leurs **projets en infrastructure**. Ce financement vise la création de places d'accueil, la mise en conformité, les investissements qui favorisent l'accueil, l'accessibilité, la qualité de vie et l'intégration, ainsi que l'achat ou l'adaptation de véhicules destinés au transport de personnes handicapées.

Par ailleurs, pour permettre leur maintien à domicile, la majorité MR-Engagés poursuit sa politique d'intervention financière pour le placement et l'utilisation d'équipement de téléphonie, d'internet et/ou de télévigilance à destination des personnes porteuses d'un handicap (9.900€)

Outre le soutien financier, la Province accorde également une importance particulière à la mise en réseau des associations actives dans le domaine du handicap. Elle encourage l'établissement de liens entre les ASBL spécialisées dans le handicap, mais également avec celles actives dans des domaines connexes (tels que la culture ou le sport), afin de favoriser la création de synergies et l'enrichissement mutuel des projets.

Enfin, la Province du Brabant wallon encourage également activement la pratique du handisport sur son territoire. Outre la participation des résidents de l'IMP à Special Olympics Belgium, la majorité MR-Engagés prévoit de mettre en place plusieurs actions en partenariat avec la Ligue Handisport Francophone.

Ces initiatives incluent l'organisation d'événements et de compétitions sportives, des actions de sensibilisation, la création de clubs ou de sections handisport dans le Brabant wallon, ou encore le soutien à l'acquisition de matériel handisport à destination des clubs locaux.

La Province poursuit enfin l'implantation de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) de Nivelles. L'objectif est de finaliser la fusion des structures de Mont-Saint-Guibert et de Nivelles, tout en augmentant le nombre de places d'accueil et en améliorant l'infrastructure sur le site de Nivelles.

Sport en Brabant wallon

Investissements, partenariats et grands événements

Le Brabant wallon confirme son identité de véritable « Terre de sports », où chaque habitant, quel que soit son âge ou son niveau de pratique, peut trouver un espace où s'épanouir, progresser et vivre pleinement les valeurs fondamentales du sport.

Afin de garantir des infrastructures modernes, accessibles et réparties équitablement sur l'ensemble du territoire, un budget d'investissement de 500.000 € est maintenu. Il soutient **la création, la rénovation et la modernisation d'installations sportives communales**. Dès 2026, cette enveloppe sera également ouverte aux clubs sportifs propriétaires de leurs infrastructures, pour autant qu'ils soient reconnus par une fédération officielle et implantés sur un terrain communal, renforçant ainsi leur capacité d'accueil et leur professionnalisation.

Parallèlement, un soutien financier dédié de 120.000 € est destiné aux **événements sportifs et aux clubs** évoluant en Division 1 nationale. Ces moyens permettent de consolider l'encadrement, la visibilité et le développement de nos équipes et de nos athlètes. Une enveloppe complémentaire de 30.000 € accompagne les clubs dans l'acquisition de matériel de sécurité, d'équipements favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de dispositifs obligatoires requis par les fédérations sportives.

La Province accroît également son engagement dans le développement du **parcours sport/études**. Une option de haut niveau sera créée au sein d'une école provinciale, à destination des jeunes talents reconnus comme espoirs sportifs. Construite en partenariat avec les fédérations sportives, les services provinciaux et l'Adeps, cette formation visera à concilier ambition sportive, réussite scolaire et encadrement individualisé, afin de permettre à chaque jeune de performer sans sacrifier son avenir académique.

2026 sera également l'année d'un événement majeur en Brabant wallon : **la Coupe du monde de Hockey**, qui se tiendra en août prochain à Wavre !

La Province apporte son soutien à l'événement, via un soutien financier de 75.000 € en 2025 et 75.000 € en 2026, complété par un appui logistique et un accompagnement promotionnel et touristique. L'objectif est double : faire rayonner le territoire à l'international et générer une dynamique positive pour les clubs locaux, l'économie et le tourisme.

Cette stratégie s'étend également au domaine du para-sport, avec un soutien marqué à l'organisation de la Coupe du Monde de Parahockey à Louvain-la-Neuve, en collaboration étroite avec la Ligue Handisport et l'ensemble des acteurs investis dans la pratique adaptée.

La promotion des valeurs éducatives du sport reste un axe fondamental. En partenariat avec le Panathlon et la Ligue Handisport, la Province renforce son action dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes au fair-play, à l'éthique sportive et à l'importance de l'inclusion.

Cette dynamique s'accompagne d'une réforme des événements scolaires : le tournoi inter-réseaux laisse place à un tournoi inter-écoles provinciales, complété par deux journées thématiques consacrées à l'inclusion, à la nutrition, à la santé et à l'équité, en collaboration avec Urban Youth Games (15.000 €) et Impala Performance (5.000 €).

Soutien culturel

La Province clarifie ses règles et structure son action

La culture constitue un vecteur essentiel d'émancipation, de cohésion sociale, de dynamisme local et d'attractivité territoriale. Dans le Brabant wallon, elle reflète également la diversité et la vitalité des acteurs artistiques, associatifs et institutionnels.

Pour 2026, la Province souhaite poursuivre son soutien au secteur culturel tout en le faisant évoluer. La majorité a également veillé à poursuivre le soutien apporté au Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) et aux autres acteurs majeurs du territoire que sont les Baladins du Miroir, la Fondation Folon, la Maison du Conte et de la Littérature, la Chapelle musicale Reine Elisabeth, la Ferme du Biéreau, le Vilar, le Théâtre de la Valette, etc.

Dans l'optique du développement d'une **offre culturelle de qualité accessible au plus grand nombre**, le Brabant wallon vise à soutenir une culture inclusive et diversifiée, l'art et la culture se devant de toucher tous les publics. L'intention est notamment de soutenir des événements qui bénéficient à une large audience, et mettant en avant des disciplines artistiques variées, tel que le festival international « MAboule marionnettes et arts associés », qui sera doté d'une subvention de 15.000 € dès 2025. Par ailleurs, les budgets consacrés aux artistes et opérateurs culturels tiendront compte de la mise en valeur du secteur tant amateur que professionnel.

Le Brabant wallon poursuit également son intervention dans les dispositifs « Tournées Art et Vie » et « Spectacles à l'école » à hauteur respectivement de 70.000 € et 50.000 € ainsi que son soutien aux 11 centres culturels locaux (10.000 € par centre), aux 13 bibliothèques reconnues (66.000 €) et non reconnues (15.000 €), ainsi qu'aux auteurs du Brabant wallon (25.000 €). La politique de soutien aux auteurs fera l'objet d'une réorientation afin de leur offrir un accompagnement dans leur promotion et une meilleure visibilité auprès du grand public. Par ailleurs, le Brabant wallon participera une nouvelle fois à la Foire du Livre de Bruxelles et continuera à soutenir la bibliothèque itinérante « Place aux livres » gérée par l'asbl Promolecture.

En lien avec les ambitions du Brabant wallon en matière de bien-être, de prévention et de cohésion sociale, la majorité MR-Engagés entend renforcer les interactions entre culture, santé mentale et bien-être, notamment en soutenant le développement des projets artistiques à visée inclusive, de promotion du bien-être, accessibles à tous les publics (jeunes, aînés, personnes isolées ou en souffrance psychique et mentale, etc.). L'objectif vise également à faire de la culture un levier central de l'épanouissement, de l'éducation citoyenne et de la créativité des enfants et des jeunes notamment dans le rôle qu'occupe la culture au sein des écoles. Il s'agit de créer les conditions pour que chaque jeune, quel que soit son milieu social ou géographique, ait un contact régulier, actif et significatif avec la culture.

Le Collège poursuivra son effort d'**objectivation des subventions** visant à clarifier les critères et modalités de soutien. L'objectif est de favoriser les initiatives créatives, structurantes et ouvertes au plus grand nombre, tout en challengeant certaines subventions récurrentes afin d'assurer une optimisation de l'usage des moyens publics.

La nouvelle stratégie provinciale passera par la **création de nouveaux règlements** visant à clarifier les modalités de soutien et à introduire des critères transparents, objectifs et équitables.

Cette politique se traduira par la création de deux nouveaux règlements distincts :

- Un règlement pour les actions culturelles (130.000 € en 2026) ;
- Un règlement pour les événements culturels (100.000 € en 2026) ;

Cette distinction permettra de mieux accompagner la diversité des projets et de renforcer la cohérence du soutien provincial.

L'opération emblématique « Place aux artistes », pour laquelle un crédit de 200.000 € est inscrit, et très appréciée du public, est quant à elle appelée à évoluer. Tout en gardant les bases de l'opération (soutien aux artistes locaux, financement avec effet levier, etc.), sa réforme vise à :

- Donner plus de flexibilité aux communes dans leur programmation ;
- Favoriser les collaborations entre communes ;
- Encourager les projets qui renforcent le lien entre culture et santé ainsi que la cohésion sociale ;

Le Brabant wallon poursuivra enfin son intervention dans le soutien aux **infrastructures culturelles et à leurs équipements**.

Domaines provinciaux

Des investissements pour l'accessibilité et la stratégie touristique

Les domaines provinciaux continueront à jouer un rôle central dans la dynamique provinciale en améliorant leurs infrastructures et en amplifiant leurs offres d'animations et de loisirs. L'objectif est d'accueillir tous les types de public, en étant particulièrement attentifs aux publics spécifiques, notamment les personnes porteuses de handicap et les enfants en bas âge.

Fort de son identité verte, le Bois des Rêves se veut un lieu agréable et familial qui offre des activités en lien avec l'eau et la nature dans un espace préservé, ludique et dédié aux enfants, comme cela a été le cas pour l'ouverture du plus grand Spray Park d'Europe.

Une réflexion est en cours sur l'aménagement global du site afin d'élaborer un plan directeur. Ce plan permettra d'identifier les flux, les zones sensibles ou sous-exploitées, de définir des pôles d'activités et de clarifier les accès.

Du côté des animations, une programmation, adaptée à l'identité du **Bois des Rêves**, est mise en place.

L'amélioration de l'accessibilité pour tous les visiteurs est également à l'étude. Cela passe par la création de parkings vélos sécurisés avec abris et bornes de recharge pour vélos/voitures électriques, ainsi que par l'aménagement de nouveaux cheminements piétons et PMR depuis le parking P2 pour diriger les visiteurs vers le centre du Domaine.

Le **Domaine provincial du Château d'Hélécine** fait l'objet d'une promotion active pour renforcer son rayonnement touristique. Un budget annuel de 150.000 € soutient cette stratégie, qui inclut la création régulière de nouvelles activités visant à renforcer l'attractivité touristique et la valorisation du patrimoine.

Cela permet également au Domaine de maintenir les événements emblématiques qui font sa renommée, tels qu'Hélé Sing, la Parade vénitienne, et le Toutou's Day.

Un projet d'envergure est lancé pour la future brasserie du Domaine. Les démarches comprennent le dépôt du permis d'urbanisme et le lancement des études techniques. Cette nouvelle infrastructure est destinée à remplacer l'actuel pop-up bar et à offrir un accueil de qualité supérieure au public.

Parallèlement, des études sont lancées concernant l'optimisation du système de chauffage et l'amélioration de l'efficacité énergétique du site. Ces travaux s'inscrivent dans une approche durable et responsable.

Afin d'assurer la continuité de la gestion du site, la procédure de renouvellement de la concession du Château est également lancée.

Le **Dernier Quartier Général de Napoléon** poursuivra son développement vers un public scolaire et international, dans une logique de réseau avec les autres partenaires du Champ de bataille de Waterloo et avec le renfort des participants aux reconstitutions et aux diverses activités mémorielles.

Tourisme en Brabant wallon

Une stratégie slow et qualitative pour séduire les courts séjours

Notre stratégie touristique repose sur cette idée simple : faire du Brabant wallon une destination slow, plurielle et qualitative de court-séjour, attractive pour ses expériences humaines, sa diversité sur un petit territoire, et sa capacité à surprendre dans un environnement à la fois naturel et raffiné.

Le premier axe de cette stratégie consiste à **structurer des expériences touristiques concrètes**. Pour que la stratégie touristique soit lisible et impactante, l'objectif est de passer de la simple intention à l'expérience vécue, en créant des produits forts, thématiques et facilement distribuables, à l'image du succès du VINO-Trip. Cette approche doit être généralisée pour donner corps à la stratégie, travailler la saisonnalité et les séjours en semaine, et répondre à l'attente croissante de produits « clés en main », qualitatifs et différenciants.

Les actions prioritaires consistent à identifier et structurer une courte liste de 3 à 5 expériences signature (comme le Brassicole Tour, la Route des Jardins d'Exception, ou des micro-aventures nature) ayant un fort potentiel de mise en marché. Pour chacune, la Province créera des fiches-produits normalisées co-construites avec les opérateurs, avant de travailler activement à leur distribution et commercialisation, notamment en les intégrant au catalogue d'Incoming Wallonia et en créant un « mini-catalogue BW » pour les agences et prescripteurs.

Le second axe consiste à **développer de l'infrastructure adéquate pour la mobilité douce**. Le Brabant wallon doit devenir un territoire fluide et lisible pour les mobilités douces, où chaque balade est une expérience en soi. Bien que le potentiel pour le tourisme pédestre et cycliste soit fort, l'offre actuelle est jugée fragmentée.

Il est essentiel de finaliser la structuration cyclo-pédestre à l'échelle du territoire en poursuivant la mise en œuvre des boucles cyclables et en soutenant activement la création du réseau points-nœuds pédestre. Pour améliorer le confort et la lisibilité des parcours, la Province développera des aires de pause slow (bancs contemplatifs, mobilier bois) et harmonisera la signalétique touristique. L'expérience sera également digitalisée en intégrant les circuits sur une interface unique (site ou application) avec suivi GPS et mise en récit via de mini-podcasts.

Enfin, **accentuer le tourisme d'affaire (MICE)** est le troisième axe de notre stratégie touristique. Le secteur MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) représente un levier majeur de croissance, avec 43 % des nuitées déjà motivées par des raisons professionnelles, notamment en semaine. Pour se positionner sur ce marché concurrentiel, il est impératif de pallier le déficit de lisibilité actuel.

La stratégie passe par la construction d'une marque MICE forte pour le Brabant wallon, identifiable et alignée sur ses valeurs (cadre vert, slow, qualité de l'accueil). Pour ce faire, un renfort en ressources humaines qualifiées sera nécessaire pour coordonner cette approche. Concrètement, l'offre devrait se structurer notamment via la création d'un sous-domaine web « MICE BW », l'élaboration d'un toolkit digital pour les entreprises, et l'animation d'un réseau professionnel régulier.

53. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d’actualité

Séance du 16 octobre 2025

Questions n°31 à 35 relatives à la faillite de la plateforme de logistique *Made in BW*

Madame Sophie Agapitos : (Ecolo)

Bonsoir à chacun et à chacune. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Ce mercredi 15 octobre, tous les médias annonçaient la faillite de la plateforme logistique *Made in BW*, créée sous l’impulsion de la Province il y a 10 ans pour soutenir les producteurs locaux et le circuit court. Aujourd’hui, *Made in BW* fait face à environ 250.000 € de dettes envers ses fournisseurs. Ma question est double. Comment une ASBL présidée par la Province en est-elle arrivée à ce stade et pourquoi cette dernière n’a-t-elle pas su prendre ses responsabilités en couvrant les dettes des producteurs ? Deuxièmement, comment comptez-vous gérer la colère des producteurs ? Comment peut-on faire pour que ces producteurs associés récupèrent l’argent qui leur est dû ? Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur Louison Renault : (PS)

Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les Députés, chers Collègues. La nouvelle est maintenant relayée par la presse : la faillite de la plateforme *Made in BW* est actée. Alors, au-delà de cette mauvaise nouvelle, c’est le personnel et ce sont les producteurs locaux qui sont durement touchés. Je ne ferai pas état des chiffres que ma collègue a donnés. La province était non seulement un acteur proche de la plateforme mais aussi un partenaire financier. Alors, moi, j’ai quelques questions à poser : quels sont les impacts concrets de cette faillite sur le plan financier mais aussi pour le personnel ? Y a-t-il des solutions de soutien et de reclassement ? Et enfin, en ce qui concerne le nombre important de producteurs locaux, la Province va-t-elle mettre en place un réseau de distribution ? Des aides concrètes pour aider nos producteurs ? Je vous remercie pour votre réponse.

Monsieur Savinien Loriers : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, vous toutes et tous qui nous écoutez. Une centaine d’artisans et de producteurs locaux, comme l’ont dit mes collègues, ont appris qu’ils ne bénéficieraient plus du soutien de l’ASBL *Made in BW*. *Made in BW*, créée pour offrir une aide logistique et aider ses bénéficiaires pour la promotion du commerce local brabançon, était un intermédiaire qui, entre autres missions, achetait les produits aux producteurs locaux et les distribuait dans des magasins, des restaurants, des collectivités. Cette faillite amène de nombreux doutes quant aux créances et aux factures impayées, elle met également un terme à l’emploi de plusieurs collaborateurs. Comment expliquez-vous la faillite de cette ASBL ? Quelles leçons allez-vous tirer de cette expérience ? Pouvez-vous rassurer les artisans et commerçants quant au remboursement de leurs factures ? Et enfin, qu’allez-vous mettre en place afin de contribuer à soutenir nos artisans et producteurs locaux ? Merci de vos réponses.

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. A l’heure où les enjeux climatiques, économiques et sociaux se font plus pressants, les circuits courts représentent bien plus qu’un simple mode de consommation. Ils sont un levier essentiel de résilience locale. Soutenir nos petits producteurs du Brabant wallon, c’est préserver notre tissu économique, réduire l’empreinte écologique de nos approvisionnements et maintenir un lien de confiance entre citoyens et institutions publiques. C’est pourquoi la faillite de l’ASBL *Made in BW* revêt un caractère particulièrement dramatique. Au-delà de la disparition de cet outil sur notre territoire, ce sont des femmes et des hommes, artisans, agriculteurs, transformateurs, qui se trouvent aujourd’hui fragilisés. Cette situation aurait pu, semble-t-il, être anticipée et encadrée à temps. Il est regrettable qu’aucune mesure de gestion de redressement n’ait été prise en amont alors que les difficultés financières de *Made in BW*

étaient, semble-t-il, connues depuis plusieurs années. En tant qu'avocat en matière de fiscalité et des droits des sociétés, je ne peux cacher ma surprise à la lecture d'informations faisant état d'une absence de réunion du Conseil d'administration entre juillet 2024 et l'installation du nouveau Conseil en mars 2025. Une clôture maîtrisée de l'activité au moment opportun aurait sans doute permis de limiter l'impact pour les producteurs tout en préservant la crédibilité du projet. L'objectif n'est pas ici de chercher les coupables, mais d'apprendre de cette expérience afin d'assurer une gouvernance plus rigoureuse et réactive des outils mis au service des citoyens et des producteurs. Au-delà de la question des responsabilités et du fait que l'ASBL constitue une entité juridique distincte de la Province, il n'en reste pas moins que nous avons, en tant que Conseillers provinciaux, tous, ici, la responsabilité morale de trouver des solutions de soutien pour ces producteurs locaux. Pour certains d'entre eux, les sommes en jeu, souvent quelques milliers d'euros, représentent en effet des mois de salaire dans les activités ou la rémunération est déjà souvent très faible. Cette responsabilité morale n'épargne aucun d'entre nous, car il en va de la crédibilité de l'ensemble du monde politique vis-à-vis des citoyens, mais aussi du respect que nous devons à nos producteurs, à nos artisans et à leur travail. Dès lors, mes questions sont les suivantes : combien de producteurs locaux sont aujourd'hui concernés par la faillite de *Made in BW* ? Et quel est le montant total de dette envers ceux-ci ? Y a-t-il une perspective que leurs créances soient honorées compte tenu du passif de l'ASBL, en ce compris les préavis à payer aux employés ? Partagez-vous le constat selon lequel la Province porte une responsabilité morale à l'égard de ces producteurs ? Enfin, entendez-vous étudier toutes les voies d'intervention possibles pour soutenir les producteurs et, si oui, comment comptez-vous les examiner ? Je vous remercie.

Monsieur Joseph Tordoir : (MR)

Madame et Messieurs les membres du Collège provincial. J'arrive ici en 5^e position... La plupart des questions importantes ont déjà été formulées par mes collègues. Je tiens quand même à vous énoncer mon texte. L'annonce de la faillite de l'ASBL *Made in BW* a suscité, ces derniers jours, de nombreuses réactions, tant dans la presse que sur les réseaux sociaux. Cette plateforme, créée il y a une dizaine d'années pour soutenir les producteurs du Brabant wallon et encourager le développement des circuits courts, a longtemps été considérée comme un acteur de référence dans le secteur. Son dépôt d'avis de faillite a donc légitimement suscité surprise, déception et incompréhension chez de nombreux producteurs. Évidemment pas que chez ceux-ci. Depuis 2 années, cette structure travaillait de manière à devenir totalement autonome à un moment donné, tout en bénéficiant d'un soutien financier de notre institution dans le but de garantir le maintien de ses activités et la pérennité des services qu'elle rendait à nos producteurs. Néanmoins, pouvez-vous nous éclairer sur les tenants et aboutissants de la situation actuelle après plusieurs années de soutien public ? Et, d'initiative, chez nous, en faveur des circuits courts et leurs animateurs. A-t-on identifié les principales difficultés qui ont conduit à cette faillite ? Nos producteurs locaux peuvent-ils encore compter, à l'avenir, ce que le groupe MR espère et souhaite, sur la prise d'initiative provinciale en faveur de leur secteur en dehors du problème aujourd'hui rencontré pour lequel il faut trouver une solution ? Je vous remercie pour votre attention.

Réponse aux questions n°31 à 35 relatives à la faillite de la plateforme de logistique *Made in BW*

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les producteurs. Pour votre information, Madame la Présidente, mon collègue Député provincial et Président du Collège complétera mon intervention. Merci pour vos interpellations qui font suite aux différents articles de presse et publications largement relayées sur les réseaux sociaux ces derniers jours. Je m'exprimerai ici tout d'abord en tant que présidente de l'ASBL *Made in BW*. Je tiens avant tout à exprimer ma profonde considération à l'égard de celles et de ceux qui se retrouvent aujourd'hui lésés par cette faillite, qu'ils ou elles soient membres du personnel, producteurs ou partenaires. Je comprends leur colère, leur inquiétude face à cette situation dramatique. Pour bien comprendre la situation, il y a lieu de le rappeler même si cela a déjà été dit : *Made in BW* est une ASBL qui ne dépend plus de la province du Brabant wallon. Elle dispose d'un organe d'administration qui lui est propre, où tous les partis politiques sont représentés, sans rémunération ni frais de représentation ou encore frais de déplacement. La Province soutient toutefois l'ASBL

financièrement depuis plusieurs années, comme elle le fait pour d'autres structures associatives dans le cadre de contrats de gestion et de subventions. Dès l'entrée en fonction du nouvel organe d'administration, le 31 mars dernier, il a très vite été constaté les difficultés de trésorerie que l'ASBL rencontrait. Les comptes de résultat approuvés pour 2024 présentaient un déficit de 121.000 €. Conformément au Code des Sociétés et des Associations, en abrégé le CSA, dans les cas où le compte de résultat fait apparaître, durant 2 exercices successifs, une perte de l'exercice, l'organe d'administration doit établir un rapport justifiant l'application des règles comptables et de continuité. Cela a été réalisé avec l'appui de l'expert-comptable tout en approuvant des comptes en discontinuité. Les nouveaux administrateurs et administratrices ont également pris conscience que ces difficultés étaient installées depuis plusieurs exercices et que certaines décisions prévues dans le business plan auraient dû être prises, à savoir l'augmentation des marges, la réduction du personnel et des coûts de l'ASBL, l'adaptation de la méthode de sélection des produits et d'autres choses également. Il est vrai que, sans réunion de l'organe d'administration depuis le mois de juillet 2024, et seulement trois réunions du comité exécutif qui se sont tenues durant cette période de neuf mois, on ne peut qu'imaginer une situation désastreuse, celle que nous connaissons aujourd'hui. Dès l'entrée en fonction des nouveaux membres de l'organe d'administration, de nombreuses démarches ont aussitôt été entreprises : la fin de la mission d'accompagnement, la fin de la vente des produits à perte, la diminution du loyer qui a été négocié. Plusieurs pistes ont été explorées pour tenter de garantir la poursuite de l'activité au travers de différents scénarios, que ce soit la création d'une nouvelle entité, la réduction des activités ou encore la revente de l'activité pour en assurer la continuité. C'est d'ailleurs cette dernière option, la vente du fonds de commerce de l'activité commerciale, suivie d'une mise en liquidation de l'ASBL qui constituait la seule option pertinente vu la situation financière et qui permettait d'assumer le paiement des créances et la continuité de l'activité par un repreneur. Aucun autre scénario ne permettait le retour à l'équilibre sans une recapitalisation importante de l'activité commerciale déficitaire ou une augmentation des marges à 35%, soit une démarche utopique dans le secteur concurrentiel qu'on connaît et dans le temps qui nous était imparti. À ce propos, aujourd'hui, la moyenne des marges appliquées dans le secteur correspond à 27%, pour ceux qui le savent, un chiffre bien en dessous des marges que *Made in BW* pratique au réel. Plusieurs entrepreneurs se sont présentés durant cet été. De nombreux échanges ont eu lieu avec eux, n'aboutissant finalement qu'à une seule lettre d'intention avec une offre déposée courant septembre, malgré des efforts continus tant dans les recherches de potentiels entrepreneurs qu'auprès d'organismes financiers ou de crédit, de pouvoirs subsidiant. Ces dernières semaines, la situation s'est encore dégradée jusqu'à la cession de paiement, la perte de confiance des partenaires et ce qu'on appelle l'ébranlement de crédit. Considérant l'état d'endettement, la souffrance de nombreuses créances, la nécessité de payer les fournisseurs, les mises en demeure qui s'accumulaient, l'impossibilité d'assumer la livraison et l'enlèvement des marchandises ces dernières semaines, les risques financiers et juridiques, la seule issue restante pour l'organe d'administration était de faire aveu de faillite. Sans cela, la responsabilité personnelle des administrateurs était engagée. L'organe d'administration a fait suivre un courrier en ce sens en date du 13 octobre 2025 aux producteurs. En toute transparence, les membres de l'organe d'administration se sont pleinement mobilisés pour trouver, depuis leur entrée en fonction, des pistes de solutions et regrettent les difficultés que ces situations génèrent auprès des différentes personnes impactées, fournisseurs, producteurs, membres du personnel notamment. Un avocat nous a accompagné dans ces lourdes décisions et a été mandaté pour procéder au suivi judiciaire jusqu'à la nomination d'un curateur par le tribunal de l'entreprise. Le rôle du curateur consiste à administrer, liquider et répartir le patrimoine du failli sur la surveillance du juge commissaire et le contrôle du tribunal. Ceci pour information pour ceux qui ne le savent pas, la mission du curateur est donc à la fois administrative, patrimoniale et judiciaire. C'est lui, en fait, qui prend en possession tous les biens, droits et obligations du failli, procède à la vente des biens mobiliers et immobiliers et répartit le produit entre les créanciers selon leurs privilèges et hypothèques. Il agit donc au nom et pour le compte de la masse des créanciers, introduisant ou poursuivant les actions utiles pour la sauvegarde de leurs droits avec soin et impartialité dans l'intérêt collectif. C'est pourquoi, à ce stade, il ne nous est pas possible de vous présenter un montant précis de la dette, le nombre de créanciers lésés et le nombre de créances ouvertes.

Je souhaiterais à présent m'exprimer en tant que Députée provinciale et au nom du Collège provincial. Depuis la fin de la crise sanitaire, nous sommes tous témoins d'un ralentissement généralisé du secteur du circuit court. La demande pour les produits locaux et bio a diminué, entraînant la fragilisation de nombreux acteurs, la faillite ou la disparition progressive de certaines petites structures au profit de plateformes plus importantes. *Made in BW* n'a malheureusement pas échappé à la règle. Néanmoins, le Collège provincial entend poursuivre son action en faveur des producteurs et de la promotion des

circuits courts. Le Collège provincial a validé la reprise des missions d'encadrement des producteurs en circuit court par le Centre provincial de l'Agriculture et de la Ruralité. Par ailleurs, ce matin, le Collège provincial a décidé de mandater un cabinet d'avocats spécialisé afin d'explorer toutes les pistes légales qui s'offrent à nous pour venir en aide aux producteurs lésés. Le Collège provincial proposera également aux représentants de l'organe d'administration de venir en commission présenter le rapport de faillite de l'ASBL dès qu'il sera clôturé par le curateur. Enfin, si la province ne participe pas aux créances des fournisseurs de *Made in BW*, il ne s'agit pas d'une question budgétaire, mais plutôt de règles comptables. D'ailleurs, mon collègue et Président du Collège provincial y reviendra. Plus que jamais, nous souhaitons sincèrement rester source de solutions et il est essentiel de rappeler l'importance de consommer local, soutenir des artisans et producteurs de notre territoire. Je vous remercie.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Merci Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues. Avant toute chose, je tiens à exprimer au nom du Collège provincial toute notre solidarité et notre profonde empathie à l'égard des producteurs, des partenaires et des collaborateurs directement touchés par la faillite de l'ASBL *Made in BW*. Derrière cette situation comptable et juridique, il y a, on le sait, des femmes, des hommes, des engagements, des projets, des valeurs et beaucoup d'énergie investie au service du territoire, ainsi que la mise en avant, on le sait, de ces spécialités et de ces techniques artisanales. J'en profite pour saluer, il y en a un certain nombre dans la salle, les producteurs locaux, les saluer et les remercier pour leur dignité et l'état d'esprit constructif dont ils font preuve. Cette faillite représente une perte humaine, économique, autant concrète que symbolique. *Made in BW* n'était pas qu'une structure, elle incarnait une vision, celle d'un Brabant wallon proche de ses producteurs, fier de ses circuits courts, rattachés à une alimentation locale, durable et de qualité. C'est en ce sens que le Brabant wallon a soutenu dès 2015 la création de cette structure très concrète d'aide aux producteurs. *Made in BW* a ainsi contribué, il faut le souligner, à mettre en lumière le travail des producteurs, à promouvoir leurs produits auprès du grand public et à sensibiliser les citoyens à l'importance de la consommation en circuit court. Il est aussi important de rappeler que l'ASBL agissait en toute indépendance, avec sa propre gouvernance, sa propre comptabilité, sa propre gestion. Cela n'enlève rien à la responsabilité morale de ses membres dont, notamment, oui, la province du Brabant wallon, qui continue à vouloir comprendre, analyser et tirer toutes les leçons pour l'avenir. Les difficultés rencontrées par *Made in BW* s'inscrivent dans un contexte plus large de fragilisation du secteur, Sophie en a parlé, marqué par la fin de la crise sanitaire, la baisse de la consommation locale et la montée en puissance, surtout, d'autres types de plateformes et de modèles commerciaux. Ces évolutions doivent nous amener à réinventer nos outils et nos modèles de soutien pour les rendre plus résilients et mieux adaptés aux réalités actuelles. Il convient aussi de toujours mesurer la place pertinente que doivent prendre les pouvoirs publics dans la vie économique et commerciale. Jusqu'où et jusqu'à quand ? Concernant la question des factures impayées et des aides financières, permettez-moi de préciser un certain nombre d'éléments factuels. D'abord, j'insiste, et je voudrais que tout le monde retienne bien ça, le problème pour la Province n'est pas budgétaire et donc toute somme qui devrait être inscrite, qui permettrait de venir en aide aux producteurs lésés, pourrait être consacrée par la Province. Cependant, la loi impose un cadre strict, un paiement public, un paiement d'une institution publique ne peut intervenir que contre une prestation effective conformément à la législation sur les marchés publics et donc forcément après un marché et après un appel d'offres. Et contrairement à l'ASBL *Made in BW*, la Province n'a aucun lien contractuel avec les producteurs, il n'y a donc aujourd'hui pas de voie légale identifiée pour les indemniser directement. De même, un paiement direct de la Province vers l'ASBL n'aurait aucun impact pour les producteurs dès lors que l'ASBL est déclarée en faillite. Il faut aussi rappeler que la faillite, face à des créances impayées et des mises en demeure, on peut la regretter mais cette faillite, parfois, est inévitable. Comme dans la vie de toute personne morale ou entreprise lorsque les dettes s'accumulent et que les obligations sociales légales ne peuvent plus être honorées, la structure atteint un point où la continuité devient impossible. Les membres de l'organe d'administration de *Made in BW* ne peuvent pas tout sauver contre la réalité juridique et économique. Il s'agit donc là de prendre les mesures nécessaires à temps, dans le respect de la Loi, pour protéger les intérêts de tous. Ce que Sophie Keymolen, présidente, mais aussi tous les membres de l'organe d'administration ont fait depuis le 31 mars dernier et ont dû réaliser avec courage et difficulté. Agir autrement aurait été irresponsable. Bien entendu, face à cette situation, la Province agit, entend agir avec responsabilité pour préparer la suite. D'une part, en confiant au Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité la mission d'accompagnement des producteurs pour garantir la continuité de leur soutien dans le cadre des

missions qui relèvent du service public, et d'autre part, Sophie a insisté là-dessus, je me permets d'insister, en mandant ce matin même un cabinet d'avocats spécialisé en la matière, tant en droit des sociétés qu'en administration publique, pour explorer toutes les pistes légales possibles en vue d'aider les producteurs. Il va de soi que nous reviendrons vers vous dès que l'avocat mandaté nous aura fait part de son analyse. En espérant de tout cœur qu'il nous permette de trouver des solutions humaines et concrètes pour les producteurs lésés par la faillite de l'ASBL *Made in BW*. Je vous remercie.

Madame Isabelle Evrard : (PS)

Bonsoir à toutes et tous. En tant qu'ancienne présidente de *Made in BW*, je prends ici aussi mes responsabilités et je suis évidemment très solidaire avec ce qui se passe par rapport à cette faillite. Je voulais juste simplement remettre certaines choses au point par rapport à ce qui a été dit. Effectivement, la plateforme *Made in BW* a décidé d'aller vers l'autonomisation depuis quelques années, donc l'autonomisation a vraiment pris cours à partir de 2024, lorsqu'il y a eu un changement de statut de l'ASBL. À ce moment-là, on a fait rentrer dans l'ASBL comme dans le comité exécutif, dans le Conseil d'administration, des experts, des experts d'entreprise : c'était *Cap Innove*, c'était le *ICE Louvain*, c'était *InBW*, etc., qui étaient à chaque fois des représentants et des experts pour les entreprises, que ce soit commerciaux, économiques, financiers ou pour la transition alimentaire. Ce sont toutes des choses qui ont été mises au point à ce moment-là pour vraiment avoir l'expertise de tout le monde et pour pouvoir aller vers l'autonomisation de la plateforme et trouver toutes les solutions pour qu'elle puisse poursuivre ses activités. Effectivement, en juin 2024, au Conseil d'administration, on nous a tiré la sonnette d'alarme en nous disant qu'il y avait une difficulté financière suite à des coûts de personnel et à des coûts de loyer. À ce moment-là, plusieurs choses ont été mises en place et prises comme décision. J'ai le PV ici devant les yeux. Il s'agissait de passer la charte de la plateforme à un contrat commercial qui apporterait plus de souplesse dans le cadre de la négociation des prix et l'application des marges, modifier l'assortiment en ne travaillant qu'avec des produits qui génèrent la majorité du chiffre d'affaires, diminuer ainsi le coût de logistique et diminuer les coûts RH. Donc voilà, ce sont toutes des choses qui ont été faites. Il y a eu une réunion – parce qu'on dit qu'il n'y a pas eu de réunion – en septembre. J'en ai le PV ici aussi : le comité exécutif à prendre des décisions et à suivre ce qui avait été mis en place ou décidé en tout cas. Et j'ai eu toutes sortes de mails, je les ai d'ailleurs, jusqu'en décembre, pour pouvoir justement voir tout ce qui avait été mis en place, tout ce qui était suivi. On continue à suivre avec les contrats de gestion, avec les marchés, la discussion par rapport aux marchés et tout ce qui devait être mis en place par rapport à ça. C'est vrai qu'en matière de personnel, on n'a pas pris de décision à ce moment-là. Il faut dire qu'on était effectivement en affaires prudentes, en juin, donc il n'y a pas eu de décision, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de suivi et de toutes les sortes de choses qui ont été mis en place. Il y a eu un business plan mis en place, suivi par *Cap Innove* puisque que la Région wallonne a donné de l'argent pour qu'il y ait justement *Cap Innove* qui puisse suivre l'entreprise, enfin l'ASBL, la plateforme, et qui puisse justement dégager toutes les pistes possibles pour qu'elle puisse aller à son autonomisation. Donc beaucoup de choses ont été faites. Effectivement, il n'y a pas eu de réunion après décembre, il y a eu beaucoup de changements. C'était un peu compliqué mais on a continué à avoir un suivi. Maintenant, effectivement, les difficultés sont apparues essentiellement avec énormément de coûts à partir de mars, mais jamais avant ça. En tout cas, entre décembre et mars, on a tiré l'alarme, on m'a contacté en me disant « Attention ! Il faut faire une réunion d'urgence ! Il y a des difficultés de plus en plus importantes ! ». Donc, je n'ai pas été en mesure en tout cas de pouvoir, à ce moment-là, dire que, par rapport à ce qu'on nous avait donné comme information avant, pouvoir estimer qu'il y avait des difficultés supplémentaires pour cette plateforme, enfin qui étaient entrées en ligne de compte. Je voulais dire aussi que, eh bien, on avait présenté aussi l'ASBL, on avait présenté sa trajectoire auprès du Collège provincial. Ils sont venus présenter pendant au moins 1 h la trajectoire par rapport à l'autonomisation et que, chaque année, les comptes étaient donnés, rendus à la Province. On a été de toute façon totalement transparents. Je suis au regret effectivement de constater cette faillite et j'espère qu'on pourra trouver une solution et je suis vraiment de tout cœur avec vous.

Madame Delphine de Sauvage : (Ecolo)

Merci Madame la Députée, Monsieur le Président du Collège, pour votre réponse que je souhaite nuancer avec ma double casquette, celle d'administratrice de *Made in BW* durant ces 7 derniers mois – 7 mois, c'est assez court – et de Conseillère provinciale. Je pense qu'à ce stade, la Province doit aux producteurs et à toutes les parties prenantes de l'ASBL *Made in BW* une transparence totale qui, je pense, n'a pas

toujours été là. Alors un petit historique s'impose avec une vision de ce qu'on a vécu en tant qu'administrateur. *Made in BW* était bien une ASBL indépendante, mais créée sous l'impulsion de la Province en 2015 et subsidiée par cette dernière de manière annuelle, avec un subside dégressif pour atteindre l'autonomie de la plateforme en 2026. Donc une ASBL 100% indépendante, certes, mais avec une présidente Députée provinciale, un Conseil d'administration composé à 90% de Conseillers provinciaux, les 10% restants étant *InBW*, *Cap Innove*, *Invest BW*, *ICE Louvain*. Des structures publiques, donc, et des indépendants. Même composition pour l'AG avec un producteur en plus, que je n'ai jamais vu. Et puis, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais le logo de *Made in BW*, c'est celui de la Province. Le nouveau Conseil d'administration voté en décembre 2024 a tenu son premier Organe d'administration le 31 mars 2025, le premier depuis presque un an car, en tout cas, le 31 mars, on a voté le PV du mois de juin 24. Il y a donc eu là un souci en termes de gouvernance de la part du Conseil d'administration. Donc, ce jour-là, 31 mars 2025, on a reçu une présentation générale de la plateforme ainsi que l'explication de la réduction des coûts généraux, comme l'a dit Madame Évrard. Mais absolument aucune alerte concernant la situation financière à ce moment-là. On nous a expliqué ce qui avait été mis en place pour améliorer le chiffre d'affaires, diminuer les frais. On a parlé de la Charte des producteurs, on a parlé effectivement d'augmenter les marges, ce à quoi on s'est assez vite opposé. Donc ce n'est qu'en mai, au moment d'approuver les comptes de 2024 et une perte financière de 121.000 €, qu'on comprend que c'est la dernière année où l'ASBL peut se permettre un déficit étant donné qu'elle est vouée à être autonome et à ne plus recevoir de subsides de la part de la Province l'année suivante. On demande alors au comptable un plan de trésorerie pour la fin juin. Et à ce moment-là, il devient clair que l'ASBL ne pourra pas continuer ses activités de la sorte. Les administrateurs et le délégué à la gestion journalière ont alors tout fait pour trouver un repreneur. Et en juillet, il y avait 7 repreneurs potentiels. L'OA ne s'est pas réuni durant le mois d'août et en septembre, on a d'abord parlé d'une PRJ (procédure de redressement judiciaire) et puis d'une dissolution volontaire qui aurait évité la faillite grâce à une rallonge budgétaire de 300.000 € par la Province. Et puis, mi-septembre, les ventes d'août ayant été moins bonnes, on parle d'une perte annuelle projetée de 100.000 € à la place de 77.000 € projetés fin juillet. Et là, tout s'accélère fin septembre : on apprend, pour ma part pour la première fois, qu'il y a plus de 200.000 € de dettes envers les producteurs ainsi qu'un impayé de 180.000 € de la part des magasins. On demande la répartition, la ventilation de ces dettes mais ce n'est que 2 semaines plus tard qu'on apprend qu'il s'agit de 80 producteurs qui ont des créances, dont 10 de plus de 5.000 € et deux entre 25 et 30.000 €. À ce stade, au vu du passif social et des dettes, le bureau d'avocats *Novalis* rappelle aux administrateurs notre responsabilité et nous présente la faillite comme unique solution. Ce que nous approuvons faute d'alternative. Alors comment la situation a-t-elle dégénéré si rapidement ? Plusieurs explications selon moi. La première c'est que, c'est clair, les circuits courts c'est un marché tendu. Il y a beaucoup d'acteurs en Wallonie, à Bruxelles et beaucoup se sont mis à faire de la logistique *be to be* depuis le COVID, donc la concurrence était rude et il y avait probablement trop d'acteurs sur le terrain. Par contre je ne suis pas d'accord avec le fait que la demande ait diminué depuis le COVID. En fait, le COVID ça a été un tremplin et puis effectivement, il y a eu une baisse d'engouement en 2021, 2022 ça a été plus compliqué. Par contre 2023, 2024, ça a bien repris et en fait *Made in BW* en a profité, son chiffre d'affaires a augmenté, c'est là qu'ils ont commencé à rentrer dans les collectivités. Donc la demande elle était là. Mais l'autre explication pour moi, c'est la machine beaucoup trop lourde. *Made in BW* faisait un million et demi de chiffre d'affaires pour 9 employés avec un loyer mensuel de plus de 10.000 €. Une structure similaire à Bruxelles fait 5.000.000 de chiffre d'affaires avec 10 employés et atteint tout juste sa rentabilité. Je vous laisse faire le calcul. Des efforts ont été menés par l'équipe, ça c'est clair, et les coûts de structure ont été diminués de 75.000 €, mais c'était probablement trop tard et insuffisant. À cela, je rajouterai un *turnover* important dans l'équipe et parfois un manque de posture entrepreneuriale. Ensuite, je pense qu'on peut parler d'une mauvaise gestion et d'un problème de gouvernance. Presque un an sans que les administrateurs se réunissent, c'est beaucoup trop long et ce n'est pas normal. La situation aurait peut-être pu être évitée si l'ASBL avait été accompagnée par ses administrateurs avant ça. De plus les administrateurs recevaient régulièrement les documents la veille ou quelques heures avant les OA. Alors certes je ne dis pas, la gestion a été intense et compliquée, mais c'était difficile de travailler dans ces conditions. Les administrateurs ont fait de leur mieux et nombreux sont ceux qui ont demandé le règlement des producteurs. Enfin, Ecolo regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu une pression de la Province plus tôt pour pousser un partenariat public-privé. Et enfin, je pense qu'on peut parler d'un sous-financement ou d'une autonomie demandée trop tôt. *Made in BW* recevait 175.000 € par an de 2023 à 2025. À titre de comparaison, l'APIBW, l'Agence de promotion immobilière du Brabant wallon, qui est un très beau projet également, reçoit plus de 600.000 € pour 6 ETP. Il s'agit ici de choix politiques, on finance l'immobilier

et pas les circuits courts. Ce que nous ne savions pas en tant qu'administrateur, c'est que le 31 juillet, *Made in BW* a demandé à ses producteurs de bien vouloir continuer à livrer malgré la situation, en s'engageant à honorer les factures. Ils ont reçu un mail disant, je cite, « Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour honorer les factures actuelles et à venir qui sont encore inscrites à votre historique ». Ce mail n'a jamais été transmis aux administrateurs. Certains producteurs ont donc livré des produits à Nivelles il y a encore 2 semaines, alors que l'OA est en train de discuter des termes de la faillite avec le cabinet d'avocats. Ils y ont cru car ils avaient un mail de représentants provinciaux disant que l'équipe mettrait tout en œuvre pour honorer les factures et les producteurs ont fait confiance à une structure publique financée par leurs impôts. Logique, ce manque de transparence est donc totalement inacceptable. La position d'Ecolo a toujours été claire, c'est la responsabilité de la Province d'aller au bout des choses. Elle se devait d'assurer une sortie honorable. Et pour sortir par le haut, il fallait une dissolution où personne n'était laissé sur le chemin. Aujourd'hui, 80 producteurs sont laissés sur le carreau avec des dettes qui sont pour certains insurmontables et qui engendreront d'autres faillites. Dans ce contexte, comment voulez-vous que les citoyens fassent encore confiance aux politiques ? Comment voulez-vous que les citoyens ne soient pas totalement pour la suppression des provinces si maintenant celles-ci engendrent des faillites ? L'avocat qui gère la faillite ? Alors moi je ne suis pas fiscaliste, mais l'avocat qui gère la faillite nous a confirmé que quiconque peut payer les dettes de tiers. La Province peut donc indemniser les producteurs et prendre ensuite leur place dans la liste des créanciers du curateur. Ce sont ses mots. Nous avons une responsabilité, un engagement clair qui a été affirmé. On ne peut pas se dérober et laisser la situation dans l'état. C'est pourquoi le groupe Ecolo dépose ce soir un amendement concernant la 3^e modification budgétaire et nous comptons sur tous les Conseillers ici présents pour soutenir nos producteurs et voter cet amendement.

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Merci, Madame la Députée, Monsieur le Député, enfin les chers Collègues qui se sont exprimés sur la question. Moi, je tiens tout d'abord à souligner l'humilité et le respect qui a quand même été témoigné par le Collège et par tous les intervenants ici par rapport à cette situation qui doit tous nous préoccuper. Je pense qu'effectivement on porte, chacun, en tant que politique, une responsabilité, même si nous n'étions pas actifs dans *Made in BW*, même si nous n'étions pas élus précédemment pour trouver une solution aujourd'hui. Et je pense, Madame de Sauvage, que vous feriez une excellente avocate pour sortir un plaidoyer sur la responsabilité de gestion des autres. Mais l'heure aujourd'hui n'est pas de trouver des questions de responsabilité, c'est plutôt de savoir comment on peut concrètement aujourd'hui aider les producteurs qui sont ici à pouvoir traverser cette passe et surtout demain, continuer à pouvoir promouvoir les circuits courts. C'est là qu'il y a un enjeu. Et là, je souligne qu'on pourrait trouver par exemple des moyens dans les marchés publics, de mettre davantage de critères de circuits courts en avant qui permettraient effectivement de promouvoir davantage les circuits courts, plutôt qu'en exerçant une activité commerciale à travers une entité provinciale. Je terminerai par retenir que, comme le Collège provincial nous l'a indiqué, il y a des moyens disponibles. Le tout c'est de trouver une solution. Et je terminerai par dire que là où il y a une volonté, il y a un chemin.

Monsieur Joseph Tordoir : (MR)

Ça n'arrive peut-être pas souvent, mais je partage entièrement les propos que vient de tenir mon collègue Chef de groupe des Engagés. Voilà, là, maintenant, ce qu'il faut faire, c'est trouver une solution. On a creusé, creusé. Qu'on sorte de ce trou, la tête haute pour tout le monde. Nous avons toujours soutenu les circuits courts, tout le monde ici autour de la table. Des erreurs ont peut-être été commises, certains me diront certainement, mais donc franchement l'heure est aux solutions et pas à autre chose. Merci.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Merci pour vos différentes interventions. Ce matin, quand on discutait de la réunion de ce soir, on se posait la question de savoir si quelqu'un allait, à un moment, se placer en donneur de leçons. Et puis Ecolo est arrivé. C'est regrettable. Ecolo fait partie de la gestion de *Made in BW* depuis toujours, depuis sa création. Oui, oui, oui ! Et on ne lève pas les yeux au ciel ! Vous êtes administratrice, il y avait une administratrice sur la précédente législature qui était Ecolo. Deux même ! Donc je pense que s'il y a un moment un discours de responsabilité à avoir, tout le monde est responsable d'un échec collectif. Donc

il faut faire preuve d'une certaine humilité, d'un esprit de solution, ne pas raconter n'importe quoi. Parce que dire qu'il y avait plus de subsides à *Made in BW* en 2026 et que *Made in BW* devait voler de ses propres ailes, c'est totalement faux. Il y avait une dégressivité du subside. C'est important à rappeler : vous avez dit « plus de subside provincial en 2026 », ça n'a jamais été le cas. On parlait d'une diminution de l'ordre de 4 ou 5% par an. Alors, dans la stratégie d'autonomisation, qui n'a même pas été suivie d'année en année, je précise, et je pense qu'Isabelle Évrard en sait quelque chose aussi, elle a été ajustée, il y avait une intention, parce qu'on est dans une structure commerciale. Et donc dans une structure commerciale, à un moment, les pouvoirs publics doivent progressivement, à un moment, faire en sorte que la structure puisse voler de ses propres ailes. Je pense que c'est sain et donc il y avait une stratégie d'autonomisation, mais pas à un moment le fait de débrancher la prise. Ça, il n'en a jamais été question. Et donc je pense que la responsabilité est collective et autant rester unis par rapport à ce discours-là. Et donc je remercie l'ensemble des intervenants. On reste bien sûr ouvert à la solution. Vous parlez d'une solution miraculeuse, d'un amendement à la MB 3 ? Évidemment, on y aurait pensé probablement en même temps que vous ou après vous ou avant vous. Je ne sais pas si la solution était aussi simple. Il faut savoir que si, demain, on inscrit un montant pour une structure qui est en faillite, d'abord, il faut savoir qu'il y a d'abord les créanciers privilégiés, il y a un ordre de créanciers et on ne connaît pas le montant de l'ensemble des créances. Ce sera le travail du curateur. Donc vous voulez inscrire un montant... La théorie du doigt mouillé, vous connaissez ? Donc on peut inscrire je ne sais pas combien et puis on verra... Et puis ça ira à je ne sais quelle créance, sachant que dans l'ordre des créanciers, les fournisseurs sont les derniers servis. Moi, j'invite à un discours de responsabilité. On vient de mandater un avocat, on ne va pas agir dans la précipitation, on ne va pas agir de manière démagogique, on attendra les résultats de l'analyse juridique qui nous sera fournie et on agira en responsabilité.

Monsieur Luc D'Hondt : (Défi)

Merci beaucoup de me laisser la parole. Donc je tiens à préciser que mon groupe n'est pas présent de manière active au Conseil d'administration ni à l'Assemblée générale. Nous n'avons, enfin je n'ai qu'un rôle d'observateur et mon rôle d'observateur ne s'arrête pas ici parce que la faillite sera inéluctablement prononcée. Je crois qu'on n'a vraiment pas le choix. Malgré les décisions heureuses ou malheureuses qui ont été prises par le passé. Mais ce que je souhaiterais, c'est que la province n'arrête pas ici son travail auprès des producteurs. Je crois que je l'ai bien compris. Une faillite va être déclarée. Ça c'est indubitable et je crois que tout le monde en a bien conscience. Mais il est important qu'au-delà, on puisse accompagner non seulement le curateur, les avocats, de manière active, non pas en attente de voir quelles sont leurs conclusions, mais aussi de manière active pour voir quels sont les projets auxquels la Province peut participer à mettre en place pour pouvoir envisager non pas un reclassement de ladite ASBL, mais de voir ce qui se propose de manière constructive et opérationnelle pour un futur qui risque d'être plus heureux que ce que nous découvrons aujourd'hui. Merci pour votre attention.

Questions n°36 et 37 relatives à l'impact des récentes mesures prises sur l'enseignement

Madame Hélène Morciaux : (Ecolo)

NDLR : Un problème technique n'a pas permis l'enregistrement de la question telle que posée en séance. La retranscription ci-dessous est la version écrite telle que reçue par l'administration.

Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, chères et chers Collègues. Vendredi dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé plusieurs mesures d'économie destinées à redresser la trajectoire budgétaire de l'entité fédérée. Parmi ces décisions, plusieurs impactent directement le secteur de l'enseignement.

L'une d'elle tout particulièrement a fait grand bruit, celle d'augmenter le nombre d'heures de classe pour les enseignants du secondaire supérieur, qui passerait de 20 à 22 heures hebdomadaires. Cette décision soulève des inquiétudes légitimes à plusieurs égards.

Premièrement, elle intervient dans un contexte où la profession enseignante connaît déjà des taux d'épuisement professionnel préoccupants. Demander un effort supplémentaire de 10% du temps de prestation dans ces conditions interroge sur la soutenabilité de la charge de travail.

Deuxièmement, cette mesure aura inévitablement un impact sur l'emploi dans le secteur, particulièrement pour les jeunes enseignants et les enseignants en début de carrière, qui risquent de voir leurs perspectives d'engagement se réduire.

Evidemment, les établissements gérés par la Province ne seront pas épargnés par cette réforme, ce qui nécessitera une réorganisation importante et un accompagnement adapté.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Une évaluation d'impact a-t-elle été réalisée concernant les conséquences de cette mesure sur l'emploi dans l'enseignement dans les écoles gérées par le Brabant wallon ? A-t-on identifié combien d'emplois pourraient être menacés ?
2. Des mesures d'accompagnement sont-elles envisagées pour soutenir les enseignants face à cette charge de travail supplémentaire ? Notamment en termes de soutien organisationnel, de mesures visant le bien-être au travail ou autre.
3. Disposez-vous déjà de premiers retours de la part des directions d'établissements provinciaux concernant l'application concrète de ces mesures, les défis organisationnels qu'elles représentent, et la manière dont ces annonces sont vécues sur le terrain ?

Bien sûr j'imagine que le caractère très récent de ces annonces ne permet pas encore de réponses exhaustives, mais nous voudrions connaître l'état actuel de la réflexion du Collège provincial sur ces enjeux importants pour nos écoles et nos enseignants. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, à toutes et à tous qui nous écoutez. Ce mardi 14 octobre, des milliers de professeurs rejoignaient le cortège de la manifestation nationale à Bruxelles. Ils protestent contre les nouvelles réformes du gouvernement « Arizona », et plus particulièrement contre les annonces faites par le gouvernement MR-Engagés de la Fédération Wallonie Bruxelles. Nous parlons entre autres, ma collègue l'a déjà mentionné, de l'augmentation du volume horaire des enseignants du degré supérieur, la modification des DPPR, l'aménagement de fin de carrière, la fin de nombreux détachements pédagogiques, la diminution des congés de maladie, la diminution du budget alloué à l'entretien des bâtiments scolaires, entre autres. Ces mesures vont donc en avoir un impact certain sur les finances de nos écoles, mais aussi sur la qualité du travail des professeurs et des élèves, ainsi que sur le nombre d'enseignants. Donc avez-vous rencontré les manifestants et les grévistes ? Soutenez-vous ces revendications du personnel enseignant ? Quels vont être les impacts notamment en nombre d'équivalents temps plein perdus dans notre enseignement provincial ? Et enfin prévoyez-vous des actions pour pallier ces nouvelles mesures ? Merci de vos réponses.

Réponse aux questions relatives à l'impact des récentes mesures prises sur l'enseignement

Monsieur Christophe Dister : (MR)

Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les Députés, chers Collègues, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller. Malheureusement, je n'ai pas la chance de répondre devant autant de monde que ma collègue, mais je vais quand même essayer de vous donner une réponse complète. Merci pour vos questions qui abordent un sujet qui est évidemment très sensible pour nos enseignants mais également pour nos établissements. Les mesures que vous évoquez s'inscrivent dans un contexte budgétaire particulièrement tendu où la Fédération Wallonie-Bruxelles doit impérativement redresser sa trajectoire financière pour garantir la pérennité de ses missions de service public et notamment celle de l'enseignement. Parmi ces décisions figurent, vous l'avez rappelé, l'augmentation du volume horaire des enseignants du secondaire supérieur, la révision des dispositifs de fin de carrière, la réduction de certains détachements pédagogiques ou encore la rationalisation des moyens liés à la maintenance des bâtiments scolaires. Ces annonces suscitent naturellement beaucoup de réactions et d'inquiétudes sur le terrain. Elles sont légitimes et nous les entendons pleinement. À ce stade, les modalités concrètes de mise en œuvre ne sont pas encore arrêtées et aucune évaluation d'impact officielle n'a encore été réalisée. Nos services provinciaux suivent attentivement le dossier et ont commencé à analyser les éventuelles conséquences sur l'organisation de nos écoles et sur l'emploi. Compte tenu du peu d'information officiellement disponible, il serait prématuré d'avancer des chiffres précis concernant

d'éventuelles pertes d'emploi. Trois éléments permettent malgré tout de relativiser l'ampleur de l'impact attendu sur notre enseignement. Tout d'abord, la hausse des effectifs scolaires observée depuis le début de l'année, et qui devront se confirmer dans les comptages du mois de janvier – puisque, vous le savez, il y a un nouveau comptage au mois de janvier –, les départs naturels à la retraite et la mobilité inter-écoles, qui joueront un rôle d'amortisseur en facilitant les ajustements sans engendrer de perte sèche d'emploi, et puis, la réforme de la formation des enseignants, puisque, vous le savez maintenant, la formation est étalée sur 4 années et dont la première cohorte diplômée sera attendue pour 2027, ce qui veut dire qu'en 2026, nous n'aurons pas de sortie d'enseignants – et ce qui devrait temporairement en tout cas, relâcher la pression sur le marché de l'emploi enseignant –. En conséquence, l'impact attendu sur l'emploi dans nos écoles devrait rester limité – et je dis devrait rester limité – et se traduire surtout par des ajustements d'affectation plutôt que par des suppressions nettes. Nous continuerons à informer les directions et les organes de concertation et nous veillerons à conserver les dispositifs existants en matière de bien-être au travail, de soutien psychosocial et d'organisation pédagogique pour soutenir nos directions et nos équipes éducatives face à ces évolutions. Il est important de rappeler que l'intention du gouvernement n'est pas de fragiliser la profession, mais bien d'assurer la viabilité du système éducatif à long terme. En résumé, nous restons attentifs, mobilisés et constructifs. Attentifs aux réalités de terrain, mobilisés pour accompagner nos enseignants et constructifs dans le dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que ces évolutions puissent se faire dans le respect de chacun et dans l'intérêt de la qualité de l'enseignement. Je vous remercie.

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Merci, Monsieur le député, pour vos réponses. Je comprends bien que, vu le délai très court entre les dernières annonces et le Conseil d'aujourd'hui, vous ne savez pas apporter énormément de précisions. Ce n'est pas une critique, c'est un constat. Néanmoins, j'attire votre attention et l'attention du Collège mais aussi des gouvernements, qu'on touche quand même à des réformes assez importantes et assez lourdes. En termes d'emploi et de qualité de travail, augmenter de deux heures la charge des enseignants, ce n'est pas uniquement deux heures en classe : c'est deux heures de préparations, c'est deux heures de corrections, c'est un travail supplémentaire. Deux heures, en fait c'est 10%. Pensez si on vous disait « eh bien voilà, à partir de l'année prochaine on va augmenter votre temps de travail de 10% ». J'ai beaucoup de collègues qui, déjà maintenant, mais souvent en fin d'année sont vraiment à bout, sont vraiment sur les rotules. Et je ne le dis vraiment pas dans l'aspect politicien, je le dis vraiment parce que je le vis, que c'est difficile pour les gens et que ce n'est pas en dégradant leurs conditions de travail en augmentant leur charge de travail qu'on va résoudre la pénurie, notamment des enseignants. Au contraire, j'entends qu'il faut essayer de soutenir la viabilité du système. Voilà, on doit viabiliser un système, il faut le soutenir. Bon d'accord, mais ce n'est pas en épuisant nos professeurs, en les perdant, qu'on va rendre ce système viable. Les professeurs, ce qu'ils demandent notamment depuis plusieurs années, c'est la diminution des classes, ce sont des choses concrètes qui leur permettent de bien faire leur travail. Et par quoi on leur répond ? Par des mesures qui vont encore aggraver leur travail et qui vont dégrader leurs conditions de travail. Mais ce n'est même pas tellement ça, c'est aussi la condition d'apprentissage des enfants. On ne sait pas se retrouver avec des 30, 32 élèves par classe, ce n'est pas tenable. Les professeurs ne sont pas contents, les professeurs sont épuisés et je vous demande de faire attention lorsque vous prenez des toutes ces mesures, à l'aspect humain de nos enfants et de nos collègues. Merci Monsieur le Député.

Monsieur Christophe Dister : (MR)

Un petit mot pour rappeler à notre collègue du PTB qu'on n'est pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que nous sommes le PO d'un certain nombre d'écoles et qu'on est là pour gérer des réformes. Donc, ce que nous allons faire, c'est, en fonction des réformes, essayer de faire en sorte que ça se passe le mieux possible pour nos enseignants, pour nos élèves. C'est faire en sorte que cette transition, qui n'est pas voulue par l'autorité provinciale, puisse finalement être un élément positif à terme pour nos enfants, pour nos enseignants et pour nos directions.

Question n°38/25 relative au plan provincial de lutte contre le frelon asiatique

Madame Delphine de Sauvage : (Ecolo)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues. Le frelon asiatique constitue désormais une menace majeure pour la biodiversité et pour les apiculteurs de notre province. Malheureusement, on le sait, son éradication totale est aujourd'hui impossible. L'article de « L'Avenir » de ce lundi 13 indique que la Province prépare un plan d'action ambitieux comprenant notamment l'achat de 5.000 pièges sélectifs. Ces initiatives vont dans le bon sens et je tiens à saluer la réactivité du Collège face à la montée en puissance de cette espèce invasive. Cependant, plusieurs éléments appellent à clarification afin de garantir que les moyens mobilisés soient efficaces, coordonnés et durables. Je souhaiterais donc poser les questions suivantes. Au niveau de la coordination et de la cohérence, comment cette action provinciale s'articulera-t-elle avec le plan wallon de lutte contre le frelon asiatique ? Afin d'assurer une cohérence entre les différents niveaux de pouvoir, les communes et les apiculteurs pourront-ils s'appuyer sur un guichet unique ou un dispositif coordonné pour éviter les démarches parallèles entre la Province, la Région et les Communes ? Avez-vous également prévu l'éradication des nids secondaires plus tard dans la saison et pas uniquement au printemps ? Au niveau des choix, des prix et de leur durabilité, quel modèle de piège sera retenu pour les 5.000 exemplaires annoncés au printemps 2026 ? Peut-on garantir leur caractère réellement sélectif afin d'éviter la capture d'autres insectes utiles comme les guêpes, les mouches, les papillons et par ailleurs les produits utilisés pour neutraliser les nids, souvent issus de la famille des pyrèthroïdes, présentent des risques écotoxicologiques. La Province envisage-t-elle d'utiliser des alternatives plus durables, notamment pour la neutralisation des nids secondaires ? Au niveau de la sensibilisation, est-ce qu'une campagne de sensibilisation citoyenne est prévue pour encourager la détection précoce et la prévention ? Et enfin, concernant les moyens humains et financiers, le plan prévoit-il un budget spécifique pour la destruction professionnelle des nids, notamment sur les terrains privés. Les agents communaux formés seront-ils limités à la détection ou habilités à intervenir directement sur le terrain ? Enfin, ce plan bénéficiera-t-il d'un financement pluriannuel ou s'agit-il d'une action ponctuelle centrée sur la saison 2026 ? Merci pour votre réponse.

Réponse à la question relative au plan provincial de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Chers Collègues, Madame la Conseillère. Merci pour votre question qui me permet de mettre en lumière une action qui est en cours de préparation, c'est important de le dire, portée par le Collège provincial, et qui s'intitule « Opération gardien de la ruche, un territoire uni pour la biodiversité ». C'est une action qui s'intègre dans le plan opérationnel de densification du maillage écologique qui prévoit notamment des actions de mise en place de campagnes visant à surveiller, communiquer, intervenir, sensibiliser les différents publics sur les espèces exotiques envahissantes. Elles sont malheureusement de plus en plus nombreuses. Cette action-ci est ciblée sur la lutte contre le frelon asiatique et, je l'ai dit, est en cours de préparation au sein de l'administration pour une application dès le début de 2026. Elle avance bien, mais elle n'est pas encore tout à fait mûre et fera l'objet d'une campagne de communication vers les différents publics-cibles en temps opportun. Si elle n'est pas tout à fait mûre, mais qu'elle a déjà été un peu communiquée, je vous l'avoue, c'est parce qu'elle a été « grillée » dans sa communication par une échevine dans une très belle commune de l'ouest du Brabant wallon, dans le cadre d'une question citoyenne qui lui avait été posée. Mais c'était peut-être un peu prématuré. Communiquer une partie de l'action sans communiquer l'ensemble des éléments qui, eux, ne sont pas encore mûrs, évidemment, ça, fragilise la stratégie globale. En tout cas, ça diminue sa pertinence. Donc, pourquoi cette espèce en particulier ? Je pense que vous l'avez rappelé, la situation de notre pays est désormais particulièrement alarmante pour la biodiversité. Il faut aussi savoir qu'elle est particulièrement alarmante dans le Brabant wallon, ça nous a été dit par des experts de la Région wallonne, notamment du CRA-W, situé à Gembloux, selon lequel il y a une dimension particulière en Brabant wallon puisque cette sale bête aime particulièrement bien les zones densément peuplées et donc y trouve encore plus son bonheur, malheureusement pour nous et pour les abeilles en Brabant wallon. Espèce aussi dangereuse pour la sécurité des citoyens, c'est important de le rappeler, et bien sûr pour les apiculteurs du Brabant wallon, nous avons pu en rencontrer à de très nombreuses reprises ces dernières semaines pour connaître leur réalité. C'est pour cela que nous voulons nous inscrire dans cette démarche de protection des abeilles

qui constitue la principale proie de ce prédateur invasif. La prédation persistante exercée à l'entrée des ruches perturbe fortement l'activité de butinage, réduit les ressources disponibles pour la colonie (nectar, pollen) et peut entraîner son effondrement à l'approche de l'hiver. Cette sale bête, comme je l'ai dit, cruelle et impitoyable, ce prédateur, guette les abeilles hors des ruches, formant une meute à l'entrée, pour les dévorer. Je peux vous dire que j'ai été témoin de cette réalité. Et c'est particulièrement cruel, particulièrement interpellant, de voir des abeilles se faire dévorer par des frelons en masse qui n'ont qu'un seul but, c'est tout simplement d'exterminer l'ensemble de la ruche. Au-delà de l'apiculture, le frelon asiatique exerce également une pression sur de nombreux autres insectes pollinisateurs et, on en parle peu, aggravant leur déclin et compromettant la reproduction de nombreuses plantes à fleurs, avec des conséquences écologiques et agricoles significatives. Enfin, au niveau de la population humaine, les attaques se multiplient également. Nous entrons de plus en plus en contact avec cet insecte rien qu'en Belgique. On peut citer des exemples, comme l'entrée en soins intensifs d'un homme, à Brecht, le 17 juillet dernier ; ou l'attaque de trois golfeurs envoyés à l'hôpital, à Anvers, le 9 septembre dernier ; ou, enfin, l'hospitalisation d'un ouvrier attaqué il y a quelques jours à Waterloo. Ce problème est désormais aussi considéré comme une question de sécurité publique. Pour en revenir à la réponse locale ou provinciale, il est exact qu'une réunion d'un Groupe de travail 27+1 en matière de biodiversité a été organisée et c'était un des points à l'ordre du jour. C'était le 9 septembre dernier – vous pourrez avoir accès au PV de la réunion dans quelques jours, je pense qu'il n'a pas encore été validé par le Collège provincial – lors de laquelle ont été présentés aux échevins en charge de l'environnement cette action, comme l'évoque l'article de l'avenir du 13 octobre. On y parle de commandes de pièges sélectifs, 5.000 en effet, de sensibilisation du citoyen, de sensibilisation des communes. Il y a des communes très actives, très proactives dans le domaine, d'autres un peu moins. On essaie d'emmener dans le sillage des communes les plus efficaces et ce qui impose aussi une concertation étroite avec les communes qui doivent être, qui peuvent être, qui ont les moyens d'être, des acteurs de premier plan en la matière. Nous ne manquerons pas de revenir vers le Conseil provincial pour vous présenter les modalités techniques et scientifiques qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce plan de lutte provinciale. Je vous remercie.

Madame Delphine de Sauvage : (Ecolo)

Merci Monsieur le Président pour votre réponse complète au stade où vous en êtes. Puisque vous êtes en pleine élaboration, je me permets de donner quelques idées. Vous êtes en contact avec le CRA-W et donc j'imagine que vous êtes au courant qu'ils ont développé un piège assez sélectif et assez abordable. Donc, ça, c'est intéressant de l'ajouter dans votre plan. Et alors ? En ce qui concerne les alternatives aux insecticides ? Le CRA-W également fait une étude sur la terre de diatomée qui est assez efficace pour les nids secondaires. Et, donc, ça, je pense – et ça a été d'ailleurs la ministre Dalcq qui en a parlé récemment – donc je pense que c'est intéressant de creuser cette alternative. On parle bien des nids secondaires et donc, là-dedans, vraiment prendre en compte le fait qu'il n'y a pas que la destruction des nids au printemps mais aussi à l'automne parce que sinon l'action est vaine. Et vraiment l'importance de la sensibilisation des citoyens parce que c'est quelque chose qui doit être porté par tout un chacun, pas uniquement par les agriculteurs puisque en fait tout le monde est touché et les nids sont un peu partout. Et donc, c'est plus il y a de citoyens qui sont sensibilisés, plus on arrivera à – non pas éradiquer – mais diminuer cette espèce invasive. Si jamais vous voulez, on a aussi un super apiculteur chez *Made in BW, la Ferme de Julien*, qui pourra vous donner plein de conseils au niveau de la lutte contre cette espèce invasive. Mais en tout cas, on salue la prise d'initiative de la Province et on sera attentifs au bon suivi parce que ce serait dommage forcément que ces 5.000 pièges deviennent une mesure symbolique et ce qui sera le cas si elle n'est pas accompagnée d'un suivi rigoureux, d'une coordination régionale et d'un soutien durable aux apiculteurs.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Je vais juste répondre sur certains éléments. Ce seront bien des pièges sélectifs et on est très bien conseillé en la matière. Maintenant, on attend que les marchés publics soient passés pour cette commande, vous serez rassurée quand ce sera réalisé. C'est bien sûr une action pluriannuelle, donc, bien entendu, ce n'est pas une action symbolique, on n'est pas là pour amuser la galerie. C'est une action qui est coordonnée et c'est pour ça que j'aime bien dire qu'elle ne se limite pas à quelques achats de pièges. Je voudrais juste insister parce qu'il y a quand même pas mal de municipalistes dans la salle, de bourgmestres et autres, sur le fait que ce sont des efforts qui seront coordonnés et qui seront

importants. Nous ne voudrions pas qu'à un moment, l'action provinciale vienne remplacer les efforts qui sont réalisés ou à réaliser encore par les communes. Quand on parle de destruction de nids, il faut bien se rendre compte que la province n'a ni les moyens budgétaires ni les moyens techniques de pouvoir intervenir sur la destruction de nids. On peut parler de sensibilisation bien sûr, et on le fera évidemment. Les nids d'automne, c'est une évidence et ça fait partie de la stratégie, mais on voudrait faire en sorte que tout le monde puisse upgrader son effort en la matière.

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Je salue également la mesure qui est prise ou qui est à l'étude. Simplement, vous avez mentionné les municipalistes : effectivement, je pense que, dans les communes, il y a beaucoup de mesures qui peuvent être prises et, à ce titre, je pense que des communes avoisinant le Brabant wallon, telle que Eghezée par exemple, ont mis gratuitement à disposition de la population une personne qui va exterminer les nids. Et ça, je pense que c'est important d'envoyer ce signal-là aux citoyens et de voir peut-être dans nos communes s'il est possible de reproduire ce type d'action, accompagnée des pièges, qui permet d'exterminer les nids et surtout d'éviter aux citoyens de payer un prix très important. J'ai moi-même eu un nid de frelons cet été, j'ai payé septante euros mais j'ai entendu des personnes qui ont payé jusqu'à trois cents euros pour exterminer des nids de frelons. Donc c'est vraiment une mesure d'utilité publique et qui peut soulager les citoyens compte tenu du prix que ça peut représenter. Merci.

Monsieur Joseph Tordoir : (MR)

Puisqu'en effet je suis municipaliste, à Incourt, nous avons un règlement qui permet une intervention et une prise en charge financière mais qui ne touche évidemment que le frelon asiatique. Je crois qu'elle se monte à 55 €. C'est vrai que c'est un problème : pour le moment, c'est sans arrêt la même chose au niveau de Jodoigne, de Beauvechain... Vous voyez, on est proactifs et c'est très bien pour notre population et pour nos abeilles.

Question n°39/25 relative à l'impact des récentes mesures prises sur le secteur de la petite enfance

Monsieur Savinien Loriers : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, à vous toutes et tous qui nous écoutez. Ce vendredi 10 octobre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentait son budget 2026-2029. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il va impacter grandement les ménages wallons et brabançons. Ces réformes touchent des secteurs gérés également par la Province, par notre Province, à savoir notamment l'enseignement, j'en ai parlé tantôt, mais aussi la culture, le sport, la petite enfance, etc. Parmi les mesures, citons le gel des subventions des crèches et des centres d'accueil de la petite enfance, la réduction des dépenses de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les coupes dans le secteur de la culture, l'augmentation du minerval pour les étudiants du supérieur, la hausse des prix des stages de l'ADEPS, etc. Concrètement, quels seront les impacts budgétaires pour notre Province ? Des projets, des services devront-ils être suspendus à cause de ces mesures ? Et plus globalement quels seront les impacts sur les Brabançonnaises et Brabançon ? Comment comptez-vous aider les secteurs qui seront durement touchés ? Je pense notamment aux crèches ou aux étudiants qui voient le prix de leur minerval s'envoler et avez-vous été consultés dans ces prises de décision ? Approuvez-vous enfin ces différentes mesures ? Merci de vos réponses.

Réponse à la question relative à l'impact des récentes mesures prises sur le secteur de la petite enfance

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Chers Collègues. Il devient de coutume désormais au sein de notre Conseil provincial d'être interrogés sur toute une série de politiques qui ne relèvent pas de notre institution. Je vais quand même répondre à la question puisqu'indirectement, on pourrait nous dire qu'on a recalé cette question car elle ne relève

pas de l'intérêt provincial. Ce n'est pas tout à fait le cas, mais faut reconnaître que le sujet n'est pas tout à fait, en tout cas, n'est pas directement lié à nos politiques. Il y a quelques mois, on nous parlait de la gestion du traitement des eaux par la Région wallonne, des règles d'acquisition des entreprises en Flandre et désormais donc du budget de la Communauté française. Donc, sans vouloir se substituer à notre Cour constitutionnelle pour savoir qui est compétent en quoi, sans non plus critiquer ou extrapoler la volonté d'une autre institution de mener à bien, dans le cadre de son autonomie, ces discussions budgétaires et puisque, nous aussi, nous revendiquons notre autonomie, je vais tâcher, chers Collègues, de répondre à vos questions. Donc, dans un premier temps, je voudrais être clair sur un point primordial, les réformes qui ont été présentées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'impactent ni nos budgets, ni nos services aux citoyens, ni les politiques que nous menons dans des matières importantes, comme vous les avez citées : la petite enfance, la culture, mais aussi par exemple le sport, les infrastructures sportives. Nous exerçons toujours dans le cadre normatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des matières qui sont en effet communautaires, mais dans le cadre de notre autonomie provinciale et donc budgétaire. Par exemple, dans la modification budgétaire numéro 3 que nous soumettons à votre vote ce soir, vous pourrez lire, j'espère que vous l'avez remarqué, que nous vous proposons toute une série d'ajustements budgétaires pour mener des politiques ambitieuses, comme par exemple une augmentation de 500.000 € de crédits pour atteindre le million et demi en petite enfance, en faveur de la création de places et des mises en conformité, 700.000 € pour des acteurs culturels majeurs du territoire ou encore 75.000€ pour l'organisation de la prochaine Coupe du monde de hockey. Tout ça pour dire qu'on finance en effet des matières communautaires mais qui ne sont pas liées à des difficultés budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour conclure, je voudrais aussi, vu que l'occasion m'en est donnée, vous réaffirmer que dans la perspective d'une profonde réforme de l'institution provinciale, l'Association des Provinces Wallonnes que j'ai la chance de présider s'est permise d'alerter la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les montants importants que nos institutions devraient assumer en cas de transfert de compétences aujourd'hui exercées par les cinq provinces wallonnes. Il serait paradoxal de solliciter des transferts de missions et de charges des provinces vers la Fédération, alors que cette dernière peine déjà à assurer ses propres missions dans un équilibre budgétaire. Je vous remercie.

Question n°40/25 relative à l'accueil des Gens du voyage

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux. Depuis le début de ce mois d'octobre, la question des terrains accordés à la communauté des Gens du voyage est de nouveau dans l'actualité brabançonne. Monsieur le Président du Collège faisait état d'un certain agacement concernant des occupations illégales de terrains, notamment du Bois des Rêves à Ottignies. Par presse interposée, Monsieur Étienne Charpentier, Président du Comité national des Gens du voyage, pointe du doigt le manque de terrains prévus pour sa communauté, selon lui, et je le cite dans l'article du journal : « Cela fait déjà plus de 15 ans que nous avons des réunions avec la Province et la Région wallonne. Il était prévu 3 à 4 terrains par province. Je me demande toujours où se trouvent les terrains promis pour l'accueil des Gens du voyage. » Fin de la citation. Selon la journaliste, toujours, il y aurait aujourd'hui 7 terrains pour l'ensemble de la Wallonie. Alors, qu'en est-il des accords entre les communes du Brabant wallon et la communauté des Gens du voyage ? Il apparaît factuellement que le nombre de terrains disponibles n'est pas en adéquation avec les besoins de cette communauté. Donc quelle est la situation actuelle autour de cette question ? Combien de terrains et de quelle capacité dispose-t-elle dans notre province ? Et, enfin, quels sont les objectifs de la Province en termes de nombre de terrains mais aussi en termes de discussion, de concertation avec la communauté des Gens du voyage ? Merci de vos réponses.

Réponse à la question relative à l'accueil des Gens du voyage

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Comme un éternel recommencement, la question de l'accueil des Gens du voyage revient au Conseil provincial. Et pourtant, il ne vous aura pas échappé que cette question relève avant tout de la compétence des communes, comme l'a rappelé il y a quelques semaines le Ministre wallon de l'Action sociale dans sa réponse au Parlement de Wallonie. Le Brabant wallon, territoire du Brabant wallon, est

confronté, comme les autres territoires provinciaux, à des occupations sauvages – et le mot est faible au regard des derniers faits – de la part de plusieurs groupes de Gens du voyage. Le manque de terrains d'accueil officiels est une réalité. Cependant, le Brabant wallon s'est distingué par une approche fondée sur la concertation et la recherche de solutions. En effet, comme je vous l'avais déjà précisé en mars dernier, une réunion du Conseil 27+1 dédiée à cette problématique a été organisée au mois d'avril. À la suite de cette réunion, un questionnaire a été soumis aux 27 communes du Brabant wallon afin de connaître les difficultés rencontrées et les ressources dont elles disposaient. Étaient ainsi évoqués les terrains disponibles, les équipements, l'intérêt pour les communes de disposer d'un dispositif solidaire intercommunal, etc. Je dois vous avouer que les résultats de cette enquête sont décevants tant les disparités entre communes sont fortes. Pour être clair, les communes se montrent farouches à l'idée d'aller plus loin qu'elles ne le font déjà et à accueillir ce type de groupement de manière encadrée. Puisque les conditions d'occupation sont peu respectées, comment leur donner tort quand on constate les incivilités récurrentes et les dégradations engendrées dans le cadre de très nombreuses occupations ces derniers mois, ces dernières années ? À titre d'exemple, vous savez qu'en 2023, la Province du Brabant Wallon a mis en place un cadre légal concerté avec le Centre de médiation des Gens du voyage et avec les Gens du voyage afin de les accueillir sur le P 2 du domaine du Bois des Rêves durant certaines périodes de l'année et à des conditions précises. Bien entendu, depuis l'instauration de ce cadre, aucun groupe n'a imaginé s'y conformer. C'était encore le cas il y a à peine 2 semaines, je pense. La Province du Brabant wallon entend toujours faire partie de la solution pour permettre une meilleure organisation de l'accueil des Gens du voyage, mais à la condition sine qua non de respecter le droit de propriété, de respecter les infrastructures, de respecter les conventions, bref de respecter comme tout le monde l'Etat de droit. Je vous remercie.

Question n°41/25 relative au financement de la Zone de secours

Monsieur Savinien Loriers : (PTB)

Merci Madame la Présidente du Conseil. Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux. Nous apprenions lundi que le Gouvernement MR-Engagés de la Région wallonne voulait revoir le mode de financement des zones de secours. Donc, d'ici 2030, la Province devrait prendre en charge la totalité de la part versée par les communes. Il s'agirait donc d'un montant, selon la presse d'environ 13.000.000 d'euros annuels à charge de la Province en sus des 30.000.000 d'euros déjà prévus. Monsieur le Président du Collège fait état dans la presse d'un manque de concertation entre la Région et la Province, mais aussi d'une atteinte à l'autonomie des communes et des provinces ainsi que d'une absence de base légale. Cette décision, si elle soulage directement les finances communales, aura un impact indirect sur les aides que la Province donne à ces mêmes communes. Depuis lundi, le Gouvernement de la Région wallonne a-t-il entendu votre demande de concertation ? Y a-t-il des rencontres prévues et quels seront les impacts de cette réforme sur les actions de la Province ? Merci de vos réponses.

Réponse à la question relative au financement de la zone de secours

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Monsieur le Conseiller, chers Collègues. Je vous remercie pour cette question importante qui nous permet de revenir sur l'intervention provinciale en soutien de la Zone de secours et donc en soutien de nos communes. C'est important de rappeler le contexte : la Province du Brabant wallon n'est pas suspecte en la matière, elle était à l'initiative de la création d'une zone unique en Brabant wallon. Elle a directement intégré ses organes de gestion. Elle l'a soutenu dans sa mise en œuvre via des aides en nature, l'a financé dès le départ, l'a accueilli ici, sur Campus BW, lui a mis du personnel à disposition. Donc je voudrais revenir sur cette évidence : nous sommes un partenaire de premier plan de la Zone de secours et, donc, bien sûr, des communes du Brabant wallon. Aujourd'hui, notre contribution financière dépasse celle des communes, témoignant de notre engagement total envers la sécurité des citoyens et nous positionnant encore davantage comme un acteur supracommunal. On a même un membre du Collège qui, désormais, préside la Zone de secours. C'est une première wallonne et c'est une grande fierté d'avoir une zone aussi intégrée par rapport à la Province, toujours en concertation étroite avec ses communes. En 2025, la Province intervient pour un montant de 16.093.979,44 euros répartis en 3 mécanismes juridiques différents : une dotation de 10% du Fonds des provinces qui est

une valorisation en nature via notamment les prestations réalisées par l'École du Feu, la mise à disposition de bâtiments, la gestion des ressources humaines, etc. Un 2^e budget, ce qu'on appelle une « dotation budget complémentaire » – ce n'est pas de notre faute, c'est de la Région wallonne –, un budget complémentaire d'un montant de 1.592.858 euros et un 3^e qui est une dotation-subsidie d'un montant de 13.140.000 euros – je vous passe les virgules – régie par les dispositions relatives aux subventions. C'est ce qui explique que ces trois montants différents apparaissent au budget. Au total, ça fait donc plus de 16.000.000 d'euros. La dernière actualité, c'est que la Province a été informée par courrier du 10 octobre dernier, donc, vendredi, de la trajectoire de reprise du financement des zones de secours telle que décidée par le Gouvernement wallon. Aucune précision n'a été donnée sur l'ampleur de la réforme, son contenu, ses modalités juridiques, seulement sur la trajectoire que le Gouvernement wallon souhaite que nous suivions. Cette trajectoire, annoncée comme calculée sur base des dotations communales de 2025, indexées selon les prévisions du Bureau du Plan, envisage une reprise à 100% en 2030 pour un effort supplémentaire de 10.861.802 euros. Je dis bien en 2030. Là où le bât blesse, c'est que le total des dotations communales pour 2025 en Brabant wallon s'élève à 11.217.000 euros – en 2025 par rapport à un objectif à 100 % en 2030 –, soit un montant, aujourd'hui, déjà supérieur à celui que le Gouvernement wallon a projeté pour 2030. La méthodologie de calcul posait alors question et démontre une absence de concertation et de connaissance de la réalité de la Zone de secours. Outre ce point central de montant, bien sûr, aucun mécanisme juridique n'est annoncé aujourd'hui concernant cette intervention. Pour rappel, la matière des zones de secours et plus globalement de la sécurité civile est une compétence fédérale. J'ai donc immédiatement demandé à pouvoir disposer de la décision du Gouvernement wallon afin d'examiner la base légale et le mécanisme juridique fondant cette décision. À l'heure actuelle, je ne l'ai pas encore en ma possession. Il est donc difficile pour le Collège de se positionner sur cette décision, voire cette obligation. Je voudrais donc attirer votre attention sur les trois risques auxquels nous faisons désormais face ou nous risquons de faire face : le risque de devoir augmenter les recettes et donc d'augmenter l'impôt, ce qui est contraire à notre engagement au sein de la déclaration de politique provinciale – option qui n'est pas envisageable par la majorité –, ailleurs déjà, dans d'autres provinces, de nouvelles taxes voient le jour et nous ne prendrons pas ce chemin ; deuxième risque, le risque de réduction ou de suppression de moyens dans une série de politiques essentielles, on peut citer la culture, le sport, l'enseignement, la santé, la lutte contre les inondations ; troisième risque, le risque d'un transfert de charges, soit un mauvais cadeau aux communes, en diminuant une série de nos interventions, ce qui pourrait augmenter directement la charge communale dans ces politiques – ce que l'on donnerait d'une main, on le reprendrait de l'autre. Je pense qu'il faut être prudent sur cet aspect. En conclusion, nous soutenons et nous allons soutenir de manière déterminante la Zone de secours et nous entendons renforcer bien sûr notre participation sur cette législature, dans le cadre d'une concertation, bien sûr avec le Gouvernement wallon, bien sûr avec nos communes, dans un esprit de supracommunalité, de respect de l'autonomie des pouvoirs locaux et de bonne intelligence entre niveaux de pouvoir. Je vous remercie.

Question n°42/25 relative à la lutte contre le cancer du sein

Madame Marie-Céline Chenoy : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les Députés, chers Collègues. En ce mois d'octobre, communes, associations, centres culturels, personnes et bien d'autres se parent de rose. Loin l'idée de vouloir égayer ou décorer l'espace public, mais bien d'attirer l'attention sur le cancer le plus fréquent chez la femme, le cancer du sein. En Belgique, une femme sur 8 sera touchée par ce cancer. Actuellement, on diagnostique trente-deux cancers du sein par jour, soit 11.700 par an. Il s'agit aussi d'un cancer dont la survie est estimée à 93 % après 5 ans. Et les femmes ne sont pas les seules concernées car une personne touchée sur 113 est un homme. Niveau prévention, on entend souvent parler de la campagne mondiale « Octobre rose » qui invite à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer par le biais de mammographies conseillées à partir de 50 ans. Pourtant, en Wallonie, 50% des femmes ne font toujours pas de dépistage. Pour poursuivre les efforts de lutte contre le cancer du sein, notre pays compte aussi sur la présence de l'organisation *Think Pink* qui, en plus de sensibiliser, soutient les personnes touchées, défend leurs droits et finance la recherche via ses diverses actions. Des communes peuvent également être partenaires de *Think Pink* et, en Brabant wallon, Mont-Saint-Guibert est la seule à l'être. Dès lors, en plus des diverses actions locales, personnelles et associatives, quelle peut être la part de la Province du Brabant wallon dans la lutte contre le cancer du sein ? Je vous remercie.

Réponse à la question relative à la lutte contre le cancer du sein

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagés)

Madame la Présidente, chers Collègues, Madame la Conseillère. Je vous remercie pour cette question qui me permet de rappeler l'importance cruciale d'un enjeu de santé publique majeur, le dépistage du cancer du sein dans notre Province. On fait un peu l'historique : il faut savoir que dès décembre 2001, la Province du Brabant wallon s'est engagée activement aux côtés de la Communauté française en signant un accord de collaboration visant à organiser un programme structuré de dépistage du cancer du sein. Ce partenariat a permis la création, en mai 2002, d'un centre de coordination provincial offrant tous les 2 ans une mammographie gratuite aux femmes âgées de 50 à 69 ans sur base d'une invitation ou d'une prescription. En 2008, un centre de référence de la Communauté française a été institué par arrêté gouvernemental, reprenant à partir de janvier 2009 l'ensemble des missions jusqu'alors confiées aux centres provinciaux. La province du Brabant Wallon a donc mis fin à ses propres actions dans le cadre de ce programme organisé. Et malgré cette réorganisation, la Province n'a jamais cessé de s'impliquer dans la lutte contre le cancer du sein, notamment en soutenant des ASBL œuvrant dans ce domaine, par exemple, à l'image de l'ASBL 361°. Cette association qui promeut le sport amateur organise depuis 2011 la *Women Race*, une course à pied exclusivement féminine de portée nationale. Elle met en lumière le rôle du sport et de l'environnement de vie comme complément essentiel aux traitements médicaux contre les cancers féminins. Tous les bénéfices de cet événement sont reversés à des associations comme la clinique du sein à la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies. Contribuant ainsi concrètement à la lutte contre le cancer, la province soutient financièrement cette initiative depuis plus de 10 ans avec les montants suivants : 2014 – 3.500 € ; 2015 – 4.000 € ; de 2016 à 2024 – 5.000 € par an. Mais malgré ces efforts, les chiffres restent préoccupants. Lors d'une rencontre en août dernier, j'ai eu la chance de m'entretenir avec Madame Sandrine Debroux, qui est responsable du soutien aux patients chez *Think Pink*, et nous avons été alertés sur une réalité alarmante. Dans le Brabant wallon, seule une femme sur deux participe au programme de dépistage organisé. Ce taux de 50% est bien trop faible, alors même que le cancer du sein est le plus fréquent chez les femmes en Belgique et qu'il touche également les hommes, environ un cas sur 113. Comme vous l'avez dit, chaque jour, 32 nouveaux cas de cancers du sein sont diagnostiqués dans notre pays. Et face à cette réalité, nous avons décidé de renforcer notre action. Un premier pas concret a été posé. Madame Dubroux a été invitée à venir à la rencontre des 27 communes du Brabant wallon lors du prochain Groupe de travail 27+1 Santé et Social, le 9 décembre. Les invitations ne tarderont pas à partir, l'administration est sur le coup. Elle y présentera les actions concrètes que les communes peuvent mener localement dans le cas de la prévention et de la sensibilisation. À ce jour, c'est vrai que votre commune, Mont-Saint-Guibert, est la seule commune labellisée « Commune rose » dans notre province. Je tiens à la féliciter pour son engagement exemplaire aussi bien durant ce mois d'octobre dédié à la sensibilisation qu'à travers des actions concrètes tout au long de l'année et pas seulement en octobre : des courriers de sensibilisation, des événements profit de *Think Pink*, etc. Nous espérons vivement que suite, notamment, à notre action de sensibilisation via le 27+1, d'autres communes – il y a beaucoup de mandataires, de bourgmestres ici présents – d'autres communes emboîteront le pas dès l'an prochain et s'engageront activement dans cette dynamique. Ensemble, nous pouvons faire reculer ce cancer en encourageant le dépistage, en soutenant les associations de terrain, en mobilisant nos communes. Nous, élues et élus, avons un rôle essentiel à jouer pour protéger la santé des citoyennes et citoyens du Brabant wallon. Je vous remercie pour votre attention.

Séance du 27 novembre 2025

Question orale d'actualité n°43/25 relative à l'opération « Gardiens de la ruche »

Madame Delphine de Sauvage : (Ecolo)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Lors du Conseil provincial du 16 octobre, j'avais eu l'occasion de poser plusieurs questions concernant le plan d'action ambitieux de la Province de lutte contre le frelon asiatique. Ce plan étant encore au stade de l'idée il y a un mois, je n'avais pas eu de réponse claire à mes questions. J'en profite donc pour vous demander d'expliquer

l'opération « Gardiens de la ruche » et de clarifier en quoi est-ce qu'elle consiste, mis à part la distribution de 5.000 pièges ?

De plus, est-il possible de connaître le nombre de pièges commandés depuis le début de l'action et de savoir ce que vous comptez faire des données collectées ? Merci !

Réponse à la question relative à l'opération « Gardiens de la ruche »

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux. Je vous remercie pour cette question, un mois plus tard, pour pouvoir faire le point sur les grandes lignes de l'opération « Gardiens de la ruche ». Cette opération d'envergure consiste à distribuer 5.000 pièges sélectifs spécifiquement conçus par des chercheurs pour la capture des fondatrices de colonies de frelons asiatiques aux citoyens, associations, entreprises, écoles et communes participantes sur la Province du Brabant wallon.

Chaque « Gardien de la ruche » peut bénéficier d'un à dix pièges, en fonction de la superficie de son terrain. Ces pièges sont conditionnés par l'administration provinciale sous forme de kits, avant d'être envoyés aux communes durant le mois de février, lesquelles assureront la distribution auprès des citoyens.

Dès ce moment, une *newsletter* sera éditée afin d'informer les participants sur le moment optimal pour installer les pièges et la fréquence de remplissage nécessaire pour maintenir une attractivité constante, conformément aux recommandations de la littérature scientifique. Il y a aussi une sensibilisation des citoyens à contribuer à la seconde phase du projet : le comptage des fondatrices capturées.

Cette seconde étape est essentielle. En effet, la dynamique d'expansion du frelon asiatique dépend directement de la survie des reines fondatrices au printemps. On pense souvent aux nids secondaires mais ce sont les nids primaires qui jouent un rôle important en la matière et pour lesquels le piégeage est particulièrement important. C'est une période durant laquelle elles sont isolées, mobiles et particulièrement vulnérables.

Capter une reine fondatrice dans les premiers mois de l'année, c'est empêcher la construction d'un nid primaire au printemps — moment où la reine, sortie d'hibernation, commence à pondre et à produire les premières ouvrières — et éviter ensuite, autour de juin, la création d'un nid secondaire en hauteur pouvant rassembler des milliers d'individus, réduisant ainsi le risque pour la population ainsi que la pression sur les ruches et la biodiversité.

Le comptage constitue donc un outil déterminant pour suivre l'évolution de cette population au sein de notre territoire. Il permet également d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle à l'échelle territoriale. L'objectif est d'utiliser la cartographie des pièges et les données de captures pour analyser la répartition du frelon asiatique sur le territoire provincial. Ces informations permettront d'identifier les foyers d'implantation, les zones de pression accrue ainsi que les voies potentielles d'expansion, dans un contexte où l'espèce connaît une recrudescence très importante en Brabant wallon.

Si l'action se poursuit durant plusieurs années, il sera également possible d'évaluer son impact : une diminution des captures ou des retours des communes évoquant une pression moindre constituerait un indicateur positif de l'efficacité de l'opération. Et donc sur la lutte contre cette espèce exotique envahissante.

L'action vise également à soutenir nos communes, qui subissent une pression croissante face au nombre de sollicitations liées aux nids secondaires de frelons asiatiques. Les destructions de nids représentent aujourd'hui une part de plus en plus importante des sollicitations citoyennes. La réduction du nombre de reines fondatrices peut donc contribuer à diminuer le nombre de nids, et également la charge financière que cela représente pour les déloger.

Les données récoltées seront également transmises au CRA-W (le Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux) afin d'alimenter et renforcer ses bases de données scientifiques.

Celles-ci leur permettront de poursuivre ses travaux sur la dynamique de population de frelon asiatique, les préférences alimentaires de celui-ci, et sa répartition en lien avec l'activité humaine, le frelon asiatique étant une espèce reconnue pour privilégier les milieux anthropisés pour l'installation de ses nids.

Enfin pour conclure ma réponse et pour vous donner l'information tant convoitée, je peux vous confirmer qu'actuellement, l'administration a pu traiter plus de 968 candidatures de citoyens, entreprises et associations. A cette heure, 269 formulaires supplémentaires sont en cours de traitement.

Nous sommes donc déjà avec toutes ces demandes à près 3.500 pièges – il y a plus d'un piège par demandeur – qui sont déjà destinés à des « Gardiens de la ruche » et qui seront distribués alors que la communication se poursuivra dans les prochaines semaines tant au niveau provincial que communal.

Je voudrais remercier toutes les personnes ayant rempli notre formulaire pour obtenir ce piège. Nous avons reçu pas mal de commentaires et de retours indiquant que le formulaire était un peu complexe à remplir parce qu'on demandait la parcelle cadastrale et toute une série d'informations. Il faut souligner que près de 1.000 personnes ont réussi à le remplir.

Enfin je souhaite rappeler que ces pièges sont de véritables outils et non de simples gadgets distribués aveuglément, et qu'ils nécessitent un suivi rigoureux. Je tiens à souligner le professionnalisme du service Environnement de la Province, qui a une démarche très scientifique, très académique, et qui permettra à conduire cette action avec une certaine efficacité. Merci aussi à eux de répondre aux nombreuses sollicitations, parce qu'il y a les formulaires mais à côté de cela il y a aussi les sollicitations, des questions très légitimes auxquelles on apporte une réponse. Merci aussi aux Relations publiques qui sont assaillies sur les réseaux sociaux de questions suite à cette opération. C'est très important de faire preuve de pédagogie en la matière pour mobiliser un maximum de citoyens. Cela témoigne de l'émulation positive générée par cette campagne sur notre territoire. Notre administration est pleinement mobilisée pour y donner suite. Nous sommes donc pleinement confiants sur l'atteinte de l'objectif des 5.000 pièges, et qui sait même plus.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame Delphine de Sauvage : (Ecolo)

Merci Monsieur le Président pour cette réponse très complète. Je souhaite tout d'abord saluer la Province pour sa réactivité et le lancement de cette opération. La mise à disposition de pièges sélectifs et en plus de qualité constitue indéniablement un pas en avant dans la lutte contre le frelon asiatique. L'implication des particuliers et des associations permet de mieux suivre la présence de cette espèce invasive et de créer un maillage écologique à l'échelle du territoire. Cependant, si cette initiative est utile pour la surveillance et la sensibilisation, elle demeure insuffisante pour contenir efficacement le frelon asiatique. En effet, l'opération ici repose sur la pose de pièges au printemps or, le mois dernier, vous avez parlé d'une opération pluriannuelle et celle-ci ne prévoit pas de piégeage – si j'ai bien compris – par la suite, ni la destruction des nids primaires ni des nids secondaires apparus plus tard dans la saison. Or ce sont ces nids d'été et d'automne qui permettent à la population de nids de frelons de se maintenir et de se disperser. Alors, bien sûr, les pièges permettront de monitorer la présence de l'espèce sur le territoire et aussi de diminuer le nombre de nids ensuite, mais ne suffiront pas à enrayer la prolifération. De plus, les particuliers et les communes peuvent signaler les nids, mais le dispositif ne couvre ni la destruction des nids par des professionnels ni les frais associés. Seules certaines communes prennent en charge les frais d'éradication. Alors pourquoi ne pas harmoniser cette prise en charge ? Les apiculteurs et les citoyens restent seuls face à un problème potentiellement dangereux, ce qui limite la portée réelle de l'action. Enfin, même avec 5.000 pièges et avec la participation volontaire des « Gardiens de la ruche », la pression sur les populations de frelons est insuffisante pour éviter les dégâts aux ruches et à la biodiversité. L'action reste avant tout du monitoring et, même si c'est important, ce n'est pas une véritable lutte éradicative. Cette opération est donc bienvenue – et merci pour ça – mais elle ne constitue qu'une partie d'une réponse nécessaire plus large et coordonnée. Pour réellement protéger la biodiversité et les apiculteurs, il est indispensable de mettre en place un plan d'actions global et structuré. Aujourd'hui, chaque commune agit de manière différente. Certaines financent la destruction du nid, d'autres organisent des conférences à ce sujet, et c'est très bien, les idées et l'énergie ne manquent pas, mais il serait préférable qu'il y ait un plan d'actions commun sur tout le territoire et que celui-ci soit coordonné avec la Région wallonne via un guichet unique. C'est également indispensable d'assurer la destruction professionnelle des nids primaires et aussi secondaires tout au long de la saison, et ce avec un financement et des moyens humains pour cette destruction. Enfin, ce genre d'action sans budget pour sensibiliser plus largement les citoyens et pas seulement ceux qui ont commandé un piège, via une campagne de communication ambitieuse et structurée, n'a pas de sens car cette lutte doit être menée collectivement pour être efficace. Sans ces mesures complémentaires, l'opération « Gardiens de la ruche » restera un outil de monitoring plutôt qu'un véritable plan de lutte contre le frelon asiatique. Merci.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Cela nécessite quand même quelques clarifications. Ma réponse était longue et complète mais apparemment pas assez complète pour répondre à une série d'éléments. D'abord je voudrais dire que l'éradication du frelon asiatique, c'est un leurre. J'ai entendu les termes « éradication ». Malheureusement, on sait qu'on est là pour freiner son expansion, pour tenter de maîtriser le frelon asiatique mais l'éradication, malheureusement, tous les scientifiques sont d'accord pour dire qu'on n'y arrivera pas. La coordination avec les communes, elle existe, elle est réelle. Nous n'avons pas autorité sur les communes et nous respectons l'autonomie communale, c'est important de le dire, mais c'est aussi important de dire que la plupart des communes ont des actions plus ou moins ambitieuses et de plus en plus ambitieuses en la matière et l'idée de cette opération c'est aussi de les tirer vers le haut, là où leur sensibilisation était peut-être un peu plus faible, et on a vu ces dernières semaines, ces derniers mois, des communes progressivement se mobiliser soit sous la pression parfois des apiculteurs ou des citoyens et peut-être aussi portées par l'opération provinciale pour augmenter leurs interventions en la matière. Les communes sont très, très, actives sur les destructions de nids. Je pense que c'est leur rôle. La Province ne peut pas, on a déjà eu cette discussion, on a eu cette discussion avec le CRA-W, avec les communes. Une intervention de la Province dans la destruction de nids cela n'a pas de sens. On ne peut pas faire de marché commun de la destruction de nid. Cela ne veut pas dire qu'on reste les bras croisés, on donne des conseils aux communes, on a un échange de bonnes pratiques à partir de là, il y a une coordination des communes qui est importante, les communes sont sensibles. On a aussi envoyé aux communes des textes à publier dans leurs journaux communaux, qui sont maintenant publiés çà et là depuis un certain nombre de semaines. On a une « revue de presse frelons ». Je pense que l'opération avance bien. On n'est pas seuls à bord, on ne peut répondre à tout le problème. La Région est aussi mobilisée, mine de rien. Il y a des discussions. La Région nous a contactés il y a à peine quelques semaines pour connaître les modalités de notre opération parce qu'ils ont l'intention de soutenir les communes en la matière dans les semaines à venir, sous l'impulsion de la ministre Anne-Catherine Dalcq, donc vous verrez aussi des éléments là aussi prochainement. Tous les niveaux de pouvoir se coordonnent en la matière. Ce n'est pas simple, cette coordination, cela nécessite beaucoup de dialogue, mais on est mobilisés, il y aura un suivi. Vous avez aussi dit que cette opération n'était pas pluriannuelle... Ce ne sont pas des pièges biodégradables. Ce sont des pièges qui vont continuer à exister, avec un contact qui sera conservé avec les « Gardiens de la ruche » puisqu'on va faire en sorte que les gens continuent à utiliser leurs pièges d'année en année et puissent rester mobilisés pour ce piégeage. Bien entendu, si on constate que les 5.000 pièges sont distribués, ce n'est pas un rachat de pièges ou de tout autre type de dispositifs qui va nous freiner dans notre action, en tout cas ce n'est pas ce budget-là qui nous freinera. Je vous remercie.

Questions orales d'actualité n°44 et 45/25 relatives à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Madame Sophie Agapitos : (Ecolo)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Avant-hier, le 25 novembre, nous commémorions la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il s'agit d'une préoccupation qui nous rassemble et pour laquelle nous vous savons investis. Pourtant, année après année, les chiffres demeurent tout aussi alarmants. Nous saluons les initiatives que la Province met déjà en œuvre. Cependant, de nombreuses actions relèvent d'autres niveaux de pouvoir. Les récentes décisions fédérales, notamment la limitation dans le temps des allocations de chômage, risquent d'ailleurs de précariser davantage les femmes concernées.

Aujourd'hui, je souhaite plus particulièrement attirer votre attention sur un aspect méconnu de cette problématique des violences envers les femmes. Nonante-trois pourcents : c'est la proportion de femmes en situation de handicap ayant subi, au moins une fois dans leur vie, des violences sexistes et sexuelles. Face à ce constat accablant, la Fédération des ETA a diffusé cette année un guide de bonnes pratiques destiné aux établissements, car aucune institution n'échappe à cette réalité.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Pourriez-vous faire le point sur les actions actuellement mises en place par la Province en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ?
2. De nouvelles initiatives sont-elles prévues pour l'année à venir ?
3. Le DIVICo, dont la Province est partenaire, dispose-t-il déjà de premières statistiques ou données ?
4. Concernant spécifiquement les personnes en situation de handicap : la thématique des violences sexistes et sexuelles est-elle prise en charge de manière spécifique au sein des institutions gérées par la Province ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Madame Lyseline Louvigny : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Chaque année, les mêmes constats implacables : les violences faites aux femmes ne diminuent pas, elles augmentent. En 2025, notre pays compte déjà 23 féminicides, et 1 femme sur 3 subira des violences au cours de sa vie. Ce phénomène mondial s'intensifie, il se transforme, et il frappe toujours plus tôt et toujours plus fort. Nous devons tous nous mobiliser, chacun à notre niveau, pour qu'un véritable changement s'opère. Dans ce contexte, j'ai récemment visité la Zone de Police « Ouest Brabant wallon », partenaire de la plateforme provinciale. Les chiffres qui m'ont été communiqués sont alarmants : 75 % des dossiers sont classés sans suite. Même si le dépôt de plainte constitue une priorité pour les parquets, la réalité est que les auteurs sont rarement poursuivis à l'issue d'une première plainte. Trop souvent, il faut plusieurs victimes avant qu'ils ne soient réellement inquiétés. Cette situation est intenable. Par ailleurs, une nouvelle inquiétude apparaît : la progression d'un masculinisme toxique, alimenté par les réseaux sociaux. La Flandre a d'ailleurs mis en place, dans son enseignement, une cellule spécifique (pour la rentrée prochaine) dont le rôle est de surveiller et endiguer ce phénomène.

La Province a-t-elle connaissance de cette évolution préoccupante ? Dispose-t-elle de données ou de remontées issues de ses services, de ses écoles ou de la plateforme provinciale ? Compte-t-elle mettre en place quelque chose de similaire ? Nous savons que la prévention, la sensibilisation et l'éducation sont déterminantes. Elles permettent de désamorcer des comportements qui apparaissent souvent très tôt : géolocalisation abusive de la partenaire, envoi compulsif de messages, harcèlement numérique, diffusion d'images non consenties... Ce sont désormais des réalités courantes dans les relations amoureuses des jeunes.

La Province prévoit-elle de renforcer la sensibilisation dans ses écoles et ses établissements de formation ?

Au-delà de la prévention, nous devons également soutenir les victimes de violences. Je souhaitais faire le point sur un autre élément essentiel du paysage d'aide aux victimes : les Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS).

Qu'en est-il du CPVS qui a été annoncé en Brabant wallon ? Avons-nous des informations sur son implantation ou les obstacles rencontrés ? Enfin, je souhaite saluer la campagne des « Rubans blancs » et les supports largement partagés avec les communes. Cependant, au-delà de la plateforme provinciale destinée aux professionnels, ne serait-il pas pertinent de créer un « 27+1 » consacré aux violences faites aux femmes, permettant aux Bourgmestres ou Echevins d'échanger leurs pratiques, de renforcer la cohérence territoriale et d'afficher une solidarité politique forte face à ce fléau ? Je vous remercie.

Réponse aux questions relatives à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames les Conseillères. Vos questions respectives me donnent l'occasion de revenir sur un enjeu, vous l'avez dit, qui nous concerne toutes et tous : les violences faites aux femmes, dans un couple, ou même les violences intrafamiliales. Les chiffres, les situations rencontrées sur le terrain et les récits des victimes nous rappellent chaque jour l'urgence d'agir avec cohérence et détermination. Je le répétais pas plus tard que la semaine dernière, lors du lancement de la campagne du « Ruban blanc », au lendemain du féminicide qui s'était déroulé dans une association nivelloise.

Depuis vingt ans, le Brabant wallon œuvre à cette problématique, via sa plateforme provinciale de concertation sur les violences entre partenaires. Celle-ci veille, année après année, à renforcer les compétences des professionnels grâce à des formations en phase avec l'évolution des formes de violences, comme les cas de cyberharcèlement. Dernièrement, la plateforme a par exemple lancé un travail de sensibilisation autour du contrôle coercitif, qui se poursuivra tout au long de l'année 2026. Une journée de sensibilisation et de formation à destination des professionnels sur ce sujet a bénéficié tout dernièrement d'un soutien provincial.

La campagne « Ruban blanc » s'articule autour de deux volets. D'une part, une vaste campagne de communication menée en partenariat avec les communes, les CPAS et les zones de police, afin de sensibiliser et de mettre en lumière les actions menées sur notre territoire. On en découvre d'ailleurs les bâches déployées d'Hélécine à Rebecq et une dizaine d'actions locales ont été recensées, elles se retrouvent sur notre site Internet. Ce sont des actions qui ont lieu dans les prochains jours ou semaines. D'autre part, un travail de terrain est mené au sein de nos écoles provinciales depuis 2021. Cette année, les élèves de 5^e année participent à des mises en situation leur permettant d'identifier les mécanismes de violence, les ressources existantes et les professionnels vers lesquels ils peuvent se tourner qu'ils soient victimes ou témoins. L'éducation reste un levier déterminant pour transmettre les valeurs d'égalité et de respect. Les nombreuses actions de sensibilisation, comme la diffusion du spot « Et si c'était ta mère » ou encore la distribution de l'outil de sensibilisation tel que le « violentomètre » en sont les témoins.

Comme vous le savez, nous avons déjà pu en parler à plusieurs reprises, le DIViCo, ce dispositif de coordination interdisciplinaire, réunit rapidement les professionnels concernés pour évaluer la criticité d'une situation et mettre en place un plan d'action adapté avec les partenaires du dispositif. On parle évidemment ici d'un cas de violence suite auquel on se pose la question de savoir où ça en est, si c'est critique ou pas, etc. Ils se réunissent et ils évaluent. Le DIViCo s'est renforcé dernièrement avec l'engagement d'une deuxième coordinatrice et, à ce stade, alors qu'il a été lancé en avril dernier, il est déjà intervenu dans 16 situations, évidemment avec différents niveaux de criticité mais il a déjà pu intervenir 16 fois.

Concernant la mise en place d'un Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS), comme vous le savez nous militons depuis de nombreuses années, avec plusieurs forces vives du Brabant wallon, pour disposer enfin d'un centre sur notre territoire, puisque nous restons aujourd'hui la seule province du pays qui n'en dispose toujours pas.

J'ai donc une bonne nouvelle, enfin. Plutôt une demi-bonne nouvelle mais j'espère bientôt une bonne nouvelle puisque l'INAMI a enfin officiellement publié sur son site l'appel à candidatures permettant aux hôpitaux de se porter candidats pour l'ouverture d'un CPVS dans chaque arrondissement judiciaire, comme le prévoit la loi du 26 avril 2024. Les candidatures devaient être déposées pour le 5 novembre dernier. Nous avons appuyé avec le Collège, avec mes collègues et avec ces forces vives du Brabant wallon la candidature de la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies qui a remis son dossier. Demain, une visite sera organisée par l'hôpital pour le bâtiment appelé « la Villa » qui sera destiné à accueillir le futur CPVS. Nous restons donc pleinement mobilisés pour que ce nouveau CPVS puisse voir le jour dans les prochains mois, c'est d'ailleurs le but de la visite.

La thématique des violences à l'égard des femmes en situation de handicap est également prise en considération dans nos projets. Elle a notamment fait l'objet, en 2022, d'une plateforme consacrée aux violences entre partenaires en contexte de vulnérabilité, organisée avec la participation de plusieurs ASBL dont l'ASBL « Garance » et l'ASBL « Perséphone ». Nos équipes, dont celle de l'IMP, sont particulièrement attentives à cette question au sein de nos institutions, et des formations sont proposées aux agents qui intègrent déjà cette dimension. Par ailleurs, la publication récente du guide de la Fédération des Entreprises de Travail Adapté pourra constituer une opportunité d'envisager un travail plus ciblé à ce sujet dans les prochaines années.

J'espère, au travers de ces quelques réponses vous avoir montré l'ensemble des actions menées en Brabant wallon pour renforcer la prévention, le soutien aux victimes et la coordination entre acteurs dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

Madame Lyseline Louvigny : (Les Engagés)

Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre intervention. Je suis heureuse d'apprendre qu'on va vers une situation favorable pour le CPVS en Brabant wallon. Le CPVS est un endroit essentiel dans la lutte contre les violences et pouvoir accueillir les victimes. C'est une bonne nouvelle que ce soit situé à

Ottignies, étant donné qu'on a l'université qui est proche, donc ce sera efficace. Par rapport à l'enseignement, vous n'avez pas suffisamment répondu par rapport aux problématiques de la masculinité toxique, etc. J'entendais l'initiative faite en 5^e secondaire, et c'est positif, mais lorsque j'ai rencontré la police, ils m'ont indiqué qu'il fallait vraiment essayer de déjà sensibiliser les élèves plus tôt, dès qu'ils commencent à avoir des relations amoureuses, parce que c'est vraiment dès les 1^e ou 2^e secondaires qu'ils remarquent que cela peut dévier, et donc expliquer aux enfants. Et donc expliquer aux enfants ce qu'est une relation saine et non une relation toxique, ce serait intéressant de mettre quelque chose en place, la police est demandeuse. Si nous pouvions construire quelque chose, ce serait intéressant. Par rapport au « 27+1 », je pense qu'il y a plus dans 27 têtes que dans une et cela pourrait valoir la peine de développer des actions. Vous citez 10 actions, ici, autour de cette semaine, je pense que sur 27 communes, dix actions c'est encore beaucoup trop peu. Si on pouvait avoir ces « 27+1 », je pense que l'année prochaine on pourrait avoir 27 actions. Je vous remercie.

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Pendant ma réponse, j'ai entendu la réaction de Madame la Présidente, à savoir de ne pas avoir une réunion trop longue... J'ai donc évité de parler de tout ce que nous avons fait les autres années. Effectivement, comme je l'ai dit, les actions dans les écoles se déroulent depuis 2021. On a eu un moment des actions qui allaient vers les plus jeunes mais, en discussion avec le corps professoral, il a été décidé d'aller vers des actions plus centrées vers les plus grands. C'est toujours discuté, chaque année c'est réévalué. Par ailleurs, les dispositifs des polices dans le cadre des PAVAS, qui sont des prémices aux CPVS, font également partie de toutes nos actions, et dans nos 10 actions en Brabant wallon, il y a des actions conjointes, qui ne sont pas menées par un seul interlocuteur. J'en veux pour preuve celle à laquelle j'ai assisté la semaine dernière, ils étaient au moins à quatre autour de la table. Ce ne sont donc pas nécessairement 27 actions mais ce sont parfois 10 actions à quatre. Cela fait quarante, c'est mieux... Pour les « 27+1 », je suis à disposition si, à un moment, il y a une demande de la part des communes, bien entendu. Néanmoins, cela reste aussi de l'autonomie communale. Je ne suis pas certaine que l'organisation d'un événement par la Province est toujours une plus-value. A disposition au besoin !

Question orale d'actualité n°46/25 relative au projet du Ministre des Pouvoirs locaux de détachement de travailleurs provinciaux dans les CPAS wallons

Madame Hélène Morciaux : (Ecolo)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Le 17 octobre dernier paraissait dans la presse une sortie du Ministre wallon des Pouvoirs locaux présentant ce qu'il qualifie de solution « win-win » face à la surcharge de travail prévue dans les CPAS wallons. Il développe, dans l'article, que les CPAS devront prochainement faire face à un afflux de demandeurs d'aide suite à l'exclusion de nombreuses personnes du bénéfice des allocations de chômage, ce qui engendrera une surcharge de travail importante.

Parallèlement, selon lui, la Déclaration de politique générale prévoit à mi-législature une réforme des provinces, amenant les provinces à se recentrer sur la reprise des zones de secours et le soutien aux communes. Toujours selon lui, cette réorganisation entraînerait donc une diminution des besoins en personnel communal des agents provinciaux dont la charge de travail diminuerait.

Face à cette situation, le Ministre propose d'activer dès janvier 2026 (en anticipant donc la mi-législature en question) la possibilité pour les provinces de mettre à disposition des CPAS des agents provinciaux. Dans l'article en question, il va jusqu'à affirmer, et je le cite, que « cela permet aux provinces de ne pas payer du personnel pour rien ». En mettant en avant que cela permettrait de se partager le coût entre les communes et les provinces ce qu'il identifie comme un « win-win ». Cependant, si le ministre présente son idée, il n'est pas précisé davantage de modalités.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. La Province du Brabant wallon a-t-elle été contactée par le Ministre avant cette déclaration publique ? S'agit-il d'une sortie concertée ?
2. Des contacts ont-ils été pris avec les CPAS de notre province ? Cette proposition répond-elle à une demande de leur part ?

3. La Province du Brabant wallon envisage-t-elle ce type de projet ? Si oui, selon quelles modalités ?

Je vous remercie de votre réponse.

Réponse à la question relative au projet du Ministre des Pouvoirs locaux de détachement de travailleurs provinciaux dans les CPAS wallons

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Madame la Conseillère. C'est en même temps que vous que nous avons découvert dans la presse, le 17 octobre 2025, les déclarations du Ministre Desquesnes concernant la mise à disposition d'agents provinciaux pour subvenir aux besoins urgents de ressources humaines dans les CPAS. Ni le Collège provincial du Brabant wallon, ni l'administration provinciale du Brabant wallon n'avaient été concertés ou informés de ses intentions. A la suite de ses déclarations, confirmées avec, il faut le dire, un peu plus de prudence et de nuance à la tribune du Parlement wallon, le Ministre a pris la plume pour écrire aux Collèges provinciaux et leur rappeler les conditions dans lesquelles ils pouvaient en effet mettre à disposition des agents provinciaux.

Le courrier était intéressant, quoiqu'un peu lacunaire en termes d'analyse managériale et de rappel des règles légales. Ainsi, rappelons tout d'abord que – et je pense que c'est important – les métiers de juriste en droit social, d'éducateur social ou d'assistant social sont des professions nécessitant des qualités humaines certaines et une formation solide, et que les personnes travaillant au sein des CPAS pour accompagner, notamment, les chômeurs en fin de droit, doivent être respectées pour leurs compétences et leur expérience. Elles ne sont pas remplaçables, d'un claquement de doigt. Les situations de vie qui se cachent derrière chaque dossier soumis à un CPAS sont uniques, souvent multifactorielles et donc complexes, et méritent un traitement juste et humain. Il y a dans cette salle beaucoup de personnes qui connaissent bien la réalité des CPAS et donc on sait que renforcer les CPAS, cela ne se fait pas par une petite formation et du personnel mis à disposition rapidement. Par ailleurs, parmi les métiers, nombreux, rassemblés au sein de notre institution provinciale, nous ne disposons pas de ce type de compétence, en tout cas en Brabant wallon.

Et, quand bien même, je n'ai pas connaissance qu'il y ait, au sein de nos services, des agents désœuvrés, payés à ne rien faire et qu'il conviendrait d'occuper sur le champ. De tels propos ne font que confirmer une certaine méconnaissance de nos réalités provinciales.

Enfin, les travailleurs ne sont pas des pions que l'on peut se passer d'employeur à employeur et c'est heureux. Nous sommes ici confrontés à un sujet qui exige sérieux et profondeur, bien loin de simples calculs théoriques de transferts de personnel.

Sur la question juridique des mises à disposition, il convient de distinguer 2 catégories de personnel :

- Premièrement, le personnel contractuel, qui représente plus de 40% de nos agents non subventionnés (354 agents sur 896 non subventionnés), et de plus en plus avec les années. La loi fédérale du 24 juillet 1987 régissant les contrats de travail interdit strictement toute mise à disposition. Le non-respect de ces dispositions expose l'employeur à des sanctions civiles, administratives et pénales. Les concernant, le Ministre fait bien référence dans son courrier à deux exceptions d'interprétation limitée présentes dans la Loi mais qui ne sont manifestement pas applicables en l'espèce. Ainsi, il faudrait soit une autorisation (convention collective) soit une information préalable (inspection sociale) pour une activité occasionnelle et exceptionnelle de la Province et uniquement de manière strictement temporaire. Nous sommes donc très loin d'une mise à disposition de ressources permettant de suppléer les potentiels besoins des CPAS, sur le long terme, en lien avec la réforme du régime des allocations chômage.
- Deuxièmement les agents statutaires, un peu moins de 60% aujourd'hui : Parmi nos agents sous statut, vous pouvez déjà écarter tous nos agents subventionnés et sous statut de la Communauté française, qui ne peuvent pas non plus être mis à disposition. Il s'agit principalement du personnel enseignant et du personnel éducatif.

Ensuite, il reste les agents statutaires, c'est-à-dire nommés à la Province, et sous statut provincial, à savoir quelque 500 travailleurs.

Ici, selon des conditions strictes, certaines mises à disposition seraient possibles. C'est l'article L2212-15 du CDLD qui fixe ces conditions cumulatives : d'une part la disposition doit nécessairement être temporaire ; et d'autre part elle doit être organisée par une convention entre la Province et l'utilisateur, dans lesquelles sont précisés les conditions et la durée de la mise à disposition, la nature de la mission et les éléments de la rémunération. Bien évidemment, cette convention doit aussi porter sur une mission relevant de la compétence provinciale mais est-ce le cas s'il s'agit d'aller suppléer à l'exercice de missions du CPAS ? La mission doit aussi être conforme au grade, à l'expérience et aux compétences de l'agent. Et enfin, cette aide doit être traitée selon les règles de la subvention en nature ou faire l'objet de remboursement.

Force est de constater qu'entre une apparente bonne idée, qui a des effets positifs ailleurs comme chez nos voisins du sud, en Province du Hainaut, et une vraie piste de soutien aux CPAS, il y a un gouffre. Un gouffre entre une réalité du terrain particulièrement méconnue et une toile de textes juridiques rendant cette mise à disposition pratiquement impossible. Je ne vais pas dire que je suis en faveur d'une telle complexité, ou que je ne soutiens pas toute mesure permettant de clarifier les statuts du personnel des pouvoirs locaux. Le fait est que nous devons travailler avec les textes auxquels nous sommes soumis et avec les statuts du personnel qui sont contraignants et qui relèvent de normes qui ne sont pas au niveau provincial. Nous attendons désormais une certaine cohérence, qu'il s'agisse de la prochaine suppression du statut dans la fonction publique locale ou des restrictions et charges financières plus importantes imposées aux Provinces. Plonger sans cesse sa main dans la même poche trouée ne mènera à rien.

Enfin pour conclure, je souhaite être très clair sur le soutien que nous apportons aux efforts portés par les gouvernements fédéraux et wallons sur leur politique de retour à l'emploi d'une partie de la population qui s'en était progressivement détachée. Loin de crier à la submersion des CPAS du pays comme le font certains partis pour agiter le drapeau de la peur, les premiers chiffres – c'est important de le dire – sont rassurants. En effet, selon le Forem, 35% des chercheurs d'emplois wallons qui allaient perdre leurs allocations en janvier ont décroché un contrat de travail. Ces « mesures-leviers » renforcent la dignité de toutes et tous et valorise le travail et l'engagement de chacun pour une Wallonie plus prospère. Je vous remercie.

Madame Hélène Morciaux : (Ecolo)

Merci pour cette réponse qui pourra rassurer pas mal de monde parce que je crois que dans les CPAS comme dans les provinces cela a été vécu de manière méprisante en pensant qu'on allait déplacer les gens du jour au lendemain sans leur demander leur avis, sur le respect du travail dans les CPAS, des assistants sociaux, etc., que, nous, on n'apprend pas en deux jours à exercer. On ne sera pas d'accord sur la fin mais je suis rassurée sur le reste.

Monsieur Baptiste Antoine : (Les Engagés)

Bonjour à toutes et à tous. Simplement, pour compléter... Par rapport à l'intention du ministre Desquesnes, il est clair qu'il y a d'autres provinces qui ont des compétences aujourd'hui moins exercées, avec des assistants sociaux qui sont de temps à autres aussi à disposition, donc il ne s'agit pas de viser le Brabant wallon ici, je pense, c'est une déclaration générale. C'est un point facultatif avec une possibilité. Il n'est pas question de viser ici le Brabant wallon mais cela rappelle le fait que les Engagés sont aussi conscients du fait qu'il faille soutenir les CPAS, indépendamment de la loi de financement des CPAS de 300.000.000 qui a été votée et qui a été pleinement soutenue au Fédéral comme vous le savez. Je voulais donc compléter par cela, pour rassurer sur le fait que ce n'était pas le Brabant wallon qui était spécifiquement visé ici mais d'autres provinces dans lesquelles on retrouve d'autres compétences qui ne sont plus nécessairement exercées par les provinces et dans une optique d'efficacité de l'argent public, il est évident que certaines personnes peuvent alors éventuellement être réaffectées à d'autres tâches et soutenir les CPAS.

Question orale d'actualité n°47/25 relative à la taxation du domaine de Waterloo

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues du Conseil, et à vous toutes et tous qui nous regardez. Nous apprenons dans la presse récemment qu'un des fleurons touristiques de notre belle province connaît des turbulences. En effet, la commune de Braine-l'Alleud a décidé de faire payer 1,6 euros de taxe supplémentaire en sus du billet d'entrée à toutes et tous les visiteurs du site de la Bataille de Waterloo.

La commune de Braine-l'Alleud remet également en cause le bien-fondé de l'existence de l'intercommunale qui serait, selon elle, je cite l'article du journal, devenu un « intermédiaire sans importance ».

Monsieur le Député, j'ai deux questions :

- Quelle est la vision du Collège provincial sur le rôle de cette intercommunale et son avenir ?
- Avez-vous déjà pu estimer l'impact que l'augmentation du billet d'entrée du site de la Bataille de Waterloo pourrait avoir sur le nombre de visiteurs ?

Merci de votre réponse.

Réponse à la question relative à la taxation du domaine de Waterloo

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Merci Monsieur le Conseiller. Petit cours d'Histoire : l'intercommunale « Bataille de Waterloo 1815 », dont la Province est actionnaire, a été créée en 1997 pour gérer et valoriser le Champ de Bataille de Waterloo, l'un des sites historiques et touristiques les plus emblématiques de notre territoire, situé à cheval sur les communes de – dans l'ordre alphabétique pour ne vexer personne bien entendu – Braine-l'Alleud, Genappe, Lasne et Waterloo, dont le rayonnement dépasse largement les frontières de notre pays.

Sa mission est double : d'une part, la préservation et la mise en valeur du patrimoine et, d'autre part, la gestion des infrastructures touristiques majeures telles que le Mémorial 1815, la Butte du Lion, le Panorama ou encore la Ferme d'Hougoumont dont elle est, selon les cas, propriétaire, titulaire d'un droit de superficie régional ou bénéficiaire d'une convention d'exploitation fédérale.

De plus, depuis 2019, l'exploitation touristique est confiée à la société « Kleber Rossillon » via une concession de service. L'intercommunale conserve pour sa part la gestion patrimoniale et perçoit des redevances issues de cette concession. Ces montants sont toutefois partiellement redistribués à la Région wallonne, qui a consenti à de très gros investissements sur les sites avant le bicentenaire, pour la construction, notamment, du Mémorial, en vertu d'une convention conclue en 2018. Cette répartition avait été calculée à l'époque sur la base des besoins quotidiens de l'intercommunale et de ses fonds de réserve destinés aux investissements nécessaires sur le site.

Or, cette réserve a depuis été fortement mobilisée pour répondre à des travaux patrimoniaux importants, comme la réfection complète de la toiture du Panorama, un bâtiment exceptionnel et complexe. S'ajoute à cela le fait que les besoins estimés en 2018 ne correspondent plus à la réalité actuelle, notamment en matière d'accompagnement technique et juridique. L'indexation ne suffit plus à combler cet écart.

Dès lors que l'intercommunale a été créée pour une durée de 30 ans et arrivera à échéance en 2027, le moment est venu d'ouvrir une réflexion, en concertation avec la Région wallonne notamment, et bien sûr les 4 communes, pour envisager l'avenir sereinement. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause son existence ou son utilité mais bien de définir quel sera l'outil public le plus adéquat, capable d'accompagner d'une part la concession et d'autre part d'investir sur ce site emblématique.

C'est pourquoi des discussions sont aujourd'hui en cours avec la Région wallonne pour réviser la convention de 2018, ainsi qu'avec la Régie des Bâtiments – fédérale – pour ce qui concerne la convention d'exploitation de la Butte du Lion, qui arrive à échéance en 2028.

Je tiens aussi à rappeler que si l'intercommunale réunit les quatre communes du Champ de Bataille et la Province – donc 5 actionnaires pour 20% chacun – le rayonnement du site dépasse largement ce

cercle. C'est un lieu d'intérêt régional, national et international. Lorsque la gestion est assumée localement, il est donc légitime que les autres niveaux de pouvoir puissent aussi participer à son financement et à sa préservation.

Vous en conviendrez, entre la Régie des Bâtiments, la Région wallonne, l'Intercommunale, les communes et la Province, la gestion de ce site est au moins aussi complexe que le système institutionnel belge tant les intervenants sont nombreux et la lisibilité des rôles de chacun n'en est pas facilitée. Et donc, vous voterez tout à l'heure pour l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale 1815 : nous proposons également au même titre que les 4 communes une prolongation d'un an pour se donner le temps d'un dialogue constructif.

Sur votre seconde question, la décision d'instaurer une taxe sur les spectacles et divertissements relève de la pleine autonomie de la commune de Braine-l'Alleud, tout comme le choix d'exonérer ou non certains opérateurs.

Il n'entre pas dans les prérogatives de la Province d'évaluer l'impact de cette nouvelle taxe sur la fréquentation du site. Chacun son métier. C'est la Région wallonne et le concessionnaire « Kleber Rossillon » qui analysent actuellement les effets possibles de cette hausse sur l'attractivité du site.

Je rappelle néanmoins que l'intercommunale – dans laquelle les quatre communes et la Province sont solidairement tenues – s'est engagée formellement envers le concessionnaire et la Région wallonne à garantir une paix fiscale sur le site.

Au-delà de cet engagement, nous avons le devoir moral de permettre à la société « Kléber Rossillon » d'atteindre ses objectifs, dans un climat touristique toujours morose et qui n'a pas encore retrouvé les niveaux d'avant la crise sanitaire.

En conclusion, l'intercommunale est à un moment charnière de son histoire. Il est évident qu'une réflexion doit être menée quant à la gestion et la pérennité financière du site. Le dialogue reste ouvert et constant, tant entre l'intercommunale et son concessionnaire qu'entre les communes et la Province.

Nous sommes très confiants qu'une solution équilibrée sera trouvée dans les prochains mois, afin de continuer à préserver, et promouvoir ce site majeur, véritable emblème touristique du Brabant wallon. Je vous remercie.

Question orale d'actualité n°48/25 relative à la grève des 25 et 26 novembre dernier dans l'enseignement

Monsieur Savinien Lories : (PTB)

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Collège, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues du Conseil, et à vous toutes et tous qui nous regardez. Ce mardi se déroulait une grève du secteur public, rejoint ce mercredi par le secteur privé, afin de protester contre les mesures prises par les différents gouvernements, que ce soit le gouvernement Arizona au fédéral mais aussi par les gouvernements MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement wallon. Parmi le secteur public, nos enseignants, et donc indirectement nos enfants, sont durement touchés par ces réformes. Les craintes sont nombreuses : perte de la nomination, allongement de la carrière, diminution de l'enveloppe dédiée à la rénovation des bâtiments, fin des détachements pédagogiques, augmentation du temps de travail sans compensation... Cette dernière mesure inquiète particulièrement puisqu'elle signifierait la perte de nombreux emplois, particulièrement chez les professeurs les plus jeunes.

Depuis le début de l'année, les enseignants se sont mis plusieurs fois en grève, signe que les réponses actuellement données ne suffisent pas à calmer leurs inquiétudes quant à l'avenir de nos enfants.

Monsieur le Député, dans l'enseignement provincial, quelles seront les pertes d'emplois engendrées par l'augmentation de la charge horaire des professeurs ? Allez-vous mettre des actions en place afin d'aider les personnes qui perdraient leurs emplois ? Avez-vous rencontré le personnel de notre enseignement provincial pour échanger avec elles et eux sur leurs inquiétudes ?

Merci de vos réponses.

Réponse à la question relative à la grève des 25 et 26 novembre dernier dans l'enseignement

Monsieur Christophe Dister : (MR)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues, Monsieur le Conseiller. Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez à l'enseignement provincial. Il me paraît toutefois essentiel de rappeler quelques éléments factuels afin d'apaiser des inquiétudes qui, à ce stade, reposent davantage sur des spéculations que sur des données établies.

Comme je l'ai déjà indiqué le mois passé, tous les textes définitifs des réformes envisagées n'ont toujours pas été publiés. Tant que nous ne disposons pas de toutes ces bases légales, il est donc inutile — et même contreproductif — d'alimenter des scénarios de pertes massives d'emploi, même si c'est, il est vrai, devenu une spécialité du PTB.

Sur la base des informations qui nous sont parvenues jusqu'à présent, l'impact sur notre réseau provincial serait très limité. Rien ne permet aujourd'hui d'affirmer qu'un nombre important de postes serait menacé. J'ai l'impression de me répéter chaque mois...

La défense de notre enseignement provincial et de ses équipes constitue une priorité claire, que nous assumons sans ambiguïté.

Une fois les textes définitifs publiés, nous procéderons à une analyse rigoureuse et transparente.

Je préfère m'appuyer sur des faits, et non sur des approximations ou des interprétations politiques.

Si des ajustements ou mesures d'accompagnement s'avéraient nécessaires, ils seront pris avec responsabilité, en veillant à la qualité du service public que nous devons aux élèves du Brabant wallon. Je rencontrerai d'ailleurs, mardi prochain, le service provincial de l'Enseignement pour aborder, notamment, ce dossier et prévoir des rencontres avec nos enseignants début de l'année prochaine lors des assemblées générales.

Ces rencontres seront l'occasion d'aborder les réformes mais surtout d'aborder avec eux l'avenir de notre enseignement. A côté des réformes, il y a beaucoup d'autres défis qui concernent nos enfants : la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ; la lutte contre le décrochage scolaire ; la formation à l'intelligence artificielle ; et bien d'autres challenges devant nous.

Nos enfants qui sont, par ailleurs, fortement touchés par les mouvements de grève qui perturbent les apprentissages, certainement à quelques jours de la fin de ce semestre.

Avec une présence remarquable de 84% le 25 novembre et de 95% le 26 novembre, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers les enseignants de nos écoles, qui ont massivement choisi de privilégier leurs élèves en assurant les cours durant ces deux journées.

Je vous remercie pour votre vigilance, tout en invitant chacune et chacun à aborder ce débat avec sérénité et précision — deux conditions indispensables pour défendre efficacement notre enseignement.

Je voudrais vous dire que, lorsque j'ai lu la question, j'ai eu l'impression de revenir en arrière, début des années 90. Pour ceux qui ont mon âge ou un peu plus, ils se souviendront d'un film qui s'appelle « Un jour sans fin », avec Bill Murray qui, il est vrai, avait joué auparavant dans un autre film où il était chasseur de fantôme, ceci sans lien direct, mais donc Bill Murray se réveille tous les matins et revit la même journée. Je dois vous avouer que je n'ai pas regardé la fin du film parce que c'était tellement ennuyant cette journée qui se répétait... Mais je voudrais rassurer Monsieur Loriers : ma fonction de Député m'impose de venir répondre à ses questions, même si je devais y répondre de manière inlassable.

Monsieur Savinien Loriers : (PTB)

Merci pour vos réponses, Monsieur le Député. Moi, j'étais sur les piquets, mardi et mercredi, et j'y ai vu beaucoup d'enseignants. Par ailleurs, c'est un sujet qui revient, effectivement, mais les grèves reviennent aussi et on voit que cela inquiète les enseignants. Tant qu'ils sont inquiets et qu'ils ont l'impression qu'on ne répond pas à leur question, je reviendrai vous les poser. Si c'est un cinéma ou un mauvais film, tant pis, on le rejouera quand même. Merci.

Question orale d'actualité n°49/25 relative à l'état des lieux du secteur agricole

Madame Laurie Semaille : (MR)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Le diagnostic territorial réalisé par l'InBW et la Province met en évidence un point essentiel : malgré la pression foncière, le Brabant wallon demeure un territoire où l'agriculture joue encore un rôle majeur.

Dans ce contexte, pourriez-vous dresser un état des lieux précis du secteur agricole en Brabant wallon : surfaces exploitées ; évolution des terres disponibles ; profil des exploitations et principaux défis auxquels les agriculteurs sont confrontés ?

Les données présentées montrent en effet que la proportion de terres agricoles dans notre province dépasse celle observée ailleurs en Wallonie. Quels constats tirez-vous de cette situation et quels enjeux cela soulève-t-il pour l'avenir ? Merci d'avance.

Réponse à la question relative à l'état des lieux du secteur agricole

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Chers vous tous. Je vous remercie pour votre question qui, comme vous l'avez signalé, touche à un enjeu essentiel de notre territoire : la pression foncière en Brabant wallon et ses conséquences pour l'agriculture. Le diagnostic réalisé conjointement par l'InBW et la Province confirme que, malgré cette pression, notre territoire reste fortement agricole. Je ne sais si vous le savez mais 60% de la surface du Brabant wallon est constituée de terres agricoles, soit la proportion la plus élevée de Wallonie. Cette situation est d'autant plus remarquable que nous disposons, en Brabant wallon, de sols sablo-limoneux parmi les plus fertiles du pays, propices aux grandes cultures, mais aussi à un maraîchage dynamique qui représente, chez nous, 21 % des surfaces, un taux nettement supérieur à celui des autres provinces. En 2024, on comptait 1.000 exploitations, dont la taille moyenne ne cesse d'augmenter. A ce jour, la taille moyenne d'une exploitation en Brabant wallon avoisinent les 64 hectares. Toutefois le nombre d'exploitations est en fort recul depuis ces 50 dernières années. Les exploitations d'élevage, notamment laitières, sont parmi les plus touchées, alors que les prairies ne représentent plus que 17 % des surfaces. À l'inverse, certaines filières comme le maraîchage ou les cultures spécialisées montrent un potentiel de développement important.

Pour donner un ordre de comparaison, on recensait, en 1980, pas moins de 2.554 fermes, je vous laisse faire le calcul, en moins de 50 ans c'est en effet une fameuse diminution ! Cette évolution met en évidence les nombreux enjeux du secteur agricole auxquels nous sommes confrontés actuellement, à savoir :

- L'urbanisation et la pression foncière sur les terres agricoles ;
- La forte diminution de l'élevage qui entraîne un appauvrissement des sols et un risque accru d'érosion des sols ;
- Le contexte économique agricole difficile ;
- La problématique des coulées de boues et de l'érosion en général ;
- Le vieillissement des agriculteurs et la difficulté de reprendre cette activité aggravée chez nous par un foncier devenu extrêmement coûteux.

Notons également la prise en compte de nombreuses difficultés telles que la forte pression de la société sur les questions environnementales et animales, la faible connaissance du monde agricole par le grand public entraînant souvent des incompréhensions mutuelles ainsi que le contexte réglementaire et législatif évolutif mais toujours aussi complexe.

La Province, dans le cadre de ses compétences, agit déjà au mieux pour accompagner et protéger notre tissu agricole.

D'abord, en matière de connaissance du foncier agricole, nous disposons aujourd'hui d'outils de diagnostics qui nous permettent d'avoir une connaissance fine de notre territoire. Le diagnostic territorial en fait évidemment partie... mais pas que !

Nous mettons à jour régulièrement ces outils d'observation territoriale avec le CPAR afin de disposer de données nous permettant d'anticiper les tendances, d'objectiver nos positions et d'outiller nos futures décisions en matière d'accompagnement agricole, notamment sur :

- l'évolution des terres agricoles ;
- la situation des exploitations en ce qui concerne les reprises ;

- les besoins des filières locales actuelles et futures.

Enfin, la Province agit aussi en soutien aux exploitations. À travers le CPAR, nous poursuivons plusieurs actions essentielles :

- un accompagnement technique et économique des exploitations ;
- un soutien aux filières locales à haute valeur ajoutée ;
- la promotion des circuits courts, pour renforcer le lien entre producteurs et consommateurs.

L'objectif est clair : consolider la viabilité des exploitations et renforcer leur résilience économique, dans un contexte où le foncier est limité et se renchérit. Je vous remercie pour votre attention.

Question orale d'actualité n°50/25 relative à l'accueil des réfugiés par le collectif *RixRefugees*

Monsieur Louison Renault : (PS)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Ce matin, sur les ondes radiophoniques de la « Première » (RTBF), j'ai entendu un reportage sur les difficultés que rencontre une association de citoyens à Rixensart. Le collectif d'habitants *RixRefugees* a mis en place une solution d'accueil semi-autonome pour dix migrants. Grâce à l'aide de la commune de Rixensart, qui met le local des scouts à leur disposition durant la semaine, ce collectif s'occupe de ces migrants (repas, cours de français et de néerlandais et d'autres choses). Le week-end où les locaux sont occupés par les scouts, le collectif de bénévoles s'organise pour un accueil chez l'habitant. Outre l'aide concrète de la commune de Rixensart, un subside de 10.000 € a été accordé par la Région. Malheureusement, à partir de janvier 2026, ce subside sera supprimé. Je ne ferai aucun commentaire sur ce fait. Sans cette aide, la mission est mise en péril.

Comment la Province pourrait venir en aide à ce collectif ? Ne pourrait-on pas prendre en charge, dans l'urgence, ce montant de 10.000 € ? Voilà un projet de solidarité et de proximité, pris en charge par des bénévoles de notre province. Je me doute bien que la Province ne pourra pas, sur un claquement de mains, trouver cela mais, je pense qu'avant le budget, il y aurait peut-être moyen de faire un geste pour ce projet qui est d'une grande importance pour les gens me semble-t-il. Je vous remercie pour votre écoute et votre réponse.

Réponse à la question relative à l'accueil des réfugiés par le collectif *RixRefugees*

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagés)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, Monsieur le Conseiller provincial, chers Collègues. Je vous remercie pour votre question qui attire l'attention sur une initiative citoyenne importante menée par le collectif *RixRefugees* à Rixensart. Chacun reconnaît la valeur du travail réalisé par ces bénévoles dont l'engagement témoigne d'un réel esprit de solidarité et d'accueil. La Province reste attentive aux initiatives menées en faveur des personnes migrantes. Ces derniers mois, je suis allé, parfois avec les services compétents, à la rencontre de nombreuses associations actives dans le domaine social. Nous avons pu constater la grande pertinence, le professionnalisme et la qualité du travail réalisé par ces acteurs de terrains dont l'engagement contribue de manière essentielle à l'accueil et à l'accompagnement des publics les plus vulnérables. Le collectif dont il est question ce soir est né de la volonté d'une série d'habitants d'agir lors de la crise des réfugiés de 2018. Le bâtiment dont ils bénéficient grâce à la commune de Rixensart est aménagé pour 10 places qui sont toutes occupées pendant la semaine, le local étant, comme vous l'avez dit, occupé par les scouts pendant les weekends. Depuis 2020, la Région wallonne verse un subside annuel de 400.000 € à l'ASBL *BelRefugees* qui sert de coupole et qui répartit les moyens entre la vingtaine de collectifs actifs dans le secteur. Par ce mécanisme, *RixRefugees* ne bénéficiait pas d'une subvention directe de la Région mais donc via cette coupole. Nous avons appris en effet que cette enveloppe avait été réduite de moitié en 2025 et qu'elle est susceptible d'être supprimée en 2026. Si les membres du Collège et moi-même entendons votre proposition ce soir, nous tenons à rappeler que l'accueil des demandeurs de protection internationale relève en premier lieu de l'Etat fédéral et, pour certaines aides, de la Région. La Province n'a pas de compétences directes en matière d'asile, d'accueil ou de financement de structures citoyennes

d'hébergement. Cela dit, la Province peut, dans certains cas, soutenir des initiatives qui touchent à la cohésion sociale. Il reste néanmoins indispensable d'évaluer avec précision les besoins exprimés par chacun dans ce secteur. Les demandes sont nombreuses et les ressources, quant à elles, vous le savez, limitées.

Cela étant dit, j'invite donc cette association à déposer, à introduire, parce que la possibilité leur est offerte de le faire comme n'importe quelle association, une demande de subvention dans le cadre de la politique provinciale de renforcement des secteurs de la santé et du social. Cette demande sera examinée avec toute l'attention requise en tenant compte des critères établis et des priorités définies dans ce domaine. Dans ce contexte, la Province continuera à jouer pleinement son rôle de partenaire des acteurs locaux engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Elle veillera à ce que chaque demande puisse être évaluée de manière transparente, équitable et en cohérence avec nos missions et nos moyens. Nous restons donc à l'écoute des besoins du terrain tout en veillant à garantir une gestion rigoureuse et responsables des fonds publics. Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez comme nous à ces enjeux essentiels de solidarité et de cohésion sociale.

54. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales de fin de séance

Séance du 27 novembre 2025

Question de fin de séance n° 6/25 relative au suivi de la faillite de l'ASBL *Made in BW*

Madame Delphine de Sauvage : (Ecolo)

Rebonsoir à toutes et à tous. Chers Collègues, suite à la faillite de l'ASBL *Made In BW* déclarée le 16 octobre dernier, structure créée sous l'impulsion de la Province et du GAL Culturalité en 2015, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1) Pourriez-vous nous faire un point sur la procédure de faillite ? Quel curateur a été désigné, et où en est son travail ? A-t-il déjà pris contact avec tous les créanciers ? Qu'en est-il par ailleurs de la situation avec le potentiel repreneur ?
- 2) Le Collège provincial avait assuré aux producteurs qu'un avocat spécialisé en structures publiques avait été mandaté et que toutes les solutions seraient étudiées afin de dédommager les producteurs des dettes laissées par l'ASBL. Pourriez-vous nous préciser où en est ce suivi et quelles mesures concrètes sont actuellement envisagées pour garantir le paiement des producteurs ?

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse à la question orale de fin de séance relative au suivi de la faillite de *Made in BW*

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues. Je vous remercie pour votre question qui est quelque peu prématurée. En effet, comme cela a déjà pu être indiqué, la faillite de l'ASBL *Made in BW* ne s'est ouverte que le 16 octobre dernier...

Il convient dès lors de laisser au curateur le temps nécessaire pour effectuer la mission qui lui incombe. Tout au plus peut-on indiquer que le premier procès-verbal de vérifications des créances doit être déposé ce jour, comme l'indique la publication au Moniteur belge.

Mais les informations dont on dispose s'arrêtent là... En effet, dans le respect des rôles de chacun, ni le Collège provincial, ni l'administration provinciale n'a ou ne peut avoir d'échanges avec le curateur désigné par le Tribunal, ce qui est tout à fait logique puisque nous sommes des tiers à cette faillite.

Concernant votre deuxième question, je vous confirme que le Collège provincial a mandaté un cabinet d'avocats spécialisé qui a pour mission d'explorer toutes les pistes envisageables pour nous permettre d'aider les producteurs lésés, dans le respect des législations qui s'imposent à notre institution. Le travail est en cours et il va de soi que nous ne manquerons pas d'informer le Conseil le moment venu.

Cependant, quelle que soit la solution qui serait dégagée par notre conseil, nous devons quoi qu'il adienne attendre que la faillite de l'ASBL *Made in BW* soit clôturée avant de pouvoir indemniser les producteurs lésés. En effet, dans le cas contraire, il se pourrait que des producteurs lésés soient doublement indemnisés.

Bien sûr, je comprends votre impatience, et je pense que de nombreuses personnes la partagent ici, dans cette salle. C'est notre cas aussi, à voir ce dossier avancer, mais soyez assurés que nous prenons le problème très au sérieux et tentons d'identifier toutes les voies légales possibles pour venir en aide aux producteurs lésés par cette faillite.

Je me permets, au nom du Collège, de rappeler à chacun et chacune un devoir de prudence tant dans vos contacts que dans vos communications sur les réseaux sociaux et autres. Si nous souhaitons tous voir ce dossier avancer positivement, il nous faut demeurer patients et responsables, et attendre que de vraies solutions légales soient dégagées.

Je vous remercie pour votre attention et de votre confiance.